



UNITED  
NATIONS



**Convention to Combat  
Desertification**

Distr.  
GENERAL

ICCD/CRIC(1)/2/Add.2  
23 October 2002

ENGLISH/FRENCH ONLY

---

COMMITTEE FOR THE REVIEW OF THE IMPLEMENTATION OF THE CONVENTION  
First session  
Rome, 11-22 November 2002  
Item 3 (a) of the provisional agenda

**REVIEW OF THE IMPLEMENTATION OF THE CONVENTION, PURSUANT TO ARTICLE 22,  
PARAGRAPH 2 (A) AND (B), AND ARTICLE 26 OF THE CONVENTION**

**REVIEW OF REPORTS ON IMPLEMENTATION BY AFFECTED AFRICAN COUNTRY PARTIES,  
INCLUDING ON THE PARTICIPATORY PROCESS, AND ON EXPERIENCE GAINED AND RESULTS  
ACHIEVED IN THE PREPARATION AND IMPLEMENTATION OF ACTION PROGRAMMES**

Addendum

**COMPILATION OF SUMMARIES OF REPORTS SUBMITTED BY AFRICAN COUNTRY PARTIES<sup>1</sup>**

Note by the secretariat

1. By its decision 1/COP.5, the Conference of the Parties (COP) decided to establish a committee for the review of the implementation of the Convention (CRIC). It decided also that the first session of the CRIC, to be held in November 2002, shall review updates to reports already available and/or new reports from all regions.

2. Furthermore, pursuant to decision 11/COP.1, the secretariat was requested to compile the summaries of reports submitted by affected country Parties and any group of affected country Parties that makes a joint communication, directly or through a competent subregional or regional organization. The same decision also defined the format and content of reports and required, in particular, a summary of the national report not to exceed six pages.

3. The present document contains the summaries of reports submitted by 48 country Parties and five subregional organizations from Africa. The secretariat has also made these reports available on its web site (<http://www.unccd.int>).

---

<sup>1</sup> Reproduced without formal editing.

## CONTENTS

	<u>Page</u>
I. SUMMARIES OF NATIONAL REPORTS .....	4
Algeria .....	4
Angola .....	10
Benin .....	11
Botswana .....	12
Burkina Faso .....	14
Burundi .....	21
Cape Verde .....	24
Central African Republic .....	30
Chad .....	32
Republic of the Congo .....	34
Democratic Republic of the Congo .....	38
Comoros .....	41
Côte d'Ivoire .....	52
Djibouti .....	55
Egypt .....	59
Eritrea .....	63
Ethiopia .....	67
Gabon .....	69
Gambia .....	73
Ghana .....	78
Guinea .....	80
Guinea Bissau .....	85
Kenya .....	88
Lesotho .....	95
Liberia .....	99
Libyan Arab Jamahiriya .....	102
Madagascar .....	108
Malawi .....	113
Mali .....	115
Mauritania .....	120
Morocco .....	128
Mozambique .....	135
Namibia .....	136
Niger .....	140
Nigeria .....	147
Rwanda .....	152
Sao Tome and Principe .....	154
Senegal .....	161
Sierra Leone .....	166
South Africa .....	167
Sudan .....	168
Swaziland .....	171
Tanzania .....	175
Togo .....	176
Tunisia .....	182

	<u>Page</u>
Uganda .....	190
Zambia .....	196
Zimbabwe .....	201
II. SUMMARIES OF REPORTS SUBMITTED BY SUBREGIONAL ORGANIZATIONS .....	207
Arab Maghreb Union .....	207
Central African Economic and Monetary Community .....	216
Intergovernmental Authority on Development .....	216
Permanent Inter-State Committee for Drought Control in the Sahel ....	217
Southern African Development Community .....	223

## I. SUMMARIES OF NATIONAL REPORTS

### ALGERIA

#### Préambule

L'application et la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est coordonnée par l'Organe National de Coordination sur la lutte contre la désertification mis en place par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Agriculture. Cet organe est abrité par la Direction Générale des Forêts et présidé par le Directeur Général des Forêts.

Le présent rapport national de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2ème génération) a été élaboré conformément à l'article 26 de la Convention et aux décisions de sa Conférence des Parties, en particulier la décision 11/COP.1, avec la prise en compte des modifications apportées aux rapports par suite de la décision 1/COP.5.

#### Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable

##### *Stratégies établies*

#### 1. Stratégie Nationale du Développement Durable

La préservation et l'utilisation rationnelles des ressources naturelles sont intégrées comme axe incontournable de cette stratégie. A ce titre, une charte communale a été établie au niveau décentralisé. Elle a pour objet de déterminer les actions à mener par les autorités communales en matière de conservation des ressources naturelles, notamment la lutte contre la désertification.

#### 2. Stratégie de Conservation et d'Utilisation Durable de la Diversité Biologique

L'Algérie a élaboré sa stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, laquelle a permis d'évaluer l'état de connaissance de la biodiversité en Algérie et d'identifier les options prioritaires pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

#### 3. Stratégie Nationale des Changements Climatiques

L'Algérie a pris des mesures en vue de participer à l'effort universel de protection de l'atmosphère, dans le cadre de la mise en oeuvre du protocole de Montréal, de la Convention-cadre sur les changements climatiques et les accords de Kyoto, des mesures ont été prises pour la mise en oeuvre de ces instruments internationaux.

#### 4. Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté et l'Exclusion

En Algérie, une carte de la pauvreté de l'Algérie a été établie et a permis l'identification spatiale des communes les plus pauvres sur tout le territoire. Dans ce cadre, le Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) intègre les conditions de durabilité nécessaires à son application.

#### 5. Stratégie Nationale en Matière de Population et de Développement (Horizon 2000-2010)

L'Algérie a posé les jalons d'une stratégie en matière de population et de développement à l'horizon 2010. A cet effet, des recommandations très pertinentes ont été identifiées à l'égard du monde rural, qui compte 34% de la population en Algérie, vivant dans des conditions de précarité absolue où sévit une désertification et un ensablement très prononcé des infrastructures socio-économiques.

#### 6. Stratégie Nationale de Développement Agricole et Durable

Depuis l'année 2000, une nouvelle politique du Ministre de l'Agriculture a été mise en place : le PNDA (plan national de développement agricole). Ce dernier vise à l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire des populations et à la protection des ressources naturelles.

#### 7. Mise en oeuvre de la Nouvelle Stratégie d'Aménagement du Territoire

Le rapport, qui dresse une rétrospective de l'évolution de la politique nationale d'aménagement du territoire menée de l'indépendance à nos jours, propose les éléments d'une stratégie d'occupation du territoire à l'horizon 2020, fondée notamment sur la mise en oeuvre du mécanisme de coordination et d'instruments de régulation des actions de développement économique et social et environnemental, aptes à assurer une meilleure répartition dans l'espace des activités de la population. La loi du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire définit les orientations et les instruments d'aménagement du territoire.

#### *Plans et politiques établis*

##### 1. Le Plan National de Développement Agricole (PNDA)

Le plan national de développement agricole est l'un des outils de mise en oeuvre de la stratégie globale visant à la modernisation et à l'accroissement de l'éco-efficacité du secteur de l'agriculture. Le plan national de développement agricole est construit sur une série de programmes spécifiques adaptés aux contraintes agro-climatiques de l'Algérie. L'application des programmes du PNDA est conduite dans le cadre d'une démarche participative avec les acteurs concernés, dans un esprit de partenariat.

## 2. Politique Nationale Forestière et de Conservation de la Nature

Consciente de l'importance vitale de son patrimoine forestier du point de vue physique, économique et social, l'Algérie mène depuis l'indépendance une politique soutenue de développement du secteur forestier selon un plan à long terme. Le Plan National de Reboisement (PNR) a été élaboré pour la mise en oeuvre de cette politique d'une manière cohérente (pour les objectifs du PNR voir Rapport National 1999). Ce plan constitue de ce fait l'assise de base de la politique forestière. En parallèle, la gestion des zones humides et leur classement par importance nationale et internationale constitue l'une des préoccupations du secteur des forêts.

## 3. Politique Nationale et Programmes de Réduction des Catastrophes

Dans ce contexte, un plan national de "prévention des catastrophes et d'organisation et interventions et de secours" a été mis en place et consigné dans des textes réglementaires. Ce plan vise à l'établissement d'une base réglementaire et arrête un programme d'actions à court, moyen et long termes.

## 4. Le Rapport National de l'Environnement (2000)

Le Rapport National sur l'état et l'avenir de l'environnement expose les facteurs de vulnérabilité d'ordre physique et institutionnel et dresse l'état de l'environnement. Il définit les grandes lignes d'une stratégie nationale de l'environnement en cohérence avec les priorités socio-économiques du pays, et propose un programme d'urgence.

## 5. Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD, 2002)

Le rapport national sur l'état de l'environnement a permis de connaître l'état des lieux de l'environnement et les préoccupations de tous les secteurs concernés par l'environnement. Un plan national d'action pour l'environnement et le développement durable a été élaboré.

### Mesures institutionnelles et mécanismes prévus pour mettre en oeuvre la Convention

#### *Renforcement de l'organe national de coordination (ONC)*

Créé le 15 juin 1998 par arrêté ministériel de M. le Ministre de l'Agriculture, et mis en place le 31 janvier 1999 par M. le Directeur Général des Forêts.

Pour plus d'efficacité dans ses missions, des changements ont été opérés, d'autres sont en cours pour son renforcement : au niveau de son statut, de sa composition et de son fonctionnement.

### *Les organes d'intermédiation*

#### 1. Le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG)

Le Conseil National de l'Information Géographique est un organe consultatif d'études, d'orientation, de coordination et d'information. Il est composé de plusieurs ministères en charge ainsi que d'institutions nationales produisant des informations géographiques de base.

#### 2. Le Conseil National de l'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

Créé par la loi 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et au développement durable du territoire, il a pour missions notamment de :

- Proposer l'évaluation et l'actualisation périodique du schéma national d'aménagement du territoire, et
- Contribuer à l'élaboration des schémas directeurs nationaux et régionaux.

#### 3. Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable

Créé par décret exécutif n° 02-115 du 03 avril 2002, l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable est chargé de la surveillance et du contrôle de l'environnement. Il représente un outil au service des programmes de développement durable.

Pour la réalisation de ses missions, l'Observatoire dispose de laboratoires régionaux, de stations et de réseaux de surveillance; il est doté par l'Etat d'un fonds initial.

#### 4. Conseil National de l'Eau

C'est un organe de concertation pour la mise en oeuvre de la politique nationale de l'eau, notamment en matière d'aménagement, de mobilisation, de répartition et d'utilisation rationnelle de l'eau.

#### 5. Comité National des ONG algériennes pour la lutte contre la désertification (CNOA)

Le CNOA est un réseau indépendant d'associations actives dans la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification - CCD. Il offre un cadre de concertation pour les acteurs de la société civile. Le CNOA compte 26 associations, dont certaines sont accréditées auprès du secrétariat de la CCD.

*Mécanismes mis en place*

## 1. Le Fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe

L'ampleur de la dégradation des zones de parcours suite aux facteurs conjugués de la sécheresse et de l'action anthropique, et l'avancée de la désertification ainsi que les difficultés auxquelles sont confrontés les éleveurs et les agro-pasteurs militent en faveur d'une intervention conséquente, cohérente et harmonieuse des pouvoirs publics, ainsi que d'un soutien financier adéquat et approprié de l'Etat.

C'est devant cet état de fait qu'un fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe a été approuvé par le gouvernement, qui a pris la décision de l'étendre au développement des parcours et de la steppe, pour pallier aux problèmes rencontrés au sein de ces zones arides et semi-arides. Ce fonds devient ainsi "Fonds de lutte contre la désertification et du développement du pastoralisme et de la steppe". L'ordonnateur principal de ce compte est le Ministre de l'Agriculture.

## 2. Le Fonds National de la Régulation et du Développement Agricole

Ce Fonds est un dispositif de soutien, d'accompagnement et de mise en oeuvre du Programme National du Développement Agricole (PNDA). Il vise à l'adoption par l'agriculteur d'une démarche volontaire favorisant un développement durable de son exploitation et une modernisation de ses techniques de production.

## 3. Le Fonds spécial de développement des régions du Sud

Ce Fonds est créé par la loi de finances 1998, complété par la loi de finances complémentaire 2000 et par l'ouverture d'un compte d'affectation spéciale. Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 1% sur le montant annuel de la fiscalité pétrolière.

*Cadre législatif et réglementaire*

Dans le but de mettre en adéquation le cadre législatif et juridique existant par rapport aux mutations actuelles, les lois existantes ont été révisées et renforcées, d'autres ont été promulguées.

- Loi 90-30 portant sur la loi domaniale et ses textes d'applications (révisée)
- Loi relative à l'aménagement et au développement du territoire (promulguée)
- Loi relative à la protection de l'environnement et au développement durable (révisée)
- Décret exécutif portant sur l'organisation d'un recensement général de l'agriculture (promulguée)



### Processus participatif à l'appui de l'élaboration du programme d'action

#### *Participation des acteurs concernés à la définition des priorités nationales*

Au cours du processus de l'élaboration du programme d'action national (PAN) en Algérie, la tenue de concertations décentralisées aussi bien locales (organisation et tenue de 48 ateliers avec prise en compte de l'unité géographique) que régionales (organisation et tenue de 4 ateliers régionaux avec prise en compte de l'unité agro-écologique) ainsi que la participation de tous les acteurs concernés ont permis aux différentes catégories d'acteurs (ONG, chercheurs, société civile, organisation d'agro-éleveurs, femmes rurales ...) de participer et d'identifier les priorités nationales en matière de lutte contre la désertification.

### Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre du programme d'action national et de l'accord de partenariat avec les pays développés Parties et les autres entités intéressés

Le principe fondamental de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est la participation de tous acteurs concernés de la base au sommet dans un esprit de concertation et de partenariat.

Dans le cadre d'un processus en cours pour l'élaboration du PAN, l'Algérie a entrepris plusieurs contacts avec les partenaires au développement et organisations internationales pour solliciter leur appui aussi bien technique que financier.

### Mesures prises ou prévues dans le cadre du programme d'action national

Les différentes étapes exécutées dans le cadre du processus PAN se sont effectuées selon une approche participative visant au développement d'un partenariat effectif entre tous les acteurs concernés :

- Dans le cadre de la sensibilisation et de la vulgarisation,
- Dans le cadre des études,
- Dans le cadre de la recherche scientifique et technique,
- Dans le cadre de la mobilisation des ressources financières,
- Dans le cadre de la circulation de l'information à travers les services déconcentrés.

### Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en oeuvre de la CCD et aides financières de coopération technique requises avec indication des besoins

Sont pris en charge dans le cadre du budget de l'Etat. A titre d'illustration, les dépenses relatives aux programmes de lutte contre la désertification ont évolué très fortement. Le financement prévu pour la période 2000-2002 pour la lutte contre la désertification totalise un montant de DA 32.270.000.000, soit US\$ 403.375.000 (1 US\$ = 80 DA).

Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer  
les progrès accomplis

Pour éclairer un programme d'action et mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, nous avons besoin d'indicateurs de développement humain, de qualité de vie et de durabilité écologique. Les concepts de développement humain et de durabilité écologique englobent de nombreux aspects.

Les indicateurs ne peuvent en donner qu'une mesure fragmentaire, et la recherche d'indicateurs fiables et efficaces n'en est encore qu'à ses débuts. Les principaux indicateurs sont identifiés suivant les domaines d'indicateurs physiques, biologiques, sociaux et d'évaluation des projets.

**ANGOLA**

The Government of Angola has been elaborating and implementing economic and social development programmes with a triennial periodicity. In these programmes, the priorities set by the Government were defined according to the situation at the time.

The Government submitted to the international community at that time the Community Rehabilitation Programme (PRC) which aimed, among others, at the rehabilitation of rural infrastructure and resettlement of the war refugees and displaced people.

The Government, following UNCCD recommendations, created the national coordinating body (NCB), where all the related sectors of civil society, bilateral and multilateral cooperation agencies were represented. Despite the crisis that has hit the country, the Government has allocated, since 1999 budget, funds to support activities of the NCB, and has furnished the office with the essential means needed to run the project. The government has prepared and submitted to potential donors a project on capacity building to assist the NCB to strengthen its role as leader of the national action programme (NAP) process. Within the scope of some Government activities, some actions have been started, such as approval of the Environmental Law, the Water Law, the Fishing Law, and revision of the economic legislation to fit in with the political changes happening in Angola.

In relation to the environment, the Ministry of Fisheries and Environment's present coordination entity of UNCCD NAP process has considered as priority within its mandate and conducted with success an awareness, educational and sensitization programme on environment, both on a formal and informal basis. The Ministry of Education and Culture, civil society and the media have also supported this programme.

The Government of Angola has contacted cooperation partners and submitted for funding the projects Kalahari-Namib and NAP assistance.

Between 1986 and 1990 the country suffered the first catastrophic drought. In this period, great loss of people and livestock engendered the first National Forum on Drought and Desertification. As a result, the meeting recommended integrated management programmes and a participatory programme both on environment and natural resources.

In progress is the revision of the legislation on administrative agencies and the local authorities and their empowerment to extend the participation of all the stakeholders.

The NAP will benefit from local and international resources that will be allocated through its facilitation body and the National Desertification Fund (NDF) which will be created under the scope of the implementation of the Convention in the country. This process has not yet been implemented due to reasons beyond our control.

Current cooperation needs include technical assistance for the installation of the NCB and to prepare the documents for the first National Forum on the NAP.

## **BENIN**

La République du Bénin présente pour la deuxième fois, conformément à la décision 11/COP.1, son rapport national sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Ce deuxième rapport fait le point sur la mise en oeuvre de la Convention à partir de l'élaboration du programme d'action national de lutte contre la Désertification (PAN/LCD) et plus précisément de l'adoption du PAN le 16 novembre 2000 par le gouvernement du Bénin jusqu'aux actions menées au mois d'avril 2002.

S'inspirant du document ICCD/CRIC(1)/INF.8 relatif à la note explicative et du guide sur la deuxième série de rapports sur la mise en oeuvre de la Convention, ce rapport s'articule en quatre parties à savoir:

- le diagnostic
- les nouvelles mesures
- les activités menées
- les Plans Stratégiques de Développement du Bénin

Par rapport à la première partie, il se réjouit de constater toute l'importance que le Bénin accorde à l'élaboration méthodique itérative, participative et intégrée de son PAN/LCD.

L'élaboration du PAN/LCD est une grande opportunité pour le Bénin d'inverser la tendance régressive des ressources naturelles et des facteurs de production et d'amener les différents acteurs à oeuvrer en symbiose et à faire de la lutte contre la désertification une des priorités du développement national.

Le second point indique toutes les mesures qui ont été prises durant les trois dernières années dans le cadre de l'application des dispositions de la Convention. Ces mesures touchent à la fois les plans institutionnel, législatif, organisationnel et financier.

La troisième partie fait état des activités menées à travers quelques projets et/ou actions pilotes. Les actions concernent pour l'essentiel la foresterie rurale, la promotion des activités génératrices de revenus et la diversification des cultures.

La quatrième partie montre comment les grands domaines prioritaires du PAN/LCD du Bénin sont pris en compte dans les plans et programmes d'orientation stratégique de développement national.

#### **BOTSWANA**

The Government of Botswana has, since independence in 1966, put in place a number of strategies that are geared towards sustainable development. The plans and strategies that are available in the social and economic plans are the National Development Plan 8, Vision 2016, National Conservation Strategy, Agenda 21, Community-Based Development Strategy for Rural Development, Eco-tourism Policy, Rural Development Policy and the National Master Plan for Arable Agriculture and Dairy Farming.

The main aim of these plans and strategies is to improve the standards of living of the people of Botswana as well as conserve the environment for future generations. The strategies adopted to improve the standard of living through creating employment opportunities and income generation include Citizen Entrepreneurial Development Agency, Arable Lands Development Programme, and Labour-based Public Intensive Works, to mention but a few.

Between 1982 and now the Government of Botswana has invested about P 136 million (approximately US\$ 23 million) into the Arable Lands Development Programme. This programme targets the resource-poor farmers to assist them acquire farm inputs to improve their farming productivity. To date, 28,106 farming households have benefited from this programme. However, despite Government efforts to achieve food security, Botswana has experienced a decline in food production over the years mainly due to persistent droughts.

In the field of combating desertification plans that were put in place to promote sustainable utilization of natural resources as well as alleviate poverty include, among others, the Tribal Grazing Land Policy, Arable Lands Development Programme and Forest Policy. The Tribal Grazing Land Policy enabled individuals or groups exclusive land rights for cattle ranching. It was assumed that individual tenure would ensure sustainable use of rangeland resources. Though successful in terms of ranch allocation, the policy has failed to solve the root cause of over-grazing in the communal areas, which was the primary target.

The Arable Lands Development Programme was conceived in 1977 to tackle the issues of low productivity in arable agriculture. The programme focused on smallholder farmers, especially the poorest of the poor. Its objectives are to increase arable production with a view to reducing the food grain deficit and achieving food self-sufficiency in the long run; to enhance rural development and welfare by raising arable incomes through improved agricultural productivity; and to improve income distribution by concentrating on resource poor farmers and create productive and remunerative employment in the rural areas.

With regard to forestry, forest inventories were collected for forest reserves and a Sustainable Multiple Use Management Plan was developed. To promote the biodiversity of the country's flora, Botswana established a National Tree Seed Centre to preserve the indigenous genetic data bank through production and distribution of indigenous tree seedlings.

Though it is difficult to assess the impact of the above-mentioned strategies on the reduction of poverty, reports indicate that between 1985/1986 and 1993/1994 the proportion of the population living below the poverty datum line declined from 59 per cent to 47 per cent. Poverty was found to be higher and most severe in rural areas.

The major setback with these strategies is that they are sectorally based and thus poorly coordinated. It is the intention of the NAP to improve coordination in the implementation and monitoring of existing programmes and policies towards eliminating poverty and combating desertification.

The NAP intends to achieve this lofty goal through:

- mobilizing resources for the implementation of the national action Programme,
- undertaking research on the processes of drought and desertification and exchange information to ensure better understanding of those processes,
- facilitating capacity-building initiatives for stakeholders involved in efforts to combat desertification and mitigating the effects of drought,
- establishing alternative livelihoods projects, particularly for people living in marginal and degraded areas,
- promoting awareness and understanding of the causes and effects of desertification and drought,
- promoting coordination of interventions and approaches on combating desertification and drought among stakeholders,
- improving drought preparedness at local and national levels,
- facilitating effective participation of women, farmers, resource-users and representative organizations in policy planning, decision-making, and implementation of the national action programme, and
- controlling land and rangelands degradation.

## BURKINA FASO

Le présent rapport national fait suite au premier, élaboré en mai 1999 et présenté à la troisième Conférence des Parties à la Convention en 1999. Il vise à informer les Parties à la Convention des efforts déployés et des mesures prises pour la mise en oeuvre de la CCD au Burkina Faso.

### Stratégies et priorités établies dans les politiques de développement

#### *Les politiques et/ou stratégies de développement*

Le gouvernement a élaboré en 1995 une Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) qui met l'accent sur la nécessité de promouvoir la sécurité humaine par l'accès de chaque burkinabé à un emploi rémunérateur, aux soins médicaux préventifs et curatifs, à la sécurité alimentaire, environnementale, individuelle et politique. Dans le prolongement de la LIPDHD, les autorités burkinabé ont élaboré en 1999 un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ce cadre a pour ambition d'améliorer l'accès de la frange pauvre de la population (45,3 %) aux services sociaux de base, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'emploi. Outre les politiques évoquées, le pays a élaboré d'autres politiques et stratégies parmi lesquelles :

#### 1. La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD)

Toutes les actions en matière de développement rural s'inscrivent dans une option de développement local, dont les principes fondamentaux au nombre de sept sont énoncés par la LPDRD.

#### 2. La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)

Le Burkina Faso s'est engagé à partir de 2000 dans un processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable, qui a débuté par la mise en place d'un Comité national de pilotage ayant permis de faire l'évaluation des cadres d'orientation stratégique et la conduite de dialogue avec les groupes d'acteurs sur la cohérence et la pertinence des différents cadres d'orientation stratégique. L'analyse des résultats de l'évaluation a permis de concevoir le processus burkinabé comme un mécanisme de planification permettant l'intégration et l'harmonisation des différents cadres de planification sectorielle et des plans d'action pour la mise en oeuvre des principales conventions internationales dans le cadre de la politique de développement humain durable en cours dans le pays, de manière à créer des synergies et des complémentarités au niveau institutionnel et sur le terrain. Dans cette perspective, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a été retenu comme la charpente de la future Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

#### 3. Le processus de décentralisation et la promotion du développement local

Le processus de décentralisation qui a démarré en 1998 au Burkina Faso est progressif et il est parvenu aux résultats suivants :

- les communes urbaines ont été mises en place dans les agglomérations répondant aux critères démographiques et financiers et le nombre de communes est passé de 33 à 49;
- les conseils municipaux fonctionnent dans les 49 communes urbaines créées;
- des études ont été réalisées pour engager la réflexion sur la communalisation rurale;
- la mise en place, en février 2002, d'un Comité Permanent chargé de suivre et d'élaborer des textes d'application des lois de décentralisation.

#### 4. La Stratégie Nationale d'Education Environnementale

Cette stratégie a été élaborée et adoptée officiellement par le pays en avril 2001. Elle vise principalement à asseoir les bases d'une politique nationale en matière d'éducation environnementale prenant en compte les différents ordres d'enseignement du système éducatif Burkinabé et impliquant tous les acteurs de développement.

*Les plans/stratégies relatifs à la lutte contre la désertification élaborés avant l'adoption de la Convention*

Voir premier rapport national CCD 1999.

#### *Les programmes*

##### 1. Au niveau du secteur de la foresterie

Le Programme Régional pour le Sous-Secteur des Energies Traditionnelles : le Burkina Faso a élaboré un Programme d'investissement dénommé Review of Policies in the Traditionnel Energy Sector (RPTES) entre 1995-1996 comprenant huit projets. Ce Programme RPTES tire son fondement des politiques nationales forestière et énergétique.

##### 2. Au niveau des composantes nationales des Programmes Régionaux du Comité Inter-états de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)

a) Le Programme Régional Solaire (PRS), phase II. Ce programme initié par le CILSS sur un financement du 6ème Fonds Européen de Développement a démarré au Burkina Faso en 1990 et a permis l'installation de 80 pompes et de 287 systèmes communautaires. Les réflexions qui ont été conduites dans le cadre de la mise en oeuvre de ce programme ont abouti à l'adoption d'un document cadre de réforme de la gestion des systèmes d'adduction d'eau potable au Burkina Faso.

b) Le Programme de Promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel (PPEDAS). Il vise à encourager une gestion durable des ressources naturelles tout en luttant contre la pauvreté. Il devrait, dans le cas de notre pays, contribuer à limiter les pressions humaines sur les ressources ligneuses qui sont un facteur important de dégradation des terres.

Mesures institutionnelles prises pour la mise en oeuvre de la CCD

*Organe National de Coordination (ONC)*

1. Statut juridique

Le rôle d'ONC est toujours confié au Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE).

2. Ressources

Après l'élaboration du PAN/LCD, l'Etat a mis annuellement à la disposition du Secrétariat Permanent 358,800 \$EU pour couvrir les frais liés au personnel, aux bâtiments administratifs, au matériel et équipement de bureau, au fonctionnement ainsi qu'à la dotation du Fonds national de lutte contre la désertification.

3. Caractère intersectoriel et pluridisciplinaire;  
composition et mode de fonctionnement

Dans la phase de mise en oeuvre du PAN, il est préconisé que les structures de pilotage qui ont conduit l'élaboration du PAN/LCD cèdent la place aux structures de concertation et de prise de décision préconisées par la loi portant sur la réorganisation agraire et foncière, dont le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) est un outil de mise en oeuvre.

4. Statut des données et des informations

Le Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNGIM), qui travaille avec un réseau de quinze institutions partenaires producteurs et/ou utilisateurs d'informations environnementales, coordonne depuis l'année 2000 la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation du PAN/LCD.

*Cadre institutionnel, législatif et réglementaire de lutte cohérente et fonctionnelle contre la désertification*

1. Au niveau institutionnel

Le CONAGESE a tenu en mars 2002 sa première conférence statutaire, qui a adopté les résultats suivants :

- conférer au CONAGESE le statut d'administration de mission pour une durée de cinq ans et le rattacher au premier ministre;
- prendre en compte le concept de développement durable dans les missions et la dénomination de la nouvelle structure qui devient le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable.

Les organes retenus pour la nouvelle structures sont : la conférence, le Secrétariat Permanent et les commissions spécialisées.



## 2. Au niveau législatif et réglementaire

Après le lancement du PAN/LCD, plusieurs textes ont été élaborés. Quelques-uns ont été adoptés, d'autres sont en cours.

### *Programme d'Action National intégré dans le Plan National de Développement Economique et Social et de Protection de l'Environnement*

#### 1. Le PAN/LCD

Le PAN/LCD s'inscrit dans le Plan d'Action National pour l'Environnement, dont la relecture préconisée vise à doter le pays d'un Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD) qui prendra en compte l'ensemble des secteurs de l'environnement.

#### 2. Mise en cohérence du PAN/LCD avec les autres cadres stratégiques

Les liens entre le PAN/LCD et les deux autres conventions de Rio (Convention sur la Diversité Biologique et Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) n'ont pas été établis clairement de façon à permettre une mise en oeuvre concertée des stratégies définies. C'est pourquoi le Burkina Faso a élaboré un projet dénommé «Renforcement des Capacités Nationales en Gestion Environnementale pour la mise en oeuvre des Conventions et Recommandations de Rio», qui vise à aider le gouvernement à mettre en oeuvre les conventions et recommandations de Rio.

#### 3. Articulation du PAN/LCD avec les approches nationales, régionales et locales

a) Le PAN/LCD et la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD): LPDRD se propose de promouvoir une cohérence d'ensemble et une complémentarité des activités entreprises sur le terrain, en favorisant la concertation sur quelques principes directeurs pour orienter ces interventions.

b) Le PAN/LCD et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP): CSLP constitue le cadre stratégique reconnu par les autorités politiques au plus haut niveau comme cadre de référence et de mise en cohérence. Les limites du CSLP ont amené le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (SP/CONAGESE) et les partenaires de coopération à réfléchir sur les moyens de la prise en compte du PAN/LCD, voire de la question environnementale, par le CSLP.

#### 4. Articulation du PAN/LCD avec le programme d'action sous-régional de l'Afrique de l'Ouest (PASR)

Parmi les projets en cours d'exécution et entrant dans le cadre du programme d'action sous-régional on peut citer :

- le Projet de Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF) ;

- le Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN) ;
- le Programme Régional Parc W (ECOPAS) ;
- le Projet Pilote Transfrontalier «Le Beli» ;
- le Projet Pilote Transfrontalier de lutte contre la désertification «Le Goruol» ;
- le Projet de Communication Participative en Appui à des Actions Communautaires de Lutte Contre la Désertification (PCP/LCD).

#### Processus participatif à l'appui de la mise en oeuvre du PAN/LCD

Le PAN/LCD du Burkina Faso prévoit la traduction concrète de ses principaux domaines d'intervention à travers l'élaboration et la mise en oeuvre de Programmes Locaux de Développement (PLD) au niveau de toutes les localités rurales du pays. Dans ce sens, plusieurs projets et programmes de développement local ont été lancés par le gouvernement Burkinabé, l'un des plus importants étant le deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT2), dont l'objectif global est de réduire rapidement la pauvreté rurale et de promouvoir un développement durable. La première phase du PNGT2 couvre environ 2000 villages répartis dans 27 provinces.

#### Processus consultatif avec les partenaires de coopération (pays développés Parties)

Après la validation du PAN/LCD, la Coordination des Partenaires de Coopération a poursuivi ses rencontres périodiques par la facilitation et l'appui à la réalisation de certaines actions telles que le plaidoyer sur le Fonds national de lutte contre la désertification, l'étude sur le cadre institutionnel et l'organisation de la première Conférence du CONAGESE, l'intégration du PAN/LCD dans le CSLP.

La tenue de la première Conférence du CONAGESE et la clarification du rôle et de la place de ses organes permettront peut être de lever le principal obstacle au financement du PAN/LCD dont l'élaboration, l'adoption et le lancement depuis le 30 juin 2000 avaient pourtant respecté le processus consensuel et participatif exigé par la CCD et par les partenaires de coopération.

#### Mesures prises ou prévues pour améliorer le climat économique, protéger les ressources naturelles, améliorer l'organisation institutionnelle et développer la connaissance du phénomène de la désertification

##### *Diagnostic des actions et expériences passées en vue de lutter contre la désertification*

La mise en oeuvre du PAN/LCD du Burkina Faso devant se dérouler dans un contexte marqué par l'existence de plusieurs intervenants en matière de lutte contre la désertification, le Burkina Faso a engagé une revue des projets et programmes en cours d'exécution en vue d'évaluer leur contribution en matière de lutte contre la désertification et de mieux identifier les domaines et espaces du pays méritant un appui additionnel.

*Programmes techniques et projets fonctionnels intégrés mis en place  
pour combattre la désertification*

1. Inventaire, adaptation et intégration des projets et programmes en cours

Le Burkina Faso a entrepris dans le cadre de sa coopération avec certains pays la mise en oeuvre d'un certain nombre de projets dont :

a) Le barrage souterrain de Naré : le principe du barrage souterrain est d'empêcher l'écoulement et de stocker l'eau à un endroit donné au moyen d'une digue souterraine dont les dimensions sont fonction des conditions du milieu et du volume d'eau à retenir.

b) Le Projet Fonds Canadien de soutien à la Convention de Lutte Contre la Désertification (FCCD) : il a pour but principal d'apporter un soutien à la mise en oeuvre de la Convention de lutte contre la désertification au Burkina Faso. Son objet est «d'appuyer les activités initiées et réalisées par les populations ayant un impact direct ou indirect sur la lutte contre la désertification».

c) Le Projet JGRC (Japan Green Resources Corporation) «Mesures de lutte contre la désertification» : ce projet qui s'est réalisé à Dori (Nord du Burkina) a pour objet l'élaboration de techniques de lutte contre la désertification. Il a pris fin en décembre 2000 avec la production par la partie japonaise d'une documentation technique composée de 8 guides s'adressant aux techniciens impliqués dans la lutte contre la désertification.

d) Le Projet National de Développement des Services Agricoles phase II (PNDSA II) : ce projet est en phase transitoire jusqu'en juin 2002. Cette phase vise à financer des micro-projets élaborés par les organisations paysannes sur la base d'une contractualisation.

2. Action de renforcement des capacités nationales

Un certain nombre de projets visant au renforcement des capacités locales sont en cours d'exécution ou de négociation avec les différents partenaires de coopération technique et financière. Parmi ceux-ci, on peut retenir :

- Le Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Privé en matière d'Environnement et de Centres de Documentation Environnementale;
- Le Projet de Renforcement des Capacités Nationales du Secteur Minier et de gestion de l'Environnement (PRECAGEME);
- Le Projet Espace de Navigation et d'Information en Géologie, Mines et Environnement;
- Le Projet de Renforcement des Capacités Techniques pour la Gestion Durable du Couvert Végétal.

*Mesures prises pour améliorer le climat économique et social, pour protéger les ressources naturelles, pour développer la connaissance du phénomène de la désertification et de sa maîtrise et pour surveiller et évaluer la désertification et la sécheresse*

Ces mesures concernent :

- l'élaboration de lois et de textes réglementaires, notamment les décrets et arrêtés, par rapport à la gestion des ressources naturelles ; le démarrage de la mise en place d'une Unité de récupération des terres dégradées au sein du Ministère de l'Environnement et de l'Eau ;
- l'élaboration du rapport sur l'Etat de l'Environnement, la Stratégie nationale en matière d'Education Environnementale ;
- la mise en place d'un système de suivi-évaluation et de répertoire d'indicateurs de mesure d'impact, d'identification de sites pilotes d'expérimentation des indicateurs.

Ressources financières allouées pour appuyer la mise en oeuvre de la Convention

Le Burkina Faso, s'inspirant des dispositions des articles 20 et 21 de la CCD, s'est engagé dans un processus de mise en place d'un Fonds National de lutte contre la désertification.

1. Le Fonds National de lutte contre la Désertification (FND)

Pour conduire la mise en place du Fonds, un comité de plaidoyer composé des représentants de l'Etat, de la société civile, des producteurs et des partenaires au développement a été mis en place en juin 2001. L'action du comité a permis l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer, dont l'objectif général est la mise en place effective du Fonds National de lutte contre la désertification à travers entre autres :

- l'adhésion de tous les acteurs (Etat, société civile, privé et partenaires au développement) à l'idée de la création du Fonds ;
- l'adoption des textes portant création du Fonds, à ce propos un document a été soumis en mars 2002 au gouvernement pour approbation ;
- la levée des premières contributions financières pour l'alimentation du Fonds.

2. Autres financements

En plus de la mise en place du Fonds National de Lutte Contre la Désertification du Burkina Faso (FND/BF), d'autres fonds en création pourraient être mis à contribution pour financer les actions de lutte contre la désertification. Il s'agit du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) institué par la loi portant sur le Code de l'Environnement et du Fonds de Dépollution Industrielle créé par décret en avril 2002.

### 3. Contribution à la mise en oeuvre du programme d'action national

Pour rappel, dans le cadre de l'élaboration du programme d'action national, les partenaires de coopération ont contribué à hauteur de 1,834,155 \$EU aux deux premières phases du processus et l'Etat Burkinabé pour l'équivalent de 667,132 \$EU. De la validation PAN/LCD à l'élaboration du présent rapport, certains partenaires ont apporté leur appui financier à l'exécution de certaines activités équivalent à 457,290 \$EU. Les actions financées ont porté essentiellement sur des études, l'organisation d'ateliers de formation et de travail.

#### Examen et évaluation des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis

Au sortir du Forum, le SP/CONAGESE soutenu par le CILSS et l'OSS a organisé deux ateliers nationaux d'opérationnalisation du système de suivi-évaluation qui ont identifié l'organe de coordination du Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNGIM) pour superviser le Système de Suivi-Evaluation (SEE) du PAN/LCD. Ils ont également permis d'identifier et de déterminer:

- les indicateurs à suivre ;
- les modes de calcul de chaque indicateur identifié ;
- la fréquence de suivi de chaque indicateur ;
- la localisation des sites potentiels à suivre ;
- la période de référence pour l'établissement des situations de référence.

Les insuffisances et contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre du SSE au Burkina Faso ont été recensées et se rapportent essentiellement aux données et matériels, au statut des membres du comité de SSE, à l'insuffisance des moyens tant techniques que financiers pour la mise en oeuvre du système.

### **BURUNDI**

#### Présentation générale du Burundi

Population :	600 000 habitants
Superficie :	27 830 km <sup>2</sup>
Topographie :	Collines et montagnes
Climat :	Equatorial modéré
	Saison pluvieuse: février-mai/septembre-novembre
	Saison sèche: juin-août/décembre-janvier
Produits agricoles et animaux :	Café, coton, thé, sorgho, bananes, manioc, sucre, viande, lait, cuir
Produits d'exportation :	Café, thé, sucre, coton, cuir
Problèmes fonciers :	Dégradation des terres, pression démographique
PNB :	4,4 millions de US\$
Distribution du PNB :	Agriculture (50%); industrie (18%); service (32%)

## Pauvreté monétaire :

	1993	1996	1999	2000
Indice de pauvreté humaine	39,7	57,94	47,90	
Population en dessous du seuil de pauvreté (totale)	39,7	57,94	57,95	60,0
Population en dessous du seuil de pauvreté (rurale)	39,7	57,94	57,49	57,0
Population en dessous du seuil de pauvreté (urbaine)	40,9	63,98	65,50	65,0

Source: Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Rapport sur le développement humain durable du Burundi, 1999.

## Pauvreté humaine :

	1995	1996	1997	1999
Population en dessous du seuil de pauvreté humaine	47,10	47,70	48,10	47,90
IDH (Indicateur du Développement Humain)	0,307	0,301	0,288	0,309

Source: PNUD

## Indicateurs pour le secteur éducation :

	1995	1998	1999	2000	2001
Taux d'alphabétisation	37,73	37,37	-	-	-
Taux de scolarisation brut dans le primaire	42,6	60,0	64,0	67,1	67,1

## Indicateurs pour le secteur santé :

	1992	1996	1998	1999	2000
Espérance de vie	53,8	53,4	53,4	52,7	48,0
Taux de mortalité infantile (pro milles)	113,8	126,6	126,6	126,6	129,0
Accouchement par personne qualifiée (%)	14	9	11	14	12
Taux de couverture vaccinale					
- BCG	30	64	73	72	73
- Rougeole	70	50	58	47	61

Source: Ministère de la santé

Priorités de la politique nationale de développement durable

Les axes prioritaires de la politique nationale de développement durable sont :

- la promotion de la paix et de la bonne gouvernance ;
- la promotion d'une croissance économique saine favorable à la réduction de la pauvreté ;
- la promotion de l'accès aux services sociaux de base ;
- la réinstallation et la réinsertion des sinistrés du conflit et des groupes défavorisés dans le circuit économique ;
- la lutte contre le VIH/SIDA ;
- la promotion de la participation de la femme au développement.

### Mesures institutionnelles prises pour mettre en oeuvre la Convention

- Ratification de la Convention ;
- Désignation de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement comme point focal de la Convention ;
- Création du Conseil National pour l'Environnement ;
- Ratification de la Convention sur la Diversité Biologique ; ratification de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques ;
- Harmonisation du Code foncier et du Code de l'Environnement.

### Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre du PAN

L'approche participative a été institutionnalisée comme stratégie de mobilisation et d'implication de la population dans toutes les actions conduites pour le développement du monde rural.

Le PAN est réellement le résultat d'un processus de concertation au niveau de la population et des communautés locales, au niveau des ONGs et au niveau des services techniques, spécialement ceux du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

### Processus consultatif à l'appui de l'élaboration du PAN

La préparation du PAN s'est déroulée dans un environnement particulier, caractérisé par la suspension de la Coopération à cause de la crise socio-politique que traverse le pays.

Cependant un forum des bailleurs de fonds est prévu en marge du Forum de validation du PAN, qui sera bientôt organisé grâce à l'appui financier du secrétariat de la CCD.

### Mesures préconisées dans le cadre du PAN

Objectif n° 1 : Utilisation rationnelle des terres.

Mesures :

- mettre en place des plans d'affectation des terres ;
- former les exploitants agricoles.

Objectif n° 2 : Promotion des techniques d'aménagement des bassins versants.

Mesures :

- adopter les méthodes de production agro-sylvo-zootechniques ;
- institutionnaliser l'approche participative.

Objectif n° 3 : Atténuation des effets de la sécheresse.

Mesures :

- développer l'irrigation ;
- mettre en place un système d'alerte précoce.

Objectif n° 4 : Contribution à la réduction de la pauvreté.

Mesures :

- créer des emplois non-agricoles ;
- améliorer l'accès au crédit ;
- mettre en place un système d'assistance en cas de catastrophe naturelle.

Objectif n° 5 : Promotion d'une bonne gouvernance.

Mesures :

- adopter et vulgariser la loi foncière ;
- mettre en place un système de diffusion de l'information auprès de la population.

Objectif n° 6 : Renforcement des capacités.

Mesures :

- formation et information de la population ;
- formation des cadres techniques à tous les niveaux.

Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en oeuvre de la Convention

Il n'y a pas de ressources financières expressément allouées à la mise en oeuvre de la Convention, mais tous les projets agricoles ont un volet "Conservation des sols".

**CAPE VERDE**

Strategies and policies

The development of the ecosystem, conservation and valorization of the country's natural resources are areas of concern to the Government.

The fourth National Development Plan (NDP IV) brings a holistic approach to environmental issues and advocates as its strategy the participation of the whole society in the resolution of environmental issues.

Policy guidelines set forth in the environment programme of the NDP IV advocate the strengthening of participation through education and training, institutional capacity-building and the development of a system of information. Thematic issues such as i) the conservation of natural resources, biodiversity, and coastal environment conservation; ii) protection and extension of afforestation areas; iii) the urban environment; and iv) the international cooperation, are tackled as a whole.

The backing of the execution of the National Environmental Action Plan (PANA) calls for the establishment of partnership agreements and the development of international cooperation ties. This plan is being amended, and consensus has been reached on land management matters, a key instrument for addressing environmental management. Equally consensual is the establishment of a sound relationship between environmental management policy and the poverty alleviation programme (PNLCP); the assumption of institutional



responsibilities; and information/training addressed to the general public and decision-makers. Finally, the general feeling is that the Government must be firmly committed to the implementation of PANA.

Pursuant to the general obligations set out under the UNCCD (article 4), poverty reduction strategies should be integrated into efforts to control desertification and mitigate the effects of drought.

The Forestry Action Plan (PAFN-1994), an integral part of the Tropical Forest Action Plan (PAFT), was developed according to the guidelines of the NDP III. However, its objectives and strategies are consistent with those of PANA.

The main objectives of the NDP (2002), medium-term guidelines for the actions of the Government, judge as key concerns the enhancement of access to health, education, and housing services as well as to drinking water supply systems, financial resources, income generating activities, capacity building and to the promotion of participation of poor people in food security and poverty alleviation matters.

These guidelines underwrite the formulation of the NDP V, an ongoing exercise.

#### Institutional and organisational measures

The most recent restructuring of the Administration dates back to February 2002. It is expected that the current structure is coherent with environmental matters.

Thus, the Ministry of Agriculture and Fisheries (MAP) disbanded the Executive Secretariat for the Environment (SEPA), and created the Directorate General for the Environment (DGA). It is expected that DGA will be able to formulate environment-related policies; assess and supervise environmental impact assessment of projects; disseminate environment-related information etc. The execution of environment-related plans and programmes, namely those regarding desertification control and protection of land-based biodiversity, is the responsibility of the DG of Agriculture, Forestry and Animal Production.

Of the set of institutions engaged in or exerting a major impact on desertification, highlights go to the Cabinet charged with environmental issues (*Conselho de Ministros para o Ambiente*), a decision-making body and coordinator of environmental policies; and the National Water Council (*Conselho Nacional de Águas*), an inter-ministerial body presided by the Minister of Agriculture and Fisheries.

The Cabinet charged with environmental issues is a counselling body charged with articulating policies and forging cooperation between public and private institutions.

The National Coordinating Body is charged with the execution of the UNCCD. It was created in 1995, and is composed of a representative of each ministry that integrates the Cabinet charged with environmental issues,

representatives of the platforms of the NGOs and farming communities as well as the association of the municipalities.

MAP, in a collaborative venture with the Ministry of Foreign Affairs, plans and manages food aid, within the framework of institutional links with the Permanent Inter-States Committee for Drought Control in the Sahel (CILSS), FAO, WFP, IFAD, and other international organizations specialized in agriculture, food, environment and fisheries.

The municipality core mission is to promote, within its jurisdiction, the development of plans and programmes tailored to protect nature and its resources.

Environment-oriented specialized municipal committees are operational. Their composition includes representatives of decentralized departments, NGOs, religious confessions, professional associations and representatives of civil society.

NGOs are active at community level in areas such as tree planting, sensitization and environment-related social education and sanitation, natural resources conservation as well as information and communication. Private associations have sprung up in the communities. Their roles differ but their jurisdiction is much restricted.

The existing legislative framework relies on land management, outline law on environmental policy and on the detailed norms and regulations regarding the outline law on environment as well as on the act that regulates forestry activities.

Other institutional measures taken include the possible creation (12/1992) of a committee to assess environmental protection issues; and the establishment of a National Fund to Combat Desertification (12/1997).

Various agreements and conventions have been signed. Highlight goes to those derived from the Rio Summit.

The participative process in support of the formulation and execution of the national action programme (NAP) was unleashed following the ratification of the Convention. Sensitization and information were provided to facilitate participation and grant commitments of everyone including resident development partners.

Experience related to municipal participation calls for the need to create a sole specialized committee to be denominated Municipal Development Committee.

The process of consultation, launched in support of the formulation and execution of NAP and of the partnership agreements between the Parties and among other interested entities, starts with the designation of France as *Chef de file* of Cape Verde's development partners engaged in desertification control.

Thus, France provided technical and institutional support to SEPA from 1996 through 2000, supports several programmes and projects as well as municipal services, particularly drinking water supply facilities. New activities might be executed in 2003. They cover the following areas: i) assistance to hydric resources management and sustainable rural development; ii) research and development; and iii) support to private initiatives in the rural areas.

At the local level, sister-cities agreements signed between the different municipalities and cities are crucial and useful instruments regarding the execution of the national action programme in areas such as drinking water and electrical energy supply, etc.

The city of Praia welcomed, from 5 to 8 March 2002, a Forum in order to examine the execution of the United Nations Convention to Combat Desertification. Two central themes were debated: a) "Views on the results of the fifth session of the Conference of the Parties related to the process of preparation of the World Summit on Sustainable Development" and b) "Lessons drawn from the forums of consultation on the implementation of the Convention in the developing countries" and a declaration, «Declaration of Praia» was adopted. The World Summit is scheduled to take place in Johannesburg in August/September 2002.

Of the measures taken within the framework of NAP, namely those tailored to improve the macroeconomics status, preserve natural resources, improve institutional organization, better the knowledge of the desertification process and supervise and evaluate the effects of droughts, highlights go to the publications of the first Red Book - a warning regarding improvements to be brought to the system of protection of species and resources - and of the first White Book - an analysis of the situation of the environment.

Of the activities and actions directed at improving the livelihood of the populations and those aimed at attaining food security in order to permit a healthy and productive life, highlight goes to the year-long monitoring of production-related agricultural activities as well as the monitoring of the Food Security Special Programme by a committee. Such actions are part of the early warning system.

The Government has for approval a draft proposal for the regulation regarding the establishment of a national Fund to fight desertification (FNLCD) as recommended by the Convention and foreseen in the NAP. Several watersheds are being studied to determine the potential for agrarian development and the social and economic resurgence of agricultural activities and environmental protection.

Capacity building and training in different domains (planning, desertification control techniques, participative approach, etc.) are being executed or are underway at the municipal level and grassroots associations. The creation of a system of information for the environment was launched once more at the beginning of February 2002.

The inclusion of environmental education in the curricula of elementary education has been attained. Publications on the process of desertification such as "Priority to the Earth", "Forms", "Files", the bulletin "Folha", a simplified manual of the Convention, etc. are very relevant activities performed in that regard.

A synopsis bringing together the contributions of the different partners engaged in the process of execution of the NAP/LCD has been formulated. Thus, programmes, projects and actions in the domains of i) conservation and restoration of soils, ii) flood control (construction and reclamation of infrastructures); iii) irrigated agriculture and iv) institutional capacity building, as well as the rendering of support services to production-related activities such as agricultural credit, are being executed as projected.

#### Financial resources

In respect of the mobilization of funds to combat desertification, the main guideline calls for the establishment of decentralized financing schemes. Such schemes are jointly managed through mechanisms negotiated with all the parties.

Meanwhile, classic mechanisms of financing, according to the NAP, will be executed. Thus, financial resources not allocated to the FNLCD will come from the State, development partners, municipalities, NGOs, associations and the private sector.

Multilateral development partners such as the United Nations system, the World Bank and the European Union, as well as several other bilateral ones, provide a very prestigious technical assistance in the execution of the projects inscribed in the NDP and as a response to development exigencies.

Within the framework of desertification control, the domains of agriculture, afforestation, rural engineering, hydric resources, rural extension, environment, research, training and food security, have mobilized an average of 821 million Cape Verdean escudos a year. Foreign aid turned in ECV 892 million for the same 1996-2001 period. Within the framework of the PLCP (Poverty alleviation programme), investment needs are estimated at US\$ 70 million. Of that amount, the multilateral financial institutions have promised US\$ 49 million. As of December 2001, disbursements topped US\$ 6 million.

The private sector plays an increasing role regarding the multiplication and import of vegetative material for propagation, as well as other production factors, thus replacing the State in this role.

In addition to the reorganization of the rural engineering division, register the introduction and adoption of integrated watershed management planning, done with the participation of grassroots associations and local producers. In addition, register the capacity to formulate sound projects, particularly huge water harvesting construction works intended to mobilize surface and under-surface water. Around 43 per cent of the arable land of the country bears at least one type of soils and water conservation infrastructure. The

agriculture and forestry exploitation system offers farmers increased opportunity to get involved in the management of natural resources and environmental protection.

Very relevant are the advances registered in institutional capacity building, law abiding and the implementation of environmental strategies and action plans, in conformity with sustainable development principles.

The Soils Act and the Land management plans of the islands of Boavista, Maio and Sal are accomplishments that strengthen and consolidate the above progress.

The expansion of desalination schemes as a form and means of supplying drinking water to the populations, particularly those in urban areas is very costly. Thus, finding and promoting new desalination systems that are more cost-effective as well as the promotion of micro-irrigation schemes and harvesting run-off water are very relevant issues.

The poor performance derived from credit schemes are influenced by several factors. Eligibility and allocation of funds to small farmers and fishermen is still inadequate.

The associative drive has gained momentum over the last years as the number of associations of farmers, animal producers and community development associations has increased.

The development of studies and projects backed by international cooperation is undergoing a productive stage with the formulation of nine watershed masterplans and the conclusion of six others in three of the most agriculture-minded islands.

The number of nurseries and germplasm banks in different islands and the planting of approximately 1,150 ha during 1997-2000 are the advances made in fruit tree production.

The irrigated area varies annually, and is currently estimated to amount to around 1,750 to 2,000 ha. The potential is estimated at 2,500 to 3,000 ha. In 2000, around 1,800 ha of land was irrigated and 200 ha of that was under drip irrigation.

The supply of agricultural produce to the market has increased and diversified thanks to improved water management techniques at the farming plots.

Due to progress in genetics and technology, poultry and pig production made significant growth and expanded. Bee-keeping is being prompted through extension services.

The rate of tree planting and forest cover has grown rapidly since independence. Today, around 20 per cent of the land mass is planted.

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC**

La République centrafricaine (RCA) est confrontée aux problèmes multiformes de dégradation de l'environnement. Elle s'est engagée à les aborder dans un cadre global et intégré. Des plans ont été conçus à travers un processus de dialogue national sur la recherche de solutions appropriées.

La ratification de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification par la RCA lui offre un cadre de lutte contre la désertification. Mais les contextes géographique, économique et social constituent des pesanteurs retardant la mise en oeuvre de la Convention. La position géographique du pays donne malheureusement l'illusion que la désertification est un phénomène encore lointain. Le contexte économique difficile oblige d'une part les populations pauvres à exercer des pressions considérables sur les ressources naturelles, et d'autre part réduit les ressources financières à investir dans ce secteur.

Il est vrai que le centrafricain ne subit pas les affres de la désertification autant que le sahélien, mais la réalité est là: le processus de la désertification détruit insidieusement. Il constitue un grand défi qui interpelle tous les acteurs et les invite à agir de crainte d'une destruction accélérée des ressources naturelles, d'une dégradation des conditions de la production agricole et des cueillettes, raréfaction de l'eau potable, marginalisation, accroissement de l'insécurité et aggravation de la pauvreté.

Ainsi la République centrafricaine a-t-elle mis en place, avant et après la ratification de la Convention, différentes stratégies pour combattre la dégradation des ressources naturelles.

L'ensemble de ces plans et actions présentent des résultats mitigés compte tenu des aléas tels que le manque de moyens humains et matériels, la parcellisation du pouvoir, le manque de vulgarisation des textes, l'insuffisance de la participation populaire, la persistance des traditions et la mauvaise perception des phénomènes environnementaux.

Le problème le plus grave qui se pose aux populations est probablement l'absence d'une prise de conscience suffisante des questions environnementales et du développement durable.

Pour les surmonter, il faudra la sécurité des populations, une amélioration des conditions de vie, des revenus, d'accès aux bonnes terres, aux ressources naturelles, à l'eau potable, aux facilités techniques et technologiques appropriées, à la sécurité et à la formation, la conscientisation des différents acteurs, l'adoption d'une approche participative et l'intégration des questions de la désertification dans le plan de la lutte contre la pauvreté.

Compte tenu des spécificités de la désertification en Centrafrique, les activités de recherche et de formation doivent être associées à la mise en oeuvre de la Convention.

Pour coordonner toutes les activités dans la perspective de la mise en oeuvre de la Convention, un organe national a été mis en place par arrêté du Ministre de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche. Cet organe fonctionne sous la tutelle du dit Ministère. Il est purement technique et n'a aucune influence législative ni politique. Pour avoir le caractère multisectoriel, les membres sont désignés parmi les personnes ressources des institutions impliquées dans la lutte contre la désertification, il peut aussi faire appel à tout moment à toute personne jugée utile pour ses compétences. Toutefois, les activités relatives à l'environnement se retrouvent aussi dans d'autres départements ministériels.

Ce Comité National de Pilotage (CNP) ne dispose d'aucune autonomie financière, d'aucun matériel ni moyen de travail. Ceci étant, son fonctionnement ne se limite qu'à l'organisation de réunions périodiques de ses membres. Le coordonnateur entretient des relations avec les membres, les partenaires intérieurs et extérieurs par des contacts informels et par des réunions. Le CNP dispose de capacités humaines pouvant lui permettre d'assurer le démarrage du processus du PAN, mais il manque de moyens de travail.

La base de données dont il dispose est limitée, car il manque d'accès aux réseaux modernes d'information et les données existantes ne font pas l'objet d'une gestion rationnelle. Le CNP peut avoir besoin de formation complémentaire pour assurer une gestion plus efficiente des données et mener le processus du PAN.

En RCA, il existe des mesures législatives cohérentes, mais leur application présente des faiblesses, notamment leur mauvaise ventilation et la perte de l'autorité de l'Etat et des pouvoirs traditionnels.

Les ateliers et séminaires sous-tendent la démarche participative utilisée pour recueillir les informations, puisque différentes institutions et compétences à tous les niveaux y sont étroitement associées et y contribuent étroitement.

Le soutien des partenaires du développement est très important, mais il reste dépendant du cadre stratégique de coopération. La RCA ne dispose pas encore d'un mécanisme informel de consultation. Ainsi, à ce jour, seule l'Allemagne et le CILSS ont appuyé la RCA à différentes étapes du processus. Le secrétariat fournit un appui pour l'information, la sensibilisation et l'élaboration du rapport national. Toutefois, plusieurs requêtes relatives au financement et à la formation ont été adressées aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, mais elles reçoivent le plus souvent des réponses négatives.

La RCA, compte tenu de sa situation économique, n'alloue pas encore de ressources suffisantes. Il est toutefois prévu d'octroyer 20.000.000 CFA dans le prochain budget.

## CHAD

Le présent rapport national est le deuxième après celui qui a fait l'objet d'une communication à Recife au Brésil au cours de la troisième session de la Conférence des Parties (COP 3) du 15 au 26 novembre 1999. Il s'applique en conséquence à une mise à jour du précédent rapport.

La préparation de ce rapport a coïncidé avec l'évaluation du parcours réalisé par le Tchad depuis sa participation au sommet Planète Terre de Rio en juin 1992. Le rapport est ainsi un maillon de cette chaîne de réflexion qui va déboucher sur le prochain Sommet Mondial sur le Développement Durable prévu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002.

L'étape concernée par le rapport a été marquée principalement par l'élaboration et la validation du programme d'action national de lutte contre la désertification (PANLCD). Le document a été adopté pour le compte du gouvernement par le Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) le 20 septembre 2000.

L'objectif global du PANLCD est de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse en vue d'une production soutenue et durable. Cet objectif global est sous-tendu par quatre objectifs spécifiques assortis de résultats pour orienter les actions stratégiques, notamment :

a) protéger, restaurer et mettre en valeur les potentiels productifs avec pour résultats :

- Une agriculture productive et durable ;
- Un élevage durable et respectueux de l'environnement ;
- Une filière de pêche et une aquaculture promues et protégées ;
- Une urbanisation qui crée des cités respectueuses de l'homme et de l'environnement.

b) sauvegarder les écosystèmes d'importance capitale et menacés. Cet objectif spécifique vise les écosystèmes du Lac Tchad, du Lac Fitri, des Oasis et des terres des Koros.

c) renforcer les capacités nationales en matière de lutte contre la désertification. Cet objectif s'accomplit par la sécurisation et la valorisation des ressources humaines rurales, y compris celles des ONG et des services techniques publics d'une part, et par le renforcement des moyens matériels et financiers et l'ajustement de l'environnement institutionnel, législatif ainsi que réglementaire d'autre part.

d) gérer les risques pour contenir la fragilité des écosystèmes naturels et les incertitudes liées aux précipitations, tout en prenant en compte les imperfections et les incertitudes inhérentes aux interventions humaines.

Le programme d'action régional (PAR) et le programme d'action local (PAL), présentement absents parce que non encore réalisés, prendront en compte les indications des objectifs globaux et spécifiques au moment de leur



élaboration et de leur mise en oeuvre.

La Consultation Sectorielle sur le Développement Rural (CSDR) de juin 1999, en ayant adopté l'orientation stratégique du PANLCD, a donné l'occasion à ce dernier d'être pris en compte par le Plan d'Intervention de Développement Rural (PIDR) à programmes multibailleurs. Les deux programmes composants du PIDR, à savoir le PRODEL et PROSE, sont solidaires du PANLCD par l'appui qu'ils envisagent d'apporter aux activités destinées à la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles par les populations rurales et péri-urbaines.

Si, comme le soutient le PANLCD, le niveau de désertification d'un pays est fonction du niveau de pauvreté de ses populations, la désertification d'un pays constitue autant un véritable enjeu de développement qu'un défi écologique à relever.

Le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), dont l'élaboration est subséquente à celle du PANLCD depuis avril 2000, reconnaît quant à lui l'enjeu de cette relation désertification-pauvreté et le caractérise comme une problématique environnementale qui se présente au Tchad d'une manière aiguë en termes de déséquilibre entre, d'une part, les ressources naturelles et, d'autre part, les besoins accrus des populations en quête d'une amélioration de leurs conditions de vie. Le DSRP constitue le cadre dans lequel doivent s'inscrire toutes les actions de développement à mettre en œuvre dans les quinze prochaines années par les différents acteurs de développement au Tchad.

Les ONG dans leurs multiples activités ont donné un contenu substantiel au processus participatif, qui a été fort heureusement stimulé à l'époque par l'Accord-Cadre du 13 mai 1997 entre le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE) et la Fédération des ONG Tchadiennes (FONGT). Dans leur spécificité, jeunesse et genre, les ONG ont soutenu les actions de pépinières, de reboisement, de défense et de restauration des sols et d'une meilleure compréhension du phénomène de la désertification en milieu rural, citadin et scolaire. Leur sensibilisation s'est appuyée très récemment sur le kit pédagogique sur la désertification conjointement élaboré par l'UNECESO et par le secrétariat de la CCD. Elles entendent mieux organiser la diffusion de cet outil pour une plus grande conscientisation et mobilisation au cours de l'année 2003 après évaluation et test sur le terrain du kit en 2002.

L'ONC, qui a été à la pointe de la LCD jusqu'à la validation du PANLCD, a commencé à être confrontée à des difficultés institutionnelles qui méritent d'être réglées très rapidement. La démonstration de son dynamisme ou de sa défaillance constitue un baromètre de l'engagement de la part de l'Etat et des partenaires. Les ONG et les populations, en butte au défi de la désertification, interprètent ce baromètre comme l'encouragement à aller de l'avant ou à reculer.

Par ailleurs, les ressources financières ont fait défaut à l'ONC pour la mise en œuvre du PANLCD. Le FND, Fonds National pour la Désertification, n'est pas encore constitué pour assurer la mobilisation interne et externe des ressources financières afin de traduire dans les faits les options

programmatiques du PANLCD. Le cadre consultatif et partenarial en a été sérieusement affecté. La nécessité s'impose ainsi de redynamiser la coordination de manière concertée et ordonnée, pour éviter de créer des maillons faibles susceptibles de mettre en péril le renforcement de la dynamique de la lutte contre la désertification, devenue par la force de ses potentiels le meilleur indicateur de performance au niveau local et national du développement durable.

## REPUBLIC OF THE CONGO

### Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans ou politiques de développement durable

Au Congo, les différentes stratégies nationales de développement ont été matérialisées par plusieurs plans et programmes. Il s'agit entre autres du plan quinquennal 1982-1986, et des programmes d'ajustement structurels exécutés entre 1985 et 1998.

Tous ces plans et programmes ont accordé une place de choix aux préoccupations environnementales.

La volonté du gouvernement de gérer rationnellement les ressources naturelles a été confortée par l'élaboration et l'adoption des plans et stratégies environnementales, à savoir le Plan National d'Action Environnementale (PANE), le Programme d'Action Forestière Nationale (PAFN), le Schéma Directeur du Développement Rural (SDRR). Ces stratégies ont été formulées à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992. Par ailleurs, le Congo, à la suite des événements socio-politiques de juin 1997 et décembre 1998, a élaboré le Programme Intérimaire Post Conflit (PIPC) 2000-2002, pour amorcer la transition effective entre la phase de gestion de crises et celle de la reprise de la croissance et de développement. Elle est la nouvelle loi d'orientation économique, et a été promulguée le 8 juillet 2000.

Le Programme Intérimaire Post Conflit ne présente pas de façon spécifique une stratégie consacrée à la lutte contre la désertification. Cependant, les préoccupations liées à la lutte contre la désertification sont prises en compte dans les politiques générales de l'environnement (PNAE), de la forêt (PAFN), du développement rural (SDRR), reprises dans le PIPC au titre des stratégies sectorielles.

Les autres stratégies des secteurs ayant une implication dans la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification qui sont également indiquées dans le PIPC concernent les secteurs de l'énergie, de l'hydraulique, de l'éducation et de la recherche scientifique.

La stratégie sur la conservation de la diversité biologique vient compléter le PNAE, le PAFN et le SDDR et concourt également à la même dynamique de la lutte contre la désertification.

### Mesures institutionnelles pour la mise en oeuvre de la Convention

Le Comité National de Coordination est un organe public regroupant les institutions techniques, publiques et privées, des ONG et associations opérant dans le domaine de l'environnement, notamment dans la lutte contre la désertification. Il est chargé entre autre de la coordination des activités de la mise en oeuvre de la Convention.

Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie Minière et de l'Environnement, qui en assure la présidence. Le Comité n'a pas d'autonomie financière, et fonctionne sur les ressources allouées par l'Etat et les partenaires de coopération intervenant dans le processus.

La composition du Comité National de Coordination est de vingt représentants du secteur public et six représentants des ONG et associations, ce qui représente un rapport Etat/société civile de 20/6.

Les ressources dont dispose le Comité National de la Coordination sont principalement les ressources humaines, provenant principalement des membres du Comité.

Le Comité National de la Coordination dispose d'un programme annuel de travail axé principalement sur l'élaboration du PAN.

Présentement, le Comité National de la Coordination n'a aucune capacité en matière de système d'information, notamment accès à l'internet, site web ou réseau d'information (interne et externe).

Le Comité National de la Coordination ne dispose pas de base de données. Les nombreuses données de base existantes dans le domaine de la lutte contre la désertification se trouvent éparpillées dans les principales institutions en charge de la gestion des ressources naturelles, notamment le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, des Eaux et Forêts chargé des Ressources Halieutiques, de la Recherche Scientifique, du service de la Météorologie etc.

C'est ce qui a poussé le gouvernement à signer le protocole de coopération en matière d'information environnementale entre états du bassin du Congo, qui a abouti, entre autres, à la création des réseaux nationaux d'information environnementale.

Parmi les organes de coordination de la mise en oeuvre de la Convention, on note le Conseil Supérieur de l'Environnement.

Les textes législatifs et réglementaires appropriés en matière de lutte contre la désertification ne sont pas élaborés, mais ce sont ceux relatifs à la gestion de l'environnement qui sont mis en application.

Sur le plan international, le Congo a signé ou ratifié plusieurs conventions, accords, protocoles et mémorandum en matière d'environnement.

Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre du programme d'action

Le processus participatif est le fondement de la stratégie de communication du public. Il a commencé par l'organisation d'un séminaire national de sensibilisation sur la sécheresse et la désertification qui s'est tenu à Brazzaville du 17 au 21 juin 2000.

Il s'est poursuivi par l'organisation d'émissions spécialisées à la télévision et à la radio. Le contenu des messages diffusés s'articule autour des thèmes liés à la désertification, des actions de lutte contre ce phénomène ou des thèmes pouvant avoir une quelconque influence sur eux.

De plus, la presse écrite locale s'est distinguée par la publication de périodiques spécialisés, à savoir : l'Ecologiste, le Canard de l'Environnement, l'Araignée, le Bulletin d'Education Environnementale. Il s'agit essentiellement d'initiatives propres aux ONG.

Cette stratégie de communication avec le public est appuyée par l'action de l'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) basée à Libreville, au Gabon.

L'ADIE a lancé un programme qui est mis en oeuvre dans les sept pays membres, dit Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale. En ce qui concerne la campagne d'information, elle s'est faite sous forme de représentation théâtrale et de célébration des journées relatives aux questions d'environnement (journée de l'arbre).

Le processus de sensibilisation consacre une grande place à l'éducation et à la formation, qui est matérialisée par l'intégration de l'éducation relative à l'environnement dans les programmes scolaires, ainsi que dans les établissements secondaires de l'enseignement technique.

Processus consultatif à l'appui de l'éducation et de la mise en oeuvre du programme d'action national

Le Congo envisage de faire de la Banque Mondiale le partenaire principal pour l'élaboration et la mise en oeuvre du PAN dans le cadre du Fonds pour l'Environnement Mondial, au titre de partenaires internationaux.

Au niveau régional, la Banque Africaine de Développement (BAD) sera le partenaire potentiel privilégié pour avoir déjà financé les activités du Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE), parmi lesquelles le Système d'Information Forestier (SIF) et l'atelier annuel du PRGIE.

Mesures prises ou prévues pour améliorer le climat économique, l'organisation institutionnelle et la connaissance du phénomène de la désertification

Les mesures prises pour créer un environnement favorable au développement économique et social de la nation visent, entre autres, au renforcement du processus de pacification et de remise en confiance des Congolais à travers

l'assistance humanitaire, la sécurité des personnes et des biens et la protection des investissements.

Le renforcement des capacités administratives et institutionnelles en vue d'une bonne gouvernance et d'une gestion transparente des affaires publiques.

L'organisation institutionnelle étant réaffirmée par la place et le rôle du Ministère de l'Industrie Minière et de l'Environnement au sein du gouvernement.

La conservation des ressources naturelles se traduit par la mise en oeuvre des mesures inscrites dans le PNAE, le PAFN, le SDRR et par l'application de la législation en matière d'environnement.

L'amélioration de la connaissance du phénomène de la désertification n'a pas encore fait l'objet de dispositions particulières, en dépit de l'existence de nombreuses informations qui demeurent éparpillées et sont en train d'être capitalisées dans le cadre du Réseau National pour l'Information Environnementale (RNIE) et PRGIE.

#### Ressources financières allouées pour appuyer la mise en oeuvre de la Convention

La contribution financière inscrite au budget national s'élève à 3 millions FCFA.

Au titre de l'aide financière et de la coopération technique, le Congo a bénéficié d'un appui qui a servi à l'organisation du séminaire tenu à Brazzaville.

Le Fonds pour la Protection de l'Environnement et le Fonds d'Aménagement des Ressources Naturelles (FARN), placés respectivement sous la tutelle du Ministère de l'Industrie Minière et de l'Environnement et du Ministère de l'Economie Forestière chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques, sont les fonds institués pour le financement des actions sur l'environnement.

Ces fonds pourront financer les actions de lutte contre la désertification suivant des modalités qui restent à préciser.

#### Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la désertification

Les moyens limités dont disposent les départements sectoriels très souvent non fonctionnels se trouvent éparpillés et rendent difficile l'exploitation des données potentiellement disponibles.

La collecte, l'analyse et le traitement de l'information qui auraient permis la définition des indicateurs d'impacts sont compromis dans ce contexte.

Les indicateurs seraient la richesse en espèces des différents types de milieux (forêt, savane, milieu marin, côtier) ou le nombre d'espèces largement répandues.

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO**

La population de la République Démocratique du Congo (R.D.C.) est estimée à près de 50 millions d'habitants avec un taux de croissance démographique de 3 %. Elle bénéficie d'importantes ressources agricoles, naturelles, minérales et énergétiques. Mais les pillages et guerres des dix dernières années ont entraîné la destruction du capital productif. La coopération bilatérale et multilatérale avec la plupart des institutions y compris la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), était suspendue pendant la dernière décennie. Ainsi, les plans et politiques de développement reposent sur les plans et/ou stratégies nationaux ci-après.

La R.D.C. vient de mettre en place un Plan de Développement prévu pour être exécuté en deux phases allant de 2001 à 2005. La première phase (2001-2003) porte sur les mesures transitoires où l'accent est mis sur les aspects ci-après: la stabilité macro-économique; le rétablissement d'une bonne gouvernance; les activités prioritaires, à savoir : les projets urgents dans les secteurs des infrastructures, des services sociaux et de l'agriculture; un soutien institutionnel destiné à améliorer le climat pour les investissements privés. La deuxième phase (2004-2005) constitue un Programme multisectoriel d'urgence de reconstruction et de réhabilitation (PMURR) et figure parmi les premières opérations de la coopération avec la Banque Mondiale. Les principaux domaines d'intervention concernent: les infrastructures, les secteurs sociaux, le renforcement institutionnel et des capacités, l'environnement et l'assainissement urbain et rural. L'objectif principal de ce programme vise à amorcer le démarrage du processus de reconstitution et de réhabilitation économique du pays en période de post-conflit.

Le Plan National d'Action Environnemental vient d'être adopté par le gouvernement, le 13 février 2002, comme étant son instrument de planification environnementale. Celui-ci permet de corriger les dommages importants causés à l'environnement en raison notamment de l'extrême pauvreté de population, de la croissance démographique et de l'ignorance de la population en matière d'environnement.

En ce qui concerne plus particulièrement la gestion des ressources en terre du pays, les régions fortement affectées par la dégradation des terres sont principalement caractérisées par une forte densité démographique, qui entraîne une surexploitation des terres par endroits, une mise en culture des terres marginales et une réduction de la période de jachère allant parfois jusqu'à sa simple suppression. La région des grands lacs (est du pays), outre sa forte densité démographique, est affectée d'un relief montagneux qui favorise le ravinement et le glissement de terrain.

Le manque d'unanimité autour des législations existantes confère un caractère dichotomique au droit foncier congolais. Cette incertitude autour de la propriété foncière n'encourage pas les élans de conservation des ressources en terre qui, une fois dégradées, se traduisent par la perte de fertilité du sol et partant de rendement des cultures, le décapage des couches superficielles dû aux érosions. En amont de ces méfaits, c'est l'expression de la pauvreté généralisée qui amène l'homme à mener toutes les activités

destructives. En somme, la désertification trouve un terrain favorable pour sa manifestation.

Les remèdes proposés par le Plan National d'Action Environnement pour ce qui concerne la lutte contre la désertification et pour lesquels un financement est recherché se rapportent aux domaines ci-après : développement institutionnel, gestion des ressources en terre, écosystèmes naturels et environnement urbain. L'ensemble des projets prioritaires retenus à cet effet représente un coût global de 21.876.000 \$EU.

Ils se rapportent notamment aux secteurs de l'amélioration de la production agricole; du développement rural; de la protection; de la conservation et du développement des ressources naturelles du pays pour lesquels un certain nombre de programmes et plans ont été conçus et/ou réalisés au titre des activités de l'Agenda 21. Malheureusement, ces programmes et plans d'envergure nationale, bien que déjà élaborés et approuvés, ne bénéficient actuellement d'aucun financement pour leur exécution à cause des difficultés de conjoncture économique-socio-politique que traverse la R.D.C. depuis les années 1990.

La R.D.C. est le seul pays d'Afrique qui figure parmi les dix pays de mégabiodiversité du monde. Ses ressources naturelles et/ou biologiques font l'objet d'une exploitation intensive non planifiée, qui risque de compromettre les conditions d'existence des générations futures. Une négligence dans la gestion de ces ressources serait préjudiciable pour les pools génétiques du monde et pour son potentiel en biodiversité.

Le secteur spécifique de la conservation de la nature au Congo est régi par une loi-cadre sanctionnée par une ordonnance du 22 août 1969. Le PNAE d'une part et le Plan d'Action de la Biodiversité d'autre part constituent la réponse de la R.D.C. dans la gestion durable de ses ressources naturelles et biologiques (faune et flore).

La R.D.C. possède des plans ou des orientations stratégiques dans les secteurs suivants: secteur énergétique; Plan Directeur du secteur agricole et rural; secteur de l'Education: le taux d'analphabétisme se situait en 1995 à 17,5 % pour les hommes et à 46 % pour les femmes; secteur du commerce: mise sur pied d'un programme d'action sur le commerce et l'environnement; secteur de la santé: création des programmes nationaux de la santé; lutte contre la pauvreté: sur base des programmes et projets décrits ci-dessus, le gouvernement est amené à rechercher le financement auprès de bailleurs des fonds afin de lutter contre la pauvreté; lutte contre le déboisement: les stratégies adoptées au cours du forum national sur la politique forestière organisé en mai 2000; changements climatiques: inventaire national des émissions de gaz à effet de serre, simulation des changements climatiques, communication nationale initiale sur les changements climatiques; biodiversité de la R.D.C.: Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Biodiversité; ressources côtières et marines: participation de la R.D.C. au Projet a Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée.

Sur le plan institutionnel, la Direction du Développement Durable est chargée d'assurer le suivi et la mise en oeuvre des activités de la Commission

Mondiale de Développement Durable et des Conférences des Parties des conventions sur l'environnement, notamment les conventions sur la biodiversité, les changements climatiques et la lutte contre la désertification. Elle a été créée par arrêté ministériel no. CAB/MIN/AFF.ET/049bis/01 du 3 décembre 2001. Un Comité National de Coordination fonctionne en son sein et est chargé des questions relatives à la mise en oeuvre de la Convention pour la lutte contre la désertification. Il est composé de 28 membres venant d'institutions publiques et privées, ONG, confessions religieuses, etc.

Sur le plan financier, depuis 1990, le pays s'est trouvé successivement confronté à des pillages économiques et à de multiples guerres qui, associés à la rupture de la coopération structurelle, ont freiné tout élan de reconstruction nationale et le financement d'un quelconque plan d'action environnemental. Néanmoins, le gouvernement a prévu, au titre du budget d'investissement, un montant de 14.736 \$EU pour appuyer les missions de sensibilisation sur la Convention dans l'arrière-pays.

Mise sous embargo depuis 1990, la R.D.C. n'a jusqu'à présent pas bénéficié de coopération structurelle avec ses partenaires habituels. Ce qui fait qu'elle n'obtient pas le financement requis pour la mise en route de la Convention. Le lancement de cette dernière nécessite l'implication de la communauté internationale en vue du retour à la paix et la levée de l'embargo afin que ce financement soit possible. Dans l'immédiat, la R.D.C. pense au secrétariat de la Convention, au Mécanisme mondial, à la Southern African Development Community (SADC)/Environment and Management Sector (ELMS)/SSFAS et aux agences des Nations Unies via le secrétariat de la Convention pour le lancement effectif de la mise en oeuvre de la Convention, et notamment pour l'élaboration de son programme d'action national (PAN).

Afin d'amorcer la mise en oeuvre de la Convention en R.D.C., quelques actions prioritaires ont été identifiées et se rapportent à la sensibilisation, à l'élaboration du PAN, à l'étude des pratiques et technologies de lutte contre la désertification et la sécheresse et enfin à l'appui matériel et logistique de la structure de suivi et de coordination. Le budget global des requêtes de financement formulées est évalué à 457.132 \$EU.

## COMOROS

### Contexte général

#### *Généralités sur le pays*

Situé au sud-est du continent africain, dans le canal de Mozambique, l'archipel des Comores comprend quatre îles dont la superficie est respectivement de 1148 Km<sup>2</sup> pour la Grande Comore (Ngazidza), 424 Km<sup>2</sup> pour Anjouan (Ndzuan), 290 Km<sup>2</sup> pour Mohéli (Mwali) et 374 Km<sup>2</sup> pour Mayotte (Maore). Les trois premières îles constituent depuis son indépendance en 1975 la République Fédérale Islamique des Comores, alors que Mayotte est restée sous administration française.



Bien qu'elles aient un sol d'origine volcanique dans l'ensemble, les îles ont une particularité spécifique :

Anjouan et Mohéli ont un sol plus ancien et un relief plus accidenté. Elles ont un réseau hydrographique relativement dense, bien qu'à l'heure actuelle, suite à une déforestation massive et à une extension des cultures annuelles, ce réseau se soit sensiblement réduit pour Anjouan, où certaines sources commencent à se tarir lors des saisons sèches.

Compte tenu de la perméabilité de ses sols plus récents, la Grande Comore ne recèle pas de cours d'eau permanent et son réseau hydrographique se réduit à quelques torrents temporaires.

Les sols des trois îles se caractérisent également par leur fertilité généralement élevée. Cependant, peu épais, ils subissent des dégradations par l'érosion qui est accentuée par les interventions de l'homme, notamment une agriculture peu adaptée au type de sol, et une déforestation accélérée.

Le climat est de type tropical, avec :

(i) Une saison chaude et pluvieuse (novembre à avril) caractérisée par une pluviosité très contrastée selon les versants:

- «sous le vent» et les pointes des îles, à saison sèche supérieure à 6 mois, sont plus sensibles à l'érosion du couvert herbacé
- «au vent», cette sensibilité est moindre du fait de la persistance plus longue du couvert herbacé

(ii) une saison sèche (mai à octobre) de plus en plus marquée.

Pour ce qui concerne la population, le recensement général effectué en 1991 donne une population inférieure à 500,000 habitants (453,184), dont 49,5 % d'hommes et 50,5 % de femmes. Cette population s'accroît à un taux de 2,7 % par an. Ce fort accroissement de la population a un impact très significatif sur l'occupation des sols et conséquemment sur les ressources naturelles. En effet en 2001, par rapport aux surfaces cultivables, la densité de la population est estimée à 211 hab/Km<sup>2</sup> à Mwali, 753 hab/Km<sup>2</sup> à Ndzuni et 474 hab/Km<sup>2</sup> à Ngazidza.

#### *Evolution économique*

Depuis le début des années 1990, les Comores connaissent un changement de politique économique. En 1991 elles ont adopté un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et un éventail de réformes administratives.

Le PAS visait :

- La réduction des charges de l'Etat, notamment la diminution du nombre de fonctionnaires et parallèlement un meilleur ciblage des investissements,

- La relance du secteur privé qui serait soutenue par une réforme du cadre juridique et fiscal des entreprises, par une amélioration des capacités de gestion et par une approche nouvelle de crédit à l'économie,
- Le renforcement des services sociaux.

En 1993, des mesures budgétaires ont été adoptées et comportaient :

- Une refonte de la fiscalité des importations,
- La création d'un service de la fiscalité des entreprises.

La même année, on a pu constater une amélioration de la balance commerciale due à une hausse des exportations de la vanille et à une baisse des importations. Cette amélioration est cependant temporisée par une accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs.

A partir de 1995, les objectifs assignés à l'économie comorienne visent à :

- Elever le taux de croissance du PIB,
- Contenir le taux d'inflation,
- Réduire progressivement le déficit de la balance courante.

L'économie comorienne, à dominance agricole, était en récession depuis 1988 et le PIB par habitant a chuté en moyenne de 2,3 % par an pour atteindre en 1998, 370 \$EU, ce qui place les Comores parmi les pays les plus pauvres.

Cette économie se caractérise par :

- Un secteur primaire (41 %) dominé par l'agriculture qui représente la moitié de la richesse du pays. La croissance annuelle du secteur se situe entre 1,5 et 2 %.
- Un secteur secondaire très réduit (11 %), où l'industrie (3,7 %) s'apparente plus à de l'artisanat qu'à une industrie véritable. Le secteur enregistre un accroissement de 2,3 % au cours de la dernière décennie.
- Un secteur tertiaire (47 %) essentiellement constitué du commerce de biens importés. Son accroissement est de 3 % par an, accentuant le déficit commercial du pays.

La mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel a affecté les couches les plus démunies, selon une étude effectuée par le PNUD en 1995 («La pauvreté aux Comores»).

Le seuil de la pauvreté totale par rapport aux besoins nutritionnels s'élève par tête et par an à 170,335 Francs comoriens (FC) en Grande Comore, à 132,469 FC à Anjouan et à 165,025 FC à Mohéli. Le seuil de pauvreté a été défini par la méthode du coût des besoins de base, en procédant pour chaque île à une évaluation des lignes de pauvreté alimentaire et non alimentaire. Le taux d'offre de travail s'établit à 51,3 pour cent pour l'ensemble du pays, les femmes participant moins au marché du travail.

On a pu observer trois niveaux de pauvreté :

a) Le premier niveau comprend les ménages pour lesquels l'incidence de la pauvreté se situe entre 55 à 65 %, englobant les agriculteurs de subsistance ayant éventuellement en parallèle une activité de transformation ou de pêche.

b) Le deuxième groupe comprend les ménages pour lesquels l'incidence de la pauvreté est de 40 à 45 %, englobant les agriculteurs en culture de rente, les éleveurs, les inactifs et les indépendants non-agricoles.

c) Le troisième groupe, dont l'incidence de pauvreté est de 25 à 35 %, englobe les salariés et les chômeurs.

La proportion de la population en situation de pauvreté absolue est estimée à environ 50,8 % (selon l'enquête budget consommation).

La pauvreté touche 41 % de la population en Grande Comore, 78 % à Anjouan et 64 % à Mohéli. Elle est plus présente en milieu rural qu'en milieu urbain: l'incidence est de 70 % pour les ménages dont le chef est agriculteur et de plus de 50% pour ceux dont le ménage est géré par un agriculteur de subsistance.

#### *Contribution de l'agriculture à l'économie nationale*

L'agriculture est prépondérante dans l'économie nationale car :

- elle occupe environ 70 % de la population active,
- elle procure la quasi totalité des exportations (98 % des devises). Ces cultures d'exportation contribuent largement au budget de l'Etat.

Par ailleurs, par ses effets induits et indirects, l'agriculture est à l'origine de la plupart des autres activités économiques, parmi lesquelles on peut citer :

- la transformation, le transport et la commercialisation des produits agricoles faisant l'objet de vente, en particulier des produits d'exportation,
- les activités nécessaires à l'approvisionnement du monde rural.

Cependant, en terme de calories et de protéine, la production nationale fournit moins de 60 % de la diète alimentaire.

#### *Caractéristiques de l'agriculture comorienne*

La typologie de l'agriculture comorienne a une incidence plus ou moins directe sur les écosystèmes en place. Les caractéristiques étant :

- a) Une agriculture dépendant essentiellement de la pluie,
- b) Une mise en valeur des terres basée sur l'implantation d'une mosaïque de cultures associées ou de monoculture (culture de bananiers, de taro sous couvert forestier) qui ont relégué les forêts vers les sites les plus

enclavés ou dans des zones d'altitude aux conditions agro-climatiques contraignantes empêchant toute activité agricole.

Or, dans le contexte de l'écosystème comorien où d'importants micro-climats existent, les forêts jouent un double rôle de maintien de ces micro-climats favorable à l'agriculture et de fourniture de bois de chauffe et de construction. On estime que 78 % de l'énergie totale consommée aux Comores provient de la biomasse ligneuse.

Cette consommation est évaluée annuellement à 170,000 m<sup>3</sup> équivalent bois rond. D'autre part, les distilleries d'Ylang-ylang sont de grands consommateurs de bois. La consommation est évaluée annuellement à 55,000 m<sup>3</sup> équivalent bois rond.

Les phénomènes de régression des écosystèmes forestiers se traduisent à Anjouan par une généralisation des processus érosifs avec un accroissement des charges sédimentaires des cours d'eau et la turbidité des eaux côtières, et à Mohéli par une fragmentation voire par la disparition des forêts sèches semi-caducifoliées de l'est et des forêts galeries.

c) Une culture d'exportation basée sur trois produits : la vanille, l'ylang et le girofle qui sont exportés quasiment à l'état brut. Les cours relativement élevés de la vanille sur le marché extérieur ont amené les agriculteurs à intensifier et à étendre sa culture au dépend des cultures vivrières traditionnelles, ce qui a entraîné une transformation progressive du paysage naturel des espaces exploités avec la diminution des temps de jachère et le recul des zones forestières.

d) Une culture vivrière orientée sur des vivriers de base tels que la banane, le manioc et les tubercules (patate douce, taro et igname) et dont l'intensification s'avère nécessaire si l'on veut satisfaire la demande alimentaire locale intérieure. Les cultures vivrières sont pratiquées sur la quasi-totalité des terroirs aux Comores, mis à part la plupart de plantations d'ylang-ylang et certaines plantations denses de girofliers et de cocotiers.

Généralement, on distingue deux grandes classes de terroirs vivriers caractérisant le paysage agricole comorien :

- les terroirs arborés qui couvrent plus de 70 % des superficies cultivées: c'est le domaine des bananes et des tubercules (taro en altitude et manioc en couvert arboré peu dense) et également des cultures de rente. Près de 70 % de la valeur de la production vivrière proviennent de ces terroirs,
- les terroirs non-arborés, qui représentent moins de 25 % des superficies cultivées et 30 % de la valeur de la production vivrière, sont le domaine des céréales (maïs, riz pluvial), des légumineuses alimentaires (ambrevade, ambérique, vohème), du maraîchage et des tubercules (manioc, patate douce).

e) La perte de fertilité et l'érosion des sols: la diminution de la fertilité des sols est un point commun aux trois îles. Or les gains de production nécessaires à la satisfaction de l'accroissement de la demande

alimentaire sont ici obtenus essentiellement par l'extension des superficies cultivées et peu, voire pas du tout, par amélioration de rendements. Les paysans utilisent en général des techniques agronomiques bien adaptées aux conditions pedo climatiques de leurs zones. Le maintien des sols et de leur fertilité est assuré par des cultures sous couvert arboré, ou par la pratique de la jachère pour les zones sans couvert arboré lorsque les disponibilités en sol le permettent.

Mais depuis longtemps, la densité démographique à Anjouan ne permet plus ces pratiques extensives.

On y assiste actuellement:

- à l'élimination progressive du couvert arboré pour mettre en place des cultures exigeantes en lumière telles que manioc, maïs, riz, haricot,
- à la réduction puis à la suppression des temps de jachère.

Le manque de disponibilité de terre fait qu'il est difficile d'obtenir la restauration de la fertilité des sols par un retour à la pratique de longues jachères ou par une systématisation de l'agro-foresterie.

L'occupation actuelle des sols se situe, suivant les îles, à des stades différents d'évolution :

- Sur Anjouan les cultures non-arborées sont pratiquement toutes sans jachère et la densité des arbres des cultures arborées est faible. On assiste à un déficit en noix de coco par exemple.
- Sur la Grande Comore, le développement de la vanille a conduit à une extension de la couverture arborée. On assiste également à la suppression progressive des jachères.
- Sur Mohéli, la pression démographique est encore relativement faible, mais l'évolution s'achemine vers le même type que dans les deux autres îles. On note en plus que pour des raisons de statut foncier, des terres sont déjà largement surexploitées par de nouveaux arrivants, avec la mise en culture de sols de très forte pente et par endroits la suppression des jachères.

#### *Plan national de développement*

Les Comores n'ont actuellement pas encore établi de plan de développement. Certains secteurs (développement rural, santé et éducation), avec l'assistance technique et financière des partenaires de développement, ont mené des études diagnostiques et d'orientation qui leur sont propres.

Pour l'heure, les objectifs globaux en matière de développement se résument en deux points: la réduction de la pauvreté et la croissance économique.

Réduction de la pauvreté :

Les populations-cibles de ce programme sont le monde rural et les jeunes sans activité. Dans ce cadre, le programme prévoit que 71 % des financements soient affectés à des activités visant à améliorer les conditions de vie de ces populations-cibles. Ces activités portent sur l'accès aux soins de santé,

à l'eau et aux crédits, aux infrastructures rurales, à l'encadrement, à la formation des jeunes et à une plus grande intégration de la femme dans toutes les activités génératrices de revenu.

Croissance économique :

Elle se focalisera sur la mise en valeur des potentialités économiques, notamment dans le domaine de l'agriculture, du tourisme, sur la promotion du secteur privé.

Dans le domaine agricole, les objectifs assignés visent à :

- L'amélioration de la balance agro-alimentaire en vue d'atteindre la sécurité alimentaire;
- La création d'emplois dans le secteur agricole et para-agricole;
- L'exploitation durable des ressources naturelles.

Dans le domaine du tourisme, les orientations porteront sur:

- La valorisation du patrimoine naturel et culturel des Comores;
- Le développement de l'écotourisme.

Pour ce qui concerne le secteur privé, le succès de sa promotion repose sur:

- L'amélioration d'un environnement économique satisfaisant;
- La formation des entrepreneurs;
- La réduction des coûts de production;
- La création d'une zone franche.

Dans le contexte du nouvel ensemble comorien, chaque île va déterminer de façon plus précise ses priorités et sa stratégie de mise en œuvre. Les éléments qui vont en sortir pourraient constituer des bases de données plus fiables pour l'élaboration d'une politique et d'une stratégie nationales de développement plus proches des aspirations des populations.

Mais en l'état actuel, la politique nationale de l'environnement telle qu'approuvée en 1994 s'engage à intégrer la dimension environnementale dans la politique et dans le développement social et économique de l'Union, avec pour objectifs :

- Assurer une gestion durable et rationnelle des ressources;
- Définir ou renforcer les politiques sectorielles.

Il s'agit entre autres d'assurer la protection des ressources naturelles en luttant contre les dégradations par la promotion de systèmes de production viables et durables.

L'organisation administrative de l'Union des Comores favorise l'unité de conception et d'exécution en matière agricole. On a affaire à un seul

Ministère qui est en charge du développement rural, de la pêche et de l'environnement.

Le Ministre définit et assure le suivi de la politique agricole et veille en même temps à la préservation des ressources naturelles.

#### *Cadre juridique et réglementaire*

Le renforcement et la réorganisation des institutions chargées de l'environnement ont conduit à la mise en place de :

- La Direction Générale de l'Environnement (DGE) subdivisée en (voir les services) ;
- Les services régionaux de l'environnement sur les 3 îles ;
- Le Comité Interministériel Consultatif pour l'Environnement (CICE), transformé en Comité National de Coordination du Développement Durable (CNCDD) ;
- Les Comités Régionaux Consultatifs pour le Développement Durable (CRDD) ;
- Le Service de l'Aménagement du Territoire (SAT) ;
- Le service de la gestion des ressources naturelles et de la recherche appliquée ;
- Le service de l'éducation, de la communication environnementale et de la documentation.

Par contre, les différents acteurs (cadres forestiers, industriels, commerçants du bois, association de protection de la nature, groupement villageois) n'ont pas encore trouvé un espace de concertation pour créer une dynamique de groupe. Chaque groupe adopte une attitude spécifique et non concertée.

En sus de la Direction Générale de l'Environnement, il existe au sein du Ministère de la Production et de l'Environnement une institution charnière partenaire: l'Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement, qui concourt à la mise en œuvre de la Convention.

Il mène à travers ses services spécialisés des actions de lutte contre l'érosion et pour la restauration de la fertilité des sols ainsi que la réduction des effets de la sécheresse.

#### Situation des Comores vis-à-vis de la Convention sur la lutte contre la désertification

La Convention a pour objectif «de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans le pays[...] grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux[...] en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées. Pour atteindre cet objectif, il faudra appliquer des stratégies intégrées à long terme axées simultanément[...] sur l'amélioration de la productivité des terres ainsi que sur la remise en état, la conservation et une gestion durable des ressources en terre et en eau, et aboutissant à l'amélioration des conditions de vie, en particulier au niveau des collectivités».

Les Comores ont ratifié la Convention en mars 1998. Cependant, les incertitudes politiques survenues depuis 1997, avec la sécession d'Anjouan et les revendications autonomistes de Mohéli, n'ont pas favorisé un environnement propice à une gestion et à une administration stables qui auraient pu permettre au pays de réaliser les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

Toutefois, les accords de Fomboni signés en février 2001 ont permis un début de réconciliation nationale et une orientation vers une décentralisation plus effective, et laissent espérer le renforcement des activités que l'on a pu entreprendre pendant cette dure période.

#### *Les activités réalisées*

Pour l'heure, les activités menées pour la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification entrent dans le cadre d'un plan global d'actions qui vise à répondre à des problématiques urgentes inhérentes au secteur de l'environnement. Ces problématiques portent sur :

- la dégradation de la forêt et la réduction du couvert végétal naturel,
- l'érosion côtière et la dégradation des récifs coralliens,
- la pression sur les ressources demersales,
- une perte de la diversité biologique,
- les pollutions par les déchets et les risques de pollution majeure.

Les principales activités réalisées sont :

a) Des campagnes de sensibilisation et de prise de conscience progressive sur la désertification:

Les actions ont consisté à étudier et à analyser les causes et les conséquences de la désertification sur le milieu naturel et sur le mode de vie des populations. Certes, les Comores ne connaissent pas ce fléau; il n'en demeure pas moins que les actions conjuguées de l'érosion accompagnée de la baisse de fertilité des sols et de la pression démographique sur les parcelles cultivées de plus en plus réduites peuvent être considérées comme des prémices pouvant conduire à une certaine désertification.

Les supports méthodologiques utilisés ont été :

- Les assemblées au niveau des villages (causerie, débats),
- Les diapositifs, les films fixes et la radio rurale,
- Les visites de terrain.

b) Etude et diagnostic des phénomènes pouvant induire la sécheresse :

Ce travail a été effectué dans les zones les plus susceptibles d'être affectées par un processus de désertification. La démarche a consisté en une approche participative incluant les villageois, l'objectif étant d'appréhender les potentialités, l'état des ressources naturelles, les



contraintes constatées ou pressenties par les communautés villageoises, et les stratégies des populations pour gérer leurs ressources naturelles.

c) Elaboration d'une esquisse des axes et stratégies d'intervention du programme d'action national de lutte contre la désertification :

Le programme d'action nationale sur la désertification des Comores est en cours d'élaboration, et ce dans le cadre des réponses apportées aux préoccupations environnementales citées plus haut. Bien que l'on ne puisse pas parler à proprement parler de désertification aux Comores, on peut cependant identifier les éléments qui, combinés, peuvent amener à une situation telle que la désertification est plus que probable.

Ces éléments sont :

- Une forte poussée démographique,
- Une pauvreté accrue de la population,
- Des techniques culturales inadaptées, renforcées par une forte pression sur les terres et une déforestation accélérée.

Ces axes et stratégies demandent à être étudiés voire amendés par les techniciens des trois îles, et ce conformément aux structures décentralisées mises en place dans le pays.

Les axes préconisés dans l'immédiat et les stratégies y afférentes sont :

1) La continuation des activités de sensibilisation et d'information. Il s'agit ici de renforcer les acquis dans ce domaine, et ce conformément à l'approche participative retenue dans la nouvelle stratégie agricole comorienne.

La stratégie préconisée à ce niveau est :

- Des expositions photographiques,
- Des projections de films vidéo,
- Des conférences-débats sur la désertification, la déforestation (ses conséquences et les moyens d'y apporter des solutions viables et acceptables par tous),
- La création voire le renforcement des associations villageoises pour la cogestion des ressources naturelles.

2) Les activités à mettre en œuvre sur le milieu physique

Il s'agit ici de toutes les actions permettant de diminuer l'érosion des terres, d'augmenter les surfaces boisées et de ralentir les pressions sur la biomasse forestière.

La stratégie préconisée consiste à :

- Reboiser les terrains impropres à toute activité agricole,

- Restaurer et valoriser les massifs forestiers dégradés de la Grille (en Grande Comore), de Mledjelé (à Mohéli) et de Moya et Ntringui (à Anjouan),
- Mettre en place une stratégie agroforestière dans les zones de djiva ou andosol peu évolué,
- Aménager voire reconstituer les bassins versants par des activités de défense et restauration des sols (DRS), par la formation en techniques et pratiques agricoles adaptées aux terroirs. A Mohéli, les thèmes principaux sont la fertilisation et la lutte anti-érosive. A Anjouan, les thèmes sont l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais, la lutte contre l'érosion. A la Grande Comore, le thème principal est la lutte contre l'érosion.
- Améliorer les aires de parcours et de pâturage dans les zones d'élevage.

### 3) Les activités relatives à l'énergie (bois, pétrole)

Près de 74 % des ménages utilisent le bois comme source d'énergie domestique. Le bois de feu est le combustible quasi unique en milieu rural. Son domaine d'utilisation est la cuisine quotidienne. Une estimation de la quantité de bois utilisé dans ces conditions est difficile ; les enquêtes mettent cependant en évidence que cette quantité varie sensiblement non seulement selon la taille de la famille, mais aussi d'un village à l'autre, montrant ainsi une adaptation forcée des pratiques culinaires à la raréfaction du bois.

Le pétrole lampant a pris une place importante dans la cuisine des ménages urbains. Près de 60 % des ménages de Moroni et près de 70 % de ceux de Mutsamudu utilisent le pétrole comme combustible principal pour la cuisine de tous les jours.

Les alambics de distillation d'ylang (produit pour lequel les Comores sont le premier producteur d'essence), au nombre de 224 (dont 209 sont localisés à Anjouan), utilisent essentiellement du bois. La consommation de bois par les distilleries d'ylang est considérée comme un des problèmes principaux pesant sur les ressources forestières à Anjouan.

Les actions proposées pour diminuer la pression sur la forêt sont :

- La révision du prix du fuel domestique et du pétrole lampant,
- Monter en batterie des alambics à extraction par la vapeur et les concentrer dans les régions de Pomoni, Chaweni, Domoni, Patsy et Bambao,
- La valorisation des fibres de bourre de coco,
- L'utilisation de l'énergie solaire,
- La création d'unités de carbonisation.

### 4) Les activités relatives à l'eau

Le problème de l'eau est primordial pour les ruraux, tant dans le cadre de l'intensification de la production agricole, de l'abreuvement des animaux se

trouvant sur les parcelles à fertiliser, que pour leur consommation domestique. Il est apparu en effet que lors des diagnostics effectués dans les villages, l'approvisionnement en eau reste une priorité.

La stratégie préconisée consiste à :

- Aménager les sources existantes afin d'approvisionner les collectivités en eau potable,
- Mieux exploiter les puits existants issus de forages,
- Continuer les prospections pour le forage d'autres puits.

#### 5) Le foncier

Il s'agit ici de prendre certaines mesures permettant :

- De trouver des solutions aux problèmes et aux contraintes relatives à la sécurité foncière,
- D'adapter les structures immobilières aux problématiques des dégâts causés aux ressources naturelles.

La stratégie préconisée consiste à:

- Délimiter les domaines de l'Etat et ceux des collectivités,
- Harmoniser le processus d'acquisition des titres de propriétés foncières,
- Réglementer le mode de mise en valeur de la terre,
- Mettre en place une autorité foncière villageoise.

6) L'appui institutionnel. Cet appui portera sur la formation des agents et des membres des collectivités pour le suivi et l'entretien des aménagements.

#### d) Mesures institutionnelles

Elles ont porté sur:

- L'élaboration d'un projet de loi sur la gestion durable de la forêt,
- La mise en place de comités régionaux de lutte contre la sécheresse à travers les associations de protection de l'environnement (Ulanga, Issinde).

#### e) Activités techniques

Elles ont porté sur :

- Des essais de culture sans labour dans le cadre du Réseau pour une Agriculture Durable de l'Océan Indien (RADOI),
- L'embocagement de parcelles agricoles,
- Le reboisement des sources et berges de rivières.

*Organismes partenaires*

- La Commission de l'Océan Indien (COI) ;
- La FAO. Appui technique et financier pour l'élaboration d'une législation forestière ;
- Le PNUD. A travers une étude sur l'état et la préservation des forêts naturelles.

*Les difficultés rencontrées*

- Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières, associée à une rotation fréquente des cadres. Tout ceci a engendré une coordination difficile des activités prévues pour la mise en œuvre de la Convention ;
- Une expertise nationale limitée ;
- Un dispositif législatif et réglementaire désuet ;
- L'approche en Information, Education et Communication (IEC) est relativement récente aux Comores et manque de support adéquat pour une large diffusion ;
- La faiblesse du secteur associatif dans ses capacités d'organisation qui lui permettrait de jouer un rôle plus significatif.

**COTE D'IVOIRE**

Pays Partie de la Convention depuis le 4 mars 1997, la Côte d'Ivoire a entrepris diverses actions de mise en œuvre de cette Convention dont le bilan a fait l'objet du rapport national sur les activités de lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse en juin 1999. Trois ans après la rédaction de ce rapport, les efforts des autorités ivoiriennes se sont poursuivis à travers plusieurs axes, notamment par :

- l'établissement des stratégies et priorités dans le cadre des plans et politiques nationaux de développement durable;
- l'adoption des mesures institutionnelles de mise en œuvre de la Convention;
- l'encouragement de la participation de la société civile: ONG, collectivités locales, etc.;
- le développement de la coopération internationale en matière de mise en œuvre de la CCD;
- la définition des programmes nationaux concourant à la mise en œuvre de la Convention;
- la mobilisation des ressources financières.

Ces efforts entrepris dans l'optique de la mise en œuvre de la Convention visent, conformément à l'esprit de cette Convention, à : prévenir et/ou réduire la dégradation des terres; remettre en état les terres partiellement dégradées; et restaurer les terres désertifiées.

Les stratégies et priorités définies dans les plans et politiques nationaux de développement durable concernent l'ensemble des domaines en rapport étroit ou indirect avec l'environnement. Les programmes et stratégies les plus

significatifs élaborés en la matière sont le fait du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, du Ministère des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Conscient de l'obstacle que représente la pauvreté pour le développement durable, le gouvernement a adopté une stratégie fondée sur une vision de la société qui privilégie une attention et une réponse spécifiques aux besoins des couches sociales les moins favorisées et les plus vulnérables.

Le système sanitaire ivoirien bénéficie d'un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 1996-2005. Le PNDS, qui est la matrice d'action du Ministère de la santé publique, a pour objectif général d'améliorer l'état de santé et du bien-être de la population par une adéquation qualitative et quantitative entre l'offre des prestations sanitaires et les besoins essentiels de la population.

Pour ce qui est de la promotion de l'éducation et de la formation de base, le système scolaire ambitionne de donner une formation qui favorise le développement de l'individu dans sa composante humaine, économique, sociale et culturelle. Conforté par les résultats encourageants enregistrés par son système scolaire, le gouvernement ivoirien a initié en 1997 le Plan National de Développement de l'Education/Formation (PNDEF) pour la période 1998-2010.

Les aspects environnementaux de la stratégie nationale intègrent la promotion d'un développement agricole durable. La volonté exprimée par les autorités politiques du pays de développer une agriculture durable est assortie d'une participation effective de la société civile et des ONG.

En ratifiant la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique en décembre 1994, la Côte d'Ivoire manifeste son engagement à préserver son patrimoine biologique. Dans cette perspective, un Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) et un Plan Directeur Forestier 1988-2015 ont été élaborés, dont les objectifs concourent à améliorer la capacité de gestion des parcs et réserves par une participation plus accrue des différents acteurs (Etat, ONG, secteur privé, populations riveraines).

La gestion rationnelle de l'eau, qui constitue une exigence du développement durable, a été amorcée en 1973 par un vaste programme d'équipement en hydraulique humaine. Fort du constat de l'insuffisance de ses services en matière d'eau et d'assainissement, l'Etat ivoirien a défini un programme de gestion intégrée des ressources en eau (2000-2015), soutenu par des axes stratégiques.

Aujourd'hui, la question foncière se pose avec acuité au cœur de la question du développement durable en Côte d'Ivoire avec la cohabitation antagoniste des droits modernes et traditionnels. Le manque de politique foncière a amené le gouvernement ivoirien à instituer un Programme National de Gestion des Terroirs et d'Equipement Rural (PNGTER), avec pour mission de mener les études de base permettant à moyen terme (5 ans) de réunir les informations appropriées pour une gestion intégrée effective des terres.

La politique ivoirienne en matière d'énergie est basée sur la recherche de moyens institutionnels, économiques et financiers à mettre en œuvre pour une gestion optimale des ressources énergétiques en vue de fournir à la population une énergie finale accessible, abondante et à moindre coût. Plusieurs textes et lois ont été initiés, notamment le code de l'environnement, le code minier et la procédure des études d'impact environnemental en vue de la protection de l'environnement.

Au plan institutionnel, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie assure la mise en œuvre de la Convention sur la désertification et la lutte contre les effets de la sécheresse. Dans cette perspective, il a identifié le point focal national de la CCD rattaché au Service Autonome des Affaires Internationales, Juridiques et du suivi des projets, et mis en place l'organe national de coordination de cette Convention basée au Centre de Recherche en Ecologie. L'organe national de coordination de la CCD a, après de larges consultations, identifié les structures devant faire partie du Comité National de Coordination de la CCD. La diversité des secteurs représentés confère à cet organe le caractère multidisciplinaire indispensable à une approche intégrée de la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse en Côte d'Ivoire.

A ce jour, la Côte d'Ivoire n'a pas encore finalisé l'élaboration de son programme d'action national (PAN) de mise en œuvre de la CCD. Toutefois, plusieurs programmes et projets de développement entrepris par le gouvernement ivoirien, de par leur dimension environnementale, concourent à atteindre les objectifs de la CCD. Les actions les plus significatives sont menées au sein des structures suivantes: Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Ministère des Eaux et Forêts, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de la Planification du Développement, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, organisations non gouvernementales nationales et internationales, etc.

Les programmes et projets d'aménagement de terroir, de développement de l'agriculture, d'aménagement des forêts classées, de lutte contre les feux de brousse, de réalisation d'infrastructures, d'exploitation des ressources minières, etc. se posent de plus en plus non seulement en termes de protection des ressources naturelles, mais surtout en termes de lutte contre la dégradation des terres. Des textes de loi importants ont conféré un caractère coercitif à la prise en compte des contraintes bioclimatiques et climatiques dans les programmes de développement. En application du code de l'environnement, plus de cent études d'impact environnemental ont été réalisées entre 1999 et 2002.

Au plan scientifique, technique et technologique, de nombreuses études réalisées au sein des instituts de recherche et universités fournissent des données fiables sur les contraintes bioclimatiques et écologiques auxquelles le pays doit faire face, ainsi que des techniques de réhabilitation des zones dégradées. Ces outils orientent de ce fait les actions des décideurs politiques et économiques sur la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse.

Quant à la participation des populations à la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse, elle demeure d'un niveau faible, bien que de nombreuses ONG aient l'environnement comme centre d'intérêt. Seules la célébration annuelle de la journée nationale de lutte contre la désertification, les campagnes de lutte contre les feux de brousse, les commissions paysans-forêts constituent l'occasion d'échange entre populations, ONG et autorités politiques nationales sur la problématique de la désertification.

La coopération internationale relative à la mise en œuvre de la CCD demeure insignifiante. En effet, le document de projet du PAN élaboré depuis février 1998 et soumis aux partenaires au développement, au CILSS, à la Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et au secrétariat de la CCD en vue du financement de l'élaboration du PAN n'a pas encore connu de suite favorable; or c'est à partir des actions prioritaires identifiées par le PAN que des axes de coopération bilatérale et multilatérale devaient être explorés.

Les ressources financières mobilisées dans la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse demeurent donc modestes à ce jour, comparativement aux enjeux que présentent la désertification et la sécheresse pour la Côte d'Ivoire. L'insuffisance des moyens financiers mobilisés résulte en partie du fait de la non-éligibilité au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) des activités identifiées par le comité de coordination de la CCD. En outre, la situation économique difficile qu'a connu le pays ces trois dernières années n'a pas permis l'affectation de ressources budgétaires aux fins de la mise en œuvre de la Convention.

#### DJIBOUTI

La principale nouveauté en matière de stratégies et priorités établies dans le cadre de plans et politiques de développement durable survenue depuis mai 1999 est consignée dans la Loi n° 149/an/02/4ème, portant sur l'orientation économie et sociale de la République de Djibouti pour la période 2001-2010, adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le Président de la République le 31 janvier 2002.

Juridiquement, le développement socio-économique du pays est régi par ladite loi qui, sans remettre en cause les acquis des lois antérieures, définit pour la décennie 2001-2010 la stratégie globale du gouvernement en matière de développement économique et social, précise les grandes lignes des politiques de développement sectoriel, fixe les principales actions et mesures de réforme et trace le cadre de référence pour l'élaboration des prochains programmes et plans de développement économique et social de la nation.

A travers cette loi, le gouvernement djiboutien se fixe deux principales priorités complémentaires de développement:

- Amorcer un processus de croissance économique accélérée et durable,
- Combattre et réduire sensiblement la pauvreté.

La loi d'orientation économique et sociale pour la décennie 2001-2010 se propose de garantir les conditions d'un développement économique et social durable prenant en compte la préservation de l'environnement, la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire par approche participative.

Les conditions institutionnelles et organisationnelles de la loi d'orientation économique et sociale pouvant contribuer à la concrétisation des objectifs de la Convention sont:

- le processus de décentralisation en cours, élargissant les compétences des conseils régionaux et locaux et renforçant les moyens mis à leur disposition;
- le renforcement institutionnel des mouvements associatifs et des organisations de la société civile et leur érection en véritable acteurs de développement;
- le développement des activités économiques (agriculture, élevage et pêche) : voir l'encadré ci-après;
- la lutte contre la pauvreté par l'amélioration des revenus et des conditions de vie de la population rurale;
- le freinage de l'exode rural;
- l'exploitation rationnelle des ressources naturelles afin d'améliorer et de protéger l'environnement et la biodiversité;
- la mise valeur des terres arables, l'extension des superficies irriguées et la promotion des activités d'élevage et de la pêche pour permettre une augmentation de la production agricole locale (légumes, fruits, viandes et poissons);
- le développement de l'agriculture oasisienne, notamment par la promotion de la phoeniciculture<sup>1</sup>;
- la réforme de l'organisation du Ministère de l'Agriculture, afin de renforcer les structures en matière de planification, de suivi des programmes de développement et de diffusion des informations.

Les plans et programmes d'action nationaux adoptés ces trois dernières années (1999 à 2001) sont:

#### 1. Plan d'Action National de l'Environnement

Par la promulgation de la loi n° 121/AN/4ème du 1<sup>er</sup> avril 2001 portant sur la protection de l'environnement pour la décennie 2001-2010, la République de Djibouti s'est dotée d'un cadre de référence pour toutes les actions environnementales.

#### 2. Programme d'action national de lutte contre la désertification

Après un processus d'élaboration et de formulation qui a duré 2 ans et demi, le PAN a été validé par un forum national organisé en avril 2000 puis adopté par le gouvernement par décret n° 2001-0108 du 6 juin 2001.

---

<sup>1</sup> Phoeniciculture: culture du palmier dattier



### 3. Stratégie et Programme d'Action National de la Diversité Biologique

Par l'adoption d'un décret n° 20010098/PR/MHUE du 27 mai 2001, le pays s'est doté d'une monographie, ainsi que d'une Stratégie et Programme d'Action National pour la Conservation de la Diversité Biologique

### 4. Communication Nationale en Changement Climatique

La République de Djibouti a pu élaborer sa première communication nationale. Celle-ci est aujourd'hui en voie d'adoption officielle par le gouvernement.

### 5. Programme d'action stratégique pour la Mer Rouge et le golfe d'Aden (PERSGA)

Ce Programme d'Action Stratégique (PAS) énonce les mesures préventives et curatives qui doivent être mises en oeuvre par les huit Etats membres à travers le PERSGA, afin de préserver la richesse et la diversité des ressources côtières et marines de la région. Ce programme régional est en cours d'exécution.

Les activités contenues dans le PAN ont été intégrées dans les différentes stratégies, plans et programmes sectoriels notamment dans le Plan National d'Action Environnemental (PANE), SPDB, stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA).

#### Mesures institutionnelles prises pour la mise en oeuvre de l'UNCCD

Le principal changement réside notamment dans la restructuration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer chargé des ressources hydrauliques (MAEM) en charge de l'exécution de l'UNCCD par l'adoption fin 2001 d'un nouvel organigramme jugé plus adapté à la conjoncture socio-économique, politique et environnementale prévalant en République de Djibouti.

L'originalité du nouvel organigramme du MAEM, en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'UNCCD, réside dans la création d'une subdivision de lutte contre la désertification au sein de la Direction de l'Agriculture, de l'Elevage ainsi que la création des sous-directions régionales permettant de fournir un service de proximité aux communautés locales.

Depuis l'an 2000 un processus de décentralisation est amorcé notamment par la mise en place des conseils régionaux dotés des moyens financiers (282,000 \$EU par conseil/an) dans chaque district de l'intérieur. La loi structurant le processus de décentralisation a été adoptée par le gouvernement au début 2002 et sera ratifiée par l'assemblée nationale et promulguée par le Président de la république très prochainement.

La mise en place des structures décisionnelles élues au niveau régional fournira un environnement propice à la mise en oeuvre efficace du programme d'action national de lutte contre la désertification.

Il est à souligner que le secrétariat technique de l'organe national de coordination souffre de l'insuffisance de capacité humaine et financière entravant sensiblement l'avancement de la mise en oeuvre du programme d'action national de lutte contre la désertification.

### Processus participatif

Durant le processus d'élaboration du PAN, tous les acteurs concernés ont participé et apporté leurs contributions (ateliers nationaux, ateliers régionaux décentralisés, ateliers de réflexion, réunions des comités régionaux pour l'environnement, réunions de l'ONC, forum national de validation, etc.).

Après ces contributions ayant abouti à la validation et à l'adoption du PAN, les partenaires nationaux, et notamment les communautés de base, sont impatients de voir les réalisations concrètes des actions prioritaires contenues dans le PAN.

### Processus consultatif

Les bailleurs de fonds sont limités en nombre à Djibouti, ce qui pourrait expliquer les difficultés de financement rencontrées dans le processus d'élaboration du PAN, ainsi que dans sa mise en oeuvre. L'ONC a tout fait pour impliquer les partenaires au développement présents à Djibouti dans le processus de formulation et élaboration du PAN. Toutefois, leurs participations effectives ont été limitées.

Seul l'UNSO/PNUD a fourni un appui technique et une contribution au cours du processus d'élaboration et de formulation du PAN. A ce jour, il n'existe pas de mécanisme consultatif entre les partenaires de développement (bailleurs de fonds) au niveau national.

Le secrétariat de l'UNCCD peut apporter son concours à l'élaboration de projets bancables permettant d'accélérer la mise en oeuvre du PAN et à la sensibilisation des bailleurs de fonds dans le cadre d'un processus consultatif. La partie nationale doit identifier un chef de file qui assurerait la coordination des partenaires au développement pour améliorer le processus consultatif

### Mécanisme de financement

Jusqu'à présent, aucun mécanisme de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PAN n'a été mis en place. La création d'un Fonds National pour l'Environnement avec un guichet lutte contre la désertification est toutefois prévue courant de cette année. Ce fonds doit être alimenté par les contributions nationales et celles des partenaires au développement.

Il convient de signaler qu'une partie des activités prévues dans le cadre du PAN sera exécutée dans le cadre des projets en cours d'exécution ou des projets avec une promesse ferme de financement.

## EGYPT

### Basic concepts

Egypt with lands extending over one million square kilometres, under arid and hyperarid climatic conditions, is endowed with varied agro-ecological zones with varied attributes of resource base, climatic features, terrain and geomorphic characteristics, land use patterns and socio-economic implications. To formulate a meaningful national action programme (NAP) for Egypt it was appropriate to formulate a plan comprised of sub-components, each of which is geared to address the specific attributes of desertification in processes in each agro-ecological zone in Egypt. Such zones could be identified as follows:

- 1) North Coastal Belts: including North-West Coastal Areas and North Coastal Areas of Sinai.
- 2) The Nile Valley: Encompassing the fertile alluvial lands of Upper Egypt and the Delta and the reclaimed desert areas in the fringes of the Nile Valley.
- 3) The Inland Sinai and the Eastern Desert with its elevated southern areas.
- 4) The Western Desert, Oases and Southern Remote Areas: including East Oweinat, Tock and Drab El Arabian Areas and Oases of the Western Desert.

### Institutional and legislative aspects

#### *Institutional aspects*

To ensure the success and achievement of NAP's objectives, a National Coordinating Committee was established in Egypt to replace the previously established Steering Committee for Combating Desertification. The newly established National Committee, according to Ministerial Decree No. 2356 for the year 2001, is headed by the Deputy Prime Minister, Minister of Agriculture and Land Reclamation, as a high-level decision-making authority, with high-level representatives of eight ministries including; Agriculture and Land Reclamation, Water Resources and Irrigation, Foreign Affairs, Local Development, Higher Education and Scientific Research, Environmental Affairs, Planning and International Cooperation, in addition to a group of high-level experts. The newly formulated Committee is entrusted with: (a) the formulation of general policies in accordance with the commitments of Egypt towards the implementation of the UNCCD, (b) endorsement of local, regional and international agreements and projects, (c) coordination among ministries, authorities, NGOs and various stakeholders concerned with combating desertification.

A Scientific Committee was established to be affiliated to the National Coordinating Committee for Combating Desertification (NCCCD). The Scientific Committee is headed by the president of the Desert Research Center (Dr. Abdel Moniem Hegazi) who is the National Focal Point for UNCCD. The other members of the Scientific Committee are high-level experts from various institutions of previous and recognized expertise in the field of combating desertification. The Scientific Committee is entrusted with the following:

- Survey, compile and analyse previous and ongoing activities to combat desertification;
- Assessment and monitoring of processes of desertification;
- Coordination of activities with the various stakeholders;
- Follow up on the implementation of commitments of Egypt towards the implementation of UNCCD;
- Follow up on implementation of the NAP and assessment of the impacts of its activities.

#### *Legislation*

Through the last few decades especially within the last twenty years, Egypt has given ample consideration to formulating legislation concerned with the conservation of the natural resource base, among these legislation.

- Legislations were passed in 1983 and again in 1985 imposing serious penalties for scraping of the top soil material for manufacturing red bricks. This caused virtual halting of such practices.
- Urban encroachment on fertile lands was prohibited and city limits were marked. However, urban encroachment still continues (at a much lower rate). Recent surveys from 1992-1995 show urban encroachment to have impacted around 20,000 feddans of fertile areas. This is attributed to expansion of the existing rural villages and towns in contravention of the formulated law.
- In the early stages of desert soils reclamation in the fringes of the Nile Valley, surface irrigation was practised widely in the newly reclaimed areas causing water logging and salinization even in coarse textured soils over a period of 15-20 years. Such conditions led to uprooting of fruit trees at their prime productivity with serious economic losses. Legislation was formulated prohibiting the adoption of surface irrigation practices in newly reclaimed desert areas. Such action has been very beneficial in restoring the productivity of these areas, saving sizeable water resources through the application of modern irrigation techniques, as well as, enhancing the income levels of the local farmers.
- Within the last five years several environmental laws were passed concerning pollution of land, water and air in addition to the environmental impact assessment for all developmental activities.
- In general, adequate legislation has been passed, however, appropriate mechanisms to improve and enhance adherence to the legislation are needed.

#### Participatory process

The strategy for combating desertification in Egypt is based on the following premises:

- Formulation of NAP activities is based on adoption of an integrated approach to the main factors of desertification involved. In addition to securing and adopting the participatory approach of the pertinent stakeholders in the varied stages of execution, including planning, initiation and implementation, with possible financial contributions of the

beneficiaries.

- To successfully achieve the objectives of the previous item, activities for combating desertification are based on the objectives to be achieved within each of the agro-ecological zones. This is based on the interrelationship of the factors and processes of desertification within a given agro-ecological zone.
- To set priorities for the future action plans to combat desertification for the short-, medium- and long-term based on the definition of hotspots, significance of adverse impacts on productivity of resource base, economic losses and social implication, especially with respect to alleviation of poverty.
- Integration of the endorsed activities of the various priority categories of the NAP in the appropriate developmental plans through the efforts of the National Coordinating Committee for Combating Desertification and its contacts with the decision makers at the highest level.
- Integration and meaningful coordination of efforts to combat desertification among the governmental institutions, non-governmental organizations, local stakeholders and local authorities.
- Enhancement of the role of women and youth and their participation in the coordinated efforts to combat desertification.
- Coordinate and complement the activities of the several national institutions having the capabilities, equipments and expertise to carry out the badly needed efforts for proper assessment and monitoring of desertification processes in the four agro-ecological zones in Egypt.
- Sponsoring well organized public campaigns targeting the decision-makers, public officials, NGOs, women, youth and local stakeholders. Elaborate specific programmes for extension and dissemination of information channelled to address the problems of each of the agro-ecological zones.
- Integrate the basic concept of desertification and its adverse impacts in the various levels of public education, as well as higher educational institutions and universities.

#### Resource mobilization and coordination

Resource mobilization and coordination could be presently illustrated in the following:

- Allocating adequate national funds for the activities of the National Coordinating Committee and the affiliated Scientific Committee.
- In continuation of the ongoing activities to combat desertification the second five years development plan (2003-2007) allocated 392 million L.E. (Equivalent to 85 million dollars) in direct support with a similar amount for indirect support including research, education, social benefits for citizens of limited income, etc.
- Sizeable international funds (millions of dollars) were donated to NGOs for activities relating to combating desertification.
- Till the present time (could be due to the delay of NAP initiation), Egypt has not received contributions from donor agents for the NAP and its activities. However, very positive responses have been received from several donors, which will be followed on in the following weeks.

### Linkages and synergies with other environmental conventions and national development strategies

Present efforts include coordination among the three national committees of the major conventions including Biodiversity, Climate Change and Combating Desertification. Such coordination has led to specific bilateral and trilateral linkages and activities which are ongoing in Egypt. Among these activities are the erosion of coastal line of the Mediterranean sea, cleaning up of the northern lakes, conservation of biodiversity and ecological system of representative islands (over 150 islands) in the River Nile of Egypt and lately the combined programmes for capacity building and training for the three major conventions.

As to synergies with the national development strategies, one of the main functions of the National Coordinating Committee, after its reformulation with the leadership of high executive authorities, is to incorporate, where appropriate, the various activities for combating desertification in the national development five-year plans on a short, medium and long term basis.

### Measures for the rehabilitation of degraded lands

Egypt is endowed with a multitude of academic and research institutions, as well as centralized and local government institutions and authorities. It would have been very wasteful not to benefit from the previous studies, plans, data, research outcomes and reports. Each of the agro-ecological zones referred to in the NAP above has had its fair share of previous studies, applied technologies and field investigations. Such studies might not have been set according to integrated plans; however, efforts to process and compile these previous activities were very useful as a database relevant to each zone, such that previous efforts are not wasted, real gaps are identified and appropriate follow-ups are planned.

The required basic and thematic maps, aerial photographs, satellite imageries, GIS facilities and interpretation expertise are available in various institutions, ministries and research centres.

Basic tools for planning, analysis and deriving lessons were acquired or jointly used from the various sources and institutions after proper collaboration plans and suitable incentives had been assigned. Ample consideration is given to the documentation and compilation of indigenous knowledge and experiences which are a wealth in itself in addition to its great value for appropriate planning of NAP's activities.

### Desertification and drought monitoring and assessment

The need to use the present status as a base line and use the means to assess and monitor the magnitude and direction of desertification and rehabilitation processes were imperative. It was disappointing to find out that Egypt has four institutions with very modern facilities of aerial photography, remote sensing geographic information systems, etc. Yet because of varied affiliations, coordination, complementarity and integration were totally lacking.

Coordination and integration of efforts of these institutions are among the urgent concerns of the National Coordinating Committee.

In addition, contacts and plans are going to benefit from the subregional and regional efforts and activities of early warning systems especially those in the North African subregion, including OSS and others, as well as, drought early warning systems in the East African subregion and other relevant international systems.

#### Access to appropriate technology, knowledge and know-how

The task of reviewing previous and ongoing activities to combat desertification and rehabilitate the degraded areas under rangelands, rained agriculture, irrigation from various sources of various quality took considerable efforts when we consider that over 57 macro-projects, in addition to field studies, hundreds of research investigations carried out by over 18 research institutions and 14 universities with the support of practically all the main donor agencies, UN organizations, Arab and regional organizations. The result is a wealth of lessons learned, applied and tested technologies, success and failure experiences, major factors of sustainability.

It was very interesting and very useful to integrate these activities in terms of time, location and scale. Analysis and lessons learned derived from such matrix identified the hotspots and pointed out the gaps to be covered by future activities.

In addition to the wealth of knowledge, information, know-how and technologies compiled, Egypt looks forward to benefiting from the exchange of such knowledge and expertise with the countries of Africa, developed countries, regional and international organizations through the appropriate means derived by the CST of the Convention. All in all, the compiled knowledge, know-how and information from various sources are to be formulated into appropriate and simplified specific programmes which target the various stakeholders at the different levels to address the constraints, factors of desertification and rehabilitation efforts for degraded lands in each of the agro-ecological zones in Egypt. The ultimate goals are: combating desertification, securing sustainable development and alleviating poverty.

#### **ERITREA**

##### The strategies and priorities established within the framework of sustainable development plans and/or policies

Eritrean national strategy on sustainable development is described in five main initiatives, which form the basis for sustainable development. The five initiatives are: (a) Macro Policy (1994), (b) Economic Growth and Poverty Reduction Strategy (PRS) (2001), (c) National Environmental Management Plan (NEMP-E) (1995), (d) National Action Programme to Combat Desertification and Mitigate the Effects of Drought (NAP) (2001), and (e) National Biodiversity Strategy and Action Plan (2000).

Each of the strategies has been published in a document with the same title as given above.

#### The institutional measures taken to implement the Convention

According to the agreement reached between the Government of Eritrea and the Government of Denmark to support the preparation and implementation of the National Action Programme (NAP) for implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD), the UNCCD/NAP project has been operational since the beginning of January 2000. The national management of the project is with the NAP national secretariat, under the Ministry of Agriculture's Land Resources and Crops Production Department, which is assigned to play the main role in coordinating the implementation of the UNCCD/NAP. Major activities identified to be implemented during this phase of the project were strengthening of the NAP national secretariat, strengthening the NAP, capacity building for the NAP national secretariat, subregional consultation, NAP regionalization research and launching village-centred development initiatives.

Improving the institutional set-up for UNCCD/NAP planning and implementation was one of the major activities of the project. Accordingly, a UNCCD national secretariat has been established staffed with a coordinator, assistant coordinator, a secretary and six UNCCD facilitators. In addition to this, the office of UNCCD national secretariat has been equipped with all the basic office facilities, including e-mail and internet services. In addition, a new institutional set-up has been proposed in the NAP document which clearly shows the role and responsibilities of all stakeholders, including the local community, in implementing the Convention.

#### The participatory process in support of the preparation and implementation of the action programme

All stakeholders from governmental and non-governmental organizations, civil society groups and community-based organizations have participated in all stages of development of the action programme. Seminars, workshops, awareness-raising campaigns and conferences were organized to collect and reflect the views of all stakeholders in the NAP document. The local communities have effectively participated in this process through regional and subregional consultations that were organized throughout the country.

#### The consultative process in support of the preparation and implementation of the NAP and the partnership agreement with developed country Parties and other interested entities

In addition to the consultations which were carried out in various regions, more in-depth consultations have been carried out at subregional level (SRL) in order to raise the level of awareness of all stakeholders at local community levels. The SRL consultations have been carried out in all subregions throughout the country. More than 5,000 people from governmental organizations, NGOs, community-based organizations, farmers and pastoralists participated in the consultations.



Consultations took place among the involved organizations as described above. However, combating desertification being a complex task, inputs such as funds, expertise and guidance have been sought and obtained from diverse sources, such as UNSO/UNDP, IGAD and DANIDA.

The measures taken or planned within the framework of the NAP, including measures to improve the economic environment, to conserve natural resources, to improve the institutional organization, to improve knowledge on desertification and to monitor and assess the effects of drought

Several measures have been taken to implement the UNCCD by the government, non-governmental organizations and community-based organizations. Apart from their active involvement in the preparation of the NAP document as members of the Technical Committee, they have done a tremendous amount of work to combat desertification in various fields.

Increasing energy efficiency, promoting energy conservation and encouraging development of new sources of energy are top priorities for Eritrea. The Ministry of Energy and Mining is working on several fronts, including prospecting for petroleum, and the commissioning of the Hirgigo power plant, built at a cost of 1.5 billion Nakfa (1 USD = 13.5 Nacfa), which will increase electricity production from 52 megawatt to 136 megawatt. The department of energy has developed energy-efficient stoves and is distributing them to the rural community. So far more than 4,000 stoves have been distributed.

The Ministry of Education is working hard to incorporate environmental education into the school curriculum. Parallel to the existing environmental awareness-raising programmes and activities in the schools, efforts are being made by the Ministry of Education to introduce environmental clubs and school afforestation programmes into schools to engage students in extra-curricula activities. Some schools have already established these clubs. Asmara Teachers Training Institute, an institute which trains young students who have completed their secondary school education to be elementary school teachers, has already incorporated Environmental Science as a subject in its curriculum. The University of Asmara has opened a new department, the Department of Land Resources and Environmental Studies, and accepted students starting from the 2001/2002 academic year.

The Ministry of Agriculture (MoA) is implementing programmes to reduce soil degradation and improve control over water in rainfed areas through the Integrated Watershed Development Programme (DANIDA) and the Land Productivity Management Initiative (FAO).

The Ministry, in collaboration with all concerned governmental and non-governmental organizations and assisted by local communities, is undertaking an accelerated and sustainable afforestation programme. One element of the programme is to encourage communities to establish woodlots on community lands. Residents actively participate in designing and managing the community woodlots, and the Ministry of Agriculture provides the seedlings and overall guidance. A second element is to involve young people who are

part of the Summer Youth Programme in building terraces, planting trees and undertaking other soil and water conservation activities.

Since 1994, Eritrean students throughout the country have been participating in afforestation and soil-conservation campaigns during their summer vacations (June-September), organized by the MoE and the Ministry of Agriculture. Over 60 per cent of the work goes into combating desertification through participation in environmental conservation and development activities.

As an integral part of the country development plan, the first round of a National Development Campaign was organized in May 1998 with wide participation and financed by the Eritrean population. In this campaign, 25,893 people from the National Service were deployed on 10 degraded catchments for three weeks. The work accomplished during the campaign was impressive. Thus, 400 ha of hillside terraces, 167 km of check-dams, and 20 ha of micro-basins were constructed, and 439,408 pits for planting seedlings were prepared.

Financial allocations from national budget in support of implementation as well as financial assistance and technical cooperation received and needed, identifying and prioritizing requirements

The government allocates significant amounts of money every year for anti-desertification measures carried out by different sectors.

In addition to the government budget allocated for the implementation of conservation activities, international non-governmental organizations and bilateral donors are funding several projects. The existing funding sources include: UNDP, IGAD, World Bank, ADB, GEF, UNCCD and DANIDA. The governments of Saudi Arabia, Kuwait and United Arab Emirates are also supporting different programmes, which focus mainly on improving the power-generating capacity in the country. As biomass fuel is the most widely used source of household energy in Eritrea, this programme is expected to make a significant contribution to reducing degradation of our forest resources.

By allocating enormous amounts of money and expertise, DANIDA through the Agricultural Sector Support Programme (ASSP) has been assisting the government programme of improving the agricultural development sector in which watershed and other soil and water conservation activities take the lion's share of the total budget.

The NAP places significant emphasis on project profiles, which represent the practical actions required to implement it. NAP has elaborated 23 project profiles with a total funding requirement of about US\$ 38 million.

As to the funding of the 23 proposed project profiles (PPs), it is suggested that a total of US\$ 37.890 million will be needed in order to carry them out, of which US\$ 3.815 million (10 per cent) is to come from local sources, and the remaining US\$ 34.075 million (90 per cent) from external sources.

A review of benchmarks and indicators utilized to measure progress  
and an assessment thereof

No change has been made after the first national report. Benchmarks and indicators, which had been developed and indicated in the national report, remain unchanged.

**ETHIOPIA**

This report examines the implementation of the UNCCD/NAP from various angles, such as the participatory and consultative process in support of the preparation and implementation of the NAP, and measures taken or planned within the framework of NAP.

A number of strategies and priorities have been put in place within the framework of sustainable development with direct relevance to the implementation of the NAP to combat desertification. Of these, the most important ones are the Agricultural Development Led Industrialization (ADLI), the Conservation Strategy of Ethiopia (CSE), the National Population Policy (NPP), the National Food Security Strategy (NFSS), the Policy on Pastoral Development, the Poverty Reduction Strategic Paper (PRSP) and the draft Agricultural Policy.

The ADLI aims, *inter alia*, at enhancing the productivity and income of the poor farmers through conservation-based agricultural practices, increasing export earnings and the diversification of agriculture.

The CSE consists of eleven sectoral and eleven cross-sectoral umbrella policy guidelines for the management of Ethiopia's natural, human-made and cultural resources. Moreover, the principles, guidelines and strategies set out, both in the CSE and Regional Conservation Strategy (RCS) documents, are expected to provide Ethiopia with an adequate umbrella strategic framework for the effective management of the environment, including the combating of desertification.

Aware of the alarming rate of population growth and the accompanying economic and environmental problems, the Government of the Federal Democratic Republic of Ethiopia adopted a national population policy (NPP). The adoption of this policy, with the major goal of harmonizing the rate of population growth and the capacity of the country for the development and rational utilization of natural resources, is meant to combat desertification over time.

The NFSS, for its part, focuses on the reduction of the vulnerability of drought-prone dryland areas.

Although the elaboration of a full PRSP is still underway, most of the NAP priorities can be seen to have been allotted the pride of place they deserve in the former.

The decentralization process, which is very much alive in the country, has the main aim of increasing administrative efficiency, local participation in development planning and management and the allocation of resources, so that the involvement and consequent development of the people at the grassroots level is guaranteed.

Various actions have been taken to build the capacity of the national and regional focal points. Technical and material supports have been given to the regions in order to build their capacity in the implementation of NAP. However, a lot remains to be done in terms of building the capacity of the institutions established at woreda and community levels in order to internalize the implementation of NAP.

Approximately 125 national and international NGOs are involved in activities relating to combating desertification in Ethiopia. With the assistance of the National Coordinating Body, these organizations have established a network to facilitate their active involvement in the implementation of NAP.

The effort to involve international partners in the formulation and implementation of NAP cannot be said to have been as successful as desired. An official request was extended to the Government of Norway to act as lead country in coordinating international partners and donors.

A number of achievements have also been recorded over the past few years in terms of combating deforestation and land degradation.

The Government of Ethiopia recently restructured its institutional set-up. Accordingly, a few additional ministries were inaugurated while some of the previous ones got amalgamated. Obviously, the restructuring took place in order to promote an efficient government system that guarantees, among other things, sustainable development and natural resource conservation. Besides, the restructuring process was effected so as to empower the community at the grassroots level, which is indispensable for the successful implementation of the NAP/RAP.

The Ethiopian Agricultural Research Organization (EARO) has identified research strategies that will assist improving knowledge on desertification and monitor the effects of drought.

As part of the strengthening of the National Early Warning System and the drought mitigation capacity of the country, Ethiopia has taken various measures, including the strengthening of the National Meteorological Services Agency. Furthermore, endorsement of the National Policy for Disaster Prevention and Preparedness has brought a major shift in the disaster management system of the country. This approach, *inter alia*, integrates relief with development. The policy also aims at concentrating efforts to eliminate the root causes of vulnerability to drought.

## GABON

### Stratégies et priorités établies dans les politiques de développement durable

#### *Stratégies et plans de développement économique et social*

Les politiques de développement économique et social du Gabon envisagées pour des périodes de cinq ans sont consignées dans les différents plans quinquennaux, entrecoupés de plans intérimaires (1980-1982 et 1988) et suivis de différents Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

Depuis la fin de la décennie 90, le Gabon a envisagé et réalisé une réflexion prospective: "Réflexion stratégique à long terme : Gabon 2025", laquelle permettait à notre pays de proposer des programmes de développement prioritaires, qui s'attacheraient à transformer le Gabon en une nation nantie à l'horizon 2025.

#### 1. Le Programme d'Ajustement et de Planification des Secteurs Urbain et Transport (PAPSUT)

À travers le PAPSUT, le gouvernement du Gabon a engagé un processus d'élaboration d'une stratégie urbaine pour le Gabon, depuis 1996 et avec l'appui de la Banque Mondiale. Concevoir une stratégie urbaine aujourd'hui, c'est concevoir une stratégie de développement urbain durable. C'est bien sûr concevoir un cadre d'orientation pour des actions opérationnelles tangibles sur le terrain, mais c'est surtout concevoir une stratégie de mutations des comportements, ceux des populations urbaines autant que ceux des institutions et des responsables, techniques et politiques.

#### 2. Le Projet Forêt et Environnement (PFE)

Le Projet Forêt et Environnement (PFE) initié en 1989 et qui prendra fin en juin 2002 a pour mission principale la redynamisation du secteur forêt et environnement, pour une plus-value dans le budget de l'Etat.

#### 3. Le Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE)

Face aux limites du PFE qui n'a pu réaliser entièrement son programme, le gouvernement gabonais s'est lancé dans la préparation d'une stratégie à moyen terme qui vise à la capitalisation des acquis du Projet Forêt et Environnement (PFE). Aussi l'approche développée dans le cadre de ce nouveau programme consiste-t-elle à rendre cohérent et complémentaire tout ou partie des activités du secteur grâce au partage entre les acteurs d'une vision commune et d'outils de concertation, de pilotage, de suivi voire de financement commun.

#### 4. Les programmes agricoles et de développement rural

Longtemps marginalisés, le secteur agricole et le domaine rural deviennent une priorité pour le Gabon, qui fait face depuis quelques années à la baisse des ressources financières issues de l'exploitation et de l'exportation des ressources pétrolières et minières. Dans ce contexte, le Gabon a mis en œuvre

un Plan directeur agricole du Gabon élaboré au milieu des années 1970. Aussi, à partir de 1992, cette politique s'est-t-elle de plus en plus orientée vers le paysannat avec la mise en place de projets tels que l'IGAD (Institut Gabonais d'Aide au Développement) et APG/FIDA (Aide au Paysannat Gabonais/Fonds International de Développement Agricole) et l'agriculture péri-urbaine (ceinture verte autour des grandes villes).

(a) Les structures de recherche, d'amélioration et de vulgarisation agricole

- (i) Le centre d'adaptation et de multiplication de matériel végétal vivrier fruitier et maraîcher (CIAM)

Il a été créé en 1975 dans le cadre du projet PNUD/FAO/GAB/75/003, avec pour objectifs de fournir aux agriculteurs du matériel végétal performant et de mettre au point des paquets technologiques au profit des populations rurales, afin de maîtriser la technologie semencière en vue de l'établissement d'un service semencier national.

- (ii) La Cellule de Recherche d'Accompagnement de Boumango (CRAB)

Elle a été créée en 1984 au sein de la Société Industrielle d'Agriculture de Boumango (SIAB) sur financement de l'Etat Gabonais et de la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE), devenue par la suite Caisse Française de Développement (CFD). La Cellule de Recherche d'Accompagnement a été transformée en Centre de Recherche Agronomique de Boumango (CRAB).

- (iii) L'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF)

Créé en 1976, l'IRAF est rattaché au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Depuis quelques temps, le volet sylvicole a entrepris une réflexion dont les objectifs visent à redynamiser les actions menées depuis le lancement de l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF). Il s'agit d'une réactualisation des programmes de recherche sur le domaine forestier, qui a connu une évolution considérable.

(b) Quelques programmes agricoles

- (i) Le Programme Héveicole

Pour un objectif initial de 28,000 ha, il a été réalisé sur plus de 10,000 ha, localisés dans les provinces du Woleu-Ntem (Bitam, Mitzic), de l'Estuaire (Kango, Ekouk), et de la Nyanga (Mayumba). Notamment 9,000 ha industriel et 1,379 ha en plantations villageoises qui concernent actuellement 190 à 200 planteurs.

- (ii) Le Programme Corps Gras (AGROGABON)

Réalisation dans la région de Lambaréné en complexe de 7,500 ha de palmier à huile et doté d'un complexe industriel avec une usine de traitement d'une capacité potentielle de 30 tonnes de régime de palme à l'heure.

L'unité de fractionnement savonnerie : AGROGABON a pour principale activité la culture du palmier à huile et la production de matière grasse et les huiles alimentaires pour les besoins nationaux et l'exportation.

(iii) Le Programme Agripog

C'est une unité ponctuelle de production agricole. Le but de l'opération est la production des cultures maraîchères en vue de l'approvisionnement des grands centres urbains, en priorité Port-Gentil puis Libreville. Agripog pratique de la culture hydroponique sous les serres de 350 m<sup>2</sup> chacune.

(iv) Le Programme d'appui aux petites entreprises agricoles (IGAD)

C'est un programme agricole polyvalent qui est supervisé par l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD). Cette structure est créée depuis 1992 par l'Etat Gabonais et Elf Gabon. Son objectif est d'apporter un appui aux créateurs de petites entreprises agricoles (cultures maraîchères, vivrières et élevages) et para-agricoles, en installant des périmètres pilotes en milieu urbain et péri-urbain.

(c) Les actions de développement du domaine rural

Les paragraphes qui suivent font état des principales actions dans le secteur :

(i) Le Centre de Promotion Rurale (CPR)

Les centres de promotion rurale sont implantés à Mouila et à Léconi. Ils ont été financés par Engineering and Finance Corporation (UNEFICO) du groupe UNIVERSAL, dont les activités s'articulaient autour du programme sur la productivité et la résistance aux maladies de variétés d'ignames locales et importées, dont les essais ont été réalisés avec et chez les villageois d'une part et du programme sur les variétés de patate douce rose et blanche, qui vise à tester les possibilités de produire la patate toute l'année (y compris en saison sèche) et de servir de réservoir de matériel végétal pour chaque début de campagne d'autre part.

(ii) Les Opérations Zonales Intégrées (OZI)

Elles ont pour principaux objectifs la promotion de l'agriculture en zone de savane et le développement de la filière élevage/pêche.

(iii) Le Projet d'Appui au Paysannat Gabonais (APG/FIDA)

Ce projet d'Appui au Paysannat Gabonais (APG) a démarré en 1994. L'approche participative prend en compte le village en tant qu'entité économique, l'essentiel étant d'éveiller l'initiative des villageois et de les aider à identifier leurs problèmes.

*Stratégies et plans de lutte contre la dégradation des sols*

Les forêts du Gabon subissent des menaces de plus en plus graves à cause de l'exploitation forestière et des activités agricoles. Les mesures prises par les pouvoirs publics pour endiguer la dégradation des forêts et des sols se sont révélées inefficaces. Aussi, face à la régression du couvert forestier et à la perte de la biodiversité observés au Gabon, les autorités ont-elles ratifié les principales conventions issues du Sommet de Rio. C'est dans ce contexte que des politiques nationales et plans d'action sont élaborés et mis en œuvre pour certains.

## 1. Le Plan d'Action National pour l'Environnement (PNAE)

Au sortir du Sommet de Rio (1992), une réflexion profonde sur l'état de l'environnement au Gabon permettait au pays de dresser l'état des lieux ou la radioscopie de l'environnement au seuil du troisième millénaire et de contribuer à l'identification des mesures à envisager pour définir un nouveau projet de gestion du secteur, compte tenu de la pression croissante exercée sur les ressources naturelles ces dernières années. Le PNAE s'est attelé à relever l'ensemble des maux existants, afin de donner un environnement de qualité.

## 2. Le Plan d'Action Forestier National (PAFN)

L'exploitation forestière se présente actuellement comme un front qui se déplace de la côte vers l'arrière-pays.

La démarche du PAFN est originale dans la mesure où elle a associé tous les acteurs concernés notamment les populations, les opérateurs économiques, les ONG et les partenaires étrangers. Ainsi, sous l'égide de la FAO, a été lancé le Programme d'Action Forestier (PAFN) dans le but de faire prendre conscience des problèmes que pose le déboisement, de renforcer la gestion, la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources forestières et de maintenir et renforcer le cadre institutionnel.

## 3. La Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPA-DB)

La stratégie nationale sur la biodiversité est le résultat d'une consultation nationale à laquelle la société civile a été invitée à donner des avis sur les modes de gestion des écosystèmes. Il s'agit d'assurer une exploitation durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

## 4. Le Projet Changements Climatiques (PCC)

Le Projet Changements Climatiques (PCC) est issu de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Il vise à atteindre deux objectifs majeurs : dresser un inventaire des gaz à effet de serre conformément aux directives adoptées à la 1<sup>er</sup> Conférence des Parties (COP 1) et évaluer les impacts potentiels des changements climatiques au Gabon, par des études de vulnérabilité et d'adaptation appliquées à l'agriculture, aux ressources en eaux, au littoral et à la foresterie.



## 5. Le Programme OZONE

Le Programme OZONE découle de la ratification de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO). Il a pour objectif de réduire les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone par des méthodes de reconditionnement des principaux produits responsables.

### **GAMBIA**

#### Sustainable development policies, strategies and priorities

In response to the macro-economic policy failures, including agriculture and natural resource management policies, of the 1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> five-year national development plans, the Government adopted an Economic Recovery Programme (ERP) in mid-1985. This programme was succeeded by a ten-year Programme for Sustained Development (PSD) in 1990. Both programmes failed to check the threat of desertification and environmental degradation.

The PSD initiated a process of national reflection on poverty issues leading to the elaboration and adoption of a Strategy for Poverty Alleviation (SPA) in 1990. The SPA failed to check poverty due partly to its project funding approach. To redress these major setbacks the Government embarked upon a comprehensive review of its key national plans and strategies. It revised the Gambia Environmental Action Plan (GEAP) into GEAP II and commenced revising SPA into SPA II in 2001 in line with its Vision 2020, as a framework for public investment in poverty reduction. It elaborated subsectoral policies and strategies in agriculture and natural resources and other sectors of relevance to desertification, such as education, health and population. It also undertook rigorous policy and institutional reforms and adopted new international cooperation frameworks including the UNCCD and allied environmental conventions and developed a national action programme (NAP) to Combat Desertification and integrated it into the SPA II.

Desertification concerns were prompted by the 1972/73 Sahelian drought. Public policy action to deal with the impact of the drought commenced with the proclamation of the Banjul Declaration and the enactment of Wildlife Conservation and Forestry Acts in 1977 followed by the enactment of the Water Resources Act in 1979. These legal actions culminated in the creation of a Ministry of Water Resources, Forestry and Fisheries with an Environment Unit.

To implement the GEAP, UNDP funded the Capacity 21 Project under Agenda 21 to strengthen the National Environment Agency (NEA), line departments, NGOs and local communities involved in the implementation process. A second phase of Capacity 21 has just been planned to support the implementation of GEAP II.

Prior to the adoption of the UNCCD, the key elements of the national conservation strategy within the sectoral approach to natural resource management were the establishment of national parks and nature reserves, and protected forest areas.

The scientific and technical desertification control activities and drought mitigation identified under the NAP are grouped under five core programme areas. The NAP process is coordinated by the Agriculture and Natural Resource (ANR) Working Group. The Group comprises representatives of the scientific and technical community. The consultation procedures implemented include grass-roots community meetings, regional meetings, workshops and national forums involving scientific and technical community representatives. The decentralized Local Government Administrative Structure provides the mechanism for sustainable consultation.

#### Institutional measures taken to implement the Convention

The institutional measures taken to implement the UNCCD are described in the 1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> national reports. The coordination function at national level is carried out by the ANR Working Group and by the Divisional Coordinating Committees (DCCs) at divisional level. The ANR Working Group has its legal base in the National Environment Management Act (NEMA) of 1987.

The ANR Working Group is a multi-sectoral national resource management policy and strategy planning organ responsible for the development of action programmes for natural resource-related environmental conventions. The financial and human resources of the member agencies of the Group constitute its resource base. The operational expenses of the Group are met by NEA. Thus, the resource requirement of the Group is limited by national budgetary constraints.

The ANR Working Group meets quarterly. The Group comprises government and parastatal agencies and NGOs operating in the agriculture and natural resource sector. Its capacity to organize and manage information is fairly good since the agriculture and natural resources data are housed by the member agencies.

The Government enacted the NEMA to address the underlying structural weakness and environmental degradation. The Act established a policy-making organ and a permanent secretariat and obliged all public agencies operating in the environment to operate within the framework of the GEAP. Recent institutional adjustments include the revision of Wildlife Policy and Legislation, the enactment of a Local Government Reform and Decentralization Bill and the establishment of an Inter-Sectoral Committee on Desertification (ISCD) and National Desertification Secretariat and Monitoring Unit (NDSMU).

The major national plans and programmes are the SPA II and GEAP II. The SPA II is the integrating framework for all national investment activities, including the GEAP, which is implemented through the three global environmental conventions. The linkages of the NAP with national, intra-regional and local approaches are the ANR Working Group, the DCC and local-level structures, the District, Ward and Village Development Committees. The NAP is linked to the subregional and regional programmes (SRAP and RAP) by the national focal point.

The legal and regulatory framework for environmental management comprises four components including natural resource management legislation; general

environmental legislation; land tenure and land use legislation; and public health and production control legislation. Although some conflicts exist among these bodies of legislation, they are fairly coherent and functional. One important improvement in the framework is the Local Government Reform and Decentralization Bill.

#### Participatory process for the preparation and implementation of the Convention

Following the signing and ratification of the UNCCD, National Desertification Task Force under the ANR Working Group initiated a participatory process for the elaboration of the NAP as described in detail in the 1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> national reports. This process, which took the form of meetings and workshops, resulted in the production of zonal reports, divisional reports and national report. These reports led to the definition of five core programme areas for inclusion in the NAP. These core programme areas were subjected to detailed diagnostic studies. The meetings and workshops were attended by representatives of local communities, local authorities, public agencies, NGOs and the private sector. Selection of representatives was based on common interest in desertification. The ANR Working Group, the ISCD, DCC and the local-level structures are perpetuated to serve as mechanisms for continuous consultations at national, regional and local levels.

The consultation process evolved through a "bottom-up" approach. The start of the process was preceded by a three-day capacity-building workshop in each division and two study tours organized for farmers to enhance their ability to provide and share information.

#### Consultative process for the preparation and implementation of the Convention

The consultation was carried out by a National Team of Resource Persons (NTRP) constituted by the ANR Working Group, as described in detail in the 1<sup>st</sup> national report. Consultations took place at zonal, divisional and national levels and were designed to sensitize local communities on the provisions of the three environmental conventions. A representative of the Federal Republic of Germany represented the international partners in the consultations.

The existing mechanisms for consultation are the ANR Working Group, ISCD, the DCC and their Agriculture, Natural Resources and Environment (ANRE) sub-committees. The ANR Working Group and DCCs meet on a quarterly basis, whereas the grassroots structures meet on ad hoc basis depending on their work programmes.

The national focal point (NFP) like all other technical departments has a functional administrative structure. These agencies are represented at all stages of the administrative structure and the consultation process. The UNCCD secretariat can assist the continuity of the consultative processes by providing support to the NFP. This will ensure the continuous involvement of local people in monitoring and evaluation of the NAP implementation process.

Measures taken/planned within the framework of the NAP

The NAP process evolved through three stages as detailed in the 1<sup>st</sup> national report. These activities were identified through detailed diagnostic studies. The diagnostic study reports were synthesised into a 1<sup>st</sup> draft NAP, which was reviewed and adopted by a 2<sup>nd</sup> National Forum in September 2000.

The NAP was developed as a comprehensive and integrated initiative which took into account the existing national development goals and principles as well as the UNCCD guidelines and principles. Although no new methods of combating desertification were included in the NAP, some ongoing pilot initiatives have been proposed for nation wide promotion.

The Local Government Reform and Decentralization Programme established a three-tier participatory structure at the local level. The scientific and technical capacities of these structures will be built through training by the Multi-Disciplinary Facilitation Teams (MDFTs).

The priority measures identified in the NAP for national resource conservation are grouped under forestry and wildlife management; agriculture, soil and water conservation; and livestock and range management. The priority measures to improve institutional organization include an institutional support programme, reviewing existing laws and land management legislation and creating an economic instrument for local funding of desertification control. Similarly, important adaptive research proposals to enhance knowledge on desertification control have been included in the NAP. Almost all the measures identified under the two core programme areas have a direct or indirect positive economic impact. The NAP will be monitored and evaluated within the framework of the GEAP monitoring and evaluation strategy. Its effect on desertification will be measured through monitoring changes in vegetation cover and analysis of remote-sensed data on climatic factors.

The subregional action programme (SRAP) is the outcome of meetings and consultations among governmental, intergovernmental, non-governmental and civil society representatives. The national scientific and technical institutions participated in these meetings and consultations. Thus the subsequent preparation of the NAPs in participating countries, including The Gambia, took cognizance of the SRAP.

The key objective of the Local Government Reform and Decentralization Programme is to capacitize local communities to assume responsibility for their development, including natural resource management. The Programme engendered a Local Government Act which provides for the establishment of Local Agricultural and Natural Resource Committees in each Local Government Area. This institutional development is designed to, *inter alia*, decentralize natural resource management functions to the lowest social unit of a village, including their monitoring and evaluation.

The main partners in the implementation of the NAP are the Federal Republic of Germany (FRG), the World Bank, CILSS and UNDP/UNSO, each of which has a long-term partnership agreement with The Gambia. These partnership agreements are functioning well.

The ANR Working Group coordinated the elaboration of the NAP and the consultation process. The presence of a representative of the Federal Republic of Germany ensured the effective representation of international partners in the consultation and coordination processes. Funding of natural resource management between 1994/95 and 1998/99 from the national budgets amounted to D 347.615 million. The total support to NAP-specific activities amounted to D 1.156 million. About eight international partners have been contributing to ongoing programmes and projects proposed for incorporation into the NAP. These include FRG, European Development Fund, EU, IFAD, AfDB, World Bank, UNDP and FAO.

Financial allocations from national budgets and financial assistance and technical cooperation in support of implementation

Major sources of funding available for implementing the NAP include national budgets, dedicated sectoral funds and external assistance. A full description of these sources and levels of funding provided to date are presented in the 1<sup>st</sup> national report.

Although local actors benefit from resources available to implementing public agencies, they have no direct access to these funding sources. Generalized measures such as the Social Development Fund are directly accessible by rural community actors for community development activities including desertification control.

Newly adapted internal funding methods include Dedicated Funds and Revenue Retention Schemes. A dual method which is UNCCD-specific is the National Desertification Trust Fund.

An important dryland development investment under implementation is the Lowland Agricultural Development Programme jointly funded by the Government, AfDB and IFAD. The decision to implement this programme is based on its environmental soundness and socio-economic benefits for multiple stakeholders.

Mobilization of local resources is one of the guiding principles emphasized by the NAP. However, no concerted efforts have been made to mobilize national resources. Similarly, no efforts in the form of round table meetings have been undertaken to mobilize external resources. Individual contacts with traditional partners have yielded some commitments. The NAP process has been supported by four main partners. No financial resources are currently available for financing the NAP *per se*. There is also no definite plan to seek technical assistance, although the Federal Republic of Germany and CILSS continue to provide technical assistance in the form of consultancies to the NAP implementation process. No technical assistance needs assessment has been carried out.

### Benchmarks and indicators for measuring progress

The monitoring and evaluation of the NAP will be the responsibility of the established environmental monitoring and observation capacities which include government agencies, NGOs, the private sector and local communities. The impact of the NAP implementation process will be monitored through strategic objectives and indicators. To strengthen the environmental monitoring capacity, the institutional framework for the implementation of the NAP provides for the establishment of a National Desertification Secretariat and Monitoring Unit (NDSMU) to be dedicated to the monitoring and evaluation of the NAP.

The information systems on desertification are housed at the Department of Planning (DOP) and Department of Water Resources (DWR) in addition to the Environmental Information System (EIS) at NEA. Information at these locations are available to the main actors through copies and/or use of their libraries.

The ISCD and the ANRE Sub-committee constitute respectively the consultation mechanism on the monitoring and evaluation results at national and regional levels. The NDSMU is the mechanism for harmonization of existing monitoring mechanisms and systems for NAP implementation and its impact on desertification. Regular reviews of data collected will be used to assess environmental quality and trends. The overall Monitoring and Evaluation Strategy is to provide ongoing feedback to decision-makers and implementing agencies.

### **GHANA**

The Republic of Ghana is located in south-central Western Africa, south of the Sahara and north of the Equator on the Gulf of Guinea. It is bounded on the north and north-west by Burkina Faso, on the west by Côte d'Ivoire, on the east by Togo, and on the south by the Atlantic Ocean. The country is administratively divided into ten regions and one hundred and ten districts.

Ghana covers an area of 238,537 square kilometres and currently (2000) has a population of about 18.4 million, of which 51.4 per cent live in the relatively dry areas, which are subject to moderate to high levels of desertification. These dry areas are found mostly in the Northern and Upper Regions and also in the coastal savannah zone. It is also now established that the transition zone between the forest and savannah ecological zones and some parts of the forest zones are under threat of desertification. Hence, these areas are being considered under the NAP for action to reverse the trend of land degradation. Overall, approximately 30-40 per cent of the total land area of Ghana is subject to desertification.

The current trend in forest destruction in the forest belt through farming, logging, mining, bush-fires, firewood and charcoal production, shows that the area could face the wrath of desertification if remedial measures are not put in place. In the savannah zone (covering about 15.6 million hectares), as

much as 14.7 million hectares are unreserved and are being destroyed at an estimated rate of 20,000 hectares per annum.

Such is the scenario of land degradation in Ghana that it has caused the desertification threat to assume national proportions. Although development and environment issues are inextricably linked, the quest for economic growth has, for a long time, overshadowed environmental concerns. Consequently, the process of development has often left in its trail, deterioration of productive lands, deforestation, desertification, air and water pollution and poverty.

This necessitated the redirection of Ghana's development efforts into a sustainable development process and sound environmental management, which was recognized early in 1973 with the creation of the Environmental Protection Council (which was transformed into the Environmental Protection Agency in 1994) to focus on the integration of development and the environment.

This process was given an added impetus in 1988 when the Government of Ghana initiated a major effort to put the essence of the intricate relationship between the environment and development on the priority agenda through the preparation of an Environmental Action Plan (EAP) for Ghana, which was adopted in 1991. The Ghana Environmental Resource Management Project (GERMP) was also put in place to ensure the implementation of the EAP alongside other plans and programmes. A number of other policies and programmes for the conservation of natural resources have been formulated, to ensure their sustainable utilization and management.

The Earth summit in Rio produced, among other things, an Earth Charter embodying basic principles regarding general behaviour towards the environment and for bringing about sustainable development - an Agenda for Action for dealing with major environmental issues in the socio-economic development process dubbed "Agenda 21". One of the major offshoots of the Summit (UNCED) was the setting of the stage for negotiation of an International Convention to Combat Desertification, which was adopted in June 1994 and finally came into force in December 1996.

In line with Ghana's quest for sustainable development, and to fulfil the nation's obligations under the UNCCD, a national action programme has now been elaborated and validated at the National Validation Workshop. It is being finalized for consideration and adoption by the Parliament of Ghana.

This report to the Conference of the Parties is in accordance with the requirement set forth in article 26 of the Convention. The report sets out to upgrade or provide new information based on the format provided by the UNCCD. It includes strategies and priorities established within the framework of sustainable development plans and policies, the institutional measures taken to implement the Convention, participation and consultative process in support of the preparation of the national action programme and partnership agreement with developed country Parties, some measures taken to conserve natural resources and to improve the economic environment and knowledge of desertification, information on financial allocations from national budgets and other sources, and a review of benchmarks and indicators

utilized to measure progress and assessment thereof. This report is therefore an update of events since the first report to the third session of the Conference of the Parties.

## GUINEA

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, adoptée à Paris en juin 1994, est l'expression de la solidarité internationale face à un phénomène de dimension mondiale qui touche près d'un milliard d'habitants du globe. Elle donne aux pays touchés par la sécheresse et/ou la désertification l'opportunité d'engager ou de poursuivre la lutte dans un cadre de partenariat et de responsabilisation populaire.

La République de Guinée a ratifié cette Convention depuis le 28 janvier 1997. En tant que pays signataire, il est astreint à un certain nombre d'obligations, dont l'une des plus importantes est l'élaboration du programme d'action national de lutte contre la désertification. C'est dans ce cadre que depuis la tenue de la 3ème session de la Conférence des Parties (CCD/COP3) en novembre 1999 à Récife, au Brésil, il a été demandé à chaque pays signataire de la Convention d'élaborer son rapport national sur la mise en œuvre de la CCD.

Le but principal recherché par le rapport national est d'informer de manière concise et comparable sur le progrès accompli dans la mise en œuvre de la Convention pour lequel les informations relatives aux mesures politiques et au développement institutionnel sont les plus importantes.

Dans un premier temps, il a paru nécessaire de mener un débat sur la problématique de la désertification en Guinée, puisque la perception générale sur cette question a une très grande influence sur le processus de mise en œuvre de la CCD. Ce n'est pas parce qu'une grande partie du territoire de la Guinée a le privilège de recevoir les eaux météoriques relativement généreuses, d'abriter le château d'eau de la sous-région ouest-africaine, de posséder quelques belles forêts ainsi qu'un massif d'un grand intérêt hydrologique et des ressources en diversité biologique qu'il faut se croire affranchi. Encore faut-il considérer l'état d'évolution de ces ressources.

En effet, il convient de signaler qu'en République de Guinée, malgré tout ce qui constitue actuellement un acquis en matière d'information et de sensibilisation concernant la lutte contre la désertification, il s'avère encore nécessaire de multiplier les efforts dans ce sens à l'endroit des acteurs et partenaires nationaux à tous les niveaux. Cet exercice permettrait certainement de rehausser le niveau de compréhension des différentes composantes de la société nationale au sujet de la désertification et de la Convention, de ses objectifs et de ses principes de mise en œuvre. Et cela contribuerait largement à la promotion du processus participatif dans l'élaboration et dans la mise en œuvre du programme d'action national, car plus les acteurs et les partenaires sont informés et sensibilisés, plus s'élargissent leur adhésion et leur participation à cette cause.



Aussi, considérant que les frontières ne constituent pas un obstacle pour la désertification en tant que processus, pour être efficace la lutte contre ce phénomène doit chercher à transcender les limites territoriales et les mesures y afférentes au niveau national doivent nécessairement s'ajouter aux mesures et plans de la sous-région, de la région voire même de la communauté internationale.

C'est dans cette optique que la République de Guinée a toujours souhaité coopérer plus étroitement avec les pays membres du CILSS, en vue d'harmoniser la lutte contre la désertification avec ses voisins. La République de Guinée a des frontières communes avec plusieurs pays membres du CILSS et occupe une position stratégique en matière de ressources en eau en Afrique de l'Ouest; d'où l'importance de son implication dans toute organisation engagée en matière de lutte contre la dégradation des ressources naturelles dans la sous-région.

L'actualisation de ce rapport a commencé par l'adaptation du canevas méthodologique proposé par le secrétariat de la CCD au contexte spécifique de la Guinée. Ont suivi les visites de plusieurs services techniques de l'administration centrale, institutions de recherche et de développement, directions nationales des départements ministériels membres du Comité National de Concertation sur la mise en œuvre de la Convention, ainsi que certaines personnes ressources.

#### Stratégies et priorités établies dans le cadre de plans et/ou politiques de développement durable

Toute une gamme de stratégies sectorielles ont été adoptées en Guinée en vue d'une amélioration efficiente de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Mais pour ce rapport, nous avons essayé de ressortir et de décrire celles dont l'impact est significatif sur la gestion des ressources naturelles et qui ont des liens étroits avec la lutte contre la désertification. Ce sont principalement:

- le Plan d'Action Forestier National (PAFN) ;
- le Schéma d'Aménagement de la Mangrove (SDAM) ;
- la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) ;
- La Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR) ;
- Le Document de Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Conservation et l'Utilisation durable de la Diversité Biologique ;
- le Programme d'Etude du Secteur Energétique (ESMAP) ;
- le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ;
- le Programme National de Développement Humain Durable (PNDH) ;
- le Programme Cadre de Promotion de la Décentralisation et de Renforcement de la Société Civile (PC/PDRSOC) ;
- le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base (PCAIB) ;
- Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

1. Le PAFN a été rédigé en 1989, son objectif principal est l'élaboration d'une stratégie de développement global du secteur forestier à long terme.

2. Le SDAM, lui, a dégagé toute la stratégie de gestion de l'écosystème mangrove, qui s'étend sur près de 300 km de côtes et qui fait vivre près de deux millions d'habitants: paysans, pêcheurs, exploitants forestiers, tous les intermédiaires des secteurs de distribution du riz, du poisson, du bois, et enfin les consommateurs, qu'ils soient ruraux ou urbains.

3. La LPDA1, lancée en décembre 1991, énonçait les domaines prioritaires de la politique agricole au regard des orientations de politique générale contenues dans le discours programme du 22 décembre 1985 du chef de l'Etat. Pour le secteur agricole, les domaines identifiés comme prioritaires par la LPDA1 portaient alors sur la promotion de la sécurité alimentaire, la relance des cultures d'exportation et la préservation de la base productive par une meilleure gestion des ressources naturelles. Prenant en compte les contraintes macro-économiques et l'expérience acquise sur la mise en œuvre de la LPDA1, la LPDA2, adoptée en 1998, se concentre sur neuf domaines prioritaires dont entre autres:

- La poursuite de la politique de sécurité alimentaire, notamment par un soutien à la croissance de la production agricole et l'augmentation de la productivité, la diversification de la production vivrière, la diversification de la consommation alimentaire, en mettant l'accent sur les populations les plus défavorisées ;
- Améliorer les performances des services agricoles, notamment par une implication croissante des bénéficiaires (organisations professionnelles agricoles) dans la programmation et même la gestion de ces services ;
- Assurer la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

4. La Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR) a été élaborée et adoptée en 2001, en vue d'établir un cadre stratégique national cohérent, visant à améliorer les conditions de sécurité, d'accès et de gestion durable des ressources rurales.

5. Le Document de Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Conservation et l'Utilisation Durable de la Diversité Biologique vise à promouvoir des systèmes de gestion axés davantage sur l'approche écosystème, considérant les différents facteurs et effets de la dégradation de la ressource, en vue de favoriser l'équilibre à long terme des considérations socio-économiques et écologiques.

6. En ce qui concerne le programme ESMAP, le rapport s'est appesanti sur le volet relatif à la stratégie énergétique domestique de juillet 1992, dont l'objectif à long terme est d'arriver à une balance écologique durable entre la demande et l'offre de matière première en ce qui concerne le bois-énergie.

7. Le PNAE, instrument de la politique nationale en matière d'environnement, a été adopté en 1994. Il occupe une position charnière dans la gamme des stratégies sectorielles ayant un certain impact sur la gestion des ressources naturelles. Il prend ancrage sur toutes les stratégies sectorielles antérieures (PAFN, SDAM, ESMAP, LPDA) et toutes les stratégies sectorielles

(PNDH, PD/PDRSOC, PCAIB) se réfèrent à lui. Il est articulé en cinq grands programmes d'intervention: le programme rural, le programme urbain, le programme du littoral et de la mer, le programme culturel et de service et le programme d'appui à l'administration de l'environnement. Les questions relatives à la lutte contre la désertification sont prises en compte au niveau du programme rural, dont l'un des axes majeurs concerne la protection intégrée des ressources en eau et en sols, à travers l'aménagement des bassins versants: programme qui constitue le clou de la lutte contre la désertification en Guinée.

8. Le PNDH, adopté en 1997, se fonde sur les préoccupations et les priorités nationales du développement à savoir:

- la gouvernance et la participation;
- l'accès aux services sociaux de base;
- le renforcement des ressources humaines;
- la protection et la gestion de l'environnement.

Deux programmes cadres issus de ce programme central ont déjà commencé à faire leur preuve sur le terrain, c'est le Programme Cadre Promotion de la Décentralisation et renforcement des capacités de la société civile, qui fait partie des mesures visant à refondre le cadre politique et institutionnel du pays.

9. Le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base qui est un ensemble cohérent de politiques, stratégies d'action et d'investissements interdépendants visant à réaliser l'objectif national de lutte contre la pauvreté à l'horizon 2010.

10. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté est une approche intégrée, conçue de manière à servir de cadre à l'ensemble des politiques et programmes nationaux de développement durable, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations guinéennes en général et particulièrement des populations rurales.

La lutte contre la désertification en Guinée se mène également à travers les activités et programmes des projets intégrés à caractère sous-régional, représentés par:

1. Le Programme d'Aménagement des Bassins Versants du Haut Niger et de la Haute Gambie;
2. Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (USAID);
3. L'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG/PGRN - Programme de Gestion des Ressources Naturelles);
4. Le Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources (AGIR).

#### Mesures institutionnelles pour la mise en œuvre de la CCD

Il faut rappeler qu'un Comité national de concertation avait été mis en place pour conduire le processus de mise en œuvre de la Convention. Ce Comité, qui est l'organe national de coordination, n'a jamais été fonctionnel. Il vient

d'être réorienté et réorganisé pour mieux répondre aux objectifs complexes de mise en œuvre de la Convention.

Processus participatif dans l'élaboration et  
la mise en œuvre du programme d'action

A ce niveau, il faut particulièrement signaler le rôle très actif que jouent les populations à la base et autres ONG impliquées au plus haut niveau dans le processus de mise en œuvre de la Convention. De manière générale, tous les programmes et projets en cours d'exécution en Guinée retiennent comme principe de base la participation effective des populations et de tous les acteurs et partenaires concernés.

Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du  
programme d'action national

En plus des mécanismes consultatifs indiqués dans le premier rapport national de la Guinée, il convient de noter la mise en place de nouveaux dispositifs institutionnels en faveur du processus consultatif entre les partenaires internationaux et tous les dépositaires d'enjeux au plan national. A cet égard, il faut citer la version révisée de l'organe national de coordination, ainsi que celle de la Commission nationale du Développement Durable.

Mesures prévues dans le cadre du programme d'action national, notamment pour  
améliorer le climat économique, conserver les ressources naturelles,  
améliorer l'organisation institutionnelle, améliorer la connaissance  
du phénomène de la désertification et surveiller et évaluer  
les effets de la sécheresse

Des initiatives sont en cours pour la mise en place d'un cadre de concertation des bailleurs de fonds et la désignation d'un chef de file.

De nouveaux projets et programmes ont été initiés et sont en train d'être mis en œuvre. Il s'agit notamment de l'observatoire pour la gestion et le développement durable des ressources et de l'environnement au sein du massif du Fouta Djallon, le Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources (AGIR).

Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la  
mise en oeuvre de la Convention et aide financière et coopération  
technique reçues et requises avec indication des besoins  
et de leur ordre de priorité

Au titre du budget national, aucune ressource financière n'a été allouée pour appuyer la mise en œuvre de la Convention, eu égard au fait que le programme d'action national de Guinée est encore en cours d'élaboration.

Cependant, il faut noter la mise en place du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, qui est un compte d'affectation spéciale du Trésor Public pour financer les actions en faveur de l'environnement; et du Fonds Forestier National, ayant pour mission la mobilisation des ressources internes et

externes en vue d'assurer un financement régulier et suffisant indispensable au développement harmonieux du secteur forestier.

Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis et évaluation de ceux-ci

Si l'on tient compte des étapes prévues dans le processus de mise en œuvre de la Convention, la Guinée a juste franchi les premiers pas (organisation des journées d'information et de sensibilisation à la Convention de lutte contre la désertification et lancement du processus d'élaboration du PAN). Le processus de mise en œuvre de la CCD en Guinée connaît un certain retard; par contre, la lutte contre la désertification en tant que processus de dégradation des terres est avancée.

Il faut cependant mettre en exergue les nombreuses difficultés de financement rencontrées au niveau de la communauté des partenaires au développement pour les activités d'élaboration du programme d'action national de lutte contre la désertification.

#### **GUINEA BISSAU**

Ce rapport vise à faire un bilan des activités mises en oeuvre dans le cadre de la lutte contre la désertification et à aborder également l'état de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies de la lutte contre la désertification.

Le problème de la désertification dépasse de loin la médiation d'une seule institution et cet exercice l'a démontré.

Ce phénomène assume des contours variés, et il est indispensable de valoriser tous les efforts déjà faits en Guinée-Bissau en vue de la défense de la cause noble de l'environnement.

L'adoption de cette Convention vient légitimer et unir les voix de ceux qui sans discrimination se sont levés, érigés et ont exécuté des projets, en mettant en oeuvre des actions qui ont uniquement visé l'amélioration de la qualité de la vie des populations.

Le problème de la lutte contre la désertification ne peut pas être dissocié de la problématique du développement durable, de l'augmentation des aires cultivées et de la production, ainsi que de l'exploitation correcte des ressources naturelles.

C'est dans cette optique que s'inscrit ce rapport.

Les actions menées par l'Etat et par les institutions de la société civile, parmi lesquelles les ONG nationales et étrangères, à l'échelle nationale, sont dispersées et il est urgent de les valoriser et de les intégrer dans l'élaboration du programme d'action national de lutte contre la désertification.

La Stratégie Nationale de Conservation vient se joindre à toutes les initiatives déjà mises en pratique et en cours, trouvant ainsi un cadre institutionnel pour sa mise en oeuvre.

Dans le cadre de la politique du gouvernement, ce rapport révèle tout un ensemble d'actions qui ont abouti à la création et au renforcement des capacités institutionnelles du département gouvernemental chargé de la poursuite de la politique de l'environnement dans le pays.

Les plans et les politiques sectorielles ci-dessous référées sont convergents en ce qui concerne la nécessité de la conservation de l'environnement dans l'optique du développement durable, ayant élus comme priorités la promotion du bien-être, la valorisation des ressources et la lutte pour la réduction de la pauvreté.

Il est important de remarquer que, de façon dispersée, beaucoup des projets et des programmes ont concentré leurs actions à proportionner la participation et l'engagement des populations dans la défense et la conservation de leurs propres ressources à travers l'introduction de techniques améliorées de carbonisation, des fours et des foyers améliorés, la récupération de terres et la mise en valeur d'autres terres pour l'exercice des activités génératrices de rendement.

La sensibilisation a joué un rôle particulier : beaucoup de bulletins informatifs sont édités avec des contenus en faveur de la conservation de l'environnement, avec focalisation sur les feux de brousse.

La mise en valeur des radios communautaires comme moyen de communication a une valeur croissante.

Les ONG ont joué un rôle notoirement méritant, sans oublier néanmoins tous les efforts menés par l'Etat en la matière dans le cadre d'un Projet Sous-Régional.

On doit souligner le rôle que joue le Système d'Information Géographique (Institut National d'Etudes et de Recherches/Groupement des Producteurs de Coton: INEP-GPC), les Services du Génie Rural et les Services de la Météorologie pour la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce.

L'INITA (Institut National pour la Recherche et la Technologie Appliquée) a contribué à l'introduction et à utilisation de fourneaux et de foyers améliorés.

D'un autre côté, beaucoup sont des mesures prises pour la mise en oeuvre de la Convention: le droit à la défense de l'environnement vient d'être consacré dans la Constitution de la République, et un département gouvernemental chargé de la politique environnementale est créé. L'Assemblée Nationale a ratifié la Convention de lutte contre la désertification (et d'autres de la génération de Rio) et en son sein croit une Commission Spécialisée pour l'Environnement.

Le propre programme des gouvernements successifs a classé la lutte contre la désertification comme une priorité.

Le Centre Législatif Environnemental a été aussi créé pour renforcer ce Programme.

Dans le soutien au gouvernement, les organisations non gouvernementales ont exécuté des tâches complémentaires, dont beaucoup ont contribué à lutter contre ce fléau.

Allié à ce fait, le mouvement associatif s'est joint à cette initiative, ce qui se vérifie dans l'appui aux campagnes de plantation des arbres et dans la sensibilisation.

Les entités scientifiques, telles que le Cabinet de la Planification Côtière, l'Institut National d'Etudes et Recherche (INEP), et le Service National de Météorologie, ont fourni des informations importantes qui devront être prises en compte, conformément aux recommandations du Comité de la Science et de la Technologie.

Il y a eu une participation des acteurs: l'Etat, les ONG et les partenaires de développement résidents, en forgeant des actions, l'engagement dans ce processus de lutte contre la désertification et en ce moment, les résultats sont encourageants.

Les Accords de Partenariat doivent donc être adaptés aux nouvelles nécessités, en vue de garantir l'efficacité et les résultats concrets, tâche à laquelle le PNUD, l'Union Européenne, l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et les autres partenaires ont manifesté toujours leur intérêt.

Pour l'élaboration du programme d'action nationale (PAN), on dispose d'informations relatives aux résultats des projets exécutés, et chacun à son niveau a permis de renforcer la capacité institutionnelle et la décentralisation des tâches pour une plus grande responsabilisation de tous les intervenants dans le secteur environnemental.

Dans ce rapport, les efforts pour améliorer l'environnement économique sont visibles: la production agricole (le riz de "bas-fonds") a augmentée et le fumage de poissons à travers l'introduction de fours améliorés a rendu possible l'augmentation de rendement, surtout pour les femmes groupées dans les associations.

Il convient de louer une attention particulière des efforts de l'Etat par ses propres fonds en ce qui concerne le financement des activités de conservation à travers de ce que l'on appelle les Contreparties Nationales.

Les indicateurs, tels que l'exécution des activités de développement génératrices de rendement, la mise en valeur des forêts communautaires et la croissance progressive de l'engagement des populations locales dans ces tâches ont prouvé les progrès accomplis.

**KENYA**The strategies and priorities within the framework of sustainable development

Over the years, the Government of Kenya (GoK) has come up with various policy and development initiatives aimed at integration of the development of arid and semi-arid lands (ASALs) into the national development priorities. The initiatives determine the current priorities of the Government and therefore provide the basis for allocation of resources.

While most of the pre-UNCCD initiatives fell short of expectations, the following national frameworks recognize that proper management and utilization of natural resources and protection of environment are essential in attaining sustainable livelihoods:

The Environmental Management and Coordination Act (1999) (EMCA) provides for the establishment of appropriate legal and institutional frameworks for the management of the environment. It calls for the preparation of Environmental Action Plans from national to district levels. The Act establishes the National Environmental Management Authority (NEMA) whose mandate is to coordinate and ensure that prudent environmental practices are observed. In effect the Act provides the necessary legal framework for the implementation of Multi-Environmental Agreements, such as the UNCCD.

The Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) was published in June 2001 with the objective of improving economic growth and reducing poverty. Some of the strategies in the paper include increasing income-generating opportunities for the poor, improving quality of life, equity and participation, particularly in pastoral communities. Considering that the focus of NAP activities is on the pastoral areas, which fall within the drylands of Kenya, PRSP creates a unique opportunity to "fine-tune" NAP activities within its priority areas. This linkage greatly enhances sustainable livelihoods and food security among communities living in the drylands and hence is consistent with the objectives and obligations under the UNCCD.

The Ninth National Development Plan (NDP 2002-2008) aims at stimulating sustained economic growth and poverty reduction through effective management and implementation of prudent macro-economic policies. The plan clearly articulates NAP issues in two sectors, namely Agriculture and Rural Development, and Environment and Natural Resources Management. The Agriculture and Rural Development Sector, being an entry point for the country's socio-economic development, recognizes among others, livestock development, bee-keeping, food security and land use policy as areas of focus for alleviating poverty and therefore combating desertification. The Environment and Natural Resources sector highlights biodiversity and ecosystem management, and desertification as priority areas. In this sector, the NAP is recognized as an important tool to guide development partners, NGOs, the private sector and international organizations in supporting the affected and threatened communities.

The GoK approved the establishment of the Desertification Community Trust Fund (DCTF) in November 1999. The Fund was established in line with article



18 of the UNCCD, which calls upon the Parties to establish national desertification funds. The long-term objectives of the DCTF are to: eradicate poverty, attain food security, conserve the environment and ensure a self-sustaining financial base. Towards this end, the GoK allocated Ksh 8,000,000 (US\$ 101,126.00) in the 2001/2002 budget as seed money for its operationalization.

The Kenya Rural Development Strategy (KRDS) reinforces the need for consistent growth, while conserving natural resources for present and future generations. Its mission is to facilitate participatory rural development through equitable and improved access to productive assets and services. The main objectives are to increase agricultural productivity, expand farm and non-farm income earnings and food security, reduce disease and ignorance, and achieve sustainable natural resource management.

The Kenya National Biodiversity Strategy and Action Plan (NBSAP) identifies sustainable management of drylands as a priority area. It recognizes that Kenya is largely an arid and semi-arid country, which is characterized by erratic rainfall, droughts, soil erosion and a myriad of ecological disasters. It further recognizes the value of dryland resources, which include livestock, agricultural crops, wildlife and medicinal plants. The NBSAP calls for assessment of the status of dryland biological resources with a view to developing an inventory that will facilitate development of appropriate policies for sustainable utilization and conservation of these resources.

The New Partnership for African Development (NEPAD) is a regional initiative whose goals include poverty eradication, promotion of economic growth, sustainable development, and halting the marginalization of Africa in the global economy. In this initiative, Kenya identifies combating desertification as a priority in achieving sustainable development, and thus the initiative complements activities under UNCCD efforts at the national level.

The Government has established a Land Reform Commission to collect views from the public on the review and harmonization of land legislation. The commission is expected to come up with recommendations that will form the basis for review and harmonization of land policy and legislation. This is very important, especially in the drylands of Kenya where land tenure and land use laws are often conflicting and hence inadequate to guide the sustainable development of these areas.

Various science and technology activities relating to desertification control have been identified as priorities under NAP. These include policy formulation, capacity building, mobilizing of resources and integration of traditional knowledge, among others. However, implementation of the priority areas has not commenced and thus no serious lessons have been learned. Early warning systems are continuously being improved, while benchmarks and indicators will be developed in collaboration with Sudano-Sahelian Observatory (OSS). Plans are underway to develop project proposals for implementation of the other priority areas.

The institutional measures taken to implement the UNCCD

The NCB is housed within the National Environment Secretariat (NES) with a thin, centralized and functional secretariat. The NCB collaborates well with the national focal point in terms of support to ongoing activities including the NAP. However, the NCB is constrained by finances, transport and communication at national and local level.

The NCB, through the NSC, has been strengthened by expertise available from participating stakeholders. The Interministerial Committee on Environment (IMCE) handles issues relating to implementation of the UN conventions including synergies with UNCCD. Inadequate financial resources have constrained printing of newsletters, conducting of meetings with local communities, translation of materials into local languages and awareness creation. All lead stakeholders were involved in NAP activities through the NCB efforts. The NCB has also provided financial support for promoting local-level community initiatives.

Databases of the profile of several community-based organizations (CBOs) which are either implementing or have the potential to participate in NAP activities, have been developed by the NCB. However, there is need to strengthen the capacity of NCB to collect and analyse land degradation data through monitoring and assessment of land degradation and the impacts of measures being taken. Communication facilities, especially internet and e-mail facilities, have been installed by NCB to facilitate communication with stakeholders.

Local communities have been trained and given financial support to manage local-level community initiatives (LLCIs), but coordination and harmonization mechanisms have not been accomplished due to inadequate funding. Regular reports from the LLCI committees provide a vital feedback mechanism through monitoring. Capacity building is therefore required to strengthen institutions at the national and local levels.

All relevant sectors of the national economy are stakeholders in the NAP. NAP is considered as a strategic framework for action because it has integrated the UNCCD principles and Government has mainstreamed it in its major economic and social development programmes and environmental protection planning systems. After the validation of NAP the way forward is to put in place effective mechanisms for implementation of the same.

Although Kenya has benefited from programmes evolving from the subregional action programmes, no benefit has so far been realized from the regional action programme.

The EMCA is a strong instrument for enforcement of environmental matters. It has adequate mechanisms for strengthening the capacity of local communities and local authorities to participate in decision-making relating to combating desertification and land degradation.

Participatory process in support of preparation and implementation  
of action programme

Kenya initiated its NAP in 1997 through a consultative and participatory process using regional workshops for stakeholders, among other ways. The NAP has been elaborated, formulated, validated and will be implemented by key stakeholders including GoK agencies, NGOs, CBOs, the private sector, development partners, and academic and research institutions. The National Coordinating Body (NCB) has continued to build the capacity of the affected communities in terms of funding the ongoing projects, coordinating training and creating awareness of UNCCD. However, some projects have not made a significant impact due to limited funds. The NCB is making efforts to solicit more funds in this respect.

The participatory process has involved a lot of activities. Among these is support to local community initiatives that started in 1998 and has so far benefited six ASAL districts. This has been a joint effort of the GoK, UNDP/UNSO, NGOs and development agencies. The main purpose of this activity is capacity building, with funds disbursed directly to the community projects. However, in 2001, activities slowed down due to inadequate funds. The situation is expected to improve with the operationalization of DCTF.

Commemoration of World Day to Combat Desertification (WDCD) has been a good avenue for creating awareness of desertification issues among the communities in the drylands. It has also given the development partners an opportunity to identify areas of collaboration with the affected communities. Notable direct support has come from the private sector to the community projects. The NCB has embarked on making audio and video documentaries of this event for information dissemination.

To make the issue of desertification understood locally, the NCB has offered technical support to the National NGO Coordinating Committee on Desertification in Kenya (NCCD-K) to facilitate translation of a community guidebook into local languages. Moreover, in collaboration with the UNDP/GoK Capacity 21 Project, NCB has embarked on the training of trainers at the national and district levels. This has been done to build sustainable capacity at the local level by imparting participatory methodology skills.

In order to sustain the participatory process at the national level, NCB has established task forces comprising members drawn from specialized agencies. The task forces ensure continuous consultation as well as effective and timely execution of actions required for implementation of NAP. Participation in various national, subregional and international forums has added value to the implementation of the UNCCD.

During the formulation and elaboration of NAP, gender imbalance was noted. In this regard, NCB is making efforts to sensitize stakeholders to the importance of mainstreaming gender in all activities. The criteria used for selecting various actors in the national priority identification process were geographical distribution, legal standing and power to execute NAP activities, representation based on thematic areas, professional and sectoral specialization.

The application of traditional knowledge systems in the dissemination of information has not been fully utilized. Some of the avenues utilized are dances, drama and songs during the WDCD. The need to use traditional knowledge for information dissemination has been identified as a priority area in the NAP.

Information has been flowing among stakeholders through forums such as NGOs/CBOs consultative workshops, NCB meetings, donor coordinating committee meetings and District Anti-Desertification Committees' (DADCs) follow-up reporting. Other methods include newsletters, documentaries, reports, e-mails and internet. The concerns of national consultations at the local level have been incorporated into the NAP.

#### The consultative process in the national action programme

Support by international partners to the preparation and implementation of NAP is hampered by various protocols and conditionalities that have made it difficult to undertake activities effectively. The Government has made efforts to involve donor communities in various forums, with a view to increasing their participation in the NAP process. It is noted that UNDP/UNSO has participated in all stages of the process and that there are continuing efforts to ensure active participation by international partners. Activities are organized into a calendar for easy management. Additional mechanisms utilized by the Government to involve international partners include partnership-building workshops, information exchange and participation in national and local forums, among others.

Establishment of an informal consultation and harmonization process between partner countries has been through the Donor Coordinating Committee on Environment and Natural Resources. The composition and roles of the members of the committee are outlined. Given the wide mandate of the committee a request for support from the UNCCD to establish a bilateral and multilateral partnership committee on desertification has been made.

#### Measures for implementation of the national action programme

Adequate diagnosis of past experience has formed a strong basis for the NAP strategies. Various ongoing projects have integrated the principles of the UNCCD into their activities. Some of the projects singled out include Arid Lands Resource Management, which integrates traditional early warning knowledge at local level: East Africa cross-border project which is enhancing community capacity to reduce loss of biodiversity; and the Natural Resource Management project by Plan International for improving water harvesting techniques.

The need for a comprehensive inventory of projects and programmes that are addressing issues on combating desertification is noted as a priority area under the NAP. Integration of relevant projects into NAP has been mainly through sustained partnerships and no new methods for integration have been developed since the first national report of May 1999. It is noted that a lot more needs to be done to strengthen national capacity to combat desertification especially in building scientific and technical capacity.

Areas of action include demand driven research, capacity for transfer of appropriate technologies, integration of traditional knowledge into research, and involvement of all stakeholders.

Improvement of the economic environment with a view to eradicating poverty, as set out in article 8 of the UNCCD Regional Implementation Annex for Africa, has met a number of constraints. They include a lack of comprehensive assessment of the relationship between poverty and environment and inadequate capacity for management of resources. This issue has been identified as a priority and the relevant actions proposed under the NAP. Poverty eradication is recognized as a cross-cutting issue and is therefore given prominence in all the socio-economic development sectors. It also ranks very high in priority in a number of policy and legal frameworks. Indicators to ensure that the above activities address the underlying cause of desertification include the level of awareness among stakeholders, empowerment of affected communities, access to credit and the level of integration of traditional knowledge in the implementation process.

Linkages achieved with subregional programmes include the Intergovernmental Authority on Development (IGAD), the Drought Monitoring Centre of the Kenya Meteorological Department, and the Nile Initiative 2000. The regional action programme has not had any significant impact on national implementation of desertification programmes. It is therefore proposed that resources be channelled directly to the NAP, or through SRAP, for efficiency.

Investment by the Government on training, awareness creation and empowerment of communities has significantly improved their capacity to make informed decisions and manage their resources. No formal internal partnership agreement exists. However, some support has been received from the private sector in kind. The only international partnership agreement existing is GoK/UNDP Country Cooperation Framework through which NAP activities are funded. It is however envisaged that the completion of the NAP report will open up more opportunities for such agreements.

#### Financial support and technical cooperation

Measures to facilitate access to funds by the local actors include the establishment of the Desertification Community Trust Fund (DCTF), the National Environment Trust Fund, and the National Environment Restoration Fund. None of the funds is operational but it is envisaged that the DCTF will be supplemented by the other two funds.

Investment in dryland development has been mainly through direct funding to local communities. This mode of support has proved significantly successful as demonstrated by the Morulem Irrigation scheme of Turkana District. Support to this project helped avert the need for famine relief within the Morulem community. The Majengo Irrigation Scheme of Taita-Taveta benefited from the sale of horticultural produce, while support to the Kimu Community of Mwingi District has enhanced food security.

The GoK, development partners, the private sector and NGOs have financed NAP activities. The GoK provided resources for drafting and compiling the NAP

document. It has also allocated US\$ 100,000 to the operationalization of DCTF during the financial year 2001/2002. The UNCCD secretariat gave financial support of US\$ 10,000 for the national validation workshop. Funding from the UNDP/GoK Country Cooperation Framework (CCF) is being used to increase farmer innovation and community-based technology adoption for food security and combating desertification, among other objectives. The Global Mechanism (GM) supported the IGAD subregional workshop on strengthening capacity for resource mobilization. The Subregional Support Facility was established whereby the GM pledged seed money amounting to US\$ 350,000 for the subregion. The WDCD has proved to be a useful forum for mobilizing support to community activities. Support by the private sector has improved significantly during the reporting period.

Very little technical support has been received towards NAP activities. Only one United Nations volunteer was attached to NAP through the CCF. Six Kenyans benefited from training on remote sensing techniques sponsored by the Arab Bank for Economic Development in Africa. The National Council for Science and Technology (NCST) has received support from the International Atomic Energy Agency for assessing ground water potential and agricultural development. IGAD has supported the establishment of the Drought Monitoring Centre.

Priority needs for technical assistance that have been identified include development of an environmental information system, formulation of comprehensive relevant policies, partnership building, capacity building and development of resource mobilization strategies, among others.

#### Benchmarks and indicators

Benchmarks and indicators for progress in the implementation of NAP will be elaborated in individual priority programmes and projects. Impacts of the interventions of NAP and other related programmes will be measured through a well-thought-out environmental monitoring programme. To this end, there are initiatives to establish an Environmental Information System (EIS) that incorporates many stakeholders in Kenya. This will essentially be a network of closely collaborating national and international institutions which will give results efficiently in terms of simple indicators of combating desertification.

Some of these institutions have the historical advantage of having started the monitoring process long before the ratification of UNCCD. These include DRSSRS and the Range Management Division of the Ministry of Agriculture and Rural Development, which was established over 30 years ago. In addition, the OSS has recently established a station in Kenya for the same purpose.

The network will have an institutional structure to ensure coherence, exchange of information and experiences, harmonization and propagation of acceptable standards and procedures for data collection, analysis and dissemination. This will ensure compatibility and complementarity in the long term.

## LESOTHO

The commitment of the Government of Lesotho to national development is articulated in its National Development Plan. These plans spell out its social, economic and environmental policies. The current (Sixth) National Development Plan addresses the economic and social development policies and strategies. These include sustainable human development with a focus on poverty reduction, appropriate roles for the public and private sectors, public participation in development, gender issues, regional economic cooperation, public finance, and development of the financial sector and disaster management. The commitment of the Government of Lesotho to the United Nations conventions and in particular the UNCCD is inspired by the National Constitution. The Constitution of Lesotho provides the mandate on environmental management. Section 36 of the Constitution allows for adoption of policies designed to protect and enhance the natural and cultural environment of Lesotho for the benefit of both present and future generations. It also facilitates endeavours to assure all citizens a sound and safe environment adequate for their health and well-being.

The Government of Lesotho ratified the UNCCD in 1995. To this extent, the Government of Lesotho formulated the National Environmental Action Plan (NEAP) in 1989 providing a framework for the integration of environmental considerations into the planning and decision making process for social and economic development and for the implementation of Agenda 21. The NEAP focuses on the following priority areas:

- improvement of the living and working environment of the poor, through eradication of poverty;
- conservation of biological diversity; protection and sustainable management of land resources;
- protection and enhancement of the quality and supply of fresh water resources; protection of human health and improvement in the quality of life;
- protection of the atmosphere by combating climate change; environmentally sound management of wastes; and
- involvement of major groups in planning, decision making and implementation of development programmes.

The National Action Plan to implement Agenda 21 was launched in 1994 and it is built on the foundations of the NEAP. This plan incorporates sectoral priorities and national plans for implementing international conventions on biodiversity, climate change and desertification control. In particular, Agenda 21 Implementation Plan aims to achieve close government and inter-agency coordination and cooperation in environment planning coordinated by the National Environment Secretariat (NES).

As an endeavour to facilitate the implementation of the UNCCD, a national environment policy was developed. The national environmental policy relates directly to Lesotho's national development priorities. It focuses on the social and economic dimensions, the management and conservation of natural resources, protection and improvement of the quality of the environment and

the promotion of community participation. The goal of the national policy on environment is to ensure the protection and conservation of the environment with a view to achieving sustainable development for Lesotho. The purpose of the national environmental policy is to facilitate sustainable development based on sound management of natural resources.

The commitment of the Government of Lesotho and its effort to combat desertification pre-dates the UNCCD as evidenced by a range of policy initiatives facilitating action programmes across the spectrum of areas involved in environmental issues. These include the issues of land ranging from land use issues (Land Act 1979) to natural resource management (Range Management and Grazing Control Regulations of 1980). The focus of the agricultural land use policy is that crop production should be carried out only in the foothills and lowlands agro-ecological zone, while the mountains should be used solely for livestock production under extensive grazing systems. Some relevant policy initiatives preceding the Convention include water resources policies and energy policies.

The report also outlines major institutional measures undertaken after the ratification of the Convention as part of the greater commitment of the Government of Lesotho to the implementation of the UNCCD. The flagship of these initiatives was the establishment of the NES in 1994, initially under the Office of the Prime Minister and later as a Department of the new Ministry of Environment, Gender and Youth Affairs. The NES was initially charged with responsibility to coordinate the national plans to implement the Agenda 21 in Lesotho. This mandate now covers overseeing the formulation and implementation of the national action programme (NAP) on the UNCCD.

In compliance with the terms of the UNCCD Lesotho has set up a multi-disciplinary National Desertification Steering Committee (NDSC) to oversee, in collaboration with NES, the elaboration and implementation of the NAP. The NES realizes the important role multiple groups can play in the elaboration and implementation of the NAP. This multi-disciplinary Steering Committee that has been set up has to lead the NAP process, forge closer and greater technical and scientific cooperation, assist in the transfer, adaptation and acquisition of technologies, and increase popular participation in NAP implementation, and evaluate and assess the impacts of the action programmes. For smooth running of operations in the districts and local levels, it is necessary for NES to establish coordinating bodies similar to the NDSC. However this has not yet been done. The use of existing administrative institutions is being maintained. These structures consist of the District Development Council (DDC) at the district level under the chairmanship of the District Secretary. Membership includes Heads of departments of the district, Principal Chiefs, a selected number of representatives of the Village Development Councils and representatives of NGOs. At the local level are the Village Development Councils, which are the planning structures at village level in as far as developmental and land-use issues are concerned. Although these structures seem strategic, their effectiveness in dealing with desertification is still questionable as land degradation remains the foremost national problem. This is partly due to the conflicting legislation over natural resources and undefined roles of Development Councils over that of the local chiefs.



The NES has due legal standing in the promulgation of policy and legislation in environmental matters. In this regard the NES has significant influence. For example, the NES has been very instrumental in coordinating the promulgation of the National Environment Policy (1989), National Environment Action Programme (1989) and Environment Act (2001). However, the basic problem curtailing the extent of its influence is structural. As it is, the NES is a Department of the Ministry of Environment with no authority over other departments and /or ministries dealing with the environment. Its role can only be advisory. The ideal situation would be the establishment of an autonomous and independent authority with due legal and enforcement powers on matters of the environment. Such a strategy is being considered by way of contemplating the establishment of an environment authority. This is constrained by resources.

The NES coordinates and links with various United Nations conventions, such as the Convention on Biological Diversity, the United Nations Framework Convention on Climate Change and the UNCCD. This coordination includes relatively fair networking initiatives within the constraints of time and material resources available to the NES. The membership of the various NES participative forums is based on representation by selection of members from stakeholder groups and organizations. There are ongoing attempts to build capacity for monitoring and responding to environmental matters within the different stakeholder ministries. For example, intensive training is being given to environmental units within ministries. This has been ongoing from 1999 and will finish in November 2002. Participants have given the initiative some good evaluation but it remains to be seen if the commensurate impacts will be seen within the routine plans of the various line ministries.

Among some of the major constraints in the implementation of the UNCCD are the financial resources, both in the NES and stakeholder line ministries, and participating partners in the NGO or private communities. From its inception, the formulation of the NAP was financially assisted by the United Nations Development Programme (UNDP). The money allocated covered the preliminary activities regarding nationwide awareness and sensitization campaigns as well as district workshops. Further assistance was received from the UNCCD secretariat amounting to US\$ 20,000. This was used for a desk-top study on desertification in Lesotho, and two consultants were commissioned to undertake that study. After the sensitization stage other processes took place. This part of activities was financed by the grant provided by the International Fund for Agricultural Development (IFAD) with the sum of US\$ 200,000. The funding was used to do the following:

- preparation of a methodology and work plan for defining and formulating the NAP process;
- preparation of a vision statement and brief concept paper for implementation of the UNCCD in Lesotho;
- preparation of requisite inputs to the National Forum;
- organization and convening of the first National Forum; and
- preparation of an umbrella framework programme document outlining all required elements for the implementation of the NAP process after the first National Forum.

Currently the NES requires technical advisory services in the form an environment economist. This has been requested through the Global Environment Facility (GEF) under the United Nations Operations Service. The process is in an advanced stage as the technical adviser and local counterpart are being short-listed for appointment by the respective authorities. Other cooperations are in place, such as the Chief Technical Adviser in the National Environment Youth Coops programme and also in the Convention for Mountain Biodiversity in Southern Lesotho. Technical cooperation must also be targeted by the NGO community and CBOs.

The Government of Lesotho has several institutions that address land management issues. These include the Department of Environment and four Divisions of the Ministry of Agriculture. Their combined total operational recurrent budget per year is about US\$ 0.9 million (US\$ 1 = Maloti 10.00). The efforts of the institutions using this fund are directed to activities related to combating desertification. In the capital budget regarding land management programmes, a total amount of about US\$ 1 million is currently budgeted for, out of which the Lesotho Government is contributing about US\$ 0.2 million. International partners contributing in the capital budget include Sida, CIDA, GTZ, EU, IFAD, DFID, and UNDP and the World Bank.

The Lesotho Highlands Development Authority (LHDA) is currently contributing to the Rural Development Programme within the Lesotho Highlands Water Project (LHWP) area. The projects relevant to land management that are underway within this programme include Animal Husbandry and Range Management, Community Forestry, and Land Use Planning with the people. These projects are to continue up to the year 2005 and have a total budget of about US\$ 5.3 million.

Another financial resource available for contribution to land resources management programmes is the Lesotho Highlands Water Revenue Fund (LHWRF) established in 1991 by Legal Notice No. 82 of 1991. Financial regulations governing the Fund were published in Legal Notice No. 91 of 1992. The objectives of the Fund include promotion of economic diversification and development by providing capital resources to the development process, stabilizing government development resources and providing additional revenues to government on a long-term basis. The Government perceived the Fund as a source of development resources, which were to be used for promoting the involvement of people at local levels in planning and executing development projects that they themselves have identified. The Fund's resources are to be used for introducing and maintaining the bottom-up development process, and therefore reverse the top-down planning approach used in the past. Operations of the LHWRF commenced in September 1994.

## **LIBERIA**

### The strategies and priorities established within the framework of sustainable development plans and/or policies

From December 1989 to October 1996, Liberia experienced a civil crisis which disrupted socio-economic activities, caused destruction of infrastructure and made the citizens poorer.

Since democratic elections in 1997, two plans have been formulated. The Post-War National Reconstruction Programme (1998-2000) focused on priority reconstruction activities in the first two years of recovery after the election, with emphasis on maintaining peace by promoting economic activities and social stability of the country. The Medium-Term Plan for Reconstruction and Development (2002-2007), which is in its final stage of completion, will accelerate the transition from reconstruction to sustainable development.

Drafts of a National Environmental Policy, Environmental Protection and Management Law and an Environmental Agency Act have been submitted by the President of Liberia to the National Legislature for enactment. Over the years, Liberia has operated with fragmented policies and regulations and weak institutional arrangements in environmental matters. After the passage of these acts, a National Environmental Action plan will be formulated.

Prior to the UNCCD, there were national strategies to combat the effects of desertification. The Forestry Act of 1953 ensured the establishment of natural parks, reserves and the minimization of land degradation resulting from logging. To boost productivity, ensure efficiency and minimize land degradation in the agriculture sector, Government formulated numerous strategies among which are decentralization of agriculture programmes, construction of farm-to-market roads, development of agriculture extension systems, and promotion of the use of modern farming methods.

The objectives of the National Energy Strategy formulated in 1984 included providing reliable services at reasonable price and reducing national dependence on imported petroleum through development of domestic energy resources.

The National Water Strategy consisted of the establishment in 1981 of the National Water Resources and Sanitation Board charged with the responsibility of coordinating activities of agencies involved with water resources development and delivery, and drafting a National Water Policy and Legislation.

### Institutional measures to implement the Convention

The Liberia National Coordinating Committee (LNCC), charged with overseeing the implementation of the UNCCD, was constituted by an Interministerial Declaration on 4 October 1998. A National Focal Point was chosen which, together with the LNCC, has full control over matters dealing with the UNCCD. The LNCC has adequate human resources but is lacking financial and material

resources to execute its tasks. County and other coordinating committees have also been established.

The LNCC is composed of public and private institutions, NGOs, and some members of civil society. The cross-cutting and multidisciplinary nature of the LNCC is reflected in the academic background, training and experience of personnel at the various institutions and groups that take part in the work of the UNCCD in Liberia.

Liberia is in the initial stages of formulating a national action programme (NAP) to combat desertification and has accordingly informed the UNCCD secretariat of this intention.

A New Minerals and Mining Law was approved on 3 April 2000, and a New Forestry Law on 6 April 2000. Both of these laws contain sections that deal with the sustainable management of the environment. Additionally, the President of Liberia has submitted to the National Legislature several bills on the Environment and Petroleum Development. The formulation of National Land and Water Legislation will shortly commence.

Participatory process in support of preparation and implementation  
of action programmes

Civil society, including NGOs, women's groups and community-based organizations (CBOs), have taken an interest in desertification matters. The local coordinating committees have been informed through county focal points of the intention to prepare a national action programme. The response of local stakeholders is encouraging.

Consultative process in support of the preparation of  
the national action programme

There are no international partners involved with the UNCCD process in Liberia. The little aid coming to the country from bilateral and multilateral sources is used mainly for humanitarian activities.

Measures taken or planned within the framework of national action programme

In diagnosing past experiences in desertification control, it is important to note that there is a moderate risk of desertification in about 5-7 per cent of the Liberian territory, mainly in Lofa County, north-western Liberia.

Prior to the UNCCD, the Government of Liberia embarked upon several projects to improve soil conservation, minimize land degradation and improve agricultural production. These included GTZ-sponsored agriculture development projects in south-eastern Liberia and in Nimba County; IFAD-sponsored agriculture and rural development projects in Lofa and Bong Counties and the AGRIMECO Project; and USAID-sponsored CARI Project and the Soil Conservation Programme of the Ministry of Agriculture.

Although Liberia is in the initial stage of formulating its NAP, there are sectoral programmes which aggregate towards the mitigation of the effect of drought and desertification and which will be incorporated into the NAP.

The New Minerals and Mining Law requires the submission of an Environmental Impact Statement (EIS) before the commencement of operations and periodic assessments thereafter. A proposal has been submitted to the President to reconstitute the National Water Resources and Sanitation Board which will regulate water resources development in the country. These provisions are to be incorporated into the NAP. There are plans to formulate a National Energy Policy and empower the National Energy Committee to efficiently administer the energy sector. There is also a planned action in land resources management which is to include the formulation of land use policy, drafting of land legislation and the strengthening of institutional arrangements in land administration.

Implementation of the Forest Resources Management Plan, correlation of forestry and other land use practices, involvement of local population in the management of forest and associated resources and the conducting of education and awareness programmes, are among the planned actions in Forest Resources Management in Liberia.

The planned action in agriculture is to include organizing farmers at the grass-roots level for improved agriculture practices, strengthening the non-agriculture support services, such as roads, market centres and credit facilities, and encouraging cooperative management.

Several measures are being taken to improve institutional organization. Prior to 1990, government administration was moderately decentralized. Since the elections of 1997, Government has endeavoured to re-establish this structure throughout the country. The NAP will take advantage of this structure and ensure that local communities are involved in the decision-making process through the "bottom-up" approach.

There is a strong link between poverty and land degradation. Among the measures to improve the economic environment the NAP will address are: re-settling people displaced by the civil crisis; improving farm-to-market roads; practising integrated rural development; improving educational and health services and providing alternative means of livelihood for local communities in degraded areas.

#### Financial allocations from national budgets in support of UNCCD programmes

Since the civil crisis, the Government has been faced with severe economic constraints. With a budget of about just US\$ 90 million for all sectors and activities in the country, only a limited amount is allotted for general environment work.

The limited amount of assistance from bilateral and multilateral sources is geared towards emergency and humanitarian services such as caring for displaced people and refugees and providing support in the health and water sectors.

Review of benchmarks and indicators to measure progress  
and implementation thereof

National environmental monitoring and observation capacities and information system on desertification are still inadequate.

National hydrometeorological networks and other weather observing and reporting facilities remain partially rehabilitated since the end of the first cycle of the civil crisis.

The Hydrological Service, which before the UNCCD generated valuable data and information, is not operating at its full capacity and needs rehabilitation.

The coordination among agencies, institutions and NGOs involved in environmental management in Liberia will improve information gathering and dissemination and thus enhance the national capacity to assess resource degradation.

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA**

Introduction

Utilizing water from the 'Great Man-Made' river will be the main focus of future plans and efforts. This project would make significant changes to the framework and structure of both farming and grazing activities in order to reduce the severity of the present environmental challenges and limitations and imposed pressures on the agricultural land and the renewable land resources. However, the national report does not discuss this project for the following reasons:

1. The national report discusses projects that were developed during the period between spring 1999 and spring 2002. A special section in the first national report covered the importance of the project mentioned above.
2. The comprehensive plan of the future 'National Programme to Combat Desertification and Desert Encroachment' will discuss in detail the expected role of this active project in the efforts that will be made in this area in the future.

Establishing a base for continuing efforts

For more than a century, the efforts to combat desertification and desert encroachment have been core to the strategic direction of the social and economic plans and programmes, that included conducting practical measures to protect and maintain the renewable natural resources and to conserve the environment, enabled the country to become a world leader in this field. Since the start of the first phase of implementing the United Nations Convention to Combat Desertification, the Jamahiriya has demonstrated great concern to support international efforts. As a result of the international convention, the National Committee to Combat Desertification and Desert Encroachment was established. It includes leading experts in combating

desertification, as well as senior representatives from all of the different related sectors and representatives from civil society and NGOs. The main tasks of this committee are:

1. Developing an organizational and legislative framework governing the use and management of renewable natural resources, the organization of land use and the supervision of its control and follow up.
2. Developing appropriate scientific plans to improve the renewable natural resources and the productivity of the land. Adopting suitable standards to specify the natural resource and land use. Undertaking appropriate practical actions to protect and conserve them.
3. Achieving a continuous commitment to implement the clauses and instructions of the UNCCD and to coordinate the Jamahiriya efforts with the country Parties in order to achieve progress in regional and international cooperation programmes.

The decision to establish the committee granted it financial, administrative and managerial independence to implement its programmes. However, the committee is still in the completion phase of its financial structure and expects to get this independence soon. Completing its administrative, managerial and financial structure will enable the committee to implement future programmes successfully through sub-committees and working groups that will include technical personnel that have accumulated experience as well as have the right qualifications to lead and guide the field work.

#### Establishing a national action programme to combat desertification

Hopefully the declaration of the national action programme (NAP) will be during the celebration of the World Day to Combat Desertification which will take place at the end of the national conference. The conference is scheduled to start on 15 June 2002. This conference will include a panel of national and international experts and leaders in this field. They will study and adopt the comprehensive NAP proposal, which is being developed and prepared in its final form by a panel of experts and according to the general framework of future plans specified by the National Committee to Combat Desertification and Desert Encroachment. The NAP is aiming to satisfy the principal requirements specified in the Convention, and achieve the Committee's main objectives by concentrating on the following key points:

1. Improving the way of life of those living in the affected and endangered areas through concentration on those activities that help tackle the hostile environmental conditions. This will take into consideration the economic and social situations of people living in these areas in order to gain their cooperation.
2. Improving the use of land and national resources, through reassessing their current situation and planning to improve management approaches to treat their declined situation. The inevitability of repeated drought and the scarcity of fertile land should be considered in the affected and endangered areas.

3. Improving the main external-needs management through implementing integrated production systems that work by entirely utilizing the resources and the optimum use of grass pesticides and fertilizers. This will incorporate the integrated methods of feeding and protecting plants, and implementing the appropriate agricultural cycles and the timing of planting crops for best use of water.

Completing the preparations for the national action programme

In order to support this programme and to grant it special importance in the future comprehensive development plans and programmes, the team will communicate with the various departments and organizations in the different areas in order to introduce and raise awareness of this programme; specify the immediate priorities to be implemented in each area; and identify the key requirements to implement it, which are represented by the following:

1. Identifying and allocating tasks, roles and responsibilities to the different organizations related to the programme, and organizing their related activities in this field.
2. Identifying training needs and providing funding for it.
3. Identifying the legislative, organizational and political requirements of the environmental and development activities that will be implemented.

Steps taken to reduce the significance of drought impact

1. Providing animal feed: the farming sector carried out a policy to locally manufacture animal feed in order to utilize the production units. They provided the raw materials required for the manufacturing process according to available capabilities of the sector. This was to ensure production of animal feed that is free of the contaminants that appeared in the last few years, and to avoid the tampering of the constituents of these products which happens when importing them ready-made. The total amount of the various types of locally produced animal feed in the year 1999 was 904,346 tons. This has been distributed to farmers and public projects.

2. Combating animal diseases and promoting their health: the farming sector has paid special attention to combating the various degrees of infectious animal diseases and promoting the health of the animal flocks in order to increase their productivity. They have done this by providing the necessary vaccines, medicines and diagnosis supplies, field treatment services and follow up of animals' disease development. As an example, in 1999 the sector imported 35,959,682 Libyan Dinar's worth of medicines, vaccines and biological diagnosing supplies that have been used in prevention and treatment programmes. They were provided through veterinarian clinics and service points across most areas of the Great Jamahiriya. There are more than 250 service points and seven diagnosis units which are supplied with the most modern equipment in the veterinary field and staffed by more than 130 veterinarians and more than 1,500 veterinarian assistants and technicians to provide veterinarian services to the farmers. A detailed illustration of the various types of protection and treatment as well as the total numbers of the



different animals protected and treated, is provided in the full version of the national report.

3. Development of pasture land: the natural pastureland is suffering a significant decline as a result of misuse of the land and alternating years of drought that affected its productivity. Its contribution to providing animal feed has decreased to about 25 per cent. The land misuse and alternating years of drought contributed to the expansion of the desertification phenomenon in wide areas. As a result, measures have been undertaken to identify and classify pastureland, according to its environmental fitness represented by average rainfall, soil fertility and the quality and quantity of vegetation. Classification is as follows:

a) Closed pastureland: is the grazing area under relatively high average levels of rainfall and is suitable for different development activities. They can be temporarily closed to restore their productivity. The total area of the closed pastureland is estimated to be 3.6 million hectares, compared to the total area of pastureland which is estimated at about 13 million hectares.

b) Open pastureland: is the area located under relatively low average levels of rainfall and is impossible to be closed. Activities in these areas are limited to organizing the pastureland and providing and taking care of the water points. As a result of the expansion of the grazing areas and the diversity of conditions surrounding them, the following steps were undertaken:

- Developing an annual plan to protect pastureland in the closed areas. The total area that has been targeted is 235,000 hectares.
- Completing the agreed activities to develop the pastureland areas. 239 km have been finished.
- Implementing a programme for gathering 217,000 cubic metres of water by maintaining 388 wells and water containers.
- Gathering quantities of local grazing plant seeds that are nutritious - this quantity was estimated to be about 1,400 kg from different types. These were used to re-sow the grazing areas in order to improve their production capabilities.

#### Preparing for the programme

To support achieving the objectives of this programme, the committee started to undertake key steps that will get ready for the launch of the first phase of the programme. These steps included starting to implement some of the projects that received initial funding, as a first step towards expansion, of 1,350,000 Libyan Dinar. The following is a summary of these projects:

1. Developing model grazing farms in the most prime environmental areas in order to identify the best systems and approaches that increase production capacity of grazing land and sheep to achieve enough income to help reverse migration and settlement.

2. Performing maintenance and development of the grazing wells and redistributing water resources in the various locations of the grazing areas to provide main points for animal drinking to help reduce the pressure of animal loads on the land in the open grazing areas.

3. Development of plant nurseries to provide quantitative and qualitative forest cuttings that will be used to meet environmental, economic and social objectives. Afforestation and reforestation activities will have a significant role in future programmes.

4. Gathering important grazing plant seeds to develop a reserve of seeds to use when redeveloping grazing lands in order to increase their productivity and to provide sufficient and balanced feeding for animals along with the creation of appropriate environmental balance in the different areas.

5. Implementing a programme to track the movement of sand dunes and urban expansion in important agricultural areas by using high technology to identify the agricultural land that requires immediate intervention to protect it, alongside the important project 'Mapping the Renewable Natural Resources for Agricultural Use and Planning'.

#### Funding of the projects to combat desertification

The committee is supervising some strategic projects that have been designed and planned based on the main elements of the NAP. These projects concentrate on removing the environmental constraints imposed on the natural renewable resources and seek to improve approaches that reduce the severity of the economic conditions and social factors that have negative effects. Thirty-five million Libyan Dinar have been allocated for investment during the last three years, on the following projects:

1. The Alloud Agricultural Project: 21 million Libyan Dinar was invested on this project which is located in the middle area and aims to combat desertification by halting sand dunes encroachment and afforestation with suitable plants, as well as fencing off land to give a chance for the natural plants to grow and to protect the cuttings that have been planted. This project also includes building dams and digging wells and building water containers on them.

2. Fam Allouga Project: this project has received 3 million Libyan Dinar. Implementation of this project commenced this year. It aims to do the following - build land terraces, afforestation and reforestation, fencing land and water gathering.

3. Natural forest conservation and protecting and developing newly forested areas. This is a project in the green mountain area. This project has received 9 million Libyan Dinar in its initial phase. Its implementation commenced this year.

4. Afforestation and involvement of national sectors - 1.5 million cuttings were planted by national efforts from various sectors.

### The Committee's other efforts

The following includes the Committee's main efforts to fulfil the Jamahiriya's commitments to the UNCCD:

1. Participation in developing the 'Maghrebi Programme to Combat Desertification' which has been supervised by the Executive Secretariat of the Arab Maghreb Union.
2. Participation in sessions of the Conference of the Parties and attending the regional and subregional coordination meetings that have been held to follow up progress in implementing the Convention.
3. Preparing the national report about the Jamahiriya's efforts to implement the UNCCD, which was submitted to the UNCCD secretariat in 1999.
4. Participation in arranging training courses and local scientific seminars that discussed the various aspects and dimensions of desertification.

### Civil society's contribution

Since the middle of the last century, efforts have been made to combat desertification. Civil society has positively contributed to those efforts. The greatest success of this contribution was in programmes that were undertaken to stop encroachment of sand dunes, afforestation, fruit harvesting and agricultural crops. This was achieved through continuous voluntary efforts that developed over time to become organized voluntary campaigns.

At the beginning of the 1970s, the civil activities improved markedly as a result of the passing of Law 111 at that time. This law organized and legalized civil activities, and formed a base of 95 national organizations and groups with different purposes.

The role of civil activities, the aims of which include protecting nature and conserving the environment in general, was focused through conferences and local meetings - the latest of which was held in 2001. The outcome of these meetings was updating the above-mentioned law. However, the executive panels organizing this law are still under development and production.

## MADAGASCAR

La dégradation de l'environnement à Madagascar, dont le centre de gravité tourne autour de l'être humain à la recherche incessante d'un développement sur tous les plans, résulte d'un mode de gestion défavorable et irrationnelle des ressources naturelles et des variations climatiques. Les traits dominants de cette situation se caractérisent par un déséquilibre écologique alarmant, une réduction du potentiel de production et des milieux biotiques détruits. Ce qui a pour corollaire une détérioration des conditions d'existence des populations, surtout en zone rurale, et une vulnérabilité accrue de plusieurs zones du pays au processus de désertification.

Conscient de cette dégradation de l'environnement malgache, le gouvernement a adopté la Stratégie Mondiale de la Conservation parue en 1980, qui l'a amené à formuler sa propre stratégie. C'est ainsi que Madagascar a adopté par décret N° 84-445 du 14/12/84 une Stratégie Nationale pour la Conservation et le Développement Durable (SNCD), attirant l'attention sur le rôle de l'homme sur son environnement. Cette stratégie a posé le problème de l'environnement en terme global, mais est restée faiblement opérationnelle du fait du manque des moyens de l'Etat.

Une nouvelle initiative a été prise par le gouvernement. Aussi, la loi N° 90.033 du 21/12/90 portant sur la Charte de l'Environnement Malagasy (CEM) a été promulguée, Charte contenant les principes généraux de la Politique Nationale de l'Environnement soit:

- enrayer la spirale de dégradation dans laquelle Madagascar se trouve aspiré,
- réconcilier l'homme avec son environnement, et
- intégrer la politique de l'environnement dans le développement global du pays.

La mise en œuvre de cette loi se traduit par la mise en place du Plan d'Action Environnemental (PAE), composé de trois programmes de cinq ans environ chacun et dont l'objectif principal est de promouvoir le développement à travers l'utilisation durable des ressources naturelles, et en particulier de conserver la biodiversité biologique de Madagascar pour le bénéfice des générations futures.

Le Plan d'Action Environnementale a débuté en 1991 et en est actuellement à la clôture de sa deuxième phase ou Programme Environnemental II et à la préparation de la troisième phase. De par ses différentes approches (Approche-programme, Approche-régionale, Approche-participative) et ses différentes composantes, les programmes environnementaux prennent en compte une majeure partie des activités relatives à la lutte contre la désertification.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, Madagascar a élaboré sa stratégie nationale de gestion durable de la biodiversité dont les grands axes d'orientation sont:

- la conservation de la biodiversité,
- la valorisation durable de la biodiversité, et
- la réduction des pressions sur les ressources de la biodiversité.

Madagascar a aussi ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, dont le pays a bénéficié pour son habilitation à formuler sa première communication nationale.

Reflet de trois décennies de déclin économique, près des trois quarts de la population malgache vit aujourd'hui dans la pauvreté, dont 86% en milieu rural. Et notre pays a formulé sa stratégie de développement rural, dont l'objectif global est d'y améliorer les conditions de vie.

Compte tenu de la structure de l'économie malgache, principalement agricole et rurale, la population rurale représente environ 85% de la population totale et l'agriculture, qui représente 34% de la PIB, ne cesse de régresser du fait de la médiocrité de la performance du secteur agricole et de ses activités connexes. Aussi une réforme du cadre physique, institutionnel et de production des zones rurales s'avère-t-elle nécessaire ainsi qu'une redéfinition du rôle de l'Etat et que l'assouplissement des contraintes qui pèsent sur le secteur agricole, mais toujours dans le respect du principe d'un développement écologiquement durable.

Les objectifs à moyen terme de cette stratégie de développement rural sont de:

- assurer la sécurité alimentaire,
- promouvoir la croissance et renforcer la compétitivité du secteur agricole,
- réduire la pauvreté en milieu rural, et
- garantir la viabilité à long terme des ressources naturelles du pays.

Le Plan d'Action de Développement Rural est construit autour de cinq orientations validées par le gouvernement en février 2000 et qui sont:

- assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire,
- inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural,
- accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures,
- assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions, et
- développer les infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux.

Pour le moment, la mise en œuvre en terme opérationnel du plan d'action de développement rural se traduit par la mise en place de deux actions: le Projet de Soutien de Développement Rural ou PSDR (financé par la Banque Mondiale) et le Programme SAHA de la Coopération Suisse, dont les objectifs

essentiels sont tous deux d'accroître la productivité et les revenus des petits agriculteurs de manière durable et d'appuyer le développement des organisations de producteurs et des groupes communautaires.

Le Projet appuie les structures gouvernementales dans la réduction de la pauvreté par :

- l'appui à travers une approche à base communautaire des investissements nécessaires pour une croissance durable de la production agricole,
- la promotion du développement communautaire et le partenariat avec les différentes parties prenantes dans le secteur rural,
- l'établissement d'un environnement institutionnel approprié par la contribution au processus gouvernemental de décentralisation, tout en mettant les parties prenantes au centre du processus de prise de décision, et par l'entretien d'une plus grande synergie entre les services publiques et le secteur privé.

Avec un indice de pauvreté de 67,30% et un indice de développement humain durable (IDH) de 0,349, Madagascar est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. La pauvreté dans ses différentes caractéristiques est surtout focalisée en milieu rural, et les petits exploitants agricoles représentent la catégorie de la population la plus démunie.

Cette situation a amené le pays à adopter la politique nationale de lutte contre la pauvreté, qui se traduit en terme opérationnel par l'élaboration du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté, les objectifs globaux étant :

- les défis en matière de croissance et d'investissement, avec des rythmes de croissance économique encore plus élevés de l'ordre de 7% en moyenne par an et une inflation relativement faible de l'ordre de 5-6% par an,
- les objectifs sociaux, avec des améliorations significatives des indicateurs sociaux.

Les grands axes stratégiques de la réduction de la pauvreté sont :

- d'améliorer les performances économiques en y faisant participer les pauvres,
- de développer les services essentiels de base (éducation, santé, eau potable...) et d'élargir les filets de sécurité au bénéfice des couches les plus vulnérables de la population,
- de mettre en place un cadre institutionnel favorable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, et de renforcer les capacités pour améliorer la gouvernance et les relations entre l'administration et les administrés.

L'élaboration de ce document stratégique de réduction de la pauvreté se fait dans un cadre hautement participatif en impliquant les institutions centrales et décentralisées de l'Etat, les institutions intermédiaires de la société civile et du secteur privé (syndicats, partis politiques, groupes religieux et associations), les universitaires et les élus locaux. La dernière version

du document avec l'élaboration des plans d'action, l'estimation des coûts et la mise au point des critères d'évaluation a été présentée en octobre 2001.

Par ailleurs, d'autres programmes d'amélioration des cadres de vie rurale sont en cours comme le Fond d'intervention pour le développement (quatrième phase) et le Programme d'appui en finance rurale.

D'autres programmes sont aussi développés dans d'autres secteurs tels que:

- programme de développement du secteur énergie,
- programme national d'amélioration de l'éducation,
- programme national du secteur santé,
- le programme sectoriel transport combiné avec le programme de transport en milieu rural.

Pour le cas particulier du sud de Madagascar, zone la plus affectée par le processus de désertification et où famine et sécheresse se succèdent périodiquement, le Commissariat Général pour le Développement Intégré du Sud coordonne et met en œuvre, dans le cadre de la politique de développement intégré de cette zone, des projets financés par un consortium de bailleurs de fonds et relatifs à la sécurisation alimentaire, à l'alimentation en eau potable, à l'alerte précoce en cas de cataclysmes naturels et de sécheresse, à la protection de l'environnement, à la restauration des sols et à l'émergence et au renforcement du secteur privé.

On note que ces projets/programmes ont une envergure nationale et que l'objectif ultime est le développement durable du pays. Toutefois des projets de développement au niveau loco-régional sont réalisés avec l'appui des donateurs et bailleurs de fonds surtout bilatéraux.

Compte tenu de ces projets/programmes/plans d'action cités plus haut, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification conforte la position de Madagascar dans sa stratégie globale de développement durable. En effet, l'approche novatrice préconisée par la Convention met en exergue une planification fortement inspirée par la population locale et bien plus effectivement que par le passé, la priorité au développement local, ainsi que la promotion de partenariats réels au niveau national, régional et international.

Signataire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 1994, Partie contractante depuis septembre 1997 et conformément aux dispositions pertinentes de ladite Convention, notre pays:

- a organisé des journées d'information et de sensibilisation en janvier 1996,
- a mis en place l'Organe National de Coordination par des arrêtés ministériels et sous la tutelle du Ministère chargé de l'Environnement,
- a élaboré un plan d'action national de lutte contre la désertification,
- devra mettre en œuvre ce PAN à travers sa traduction en un Programme d'Actions Prioritaires ou PAP.

Aussi, le projet «Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action national de lutte contre la désertification» est-t-il en cours de réalisation, l'objectif étant :

- la promotion de la Convention à tous les niveaux,
- la compilation et l'analyse des stratégies/activités antérieures et actuelles dans le cadre de la lutte contre la désertification, qui serviront de référence pour l'élaboration du plan d'action national de lutte contre la désertification, et
- l'élaboration du plan d'action national de lutte contre la désertification.

L'élaboration de ce plan d'action national s'est effectuée en étroite collaboration avec le Plan d'Action Environnementale, le Plan d'Action de Développement Rural, la Stratégie de Réduction de la pauvreté, la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre sur les changements climatiques.

Le PAN a pour objectif global d'améliorer l'état du capital productif des ressources en eau, des ressources naturelles et des sols, afin de permettre un développement durable du pays à travers la participation de tout un chacun dans la lutte contre la désertification, des administrations centrales aux populations de base en passant par les provinces autonomes, les collectivités décentralisées, la société civile, les ONG et les groupes locaux de mobilisation.

Les objectifs spécifiques du PAN sont les suivants:

- Acquérir une meilleure connaissance du phénomène de sécheresse et du processus de désertification dans le pays, afin de mettre en place un système de suivi et d'évaluation rapproché constituant un instrument efficace d'aide à la décision,
- Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles en particulier forestières, des eaux et des sols,
- Promouvoir l'adoption par les paysans d'itinéraires techniques de production plus adaptés et plus respectueux de l'environnement,
- Promouvoir une utilisation et une gestion rationnelles des parcours et des troupeaux associées à une politique d'hydraulique pastorale appropriée,
- Mettre en place un environnement réglementaire et financier approprié et incitatif aux initiatives des communautés et du secteur privé pour l'efficacité de la mise en œuvre du PAN.

Les concertations locales et régionales menées entre les principaux acteurs du développement ainsi que les études conduites en préparation du PAN ont déjà défini les axes de priorité suivants:

- Amélioration des connaissances sur le processus de désertification par le renforcement de la recherche appliquée, de l'éducation et de la formation, en vue du renforcement de la capacité nationale à lutter contre la désertification,
- Amélioration de la prévention et de la gestion des catastrophes,



- Amélioration du capital productif et du cadre de vie des populations, notamment en milieu rural,
- Amélioration de la production agricole ainsi que de la disponibilité et de l'accès aux denrées alimentaires,
- Gestion durable des ressources naturelles,
- La sécurisation foncière qui est l'une des premières garanties de la sécurisation économique et financière du paysan.

L'approche genre ou la mise à contribution de toutes les capacités existantes est un thème transversal.

Le forum national de validation du PAN s'est tenu en novembre 2001, forum à l'issue duquel est sorti le document final du PAN. Toutefois, le document n'a pas encore pu être soumis au gouvernement pour adoption et le Programme d'actions prioritaires qui devrait en découler n'a pas encore été élaboré à la suite de la situation d'instabilité politique prévalant dans le pays.

#### **MALAWI**

Malawi, a country of 119,140 square kilometres, supports almost 10 million people, 50 per cent of whom are young people, and 52 per cent of the population are female. Over 60 per cent of the population live below the poverty line, the majority of whom are women and children. The poverty is characterized by high rates of deforestation and land degradation, high illiteracy rate, poor skills, prevalence of HIV/AIDS, low life expectancy, rapid population growth and poor access to credit.

To address these constraints, strategies have been formulated and presented in a Poverty Reduction Strategy paper (PRSP), which was launched in April 2002. The paper reinforces issues and strategies identified in a national action programme (NAP), which was formulated in a participatory process between 1998 and 1999. The Plan has five core subprogrammes and three support subprogrammes. The core subprogrammes are Food Security, Water Resources Management, Renewable Energy, Sustainable Forest Management and Environmental Management. The supporting subprogrammes are Indigenous Knowledge Systems, Institutional Arrangements and Financing Arrangements. The NAP was adopted by the Government in 2000.

An enabling policy and legal framework has been achieved with policy reviews and enactment of appropriate laws in Environmental Management, Land Management, Forest Management, Fisheries Management, Water Resources Management and Energy Management and Development. Implementation of these policies and strategies face setbacks, particularly inadequate financial resources due to debt burden and shifts in development and trade paradigms, low capacity for planning, implementation and monitoring in the public, NGO and private sectors.

The NAP is adding value to sectoral policies and plans by addressing gaps between the policies. These include diversification of crops, farm catchment

management, soil fertility management, integrated pest management, promotion of cement blocks to save energy, and indigenous knowledge systems.

A National Steering Committee instituted in 1997 continues to guide the fight against desertification. The committee comprises senior professionals from various disciplines of relevance to the struggle against desertification. It is served by a full-time secretariat, which has modest office equipment. So far the committee has been able to catalyse preparation, implementation and evaluation of some micro-projects. The National Committee is linking down to the district assemblies' development committees.

The participatory process in support of implementation has enabled the National Steering Committee to consult district assemblies, NGOs and the private sector on issues of land degradation. This has resulted in a National Forum organized in 1999, at which the issues were thoroughly discussed, prioritized and strategies for tackling them determined in a NAP. The participatory process is an effective tool for harmonizing policies, sharing visions, building consensus, enlisting support and fostering ownership.

Consultative processes with donor communities are organized at two levels. The first level are monthly meetings with donors concerned; convened and chaired by the Minister responsible for Natural Resources and Environmental Affairs. The second level are annual meetings organized by the Minister of Finance. These come as round tables or donor consultative group meetings. Sectors that have developed sector-wide programmes receive much more donor sympathy through these meetings than those without. In this regard, agriculture, forestry, water and energy are attracting some financial and technical assistance from donors, namely Canada, UK, European Union, Finland, Germany, Japan, Norway, UNDP and the World Bank.

Almost six per cent of the 2001/2002 recurrent expected budget supported programmes of relevance to NAP. It is important to note that almost 50 per cent of the budget went to Education and Health. Almost 20 per cent went to debt servicing; this is seven per cent less than the 1998/99 budgets which were reported in the first national report. NAP-related activities account for 25 per cent of the development budget, with almost 50% of this being water and sanitation. A more sustainable financing of NAP micro projects has been established in the Malawi Environment Endowment Trust (MEET) and Mulanje Conservation Trust (MMCT). Some sectors have also established funds such as the Energy Fund, which replenishes from fuel and electricity levies, and the Forest Management and Development Fund, which replenishes from forest royalties.

Benchmarks and indicators adopted by the NAP are both physical and institutional in nature. These indicators are used in the "State of Environment Reporting" and are relevant to combating desertification. They range from soil and nutrient loss, and crop yields to precipitation, floods and drought occurrences. A national floods early warning system is in place and this has been used well to warn communities to vacate prone areas, thereby saving lives. However, crops, particularly maize, have suffered from washaways and this has led to shortfall in the national grain supply. Hunger

is creating havoc for many Malawians, who suffered from washaways in 2000/2001 and drought in 2001/2002 growing season.

A SADC early warning system, based in Harare, serves the subregion well. Warnings have been sounded in good time for disaster preparedness. Malawi approached donors for relief support in 2001, but received cold response until the worst happened.

#### MALI

La tentative d'intégration des problèmes environnementaux en général et du problème de lutte contre la désertification dans les plans, politiques et programmes de développement a débuté en 1974 après la vague de sécheresse que l'ensemble des pays du CILSS a connu en 1972-1973.

Depuis cette date, beaucoup de politiques, de stratégies et de programmes ont été élaborés et notamment la politique nationale de décentralisation, la politique nationale de population, la stratégie de lutte contre la pauvreté, le plan d'action pour la promotion des femmes, la politique du secteur minier, la politique du secteur industriel, la politique du secteur de l'artisanat, la politique du secteur du tourisme, la politique de communication, la politique du secteur de l'éducation, la politique du secteur de l'habitat, la politique du secteur des transports, la politique du secteur de la santé, la politique nationale de l'hygiène publique, le schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau, le schéma directeur du développement rural, la politique forestière nationale, la stratégie de l'énergie domestique, la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) validée en mai 1998.

La finalité des projets et programmes issus de la PNPE est de contribuer à résoudre les problèmes environnementaux majeurs identifiés et de mettre en place les mécanismes nécessaires à une gestion concertée des ressources de l'environnement. Pour ce faire, l'approche programme a été privilégiée aux fins de conforter les actions et expériences menées au niveau régional et local qui s'inscrivent dans ce cadre, et d'optimiser les efforts et moyens de l'ensemble des institutions, structures et acteurs concernés. Quatre études ont été conduites pour harmoniser les cadres de planification; il s'agit :

- de l'analyse des politiques sectorielles et l'environnement,
- de l'analyse des mesures juridiques,
- de l'étude sur l'amélioration de la mise en oeuvre du Plan d'Action National pour l'Environnement (PNAE),
- de l'étude sur la méthodologie de l'élaboration du Plan Communal d'Action Environnementale (PCAE).

Ces résultats seront soumis au comité interministériel et à la commission consultative à leur prochaine session.

Le cadre institutionnel de l'ONC a été renforcé par la création d'une nouvelle structure dénommée «Cadre institutionnel de la Gestion des Questions

Environnementales», qui est composée d'un comité interministériel, d'un comité consultatif et d'un secrétariat technique permanent. Il est chargé de faire le point de la situation environnementale dans le pays et de proposer au gouvernement des mesures de sauvegarde de l'environnement, de lutte contre la dégradation de l'environnement et la désertification. Il veille à la prise en compte de la dimension environnementale dans la conception des projets de développement et des schémas d'aménagement du territoire; il oriente les actions des structures sectorielles impliquées dans la gestion de l'environnement et la lutte contre la désertification. Enfin, il évalue la mise en oeuvre des conventions, traités et accords internationaux que le Mali a ratifiés en matière d'environnement et de lutte contre la désertification. Le Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales (STP/CIGQE) est rattaché au Ministère de l'Environnement. Il bénéficie de la contribution financière de l'Etat et de différents partenaires au développement dont l'Allemagne.

Le STP/CIGQE dispose de treize cadres techniques provenant de différents départements ministériels ayant des formations et des expériences différentes mais complémentaires et représentatives des différents secteurs concernés par la dégradation de l'environnement. Le mode de concertation entre les membres de l'ONC et les groupes d'acteurs qu'ils représentent sont les réunions, les débats et les échanges autour des dossiers élaborés. Les ONG et les représentants des populations locales participent à travers les concertations formelles et informelles autour des activités de l'ONC, qui tient régulièrement des réunions d'information et de travail.

Au démarrage du processus, le SP/PNAE a organisé des missions dans l'ensemble des régions pour informer et sensibiliser les partenaires régionaux (services techniques, collectivités décentralisées, organisations paysannes, organisations communautaires de base, ONG, partenaires au développement, etc.) sur les enjeux du processus, mais également pour vérifier la conformité des objectifs visés avec les préoccupations régionales. Par la suite, les problèmes environnementaux majeurs ont été diagnostiqués, le SP/PNAE a informé tous les utilisateurs des ressources sur les enjeux liés à la mauvaise gestion de l'environnement.

De plus, le document de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD) a été traduit et diffusé dans plusieurs langues nationales, en procédant à une traduction des idées forces de la CCD et à la synthèse du forum de lancement du PNAE-CID dans 6 langues nationales. Tous ces documents ont été largement ventilés jusqu'au niveau local. Dans la constitution du Comité de Coordination Régionale (CCR), il a été recommandé d'associer tous les acteurs intervenant sur le terrain (ONG, services techniques, associations, organisations paysannes, partenaires techniques de coopération, les bureaux d'étude et surtout les collectivités décentralisées). Les réunions, les assemblées et les ateliers thématiques étaient fréquemment utilisés par le CCR pour faire participer les partenaires (CLD, CRD, ONG, et services techniques).

Les consultations avec les acteurs se faisaient sans distinction de sexe, d'âge, d'activités socio-professionnelles. Afin d'impliquer tous les partenaires au processus, les concertations ont été décentralisées. Durant

tout le processus d'élaboration du PNAE, des moyens ont été mis à la disposition des CCR pour maintenir la dynamique initiée dans chaque région sous la direction du Conseiller au Gouverneur.

Dès la ratification de la Convention par le Mali, le gouvernement a désigné la République Fédérale d'Allemagne comme chef de file. Des réunions périodiques ont été organisées non seulement entre les bailleurs, mais aussi entre les bailleurs et les autorités. Les partenaires (un groupe de 10 partenaires) ont participé au financement de certains ateliers/réunions, voyages et consultations nécessaires.

Le gouvernement fait régulièrement le point de cette participation à travers les contacts directs et par le biais du chef de file, qui a un conseiller technique auprès du Secrétariat Technique Permanent.

Ce long processus, comportant des études et de nombreuses concertations entre les institutions et les acteurs concernés, a permis d'élaborer le PNAE/PAN-CCD, les PAR et quelques PAL. Il faut signaler que tous les résultats escomptés n'ont pu être atteints, notamment en ce qui concerne les PAL.

Les programmes d'action qui ont été élaborés prennent en compte les expériences et programmes d'action passés et/ou en cours menés par les différentes institutions et acteurs, et visent à les renforcer de manière à ce qu'ils intègrent la dimension environnementale; leur mise en oeuvre relève de l'ensemble des départements et des autres partenaires actifs dans le domaine de la gestion de l'environnement.

Pour accélérer la mise en oeuvre du PAN, un programme prioritaire minimum à mettre en oeuvre a été identifié. Il est composé de 4 programmes nationaux de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement, à savoir: le Programme National de Gestion des Ressources Naturelles, le Programme National de Maîtrise des Ressources en Eau, le Programme National d'Amélioration du Cadre de Vie et le Programme National d'Information Environnemental. Pour assurer le financement des projets issus de ces programmes, une table ronde des bailleurs de fonds a été organisée par le gouvernement en mai 1999. Dans les projets soumis à la table ronde, la formation, et notamment celle des populations, détient une place privilégiée. Elle cherche à amener ces populations à s'approprier les techniques et technologies nécessaires à la préservation et au développement durable des ressources naturelles.

L'organisation de la table ronde a abouti à la mise en place d'une commission consultative gouvernement du Mali/partenaires de coopération, présidée par le Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur.

Au niveau législatif et réglementaire, les mesures préconisées pendant l'élaboration du PNAE comportent des aspects d'autorisation/interdiction et de contrôle/sanctions financières, - celles-ci pouvant déboucher sur l'interdiction totale de l'activité en cas de non respect. Plusieurs instruments devront être développés parmi lesquels les plus importants sont: l'élaboration du code de l'environnement (outil indispensable de la PNPE),

l'actualisation/relecture des textes législatifs et réglementaires en vigueur, l'introduction des études d'impacts environnementaux.

Plusieurs mesures ont été prises conformément aux domaines prioritaires prévus par la Convention, celles-ci portent sur :

- le renforcement des capacités des populations en gestion de ressources naturelles (GRN),
- l'obligation des études d'impacts environnementaux,
- la création d'un Ministère chargé de l'Environnement,
- la mise en oeuvre de la décentralisation,
- la sensibilisation et l'information continue des décideurs et de l'ensemble de la population,
- la création de réseaux de recherche et de diffusion de l'information,
- la création d'un système de circulation de l'information sur l'environnement sur Internet (SISEI),
- la création de structures rurales de gestion de bois,
- la création envisagée de fonds pour l'aménagement des forêts,
- la création de l'agence nationale d'investissement dans les collectivités territoriales.

L'adoption de plusieurs lois sur la gestion de l'environnement. Dans le cadre de la gestion conjointe des ressources transfrontalières telle que préconisée par le Programme d'Action Sous-Régional de Lutte Contre la Désertification en Afrique de l'Ouest (PASR/AO), le Mali est concerné par 3 projets pour lesquels 2 études monographiques sont déjà réalisées, et il reste à financer les projets élaborés. Il a participé aux ateliers préparatoires pour la création des réseaux scientifiques de «Conservation des Eaux et du Sol» à Bamako et du «Pastoralisme» à Addis Abbaba.

Avec la création des communes rurales, la décentralisation est devenue une réalité et se traduit par une gestion déjà décentralisée, notamment dans le domaine des ressources naturelles. Les populations exigent désormais leur participation au développement de leur contrée, et de ce fait commencent à participer activement aux différentes phases de la planification/exécution/suivi-évaluation des projets.

Le comité consultatif composé des différents départements ministériels, des représentants de la société civile et des représentants des bailleurs de fonds a été créé dans le but d'assurer la participation de tous les acteurs. Ce comité s'est réuni de façon régulière, alors que le comité interministériel qui est l'organe politique a été peu fonctionnel au cours de l'élaboration du PNAE. Avec la création du Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales (STP/CIGQE), le processus de consultation et de coordination se trouve amélioré tant au niveau national qu'international.

Les investissements réalisés concernent l'organisation des ateliers, les études, les missions/conférences, la documentation, le personnel, les locaux pour abriter le PNAE/CID etc. Les partenaires internationaux impliqués à ce

jour sont: l'Allemagne, le PNUD, la FAO, l'OSS, le CILSS, la France, les Pays-Bas, la Suisse.

La mise en oeuvre de la décentralisation donne aux acteurs locaux la possibilité de négociations directes avec les partenaires intérieurs ou extérieurs. Cette opportunité a d'ores et déjà donné lieu à l'existence d'un espace dynamique de coopération décentralisée dans lequel le jumelage coopération prend de l'ampleur. L'émergence d'associations de développement local et des ONG est également une opportunité d'accès à des financements d'actions de lutte contre la désertification. Bien qu'en constante évolution, le budget de l'Etat affecté à la lutte contre la désertification reste faible et nécessite que de nouvelles sources de financement soient trouvées.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources externes, outre la proposition de la conversion de la dette extérieure des pays à faible revenu et des ressources provenant du programme Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), il existe le GEF (Fonds Mondial pour l'Environnement), qu'il faudra d'avantage solliciter pour appuyer les efforts des partenaires habituels.

Au niveau national, l'Etat a fourni à l'ONC les locaux et le personnel technique nécessaire à l'élaboration du PAN. L'aide des différents partenaires au développement qui ont appuyé le gouvernement du Mali au travers des différents projets de développement est très importante. En matière de système d'information, les capacités de l'ONC sont pour le moment faibles. Toutefois, la mise en place d'un système national de circulation de l'information et du suivi de l'environnement sur Internet, utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication, devrait renforcer les capacités. Une base de données sur l'agriculture, l'élevage, les ressources forestières, les aménagements hydro-agricoles et les infrastructures a été créée. Les échanges d'informations se font au sein d'un réseau constitué de plusieurs structures nationales productrices d'informations sur l'environnement et la désertification. Ces travaux se font en relation avec l'UNITAR et l'OSS, qui apportent leur assistance. Il faut noter que l'alimentation de la base de données n'est pas régulière.

Au Mali, les producteurs d'information environnementale sont de 2 types :

a) de nombreux services techniques spécialisés (météorologie, hydraulique, agriculture...) effectuent un recueil d'information de manière systématique et répétitive dans le cadre de leur mission ;

b) des réseaux et observatoires de surveillance environnementale (ROSELT, FEW, Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN/volet B), DMP (Programme en Marge du Désert), ORSTOM/IRD (Institut de Recherche pour le Développement), etc.), pilotés par des organismes scientifiques, effectuent sur des zones test une surveillance des écosystèmes et des agro-systèmes accompagnée de recherche sur le fonctionnement et l'évolution de ces milieux, principalement au regard de la détérioration de l'environnement et de la désertification. Ces réseaux sont souvent intégrés dans des ensembles plus vastes sur le plan international; leur approche est de type systémique. Le STP a reçu un appui de la GTZ pour mettre en place un réseau informatisé des

projets environnementaux, qui devrait lui permettre de faire le suivi d'une liste limitée de projets. Une base de données sur les principales conventions signées et/ou ratifiées par le Mali a été confectionnée.

Il est important de signaler qu'un Système National d'Information sur l'Environnement et un réseau national de surveillance écologique (SID: Systeme de Circulation de l'Information sur la Désertification) figurent parmi les projets soumis à la table ronde.

Les conventions pour le financement de ces projets ont été signées en avril 2000, mais à ce jour aucune action concrète n'a été menée sur le terrain.

Le PGRN a élaboré des indicateurs pouvant être mesurés avec les communautés rurales. Ces indicateurs sont définis par rapport à 4 types de changements majeurs (impacts majeurs) attendus: capacités locales des communautés en matière de GRN, conditions socio-économiques des communautés rurales, capital productif des ressources naturelles, environnement institutionnel (national).

Le centre de documentation du STP/CIGQE a été organisé et informatisé.

S'agissant de l'information sur la dégradation de l'environnement et de ses enjeux pour le Mali, il a été instauré :

- une semaine de l'environnement fêtée chaque année à partir du 5 juin,
- la création d'un réseau des communications de l'environnement,
- une formation des animateurs et producteurs des radios de proximité.

## **MAURITANIA**

### Introduction

Situé sur le front désertique, l'environnement mauritanien présente les caractères d'un milieu hostile qui se distingue par la rareté des ressources en eau. La sécheresse et la désertification ont suffisamment marqué le pays par un important bouleversement socio-économique, une réduction des superficies des terres arables, des pâturages, des forêts ainsi que des ressources en eau.

On estime que les dunes de sables recouvrent plus d'un tiers de la superficie globale des terres disponibles. Par leurs effets néfastes sur la productivité et les rendements agricoles, la désertification et la sécheresse ont fini par (i) mettre en cause la sécurité alimentaire et le niveau de vie des populations rurales, (ii) provoquer les mouvements massifs des populations vers les grands centres urbains, (iii) rendre difficiles les approvisionnements en eau pour les besoins humains et du cheptel, et (iv) engendrer des pertes économiques considérables.

Les spectres de ces deux fléaux et la nécessité d'y remédier d'urgence ont été un sujet de préoccupation centrale du gouvernement mauritanien, mais aussi de la communauté internationale.



Dans le cadre de la dynamique impulsée par la CCD, la Mauritanie s'est engagée fermement dans le processus du programme d'action national (PAN) dans la perspective d'un développement durable.

Au niveau conceptuel, la Mauritanie est déjà allée au-delà de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAN, et cela en tenant compte des nouvelles conditions cadres. D'une part, en mettant en œuvre la synergie entre la CCD et la Convention sur la diversité biologique et d'autre part, en décidant fermement d'intégrer le PAN/PANE issu de ces exercices au nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Les stratégies et priorités établies dans le cadre de plans  
ou politiques de développement durable

Le gouvernement mauritanien s'est attelé depuis quelques années à mettre en place une politique générale de développement fondée sur l'équité et sur la solidarité nationale et dont les piliers sont notamment le développement social, la lutte contre la pauvreté et l'identification de nouvelles activités génératrices de revenus pour résorber le chômage. Cette politique globale repose sur un certain nombre de stratégies sectorielles ou intersectorielles avec des objectifs et plans d'actions bien définis. Il s'agit notamment de:

*Stratégies et plans nationaux existant dans les domaines socio-économiques*

Ces stratégies concernent essentiellement le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), la Stratégie du secteur de l'eau, la Stratégie du secteur énergie, la Stratégie d'Aménagement et de Développement du secteur de la pêche et de l'Economie Maritime, la Stratégie Nationale de Développement Humain Durable (SNDHD) et le Programme National de la gouvernance.

*Stratégies et plans nationaux dans les domaines de lutte contre la  
désertification prioritaires pour la CCD*

Le Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification (PDLCD)

Face aux phénomènes de sécheresse répétés et au processus de désertification sur tous les fronts, le gouvernement a adopté le Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification (PDLCD) en 1987, élaboré sur la base de la stratégie régionale de lutte contre la désertification (LCD) adoptée par le CILSS en 1984 à Nouakchott. Le PDLCD vise trois objectifs principaux, à savoir: contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire par le développement des niveaux de productions nationales, maintenir les populations sur leurs terres, restaurer les milieux naturels et gérer rationnellement les ressources naturelles.

Ce Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification a été traduit en Programme Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification (PMLCD), présenté à la table ronde des bailleurs de fonds en mai 1992. Des programmes régionaux de lutte contre la désertification ont été élaborés sur la base de ces documents. Les thèmes prioritaires qui y sont inscrits sont la filière bois de feu et énergie, la conservation des écosystèmes forestiers (forêts,

faunes), la foresterie et utilisation des terres, l'intégration à l'économie agricole et les institutions.

L'articulation du PMLCD avec la stratégie nationale de conservation (SNC) a permis l'inscription de certains projets et programmes relatifs à la conservation et à la protection des zones humides. Dans ce cadre, le PMLCD comporte les programmes de protection, programme en eau, programme énergie, programme aménagement et développement, programme institutionnel et juridique et un programme d'appui.

#### Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la Convention

En 1981, le gouvernement mauritanien a mis en place un premier cadre institutionnel appelé Comité National de Lutte contre la Désertification (CNLCD), dont le secrétariat permanent est assuré par la Direction de la Protection de la Nature (DPN).

#### *Organe national de coordination (ONC)*

Par décret n° 95/060, en décembre 1995, le gouvernement a mis en place un organe national de coordination constitué par le Conseil National Environnement et Développement (CNED). Il s'agit d'une instance d'orientation en matière de stratégie environnementale mais aussi de soutien pour le PAN.

Le CNED est constitué d'organes (le Comité Technique Environnement Développement, les Conseils Régionaux Environnement et Développement (CRED), et le Secrétariat Permanent) intervenant chacun à un niveau de préparation de la décision, qu'elle soit d'ordre politique, stratégique ou traduisant un effort de décentralisation.

#### *Cadre institutionnel cohérent de lutte contre la désertification*

Le gouvernement a mis en place grâce à la coopération avec la RFA à travers la GTZ un projet de conseil pour la mise en œuvre des conventions internationales (CCD et CDB). Les objectifs visés par ce projet sont l'amélioration du cadre institutionnel, du cadre juridique, de la circulation de l'information environnementale et de l'appui à la conception et la mise en œuvre de projets et de programmes en articulation avec l'Unité de coordination Agenda 21 en cours d'installation avec l'appui du PNUD/UNSO (Capacité 21).

#### *PAN intégré dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté*

Pour la période 2001-2010, l'intégration du PAN au niveau des objectifs retenus pour le secteur environnement et ressources naturelles a été la protection et la gestion des ressources de manière durable, équitable et efficace, la poursuite et l'intensification de la lutte contre la désertification et la sécheresse, la conservation des écosystèmes et de la biodiversité, la diminution de la consommation de bois de feu et la promotion des sources d'énergies alternatives, le développement d'actions agro-pastorales intégrées, la lutte contre la dégradation de l'environnement dans

ses dimensions pollution des eaux maritimes et intérieures, salinisation des aquifères et des sols et traitement des ordures ménagères.

Actuellement, le PAN/PANE fait partie intégrante du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, dont les axes sont le développement institutionnel, la production durable, la protection des ressources, l'amélioration du cadre juridique, la formation/recherche et le suivi-évaluation. Une grande partie du budget national et l'appui de différents bailleurs de fonds (Banque Mondiale, RFA, France, BAD, PNUD, FAO, etc...) assure d'ores et déjà la mise en œuvre de ces différents axes.

#### *Cadre législatif et réglementaire cohérent et fonctionnel*

Dans le but d'harmoniser le cadre juridique existant, le gouvernement mauritanien a déjà entrepris la révision des textes régissant le code de la faune. Le code pastoral a, quant à lui, été entièrement appuyé par la GTZ. Les textes d'application du code pastoral et du code forêt/chasse sont en cours d'adoption. Des considérations essentielles ont été prises en compte dans ces textes, tenant compte des dispositions de la Convention, notamment (i) l'implication des populations dans l'élaboration de ces textes, (ii) l'état actuel de la dégradation de la taxation, bien peu persuasive, et (iii) les us/coutumes et la charia.

#### Processus participatif à l'appui de l'élaboration et mise en œuvre du PAN

Tenant compte des exigences de la Convention, notamment en ce qui concerne la participation des populations à la base à toutes les étapes d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'actions nationaux, la Mauritanie a, à tous les niveaux, insisté sur cette nécessité, en faisant une orientation incontournable.

Le processus de préparation du PAN édicté par la CCD a été adopté et appuyé par les partenaires au développement (CCD, Mécanisme mondial, UNDP et GTZ).

Cet exercice s'est exécuté suivant quatre phases :

Phase 1 : Information, sensibilisation et diagnostic des acteurs ;

Phase 2 : Tenue du forum national des acteurs pour décider de la méthodologie d'élaboration ;

Phase 3 : Préparation du PAN ;

Phase 4 : Adoption du PAN.

L'aspect le plus important qui a prédominé a été, et reste, l'implication de façon effective de tous les acteurs, et notamment de la population, à la préservation, à la gestion de l'environnement et de la lutte contre la désertification.

La conduite de l'exercice de planification du PAN s'est faite en plusieurs étapes :

- Engagement de la Mauritanie au processus de mise en œuvre de la CCD ;

- Lancement du processus de préparation du PAN lors d'un atelier de sensibilisation ;
- Tenue d'ateliers décentralisés pour l'élaboration des programmes régionaux ;
- Organisation d'ateliers avec certains segments de la société interpellés à titre spécifiques sur les questions de la désertification et de la sécheresse ;
- Constitution de groupes pluridisciplinaires de réflexion chargés d'étudier les principaux thèmes identifiés ;
- Validation du PAN ;
- Préparation de la tenue du forum national d'adoption du PAN (juillet 2002).

Afin d'approfondir la participation de la société civile aux différents processus, la Mauritanie a créé au niveau de différents projets des comités de pilotage dont font partie de façon automatique des représentants de la société civile.

- Participation de la Mauritanie aux négociations sur la CCD ;
- Activités de la Mauritanie dans les programmes du CILSS, UMA et OSS ;
- Sensibilisation d'un groupe de consultants nationaux ;
- Forum des ONGs nationales ;
- Stratégie nationale de communication ;
- Atelier de formation des formateurs ;
- Atelier regroupant les spécialistes de la communication.

Le processus consultatif pour l'élaboration et la mise en œuvre du PAN

Plusieurs initiatives prometteuses sont en train de se mettre en place, au niveau des bailleurs de fonds, notamment entre le PNUD et la RFA, la Banque Mondiale, la RFA et l'OSS. Ceci concerne l'appui à l'amélioration des conditions cadres (institutionnel et juridique), mais aussi à différents projets sur le terrain.

Mesures prises ou prévues pour améliorer l'environnement économique, écologique, renforcer la connaissance du phénomène de la désertification et pour surveiller et évaluer les effets de la sécheresse

Le gouvernement mauritanien essaie d'établir une synergie entre les actions en matière d'environnement, notamment entre les conventions CCD et CDB. En ce qui concerne le suivi-évaluation, la Mauritanie utilise de plus en plus les données recueillies par les différents projets de terrain qui sont analysées et traitées par la direction centrale chargée de ce domaine au niveau du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE).

Une multitude de projets sont en cours d'élaboration (PAN/PANE) et concerne les actions suivantes :

1. Les actions d'urgence à court terme qui visent l'élaboration du PAN et du PANE en fonction des objectifs et résultats visés par le CLSP et des demandes sur le terrain. Celles-ci pourront concerner :

- La préservation et la gestion des ressources naturelles, la lutte contre l'ensablement et la sécurisation des implantations et infrastructures vitales dans l'ensemble du pays ;
- L'approvisionnement des populations en combustibles à usage domestique.

2. Les actions visant des objectifs à moyen terme qui sont inscrites dans le cadre de la prolongation des phases pilotes de projets et programmes en cours d'exécution. Il s'agit notamment des mesures visant l'aménagement rural, les pâturages et les formations ligneuses, actions visant essentiellement la relance de la production.

3. Les actions visant des objectifs à long terme qui concernent la mise en place d'un cadre unique de référence traduisant la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable. Cette politique englobe toutes les composantes de l'environnement : milieu marin, côtier, urbain, humain, minier, eaux (de surface et souterraines).

Au niveau régional, dans le cadre des activités avec le CILSS, l'UMA et l'OSS, des actions de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement sont entreprises et développées à travers des projets et programmes. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Convention concernant les projets et programmes de types transfrontaliers (Mauritanie, Mali, Sénégal, Mauritanie/Maroc, Mauritanie/Algérie). Il faut souligner que la RFA vient de financer un projet régional (Mauritanie, Mali, Burkina Faso) sur la gestion des tamourts et des oiseaux migrateurs.

En matière de renforcement des capacités, la Mauritanie a lancé un programme de décentralisation de création des communes depuis 1986. Des accords de partenariat sont donc établis entre les différents acteurs nationaux d'une part (Comité de pilotage entre société civile et Etat), et entre les bailleurs de fonds afin de coordonner les actions.

#### Ressources financières et techniques

Le financement de la mise en œuvre du PAN serait assuré par le secteur public (gouvernement central et autorités locales), le secteur privé et les sources extérieures.

La participation du secteur public à travers la planification faite annuellement par le Ministère du Plan serait la principale source de financement assurée dans le cadre du budget consolidé d'investissement annuel (BCI). Celui-ci prend en compte les trois différentes sources citées plus haut, en tenant compte de la période de réalisation dans le programme d'investissement public (PIP). La planification annuelle du BCI s'inscrit dans le cadre d'une programmation triennale glissante dont l'horizon a tendance à s'élargir pour couvrir cinq années. Le gouvernement autorise à

partir du 31 juillet de chaque année les inscriptions de projets ayant des fiches techniques et financières, ayant acquis un engagement formel d'un bailleur de fonds et dont l'étude de faisabilité est prouvée.

Les projets et programmes issus du PAN ne sont pas en reste.

#### *Financement acquis et requis pour le PAN*

Mobilisation des ressources internes et extérieures :

Au titre du financement interne, le gouvernement a déjà programmé, au titre de la période 1998-2001, plus de 692.000.000 UM. Sur les fonds communs (FC), 60.000.000 UM sont déjà programmés. Sur fonds extérieurs, 31.539.000.000 sont déjà programmés, au titre de la même période 1998-2001.

Apport du Mécanisme mondial:

Le Mécanisme mondial soutient le processus de préparation PAN. Il a recruté au cours de l'année 2002 un expert pour appuyer l'ONC dans l'identification des besoins pour la finalisation du PAN. Cet appui se ferait en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le domaine de la lutte contre la désertification.

#### *Coopération technique développée*

Au niveau de l'environnement, durant la dernière décennie, les stratégies ont évolué d'une approche sectorielle vers une approche transversale. D'une manière préliminaire, le PAN/PANE englobera des problèmes types de production, protection, législatif et réglementaire, formation/recherche, suivi-évaluation et institutionnel. A chacun de ces niveaux, une assistance technique est, et sera nécessaire. Afin de mieux cibler les besoins, le gouvernement mauritanien a fait une requête auprès de la Banque Mondiale pour établir un audit institutionnel du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement. Celle-ci est en cours de réalisation.

#### Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis, et évaluation de ceux-ci

Dans le cadre de la mise en place et/ou du renforcement du dispositif d'observation et de suivi des milieux, différents mécanismes ont été mis en place à différents niveaux. Lors des discussions sur le PAN, et en tenant compte des dispositions pertinentes de la Convention, il a été suggéré d'harmoniser les systèmes de suivi-évaluation entrepris et d'assurer l'échange d'expérience.

Au niveau du MDRE, la mise en place d'un système d'information environnemental est envisagée. Pour un accès des différents acteurs à l'information, la publication d'un bulletin d'information sur les activités de lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles intervenues au niveau de l'ensemble du pays est également envisagée. L'ONC servirait ainsi de courroie de transmission entre les producteurs et les utilisateurs d'informations dans le domaine de la lutte contre la

désertification/sécheresse, mais aussi de la gestion des ressources naturelles.

Tous les organismes et donateurs qui participent et s'intéressent à l'exécution du PAN sont périodiquement informés de son état d'exécution. Ces renseignements sont aussi transmis aux représentants locaux des donateurs, ainsi qu'au secrétariat de la CCD à Bonn.

Il est prévu de faire un bilan annuel de la mise en œuvre du PAN, notamment sur les aspects qui n'ont pas fait l'objet d'une attention suffisante. Le bilan ferait ressortir l'ensemble des résultats obtenus par les différents acteurs : les organismes gouvernementaux, les partenaires, les ONG, le secteur privé, les donateurs, etc.

L'Unité de Coordination projette de faire, au bout de quelques années, une évaluation du PAN. Cette évaluation porterait, entre autre, sur la pertinence des cibles et des objectifs du PAN, compte tenu de l'évolution des conditions. Elle devrait permettre de savoir dans quelle mesure la mise en œuvre du PAN a contribué à régler les problèmes fondamentaux tels que la dégradation des ressources en terre, la désertification et donner naissance à un développement social et économique. Le niveau d'intégration du PAN dans les plans nationaux de développement et la contribution du programme à la réalisation des objectifs nationaux de développement, les changements apportés aux politiques, l'impact du renforcement des institutions et la durabilité générale des efforts du PAN comptent parmi les autres aspects qui devraient être étudiés.

Dans le souci d'une harmonisation faite par l'Etat, une actualisation du PAN devrait se faire conjointement avec celle du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Ce travail serait basé sur une évaluation périodique et porterait essentiellement sur la révision des buts et stratégies, la reformulation des programmes et la révision de l'estimation des investissements.

Un mécanisme de consultation est en cours de mise en place avec le concours de certains partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale, l'OSS, la GTZ et l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), dans le cadre de leurs programmes respectifs d'installation de systèmes de suivi environnemental et de traitement de l'information environnementale.

La production du rapport sur le processus de lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse permettrait périodiquement de donner des indications sur les attitudes à prendre en ce qui concerne le fléau et de servir de cadre d'échange d'information entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PAN.

Comme il existe au niveau du MDRE une direction centrale chargée des politiques et de suivi-évaluation, il serait souhaitable que celle-ci se charge de la production régulière des rapports issus du suivi-évaluation. Elle serait aussi chargée de recueillir les remarques et suggestions sur

l'évaluation et la gestion des programmes en collaboration avec les autres structures compétentes.

### Conclusion

Depuis la signature et la ratification de la CCD, certaines conditions cadres ont changé : le processus d'annulation de la dette a été amorcé, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a été adopté. Mais il y a eu aussi la mise en place d'un projet synergie sur la CCD/CBD, la biodiversité/désertification est indissociable de la pauvreté. Bien que le processus PAN/PANE ne soit pas encore achevé, les activités continuent d'être exécutées, notamment en ce qui concerne les aspects de production, protection, institutionnels, et juridiques. Entre autres, la dernière restructuration du MDRE a permis de mettre en place une direction chargée des politiques et du suivi/évaluation.

Les actions en cours tentent d'améliorer les conditions cadres dans le pays afin d'approfondir certains aspects, notamment les principes subsidiaires au cours du processus PAN.

Ce processus est important et profond et donc prend du temps. A l'issue du processus d'élaboration du PAN, les requêtes pour les nouveaux projets s'inscrivaient dans l'esprit du CSLP et du PAN/PANE qui traduisent fidèlement l'esprit de la CCD.

Ce qui permettait d'installer encore d'avantage l'environnement comme thème transversal dans le but de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les actions visant le développement durable.

## **MOROCCO**

### Les stratégies et priorités établies dans le cadre de plans ou politiques de développement durable

Dans les domaines des infrastructures et des services sociaux de base, des programmes et des initiatives importants sont en cours d'exécution ou d'engagement en matière de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté en milieu rural, de construction des routes rurales, d'approvisionnement en eau potable des populations rurales, d'électrification rurale, et des priorités sociales axées, au niveau de 14 provinces, sur l'amélioration des taux d'accès à l'éducation de base, avec réduction des écarts de scolarisation entre garçons et filles, et l'amélioration de l'accès aux services de santé de base.

Les objectifs visés au travers de ces programmes portent sur (i) la réhabilitation et la construction de 11.200 Km de routes et de pistes rurales sur 10 ans, (ii) l'installation et l'amélioration des systèmes d'eau potable dans 31.000 localités, au profit de 11 millions d'habitants; le taux d'accès actuel est de 48% en milieu rural avec un objectif de desserte de 90% en l'an



2010, (iii) la couverture de la quasi-totalité (plus de 80%) des besoins en électrification rurale groupée à l'horizon.

Dans les domaines prioritaires de lutte contre la désertification les principaux plans, stratégies et programmes élaborés et déjà signalés dans le premier rapport national sur la mise en œuvre de la Convention restent en vigueur (mobilisation des ressources en eau, aménagement des bassins versants, développement de l'irrigation, reboisements, programme forestier, mise en valeur des terres d'agriculture pluviale, développement des terres de parcours, gestion des aires protégées).

A titre d'exemple, les efforts déployés pour la lutte contre la désertification portent sur (i) la mobilisation de près de 14,3 milliards de m<sup>3</sup> d'eau de surface, (ii) l'irrigation d'une superficie d'un million d'ha, (iii) des reboisements sur 530,000 ha, (iv) des actions de conservation des eaux et des sols sur 530,000 ha dont 31,000 ha au titre de la lutte contre l'ensablement.

Depuis 1999, les plans et programmes adoptés concernent plus spécifiquement :

- le Plan d'Action National de l'Environnement, adopté par le Conseil National de l'Environnement en février 2002, avec quatre programmes en relation avec la lutte contre la désertification et qui concernent (i) la protection et la gestion durable des ressources en eau, (ii) la protection et la gestion durable des ressources en sol, (iii) la protection de l'air et la promotion des énergies renouvelables et (iv) la protection et la gestion durable du milieu naturel.
- le Plan National Oléicole, qui vise de porter les superficies complantées en olivier à un million d'hectares en 2010, l'intensification de la conduite du patrimoine oléicole existant sur 260,000 ha, la modernisation de l'outil de transformation et l'organisation de la profession en vue de l'intégration de la filière.
- le Plan National de Restructuration et de Développement de la Palmeraie adopté pour la période 1998-2010 avec comme principaux objectifs la plantation de 1,3 millions de vitroplants de variétés résistantes à la maladie du Bayoud et l'accroissement de la production dattière, avec sa valorisation par l'amélioration de sa qualité et des conditions de sa commercialisation.

#### Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la Convention

##### *Organe national de coordination*

Le Comité national de lutte contre la désertification créé, dans le cadre du Conseil national de l'environnement, comme organe national de coordination de la mise en œuvre de la CCD, et qui regroupe les différents acteurs impliqués dans les activités de mise en œuvre de la CCD sera renforcé.

Il est, en effet, envisagé de mettre en place un comité de pilotage restreint émanant de l'ONC et composé des représentants des départements les plus

impliqués dans la lutte contre la désertification et de le doter d'un secrétariat permanent.

#### *Cadre institutionnel de lutte contre la désertification*

Plusieurs mesures sont adoptées en matière d'ajustement et de renforcement institutionnel; les plus importantes d'entre elles sont:

- la création du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire par Décret no 2-01-2331 du 13 décembre 2001. Les priorités du développement rural et de gestion durable des ressources naturelles figurent parmi les grandes orientations de la politique de l'aménagement du territoire ;
- la loi no 47-96 du 17 mars 1997 sur la décentralisation et la régionalisation. Elle octroie aux institutions régionales et locales un rôle important dans la dynamisation du développement durable ;
- l'institution du Conseil et du Comité interministériels du développement rural en 1999. Ils ont pour mission de promouvoir une plus grande dynamisation du développement du monde rural ;
- l'adaptation de la programmation et de l'exécution du budget de l'Etat au cadre de la déconcentration (Circulaire du Premier Ministre no 12/2001 du 25 décembre 2001).

#### *Le PAN, élément du Plan de Développement Economique et Social (PDES)*

Conformément aux recommandations du forum de validation, le financement des actions du PAN sera prévu dans les futurs PDES, et ce à partir du prochain PDES. Au titre de l'actuel PDES, 2000-2004, un budget global de 17,69 milliards de dirhams est prévu pour des programmes agricoles et forestiers ayant trait à la lutte contre la désertification.

Ces programmes concernent (i) l'aménagement des terres irriguées avec l'extension de l'irrigation de 99,780 ha et sa réhabilitation pour une superficie de 150,900 ha, (ii) l'aménagement des terres de parcours, dont la plantation d'arbustes fourragers sur 16,500 ha et l'ensemencement sur une superficie de 26,000 ha, (iii) un programme de 70 projets locaux de développement agricole et rural s'étendant sur une superficie de l'ordre d'un million d'ha, (iv) des programmes de gestion et de développement forestier avec l'aménagement de 14,700 ha de forêts, le reboisement d'une superficie de 114,000 ha, la lutte contre l'érosion dans six bassins versants, la stabilisation des dunes sur 1,800 ha et la gestion de la biodiversité dans 21 sites, et (v) l'extension des plantations d'oliviers sur 150,000 ha.

#### Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAN

Le processus informationnel et de concertation pour l'élaboration du PAN a été entamé en 1994 pour le volet information/sensibilisation et en 1998 par des ateliers décentralisés de concertations locales et régionales.

La participation aux ateliers décentralisés est constituée en grande partie par les populations locales concernées et leurs instances professionnelles et

représentatives, ainsi que d'ONG locales. Dans le même cadre, cinq ateliers de sensibilisation et de concertation, conçus spécifiquement pour une plus grande implication et mobilisation de la femme pour la lutte contre la désertification, ont été organisés en 1999.

Les ONG nationales exerçant dans les domaines en relation avec la lutte contre la désertification, organisées en réseau RIOD (Réseau International des ONG sur la Désertification), ont participé au processus d'élaboration et de validation du PAN. Au cours du processus d'élaboration, le réseau a mené des activités de sensibilisation, de connaissance du phénomène et d'identification des besoins spécifiques notamment aux femmes.

Pour la mise en œuvre du PAN, un Comité de pilotage sera constitué avec la participation de représentants des principaux départements et institutions concernés. Ce comité interviendra sous la supervision de l'ONC lui-même travaillant en liaison avec le Conseil national de l'environnement pour les aspects de politique et d'orientation et avec le Comité interministériel de développement rural pour les questions opérationnelles.

Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAN et de l'accord de partenariat avec les pays développés Parties et les autres entités intéressées

Le processus d'élaboration du PAN a été soutenu par des partenaires extérieurs dont notamment :

- le PNUD/UNSO, à travers des appuis apportés à l'institution focale dans la préparation du PAN, l'étude sur l'opportunité de la création du FND, pour la mobilisation des partenaires, à l'organisation du forum de validation du PAN ainsi qu'au réseau des ONG. Un projet sur le renforcement des capacités, sur le financement du GE/PNUE, en matière de synergies entre les conventions environnementales et un projet pilote pour l'appui à la mise en œuvre du PAN sont en cours de finalisation ;
- la République Fédérale d'Allemagne qui a participé (i) au financement des activités menées pour l'élaboration du PAN, (ii) aux concertations pour l'implication des partenaires dans la mise en œuvre du PAN et (iii) à l'appui à l'organisation du forum de validation du PAN. Un projet d'appui à la mise en œuvre du PAN à travers l'opérationnalisation de son comité de pilotage et le renforcement des capacités des ONG est en cours d'élaboration ;
- Le Mécanisme mondial et le secrétariat de la CCD qui ont participé aux concertations pour l'implication des partenaires dans la mise en œuvre du PAN et ont appuyé l'organisation du forum de validation du PAN. Un projet est convenu avec le Mécanisme mondial pour l'appui à la mise en œuvre notamment dans sa dimension de poursuite des concertations pour la mobilisation des partenaires.

Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux

*Diagnostic des expériences passées*

L'analyse des expériences antérieures a fait l'objet d'un diagnostic aussi large que possible soit à travers l'analyse des projets et programmes exécutés, soit au cours des ateliers locaux et régionaux organisés à l'occasion de la préparation du PAN.

Les critères retenus pour l'identification des actions du PAN s'inscrivent dans la démarche de consolider les plans et programmes en cours de réalisation, de renforcer les capacités et de prendre en compte les besoins et les priorités exprimés par les populations. Ces critères expriment aussi le souci de privilégier les actions préventives de la LCD, de pérenniser les effets des programmes en cours sur la LCD et d'œuvrer pour leur appropriation, à long terme, par les bénéficiaires.

*Programmes et projets intégrés mis en place pour combattre la désertification*

De manière générale, les programmes de conservation des ressources naturelles prennent en compte les principales préoccupations de la CCD, notamment en matière d'intégration des actions et de participation des bénéficiaires. Le PAN prévoit la possibilité d'appui auxdits programmes en matière de renforcement de capacités et pour leur assurer une meilleure adéquation avec les dispositions de la Convention.

Le PAN consolidera ainsi les plans et programmes en cours de réalisation pour pérenniser leurs effets au travers des quatre catégories d'actions qui y sont proposées et qui sont:

- Des actions d'appui et d'accompagnement du processus de LCD avec la double finalité de renforcer les institutions et les capacités d'une part et de réunir les éléments d'un référentiel technique et procédural indispensable à la prise de décision d'autre part.
- Des actions visant à promouvoir des activités de diversification des revenus et le bien-être des populations rurales.
- Des actions susceptibles de contribuer directement ou indirectement au développement des ressources en eau, en sol et en biodiversité faiblement couvertes par les plans et programmes existants. Cela intègre aussi des actions et mesures destinées à appuyer les programmes de gestion des ressources naturelles en cours, par des actions facilitatrices et de proximité permettant de mettre en confiance les populations bénéficiaires et de garantir leur participation et leur appropriation des programmes proposés.
- Des actions portant sur le renforcement des connaissances de base et le développement de systèmes d'observation des ressources naturelles.

Au cours des trois dernières années, des actions sectorielles ont été réalisées dans le domaine de la lutte contre la désertification telles: (i) la mobilisation des ressources en eau, avec la mise en service de huit nouveaux barrages pour une capacité de stockage de 1,4 milliards de m<sup>3</sup>, (ii)

des actions de reboisement sur près de 65,000 ha et la stabilisation des dunes sur 1,950 ha, des aménagements intégrés et de développement des zones forestières et périforestières au niveau de neuf unités.

Par ailleurs, un programme spécial de lutte contre les effets de la sécheresse a été exécuté au cours des campagnes 1999/2000 et 2000/2001 avec comme objectifs la création d'emplois, la sauvegarde du cheptel, l'approvisionnement en eau potable, la sauvegarde de la forêt, l'approvisionnement du marché en céréales et le traitement de l'endettement des agriculteurs. Ce programme, qui a mobilisé un budget de 7,5 milliards de dirhams, a offert l'opportunité d'un test réel dans le domaine de l'intégration, de la coordination et de la décentralisation.

#### *Accords de partenariat*

Les cadres de concertation et de coordination existant entre les ONG et l'Etat ainsi que les mécanismes et les principes de coopération seront réexaminés dans le sens de leur élargissement aux aspects de définition des rôles des différents partenaires, de l'amélioration de la circulation de l'information sur les ressources financières disponibles, de l'harmonisation et de la simplification des procédures de mobilisation des ressources, et de l'organisation de la mise en œuvre et du suivi des accords de partenariat multi-acteurs.

Dans le cadre de ces préoccupations, et en préparation d'une meilleure mise en œuvre du PAN, des initiatives sont en cours dans le cadre de Projets de Coopération, notamment avec le secrétariat de la CCD, le Mécanisme mondial, le PNUD, l'Allemagne et l'OSS.

Les projets exécutés, préparés ou en cours de finalisation dans ce domaine portent sur (i) l'organisation de concertations avec les partenaires au développement pour leur meilleure implication dans la mise en œuvre du PAN, (ii) l'implication de la société civile, notamment les ONG, dans le processus de mise en œuvre du PAN, avec des actions de renforcement des capacités des différents acteurs des ONG, des élus et des institutions, (iii) la préparation de projets à inscrire dans le prochain Plan de développement comme opérationnalisation du PAN, (iv) l'appui au renforcement et à l'opérationnalisation du comité de pilotage du PAN et de l'ONC, (v) la recherche de synergies entre les différentes conventions environnementales, (vi) l'exécution d'activités de lutte contre la désertification dans le cadre de projets pilotes, et (vii) des projets relatifs aux systèmes d'information, de suivi de la désertification et d'indicateurs d'impact.

#### Ressources financières allouées au titre du budget national et aide financière et coopération technique

##### *Financement acquis et requis pour le plan*

C'est à partir du PDES (Plan de Développement Économique et Social) prochain que les financements des activités PAN seront inscrits dans le budget de l'Etat, et les concertations seront poursuivies avec divers partenaires pour la mobilisation des ressources à cette fin. Comme mécanisme de financement,

le Fonds de Développement Rural est identifié comme support comptable des opérations financées par l'Etat au titre de la mise en œuvre du PAN, avec l'introduction d'amendements visant à la souplesse des procédures, à la pérennité des ressources et à la flexibilité de la programmation.

Jusqu'à présent, le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAN a permis la mobilisation de l'ordre de 2,1 millions de dirhams octroyés principalement par l'Allemagne, le PNUD, le Mécanisme mondial et le secrétariat de la CCD. D'autres projets d'appui à la mise en œuvre du PAN sont en cours de finalisation avec les mêmes partenaires.

Pour sa part, et pour un montant total de 36,000 \$EU, le réseau RIOD des ONG nationales a bénéficié d'un appui financier du PNUD pour le renforcement du rôle de la femme dans le processus d'élaboration du PAN et du GEF pour le renforcement des capacités des associations membres du réseau.

En dehors du processus PAN, des financements extérieurs importants sont mobilisés pour des projets intégrés de conservation des ressources naturelles avec la démarche participative. Dans ce domaine, les principaux bailleurs de fonds sont l'Union Européenne, la Banque Mondiale, le FIDA et l'Agence Française de Développement.

Par ailleurs, des programmes et initiatives importants, en relation avec la lutte contre la désertification, sont inscrits dans le plan quinquennal 2000-2004 au niveau des différents départements ministériels; pour les secteurs de l'agriculture et des forêts, l'enveloppe budgétaire prévue au titre du plan quinquennal précité est de 17,69 milliards de dirhams.

#### *Coopération technique*

Les besoins en assistance technique exprimés pour la mise en place du Système de Circulation de l'Information sur la Désertification (SCID)-Maroc, la conception et la mise en œuvre d'indicateurs d'impact ont été couverts par l'assistance de l'UNITAR et de l'OSS. Pour le futur, les domaines sur lesquels une coopération technique est sollicitée concernent (i) le renforcement des capacités des institutions, des ONG et des élus, (ii) le renforcement des connaissances de base et le développement de systèmes d'observation des ressources naturelles et (iii) l'implication effective des partenaires dans la mise en œuvre du PAN. Les associations membres du RIOD ont aussi besoin d'appui dans le domaine (i) du renforcement de la structure et de l'organisation des associations, (ii) du financement de micro-projets, et (iii) de la circulation de l'information.

#### Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis

Des bases de données couvrant les différents domaines ayant rapport avec la lutte contre la désertification sont mises en place et actualisées par les structures compétentes relevant des différents départements.

L'observatoire national de l'environnement permet de suivre des indicateurs ayant rapport avec la qualité de l'environnement et l'inventaire forestier national, actualisé tous les dix ans, permet de suivre l'évolution des

ressources forestières et leur état. Pour les parcours, un projet de suivi est mené selon l'approche GEOSTAT. En outre, trois sites sont labellisés dans le cadre du projet ROSELT mis en œuvre avec l'OSS.

Un Observatoire National de la Sécheresse est créé, en 2001, au niveau du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et forêts avec comme objectifs (i) l'élaboration d'un système d'alerte précoce permettant de déclencher les programmes d'urgence pour atténuer les effets de la sécheresse à court terme et (ii) l'amélioration des outils d'aide à la décision à moyen et long terme à travers l'intégration des risques de sécheresse dans la planification économique. Cet observatoire est actuellement en cours de démarrage.

### MOZAMBIQUE

After the ratification of the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) by the Government of Mozambique in 1996, different efforts have been made to ensure the effective implementation of the Convention.

At the policy level the Government approved:

- The five-year development plan for the period 2000-2004, which sets out the objectives and priorities of the Government in its efforts to achieve economic and social development and to reduce poverty;
- The Poverty Reduction Strategy Paper, which is the operational plan for the fight against poverty during the period 2000-2004;
- An impact assessment regulation as a pre-requisite for socio-economic activities and an instrument for anticipating the possible impacts on the environment of socio-economic activities; and
- The National Environmental Fund as a mechanism to finance activities geared at addressing environmental problems.

From 1999 to date, the National Coordinating Body (NCB) has strengthened its activities with the establishment of a consultation group that comprises the private sector and research institutions. An NGO (ARO JUVENIL), which is part of the NCB, was accredited as the focal point to the UNCCD of the NGOs involved in drought and desertification activities.

With the involvement of the NCB and NGOs, awareness-raising campaigns were continued through visits and workshops. The use of local languages in this process was pursued to ensure that more people were reached with information on drought and desertification.

To harness national contributions, efforts were made to mainstream the activities to combat drought and desertification into national strategies such as the PRSP.

Portugal was officially designated the *Chef de File* for the implementation of the Convention. In this capacity, Portugal is coordinating the implementation

of the Convention among donors. Portugal has also provided technical assistance in the preparation of the NAP and in the preparation of the national forum for the presentation of the first draft, which has just been finalized.

Taking into account the high vulnerability of Mozambique to natural disasters a policy for the management of natural disasters was approved and adopted. The policy spells out the role of the different sectors of society and stakeholders and provides for the conservation and preservation of the environment.

The government of Mozambique has continued to provide funding for the functioning of the NCB. Additional assistance for the implementation of pilot projects has been provided by the *Chef de File*, the UNCCD secretariat and the governments of Italy and Venezuela.

#### **NAMIBIA**

Since the submission and presentation of Namibia's first national report on the implementation of the UN Convention to Combat Desertification, at the third and fourth sessions of the Conference of the Parties, Namibia has continued to implement Phase III of Namibia's Action Programme to Combat Desertification, known as Napcod.

Desertification issues are addressed in the current National Development Plan (NDP2), which emphasizes sustainability. Activities that led to the development of the Programme and the initial four-year implementation phase are dealt with in the 1<sup>st</sup> national report, and form part of Namibia's National Assessment Report prepared for the World Summit on Sustainable Development. Land degradation issues warrant a chapter in the Natural Resources Sector of the recently drafted Vision 2030. Independence, just over a decade ago, presented the opportunity to reform outdated legislation and revise policies, many dealing with the conservation, management and use of natural resources, including community participation. Napcod reviewed the policies pertinent to desertification in 1996 and identified disincentives to sustainable development. As several of these policies have since been revised and new policies developed, the most pertinent being the National Drought Policy of 1997, it is now opportune to assess the pertinent policies, plans and legislation and how they relate to combating desertification.

Namibia signed the UN Convention to Combat Desertification in 1994, and ratified it in 1997, and is also a signatory to the Convention on Biological Diversity, the UN Framework Convention on Climate Change and the Ramsar Convention. As reported in the first national report, Napcod is jointly administered by two government ministries, the Ministry of Environment and Tourism (MET) and the Ministry of Agriculture, Water and Rural Development (MAWRD). What is more unusual is that Napcod activities are jointly implemented by government and an NGO consortium. The NGOs involved are the Desert Research Foundation of Namibia (DFRN) and the Namibia Economic Policy and Research Unit (Nepu). Several related projects, including a project on bush encroachment, a SADC-wide network for information exchange, and the



recent Desertification 2000-2002 Conference process, make up the broader Napcod activities. Routine activities of government sectors dealing with sustainable resource utilization, ranging from water to rangeland resources, are not included under Napcod and are often not recognized by government as being actions contributing to the overall goals of UNCCD. The term desertification is still often poorly understood, even by those actively promoting sustainable rangeland practices, water resource and drought management, soil conservation measures and ways to combat deforestation and bush encroachment. The link between the loss of productivity and desertification needs to be clarified at all levels.

Participatory activities to combat desertification are essentially carried out at two levels, national and local or community level. National activities are mainly dealt with by responsible ministries, whilst the community-level activities are dealt with by specific (often donor-funded) projects and programmes which have a greater potential for community participation and development of more integrated approaches. At national level the MAWRD is particularly active, yet does not always recognize that they are combating desertification. One important community-driven approach is known as the Firm (Forum for Integrated Resource Management) approach. This is a community-based initiative by the Grootberg Farmers Association and the Koadi/Hoas Conservancy in north-western Namibia, and it is now being introduced to communities elsewhere.

Core Napcod activities occur at both national and local level, with the emphasis on community-based action in pilot sites in a range of communal areas in the north, west and south of the country. Expansion to the east is envisaged and funding has been sought both through the Global Environment Facility's Desert Margins Project, and a transboundary project that deals with the Kalahari ecosystem in Namibia, South Africa and Botswana. Napcod components dealt with by the NGO consortium are the development of national and local-level indicators to monitor desertification impacts and strengthen the capacities of community-based organizations and their service organizations to enable them to better cope with the realities of making a living in dryland areas. Highlights of these activities have been:

- the valuable input of Napcod into the National Environmental Monitoring and Indicators Network;
- research involving direct participation of community members in monitoring their natural resources and developing farmer-friendly local indicators of land degradation;
- the expansion of the Firm approach beyond Grootberg.

Napcod activities dealt with by the Directorate of Environmental Affairs (DEA) in MET are linked to the following components: policy review; sharing experiences with the rest of SADC, the Africa region and internationally; and the management of Napcod. The main highlights have been:

- involvement in the development of the National Water Policy;
- the establishment of the SADC-wide networking project to exchange information pertinent to the UNCCD, SADC-DRFN Desertification Interact;

- the recent appointment of a chief programme planner in the MET to be responsible for the coordination of the UN environmental conventions and programmes.

The entire Napcod process was evaluated by the German Government at the end of 2001, whilst the bush encroachment project was subject to a mid-term review by Finnida earlier this year. Improvements suggested will be incorporated into the ongoing activities of the programme. One of the best practices identified by the German evaluation team and submitted as a case study for a publication of the Global Environment Facility (GEF) on land and water management is the successful community-driven Forum of Integrated Resource Management (Firm). Two programmes dealing essentially with sustainable rangeland management and livestock improvement and thus relevant to Napcod activities are the Sustainable Animal and Range Development Programme (Sardep) and the Northern Regions Livestock Development Programme (Nolidep). Several Napcod sites are at previous Sardep pilot sites.

The main consultative process in implementing Napcod is the subregional SADC-DRFN-Desertification Interact (SDDI) project that brings together both government and NGO desertification focal point persons to share experiences. The Gobabeb Training and Research Centre, designated by the SADC Council of Ministers as a SADC Centre of Excellence for desertification training and research, offers training opportunities.

Agreements with developed country partners are the results of bilateral negotiations with the Governments of Germany and Finland and several smaller grants particularly for funding the participation of a broad spectrum of SADC and community participants in the Desertification 2002 Conference Process. Despite this, desertification does not yet feature prominently in discussions with international development partners.

The main emphasis in Napcod III has been community participation. Communities have been involved in conducting their own surveys to assess natural resource and socio-economic conditions and changes, to plan activities that promote sustainable development and combat desertification, to operationalize planned activities, and to monitor and evaluate progress. This hands-on approach has been successfully used at Napcod pilot sites throughout the country and the support is provided on request from communities themselves.

Although too many plants may seem a contradiction in terms of desertification, the national bush encroachment project falls under the umbrella of Napcod because bush encroachment is also a symptom of poor land management and reduces the productivity of grazing land, a serious problem particularly in central Namibia. The project is nearing the end of the first phase that concentrated on gathering the information on which to base a national bush monitoring and management project.

The main achievements in monitoring desertification are the development of the national and local-level indicators to monitor desertification and land degradation. The current index is based on four key indicators: population pressure, livestock pressure, rainfall and soil erodibility. Nationally the

Directorate of Forestry in MET has three projects monitoring woody vegetation north of the 20<sup>th</sup> latitude, i.e. the region that receives sufficient rain to support woodlands.

The main activity to create awareness of desertification issues has been the Desertification 2000-2002 Conference process that successfully brought together scientists from around the world, government and NGO representatives responsible for the implementation of the UNCCD from mainly African countries and community representatives from South Africa, Namibia and Zambia to share experiences. A highlight of these experiences were the community visits where delegates could see for themselves the realities of coping with making a living in areas vulnerable to desertification.

Although different line ministries carry out activities that assist in combating desertification and use funds from their own budgets to do so, there is as yet no specific commitment in the capital development budget for Napcod or any of the other programmes dealing with the implementation of the UN environmental conventions. Napcod is funded directly through bilateral agreements with the governments of Germany and Finland and seeks additional funding for smaller related projects as the need arises.

One of the shortcomings mentioned in the German evaluation report is the lack of a consistent monitoring system for self-evaluation of the Napcod process and community involvement.

The process of preparing the second national report has revealed several challenges that Napcod should address in future. These include:

- the fact that, with the possible exception of the pilot sites, Napcod has not yet changed the way people use and manage natural resources;
- practical commitment to sustainable resource management remains low and alternative methods of income generation are viewed as supplementary sources of income, thus having an impact on poverty reduction but not necessarily relieving pressure on natural resources;
- the lack of recognition that many government activities are in fact contributing towards combating desertification;
- the challenge of replication of pilot area activities to the national level to make Napcod a truly national programme;
- the need to produce tangible impacts and to distribute useful outputs;
- ultimately, to ensure user rights over communal rangeland resources similar to those now available for wildlife, water and forestry resources.

## NIGER

### Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable

Depuis l'élaboration de son premier rapport national en mai 1999, la situation socioéconomique et environnementale du Niger n'a pas fondamentalement changé, notamment au plan des stratégies et des priorités. Néanmoins, on note des progrès significatifs avec l'adoption par le gouvernement en Conseil des Ministres du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable et du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification/Gestion des Ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN) respectivement en avril 2000 et décembre 2000.

Eu égard à la situation d'extrême pauvreté que connaissent les populations nigériennes, notamment rurales, et aux liens qui existent entre la pauvreté et la désertification, le gouvernement a inscrit la mise en œuvre de son PAN dans le cadre du processus de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), qui sera le cadre unique de référence devant régir désormais les rapports du Niger avec ses partenaires au développement dans toute action de lutte contre la pauvreté. La SRP est en train d'être complétée à travers le processus d'élaboration de la Stratégie de Développement Rural (SDR), qui en est une composante à part entière.

La SDR a pour but de préciser et de renforcer la place du secteur rural dans la SRP. Elle vise également l'intégration cohérente de toutes les stratégies existantes ou en cours d'élaboration et une meilleure coordination des interventions dans le monde rural.

En effet, la SDR a été essentiellement fondée sur les orientations de la politique économique et environnementale du pays.

Le PAN/LCD-GRN et bon nombre de documents cadres, plans et programmes répertoriés et ressortis dans le premier rapport du Niger ont servi de base au processus de la SDR. D'autres outils stratégiques, plans et programmes renfermant des priorités nationales et d'importantes mesures en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets des sécheresses ont été utilisés dans l'exercice d'élaboration de la SDR. Entre autres, on peut retenir :

- La stratégie de croissance agricole durable (adoptée en décembre 1999): elle est axée sur la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles;
- La stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire pour le Niger (SOSA): élaborée en août 2000, cette stratégie intéresse particulièrement la gestion des ressources naturelles, l'amélioration et la diversification des productions rurales;
- Le schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau du Niger, qui vise dans sa composante environnement à l'amélioration et au maintien du potentiel productif;

- La stratégie nationale de développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement: outre la lutte contre la dégradation des terres (80.000 ha sont perdus chaque année), cette stratégie envisage la promotion de l'irrigation privée à faible coût et avec la maîtrise totale de l'eau;
- La stratégie de développement de la production de la gomme arabique: elle vise l'organisation du soutien au développement de la filière de la gomme arabique;
- La politique du Niger en matière de population: cette politique est élaborée en 1992 pour servir d'outil au gouvernement en vue d'établir la concordance entre le croît démographique qui est de 3,3% et la croissance économique (1,9%) nettement inférieure;
- La stratégie nationale en communication environnementale: cette stratégie est en cours d'élaboration dans le cadre de la mise en œuvre du projet DAP/PNEDD (Document d'Appui au Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable) ;
- Le document cadre de relance du secteur de l'élevage: adopté en mars 2002, ce document prévoit la mise en œuvre d'un programme d'aménagement de l'espace pastoral et de renforcement de la sécurisation de la zone pastorale et l'élaboration d'un code pastoral;
- Le programme national global de sécurité alimentaire (PNGSA): il est en cours d'élaboration; il traite des questions institutionnelles de la sécurité alimentaire et présente les aspects de production, de préservation et d'amélioration du capital productif comme étant des axes prioritaires au même titre que la prévention et l'atténuation des crises alimentaires et écologiques;
- Le programme spécial du Président de la République, qui prévoit entre 2000 et 2002 de traiter 2,000 hectares de bassins versants;
- Le programme de traitement de koris le long du fleuve Niger, de Niamey à la frontière du Mali, soit 200 km environ (étude en cours de réalisation);
- Le programme d'identification des sites aménageables dans le cadre de la mobilisation des eaux de ruissellement et de protection d'environ 400,000 ha de bassins versants dans sept bassins hydrologiques du Niger.

#### Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la Convention

##### *Cadre institutionnel et son fonctionnement*

Afin de mieux impliquer la communauté scientifique dans le fonctionnement du CNEDD (Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable) à l'instar de celle enregistrée vis à vis de la société civile, le gouvernement a revu la répartition des tâches au niveau de cette institution à travers le décret N°2000-272/PRN/PM du 4 août 2000, sans pour autant modifier dans le fond les autres aspects de la gestion de cette institution.

C'est ainsi que la société civile est membre à part entière au CNEDD (2/3 des membres) et occupe la troisième vice-présidence.

Au cours de la même année 2000, le gouvernement a voulu marquer l'importance de l'environnement et de la lutte contre le phénomène de la désertification en créant un ministère à part entière devant s'occuper du pilotage entre autres de la mise en œuvre du PAN-LCD/GRN. Mais après 21 mois de

fonctionnement, ce ministère fut fusionné avec celui des ressources en eau, sans que les attributions du volet Environnement ne soient changées.

#### *Coordination et harmonisation des interventions*

La coordination et l'harmonisation des interventions en matière de lutte contre la désertification se feront désormais sur la base de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Niger et de celle de développement rural qui renforcent les mesures institutionnelles et organisationnelles mises en place à l'issue du processus PNEDD.

Relativement à la décentralisation de l'ONC on note la mise en place de deux structures de l'organe dans les régions de Zinder et de Tillabéri. Les six autres CRDD (Comités Régionaux pour le Développement Durable) seront mis en place avec l'appui de la Coopération italienne et du PNUD.

Au plan législatif et réglementaire, les réformes se poursuivent et le problème de vulgarisation des textes connaîtra un début de solution avec la finalisation de la stratégie nationale de communication et de l'utilisation effective des radios régionales et locales qui existent. Les commissions foncières mises en place dans de nombreuses collectivités serviront d'outils d'application cohérente du code rural.

#### Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'action

A la faveur des processus de décentralisation et de démocratisation, on participe de plus en plus à l'émergence de groupes d'acteurs organisés autour des actions de lutte contre la désertification. Cette approche de l'Etat visant à intégrer la participation de la société civile et les populations dans la conception et la mise en œuvre des actions de LCD (lutte contre la désertification) démontre sa volonté à léguer désormais certaines de ses prérogatives dans le cadre de la lutte contre la désertification.

Conscient des limites de ses capacités d'intervention, l'Etat a privilégié le processus participatif dans la mise en œuvre des actions de la LCD, avec comme objectifs principaux la sécurisation des systèmes de production par l'accroissement des productions économiques, la protection des ressources naturelles et la maîtrise locale du développement.

Cette réforme a été matérialisée par une plus grande responsabilisation de la population, notamment les femmes et les jeunes, qui constituent aujourd'hui le principal pilier de développement à la base. L'exemple du projet Keita en est une illustration.

Pour atteindre ces objectifs, le Niger a besoin d'une stratégie de communication environnementale. Cette stratégie est aujourd'hui en cours d'élaboration sous financement du PNUD à travers le DAP-PNEDD. Pour sa part, le Ministère de la Communication s'attèle à adopter la stratégie nationale de communication.

Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du  
programme d'action et de l'accord de partenariat avec les pays  
développés Parties et les autres entités intéressées

*Degré de participation des partenaires internationaux*

Outre les mécanismes consultatifs soulignés dans le premier rapport national du Niger, on relève d'autres dispositifs institutionnels mis en place en vue de faciliter la concertation des partenaires internationaux et acteurs nationaux pour mener une lutte efficace contre la désertification au Niger. Il s'agit des commissions mixtes de coopération, des conférences de table ronde et des forums.

1. Mécanisme consultatif bilatéral

Les commissions mixtes de coopération qui constituent le principal mécanisme consultatif mis en place par le Niger avec certains partenaires bilatéraux ont fait l'objet de 1968 à 1998 de 25 accords, auxquels il convient d'ajouter 3 consultations bilatérales. Les sessions de ces commissions mixtes ont été l'occasion de la signature de la plupart des accords relatifs à la lutte contre la désertification.

2. Mécanisme consultatif multilatéral

Le mécanisme consultatif multilatéral englobe les conférences de table ronde et les forums.

- Les conférences de table ronde qui constituent un cadre d'instauration d'un dialogue continu portant sur les politiques, les stratégies et programmes économiques dont le PAN-LCD/GRN ;
- Les tables rondes sectorielles qui ont permis au Niger de passer en revue avec ses partenaires plusieurs stratégies, plans ou programmes dont: la SRP qui, comme on l'a vu, intègre les stratégies sectorielles; le secteur privé (conférence tenue en 2000 avec la BOAD (Banque Ouest-Africaine de Développement) et la France comme chef de file); le secteur eau (décembre 2000 avec la Suisse comme chef de file); l'environnement et la lutte contre la désertification (non encore tenue mais prévue en 2002 avec l'Italie comme chef de file).
- Les forums qui sont organisés généralement pour la validation de certains programmes ou projets qui requièrent la participation des partenaires ou pour l'examen d'un aspect relatif à la coopération avec des acteurs nationaux. On peut noter en l'espèce : le forum de validation du PAN-LCD/GRN; le forum de validation du FNE (Fonds National de l'Environnement); le forum de validation du rapport national sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 préparatoire à la réunion de Johannesburg (Rio+10); le forum des ONG.

### 3. Les accords de partenariat

Les accords de partenariat sont signés, ratifiés et appliqués dans le cadre de la coopération aussi bien bilatérale que multilatérale. Plusieurs accords relatifs à la lutte contre la désertification méritent d'être évoqués en dehors de ceux cités dans le premier rapport national du Niger. La liste n'est pas exhaustive.

Au plan bilatéral:

- Accord entre le Niger et l'Italie portant sur le Programme d'Appui à la Formation sur la gestion de l'environnement signé le 23 mai 2001 pour environ 400 millions de FCFA;
- Renforcement de la présence de l'Allemagne dans les régions de Tahoua et Tillabéri suite aux consultations nigéro-allemandes de février 2002;
- Le Royaume du Maroc avait envisagé de dépêcher une mission du 20 mars au 4 avril 2002 pour relancer l'accord bilatéral sur la lutte contre la désertification signé en 1998.

Au plan multilatéral :

- Accord de financement multilatéral signé en 2001 entre le Niger, l'Italie et le secrétariat de la CCD relatif à l'appui institutionnel au CNEDD portant sur 819.761.713 FCFA;
- Signature entre l'Union Européenne et le Niger du 9ème FED le 26 mars 2002 pour une enveloppe d'environ 233 milliards de FCFA, dont une grande majorité sera affectée au développement du secteur rural;
- Le conseil d'administration de la Banque Mondiale a approuvé le 19 mars 2002 un Accord de crédit de développement d'un montant de 38.72 millions de dollars EU pour la promotion de l'irrigation privée.

#### *Processus informel de consultation et d'harmonisation des actions entre pays partenaires*

Pour la mise en oeuvre de la CCD, comme d'ailleurs pour bien d'autres activités, les partenaires du pays continuent à se concerter d'une manière informelle avant de prendre certaines décisions, notamment celles relatives au financement.

La circulation de l'information entre ces pays partenaires et le Secrétariat Exécutif du CNEDD (ONC) se fait à travers des échanges de notes d'information et de rapports d'une part et de réunions techniques d'autre part.

La fréquence des réunions entre les partenaires de coopération et le Niger n'est pas encore déterminée. Il est prévu, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui Institutionnel de l'Italie au CNEDD, la création d'un comité de concertation Etat/Donateur. Mais il est heureux de constater la permanence de la disponibilité de ces partenaires.



Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux, notamment pour améliorer le climat économique, conserver les ressources naturelles, améliorer l'organisation institutionnelle, améliorer la connaissance du phénomène de la désertification et surveiller et évaluer les effets de la sécheresse

Des progrès significatifs ont été notés dans le cadre du combat de la désertification depuis le premier rapport national. Ainsi, le Niger s'est doté de son PAN-LCD/GRN, qui a été adopté par le gouvernement en décembre 2000. De nouveaux projets et programmes ont vu le jour et s'ajoutent à la liste de ceux cités dans le premier rapport national (ASAPI - Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire Petite Irrigation, PAFN - Programme d'Action Forestier National, PAC - Programme d'Acces Communautaire, projet de mobilisation des eaux de ruissellement, projet de relance de la gomme arabique, etc.).

Des textes réglementaires relatifs à la LCD sont en voie de finalisation, conformément aux recommandations de la loi cadre sur l'environnement (cas du fonds national de l'environnement, textes complémentaires à la loi cadre etc.).

Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la Convention et aide financière et coopération technique reçues et requises, avec indication des besoins et de leur ordre de priorité

En plus des mesures citées dans le premier rapport national, il faut relever que le gouvernement du Niger a pris des mesures d'assainissement des finances publiques et d'amélioration de la programmation et de la préparation budgétaire.

En ce qui concerne les finances publiques, il s'agit de la mise en place d'un nouveau mécanisme du rythme de consommation des crédits de fonctionnement et du renforcement du suivi régulier de l'exécution budgétaire.

Pour ce qui est de l'amélioration de la programmation et de la préparation budgétaires, les mesures prises sont:

- La mise en place d'un cadre de dépense à moyen terme (CDMT), qui est un ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et de programmes de dépenses publiques. Il définit le cadre dans lequel les ministères opérationnels peuvent prendre des décisions pour la préparation et l'emploi de leurs ressources. Il s'agit en fait de mettre en place un système de répartition des ressources plus conforme aux priorités stratégiques sectorielles et intersectorielles.
- La modernisation des méthodes de préparation et de planification, par la détermination des allocations budgétaires en fonction des critères économiques et financiers conformément au CDMT.
- La rationalisation de l'exécution budgétaire à travers la simplification de la chaîne de dépenses, la réforme du marché public et la réforme de la fonction publique.

L'amélioration de la gestion budgétaire par la réforme de la procédure de la comptabilité publique et l'amélioration de la procédure de délégation de crédit.

En outre, le programme d'investissement de l'Etat (PIE) pour la période 2001-2003 reflète la priorité accordée par le gouvernement au secteur du développement rural (LCD comprise), qui représente 23% contre 19% dans le PIE précédent. Au cours des années 2000 et 2001, l'Etat a investi au titre des campagnes dites de reboisement respectivement 800 millions de FCFA et 500 millions de FCFA pour appuyer l'exécution des actions de production des plants, de récupération des terres dégradées, de fixation de dunes et de reboisement.

Dans le cadre de la lutte contre la désertification, des accords d'assistance technique et de partenariat ont été signés et ratifiés par le Niger, tant avec des pays africains et autres pays du Sud qu'avec des pays du Nord, mais aussi des organismes régionaux et internationaux spécialisés dans le domaine.

S'agissant de la coopération technique bilatérale, outre les accords contenus dans le premier rapport national, il faut retenir:

- l'accord entre le Niger et l'Italie portant sur le Programme d'appui à la formation en aménagement et gestion de l'Environnement (PAFAGE) signé le 23 mai 2001 pour un montant d'à peu près 400 millions de FCFA,
- Suite aux consultations bilatérales nigéro-allemandes tenues en février 2002, l'Allemagne a décidé de renforcer sa présence dans les zones de Tahoua et Tillabéry,
- Le Royaume du Maroc a prévu de dépêcher une importante mission pour relancer l'accord bilatéral sur la lutte contre la désertification. Cette mission, prévue du 20 mars au 04 avril 2002, a été reportée à une date ultérieure.

Sur le plan multilatéral, il faut citer :

- l'accord de financement multilatéral signé en 2001 entre la République du Niger, l'Italie et le secrétariat exécutif de la CCD relatif à l'appui institutionnel au Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), portant sur un montant de 819.761.713 FCFA
- Signature du 9<sup>ème</sup> FED (Fonds Européen de Développement) le 26 mars 2002 entre l'Union Européenne et le Niger pour un montant de 233 milliards destinés essentiellement au financement du secteur agricole (élevage, environnement, hydraulique). Il est à souligner que le 8<sup>ème</sup> FED a consacré 27% de l'enveloppe à l'environnement et à la lutte contre la désertification.
- L'accord de crédit de développement, d'un montant de 38.72 millions de dollars, relatif à la promotion de l'irrigation privée approuvé le 19 mars 2002 par le conseil d'administration de la Banque Mondiale.
- L'accord de financement signé le 15 septembre 2000 entre le Niger et la FAO portant sur l'appui à la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique, d'un montant de 290,000 \$EU.

Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer  
les progrès accomplis et évaluation de ceux-ci

Les dispositifs d'observation et de suivi des milieux analysés dans le premier rapport national restent les mêmes. Cependant, on a noté quelques progrès enregistrés au niveau par exemple de l'UTA avec le démarrage du PAFAGE (Projet d'Appui à la Formation et d'Assistance en Gestion de l'Environnement), de ROSELT, avec l'acquisition du financement du projet SID. A ceux-ci s'ajoutent les institutions comme l'Université Abdou Moumouni de Niamey, l'INRAN (Institut National de Recherches Agronomiques du Niger) et l'IRD qui développent des thématiques variées ayant trait à la lutte contre la désertification et au suivi de la dynamique des ressources naturelles.

**NIGERIA**

Nigeria is located between latitudes 4°N and 14°N and longitudes 2° 2' and 14° 30' East. By virtue of its spatial extent the country encompasses various climatic regimes and physiographical units representing a wide variety of ecological zones such as rainforest Guinea savannah, Sudan savannah and Sahel savannah. The Sudan and the Sahelian savannah lie within latitudes 9°N and 14°N. The semi-arid zone, which comprises the Sudano-Sahelian region, is by its nature and characteristics, susceptible to desertification. This zone is most vulnerable to climatic and human pressures arising from rapidly increasing population and intensive economic activities. The problem of desertification therefore, requires urgent attention, in a holistic manner, so as to ensure that the semi-arid zone continues to support the socio-economy of the area.

Extent and severity of desertification

In Nigeria, desertification (together with soil erosion) accounts for about 73 per cent of the estimated total cost of US\$ 5.110 billion per annum the country is losing from environmental degradation. The country has commenced the process of estimating the extent and severity of desertification in the 11 northern States, where it is considered as the most pressing environmental problem. The study will include social and economic dimensions, landmass affected, rate of encroachment, farming systems, as well as economic and water resource losses. The Ecological Fund Office is providing the required financial resources.

Past national efforts to combat desertification

The Sahelian drought of 1972/1973 set into motion the establishment of afforestation programmes, the construction of dams for irrigation and the establishment of appropriate national institutions. Such institutions include the River Basin Development Authorities (RBDAs), the Forestry Management, Evaluation and Coordinating Unit (FORMECU), the Energy Commission of Nigeria and the National Coordinating Committee on Desertification Control (NCCDC).

### National policies

Government has taken cognizance of the multi-sectoral nature of the problems of desertification. In this regard, it has developed a number of policies and plans ranging from agricultural to energy. Some of the policies relevant to desertification control include the National Policies on the Environment, Water Resources, Energy, Drought and Agriculture.

### Plans and strategies

In addition to these policies, some plans and strategies have been put in place. These strategies and action plans contain elements that address the problem of desertification. Some of these include the Nigerian National Environmental Action Plan (NEAP), and the States Environmental Action Plans (SEAPs). The SEAPs were prepared for each of the 36 States of the Federation and the Federal Capital Territory (FCT) through participatory processes of planning and action, which seek to integrate socio-economic and ecological perspectives into all the States' policies, plans and programmes, as well as those of all stakeholders and interest groups within the State. For those States in the desert-prone region, their SEAP Reports prioritized their environmental problems, with desertification ranking as the most important problem.

Other plans and strategies include the National Forestry Action Plan, the National Conservation Strategy, the Natural Resources Conservation Action Plan, the National Water Resources Master Plan, the National Biodiversity Strategy and Action Plan, the Green Agenda of the VISION 2010 Report, Nigeria's National Agenda 21 and the national action programme to combat desertification.

### Institutional and legal framework

Prior to the coming into force of the UNCCD, certain national and state laws and regulations which relate directly or indirectly to desertification control or related matters, were in force in Nigeria. In many situations, these laws contain provisions that address the causes of desertification, such as deforestation, over-exploitation of natural resources, inappropriate agricultural practices, bush burning, etc. Such laws include the Federal Environmental Protection Agency (FEPA) Decree, the National Parks Decree 101 of 1991, the Environmental Impact Assessment (EIA) Decree No 86 of 1992, the Endangered Species (Control of International Trade and Traffic in Fauna and Flora) Decree of 1985, the Land Use Decree of 1978 and the National Water Resources Decree No. 101 of 1993.

In our efforts to implement these laws and regulations, several institutional arrangements were put in place in the country for management of matters relating to desertification, even before the advent of the UNCCD. Some of the institutions are policy-making bodies while some are actually involved in implementation of deliberate government policies and projects to prevent and mitigate the menace of desertification. The defunct Federal Environmental Protection Agency was set up in 1988 and charged with the responsibilities on environmental protection, biodiversity and natural

resource conservation, including policy matters relating to desertification control and was in fact the national focal point for the UNCCD in Nigeria. In 1999 the new civilian administration created the Federal Ministry of Environment, with the defunct FEPA as the nucleus of the new Ministry. The Federal Ministry of Environment has the following technical departments:

- Department of Forestry;
- Department of Soil Erosion, Flood Control and Coastal Zone Management;
- Department of Environmental Assessment;
- Department of Pollution Control and Environmental Health; and
- Department of Environmental Conservation.

Other institutions relevant to desertification control include the following:

- Federal Ministry of Agriculture and Rural Development,
- Federal Ministry of Water Resources, which is responsible for the management of water resources generally in the country including River Basin Development Authorities established to capture, store and distribute water resources for irrigation, fishing and other agricultural purposes,
- Centre for Arid Zone Studies, University of Maiduguri, and
- Centre for Energy Research, Usman Danfodio University, Sokoto.

At the state level, however, most of the states in the country have forestry, agricultural and wildlife laws, bush burning and grazing reserve regulations. These categories of laws are directed at controlling the notable causes of desertification earlier enumerated. The most significant of these laws relevant to desertification control are the Forestry Laws and Edicts, most of which are obsolete and require review.

#### Bilateral/multilateral institutions

Nigeria is involved in a number of bilateral and multilateral relations, which directly or indirectly relate to desertification control. These include the UNCCD secretariat, the Lake Chad Basin Commission (LCBC), the Niger/Nigeria Joint Cooperation Commission (NNJCV), the African Ministerial Conference on the Environment (AMCEN), CILLS, ECOWAS, JICA, USAID and DFID. Others are the World Bank, ADB, UNDP, the World Conservation Union (IUCN), WWF, and the Royal Society for the Protection of Birds (RSPB). The Government has also interacted with a number of civil society organizations such as the Nigerian Environmental Study Action Team (NEST), the Nigerian Conservation Foundation (NCF), Savannah Watch, farmers' unions, women's associations, etc.

The primary institution that is charged with the responsibility for desertification control at the State level is either the Ministry of Environment, or Agriculture and Natural Resources, depending on the State. Other institutions relevant to desertification control include the State Environmental Protection Agencies (SEPAs) charged with the responsibility of protection of the environment and biodiversity conservation in the various States. The State Environmental Protection Agencies and the State Ministries

of Environment, or Agriculture and Natural Resources, in the 11 prone frontline States are members of the NCCDC.

#### Ongoing measures

There are several ongoing interventions that are geared towards desertification control in Nigeria. These are measures to alleviate poverty, conserve biodiversity, restore degraded lands, and promote desertification awareness activities and environmental education. Other measures include the development of an environmental information system, conducting research and surveys, promoting improved energy use efficiency and adoption of renewable energy technologies, institutional strengthening and capacity building measures. These ongoing projects are part of the implementation of the NAP strategies.

#### Planned programmes and activities

Given the magnitude and extent of desertification in the country, future government programmes will focus on arresting desertification by protecting desert-prone areas, rehabilitating affected areas and institutionalizing drought-ameliorating measures. It is also envisaged that by the year 2010, environment-friendly technologies, such as solar water heaters, solar stills, solar dryers, photo-voltaic water pumping, village solar electrification projects, as well as solar powered refrigerators for rural health centres would have been put in place.

Government has approved the establishment of a 'Green Wall' or shelterbelt stretching from Sokoto Basin in the north-west to Chad Basin in the north-east cutting across seven northern states, namely Sokoto, Kebbi, Zamfara, Katsina, Jigawa, Yobe and Borno. The Green Wall is expected to cover a distance of about 1,500 km with a width of 1 km (150,000 ha). This project, which has already take-off, is entirely community-based. The Green Wall project is being executed simultaneously with the establishment of community shelterbelts and community woodlots in the remaining four frontline states and all the buffer states including FCT covering a further 3,000 ha. At this initial stage, the Federal Government is putting in the necessary facilities, which will, at the appropriate time, be handed over to the States and Local Governments for management. Hence, the local communities are involved in the implementation, supervision and sustenance of the project. These planned programmes have been designed to address some of the activities proposed for implementation in the NAP.

#### Consultative and participatory process

In recognition of the need for the involvement of all stakeholders in the preparation of national action programme to combat desertification, Government has collaborated with relevant NGOs, CBOs, Organized Private Sector (OPS), and community leaders, the academic and research institutions, subregional and multilateral organizations. In general, collaboration has been with ECOWAS, CILLS, LCBC, the World Bank, UNDP, DFID, USAID, as well as NGOs such as IUCN, WWF, RSPB, NEST and NCF.

### Sources of funds

The Federal Ministry of Environment is the key institution responsible for the implementation of desertification control programmes in the country. The Ministry derives its funding from annual grants through the Federal Ministry of Finance, special grants from the Ecological Fund Office and residual funding assistance either in cash or in kind from bilateral and multilateral organizations. The Ecological Fund is a special fund, made up of 2 per cent of the annual Federation Account, which is set aside by the Federal Government for the amelioration of ecological problems including desertification.

The major projects funded from annual budgetary allocations include the arid zone afforestation project, model village programmes, and the National Tree Planting Campaign.

### International assisted programmes/projects

The drought of the 1970s and 1980s in the Sahelian zone of the country led to breakdown of biological processes, depleted water supplies, slow growth of trees, and loss of livestock and crop production. Government action led to harnessing of Lomé funds to support three programmes in the drought-affected areas. These include the Sokoto Environment Programme and the Northeast Arid Zone Development programmes.

Other major multilateral programmes included the World Bank Forestry II Project, the Hadejia-Nguru Wetlands Conservation Project, the Jigawa State Wetlands Livelihood Project, Integrated Management Plan for the Lake Chad Basin, the UNEP/GEF Transboundary Ecosystem Management Project, the CIDA-assisted Community Afforestation Project, the UNEP/Belgium Renewable Energy Project and the National Fadama II Project.

### Review of benchmarks and indicators

Nigeria is in the process of establishing benchmarks and indicators for developmental projects, including desertification control programmes and projects. The National Planning Commission is responsible for monitoring all projects. However, the Commission collaborates with the Federal Environmental Protection Agency in monitoring environmental projects. Various other government agencies are also engaged in monitoring of their respective sectoral projects as part of their responsibilities for the country's developmental efforts.

### Conclusion

This report contains a synopsis of the state of desertification in the country, historical trends and past national efforts as well as ongoing and planned measures for combating the menace of desertification. It also highlights the inability of Government to provide adequate funds for desertification control and emphasizes the need for the review and streamlining of policies and legislation targeted at combating the menace of desertification.

The report has highlighted a number of ongoing and planned projects that address some of the activities proposed for implementation of the NAP. The funding for these projects will be raised if the proposed 5-10 per cent of ecological fund is committed to desertification control activities. The establishment of the proposed National Desertification Commission will also facilitate aggressive implementation of the national action programme on desertification.

#### RWANDA

Le Rwanda a ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse le 22 octobre 1998.

Le présent rapport concerne la mise en œuvre de cette Convention et en constitue le deuxième élaboré après la ratification. L'objet de ce rapport est de faire état de la mise en œuvre de la CCD au Rwanda.

En ce qui concerne les problèmes auxquels fait face le Rwanda, il convient de signaler ceux qui sont liés aux activités de l'homme dans les différents domaines de la vie et ceux qui sont liés aux facteurs naturels.

Dans le domaine de l'agriculture, les grands problèmes sont la surexploitation des sols sans amendements, la mauvaise gestion des eaux de pluies et le faible aménagement des bassins versants qui accentue l'érosion. L'exiguïté du territoire national combiné à la démographie galopante, et déjà suffisamment élevée, conduisent à une pénurie de terres arables et accentuent la pression sur l'occupation des terres, de sorte que celles qui sont marginales sont abondamment colonisées par les activités agricoles.

Dans le domaine forestier, on note une surexploitation des forêts et boisements pour fournir plus de 95% de l'énergie consommée dans tout le pays. Une grande partie des forêts naturelles a été déclassée au profit de l'agriculture et de l'élevage. On note également la mauvaise gestion des forêts et boisements liée à la faiblesse du cadre institutionnel.

Dans le domaine de l'énergie, le grand problème environnemental est la surexploitation des ressources ligneuses à des fins énergétiques. L'exploitation des boisements constitue une menace sérieuse et une voie de dégradation des sols.

En ce qui concerne le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, il faut évoquer le milieu physique rwandais et le faible niveau technologique qui sont à la base de certaines difficultés contrariant l'exploitation économique de l'eau. La baisse des niveaux des lacs dans la rift valley et dans quelques unes des rivières qui commence à se manifester a sans nul doute un impact négatif sur les ressources globales disponibles dans le pays. En outre, plusieurs marais du Rwanda ont été mal drainés pour des raisons agricoles, ce qui pourrait à court terme provoquer une modification des régimes des rivières en augmentant les pointes des crues et en diminuant les débits d'étiage. Les milieux aquatiques du Rwanda ont connu ces derniers temps un



problème d'invasion par la jacinthe d'eau (*Eichornia Crassipes*).

S'agissant des catastrophes et du climat, il faut signaler que les sécheresses, les inondations et les glissements de terrain sont très fréquents au Rwanda. Les régions de l'Est et du Sud-Est sont les plus touchées par les sécheresses prolongées, tandis que les régions de la partie Ouest connaissent surtout les inondations et les glissements de terrain. Les récents phénomènes d'El Niño (1997-1998) et de La Niña (1999-2000) résultant des effets de la circulation générale de l'atmosphère ont perturbé le régime pluviométrique du Rwanda, avec des inondations provoquant l'érosion et les glissements de terrain pendant la période d'El Niño et la sécheresse prolongée durant la période de La Niña.

Les stratégies et priorités établies pour lutter contre la désertification s'appuient sur la coopération et l'implication des populations rurales, des pouvoirs publics, du secteur privé et de la communauté internationale.

Dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, l'application des politiques et stratégies implique un choix de cultures ou d'animaux domestiques qui assureront une utilisation rationnelle et optimale des ressources limitées en terre. Le cas qui concerne la dégradation et la conservation des sols a une dimension à la fois environnementale et de développement durable. Les techniques et pratiques traditionnelles de conservation des sols ont été inventoriées et retenues comme efficaces, moyennant quelques améliorations. D'autres méthodes ou pratiques modernes de conservation des sols ont été introduites.

En ce qui concerne les boisements et forêts naturelles, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts a arrêté des stratégies et élaboré des programmes d'action qui commencent à porter des fruits, notamment dans le domaine de la gestion des boisements publics et de l'agroforesterie. La mise en œuvre de ces stratégies se traduit dans les domaines de la protection des forêts, de la création des ressources forestières, du renforcement du cadre institutionnel et de la gestion forestière.

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, plusieurs textes de loi ont été adoptés ou sont pour le moment en préparation. Dans le cadre de la gestion des ressources en eau, plusieurs stratégies visant à faire face à des menaces éventuelles de ces ressources ont été retenues. Dans le cadre de l'utilisation des terres des marais, les stratégies préconisent au préalable des études approfondies relatives à la connaissance hydrologique, biologique et socio-économique afin que les aménagements puissent se fonder sur des connaissances adéquates et intégrer les questions écologiques et environnementales nationales et régionales.

Dans le domaine des catastrophes et du climat, les stratégies ont été élaborées pour disponibiliser les informations et les produits météorologiques fiables permettant de prendre en compte le degré de risque d'origine climatique dans la planification de la lutte contre la désertification.

Les mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la Convention impliquent des acteurs divers et différents partenaires de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources. Les principales institutions concernées par la protection de l'environnement sont notamment les départements ministériels, les établissements publics et privés, les organisations non gouvernementales locales et internationales, les organismes internationaux et les agences de coopération ainsi que les institutions de recherche et/ou d'enseignement supérieur. Un Organe National de Coordination de ces institutions a été mis en place depuis 1999. Les fonctions de l'ONC sont principalement de définir les grandes lignes d'orientation des politiques, stratégies et priorités en matière de lutte contre la désertification, de piloter et de coordonner toutes les actions de lutte contre la désertification, d'identifier par un processus participatif les programmes et les projets en matière de lutte contre la désertification et d'approuver les plans de travail pour l'exécution des programmes.

Les ressources financières allouées pour la mise en œuvre de la CCD ne sont pas encore inscrites au budget national, compte tenu du fait que le PAN n'a pas encore été adopté par le gouvernement. La contribution financière nationale sera probablement inscrite dans le budget ordinaire 2003 de l'Office Rwandais de l'Environnement en création.

#### **SAO TOME AND PRINCIPE**

##### La situation géographique

L'Archipel de Sao Tomé et Principe, d'origine volcanique, est constitué de deux îles et est situé sur la ligne de l'Equateur, plus concrètement le Golfe de Guinée. Sa superficie est de 1001 km<sup>2</sup>, dont 859 km<sup>2</sup> pour l'île de Sao Tomé et 142 km<sup>2</sup> pour l'île de Principe. Sa population est d'environ 140.000 habitants. La culture des produits tels que le café et le cacao a permis la conservation d'importantes forêts considérées comme vierges au centre et au sud des îles.

##### Le processus participatif impliquant la société civile, les ONG et les organisations communautaires

A Sao Tomé et Principe, sur la base des expériences antérieures, tout programme de développement accompli sans la participation des populations impliquées n'aura pas de succès. Par conséquent, la participation des communautés est une nécessité, surtout en milieu rural dans la mise en place des futurs travaux devant être développés dans le cadre de la CCD, à travers l'approche participative.

##### *Participation de la société civile et des ONG*

A Sao Tomé et Principe, on remarque ces derniers temps l'apparition de plusieurs organisations non gouvernementales, non seulement dans le domaine de l'environnement, mais aussi dans d'autres domaines de la vie socio-économique. Parmi ces organisations, on retrouve des organisations féminines qui, en parallèle avec d'autres organisations, participent à diverses

activités, notamment les campagnes de sensibilisation de la population, les séminaires, la protection de la nature, etc.

Le nombre croissant de ces organisations de femmes et aussi de jeunes pousse à croire qu'il s'agit d'un processus qui contribuera au bien-être de la société.

Malgré le nombre croissant d'ONG, associations de femmes et de jeunes (deux dizaines) traitant des questions environnementales et la bonne volonté qui émane de ces initiatives, il faut reconnaître que le vrai rôle des conventions, et dans ce cas celui de la désertification, n'est pas pris en compte.

Cependant, ces initiatives peuvent être capitalisées et valorisées au profit du développement, de la protection environnementale et de la lutte contre la désertification.

#### Les cadres ou arrangements législatif et institutionnels

A ce niveau quelques actions ont été développées, surtout de nature institutionnelle, pour la mise en œuvre de la Convention, à savoir :

- La création du Comité Directeur National de l'environnement (CDN);
- La nomination du point focal national de la Convention;
- L'élaboration du 1<sup>er</sup> rapport national de la CCD avec le concours de la société civile entière;
- La réalisation des rencontres de concertation des différents secteurs de l'administration centrale de l'Etat;
- La réalisation d'action de sensibilisation et d'information sur la Convention;
- La nomination des points focaux des autres conventions, notamment Convention sur la diversité biologique, Convention-Cadre sur les changements climatiques, GEF, etc.

Sao Tomé et Príncipe fait partie des pays africains qui n'ont pas encore élaboré leur plan d'action national (PAN). Mais il faut rappeler qu'avant l'élaboration du PAN, quelques autres actions préparatoires devraient être obligatoirement entreprises:

- Réalisation des campagnes de sensibilisation et d'information sur le contenu et l'importance de la CCD, au niveau national;
- Divulgence du rapport national actuel de la CCD;
- Promotion de la participation et valorisation du savoir-faire des communautés locales dans le processus de prévention et de lutte contre la désertification.

Il est également important de souligner qu'un très grand élan vient d'être donné au niveau institutionnel, avec la création récente au sein du nouveau gouvernement d'un Secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Aménagement du Territoire et à la Conservation de la Nature.

La mobilisation et la coordination des ressources, tant internes qu'internationales, y compris la conclusion d'accords de partenariat

En accord avec l'article 21, la Conférence des Parties est tenue de promouvoir la disponibilité de mécanismes financiers et d'encourager ces mécanismes de financement au niveau national. Malheureusement, Sao Tomé et Principe ne dispose pas actuellement d'un fond national au niveau des finances publiques pour couvrir les actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

Ainsi, les allocations de ressources à tous les niveaux, au sein des institutions ainsi qu'aux niveaux national et international, sont considérées comme généralement insuffisantes pour prendre en compte de manière efficace les questions relatives à la Convention. On relève aussi un manque général d'infrastructures et de matériel. Les transferts de technologie, d'une importance indéniable, doivent être accompagnés d'un renforcement des capacités afin d'assurer la bonne compréhension, le choix judicieux et l'adaptation des technologies aux circonstances locales.

*Accords de partenariat sous-régional*

Un atelier sous-régional s'est tenu à Dakar du 3 au 7 septembre 2001 sous l'égide de la CEDEAO, du CILSS, de la CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale) et du Mécanisme mondial. Il a élaboré certaines recommandations.

Un appui devrait être apporté aux activités pertinentes se rapportant à la dégradation des sols et à l'élimination de la pauvreté à travers une facilité spéciale sous-régionale pour les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre placée sous les auspices de la CEDEAO. Cette assistance pourra se faire également à travers tout autre mode de financement parallèle dans le contexte des initiatives prises au sein des agences pertinentes, à l'instar de l'initiative intégrée Terre et Eau, l'initiative du développement des capacités, ainsi que les autres programmes des donateurs individuels susceptibles d'avoir une interface avec la Convention.

Les liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement et le cas échéant avec des stratégies nationales de développement

L'élaboration, de manière transversale, de politiques, de plans, de programmes et de projets avec comme objectifs essentiels le règlement des problèmes d'environnement et de développement a constitué, ces dix dernières années, un besoin impérieux pour le pays, où les ressources humaines et financières sont limitées et la capacité institutionnelle encore faible.

Une évaluation de la situation de l'environnement au niveau national a permis d'établir certaines priorités sur le plan social et économique. Ces différentes priorités ont par la suite permis d'identifier 8 programmes d'intervention et 40 projets dans le cadre d'un processus participatif lors de l'élaboration du Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable.

Depuis l'année 1992, le pays a suscité l'intérêt des partenaires traditionnels dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale qui accordaient des apports favorables à la création du cadre juridique légal en vue de la protection et de la conservation de l'environnement. Parmi eux, on peut citer:

- Le projet conjoint PNUD/PNUE, relatif aux institutions et législation de l'environnement en Afrique, financé par les agences respectives;
- Le programme ECOFAC (Ecosystèmes Forestiers de l'Afrique Centrale), financé par l'Union Européenne, initié en 1993 à Sao Tomé et Príncipe, exécute des actions de conservation et d'administration de forêts dans 6 pays de l'Afrique Centrale;
- Élaboration du PNADD (Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable), financé par PNUD/Capacité 21;
- Projet d'Élaboration de Politique Forestière, financé par l'État allemand, et qui favorise l'utilisation des compétences nationales expérimentées et dûment entraînées. Ce projet a élaboré plusieurs instruments juridiques susceptibles de résoudre, de façon cohérente et efficiente, les déficiences existant dans le système juridique national en vigueur dans le domaine de l'environnement.

D'autre part, le pays est devenu membre effectif en ratifiant et en adhérant à plusieurs conventions internationales pour l'environnement comme les suivantes:

- Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique - ratifiée;
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification - ratifiée;
- Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques - ratifiée;
- Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer - ratifiée;
- Convention de CITES - adhéree;
- Convention de Vienne et les Protocoles respectifs et Amendements - adhéree;
- Convention de CMS - adhéree;
- Convention de Stockholm - signée.

Cependant, en dépit de ces innovations juridiques dans le domaine de l'environnement et malgré le fait que l'ordre juridique ait intégré des aspects pertinents comme la diversité biologique, la mer, la lutte contre la désertification et les changements climatiques, l'impact de la législation sur les relations socio-économiques ne s'est pas amélioré.

Eu égard à la protection de l'environnement, du fait que certaines mesures législatives (réglementaires) n'aient pas été adoptées en temps utile, le secteur a présenté des résultats critiques, à savoir :

Dans l'usage des ressources des forêts :

Exploitation commerciale dans la forêt d'ombrage, destruction de régions de forêt pour la production du charbon, déchéance du système d'ombrage de la

culture du cacao, reflété par de fortes attaques de *Rubrocincthus*, grande augmentation de coupeurs de bois (65% à 70%), scies qui provoquent des pertes importantes dans le processus de transformation du bois.

Dans l'atmosphère :

Déboisement dans les flancs des montagnes pour la pratique de cultures alimentaires, augmentation des risques d'érosion, mauvais usage des sols sans prise en compte de son potentiel de productivité et de la perte de la biodiversité.

Dans le cadre du programme de réduction des toxiques et avec l'objectif de limiter les dangers résultants de l'usage des produits toxiques et dangereux dans l'agriculture, le ministère de tutelle est en train de conduire un vaste programme de contrôle et de fiscalisation de l'entrée de produits chimiques dans le pays. De la même façon, il fait remarquer que la nouvelle technique utilisée dans le combat contre le *Rubrocincthus* à travers la méthode du pincelage a diminué considérablement le système de pulvérisation, ce dont les effets sur la biodiversité sont considérables.

En ce qui concerne le degré d'exécution du programme de diversité biologique et d'écosystèmes fragiles et une fois détectés les principaux problèmes dans ce domaine, quelques mesures et des actions concrètes ont été rendues effectives, à savoir:

- Élaboration de Cartes Politiques et de Développement Rural, instruments précieux pour le règlement du processus d'usage des sols dans le pays;
- Mise en œuvre du projet ECOFAC, qui est en train de tester quelques techniques de plantation en utilisant des engrais dans certaines régions agricoles du pays (Pinheira et Bom Sucesso);
- Élaboration de la loi sur la Conservation de la Faune, de la Flore et des Zones Protégées, du décret de création du parc naturel « Obô » de Sao Tomé et Principe et de la loi sur les forêts qui règle la gestion des forêts au niveau national;
- Études et perspectives de la collection de bois à Sao Tomé (1996);
- Étude de la croissance et de la régénération du bois de la forêt dense de Sao Tomé (1997);
- Inventaire, biodiversité, structures des populations et biomasse boiseuse dans les forêts d'altitude de Sao Tomé;
- L'inventaire des forêts (1999);
- Reboisement et arborisation.

Mesures pour la remise en état de terres dégradées et la création de systèmes d'alerte précoce afin d'atténuer les effets des sécheresses

#### *Mesures de caractère sectoriel*

La Convention n'est pas encore effective à Sao Tomé et Principe. En d'autres termes, cette mise en œuvre a été matérialisée sous forme d'actions séparées et non coordonnées, de la part de plusieurs acteurs du processus de la protection et de la gestion de l'environnement. Parmi ces actions, nous

pouvons mentionner:

- Les travaux de délimitation des parcs naturels à Sao Tomé et aussi à Principe, financés par ECOFAC;
- Élaboration de la législation sur les forêts, parcs naturels, financés par ECOFAC;
- Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable PNADD, financé par Capacité 21;
- Élaboration de la Communication Nationale sur les changements Climatiques (en cours), financé par le Fond Mondial de l'Environnement (FEM);
- Mise en œuvre des principales législations dans le domaine de l'environnement, dont certaines sont déjà approuvées par les centres de décision du pays, notamment: la législation sur les forêts, qui doit régler les activités de forêt au niveau national, certaines autres législations sont en phase d'approbation par les autorités, d'autres sont à l'état de projet, mais le pays a besoin d'urgence d'un cadre institutionnel et législatif qui soit opérationnel et programmatique;
- Préparation et installation de pépinières d'espèce arboricole d'intérêt économique, d'ombrage et de bois de cuisine, localisées dans les régions de Quartel de Morro et de Bom Sucesso par ECOFAC et sa commercialisation à bon prix aux gens intéressés;
- Reboisement des zones de Bombaim, Santa Clara, Monte Café, Praias das Conchas et Plateau sous la responsabilité de la Direction des Forêts avec quelques espèces nobles, telles que : Marapião, Gôgô, Cidrela et Amoreira;
- Diffusion à travers les moyens de communication sociale (radio rurale, télévision, journaux et magazines et programmes d'école) des problèmes de l'environnement qui affectent négativement l'agriculture, de manière à ce que leurs utilisateurs gagnent une plus grande conscience et éducation du besoin d'usage rationnel et de conservation des ressources naturelles;
- Assistance technique à travers les services d'assistance de vulgarisation aux agriculteurs dans le domaine de l'usage approprié des sols;
- Élaboration et mise en oeuvre de la Carte Politique Agricole et de Développement Rural.

*Mesures pour la conservation des sols, la prévention  
de la désertification et la sécheresse*

Un plan stratégique pour l'usage du sol pourra inverser la situation:

- Plantation d'arbres d'ombrage;
- Limitation à l'usage agricole du sol, dans des régions de plus grandes déclives;
- Délimitation des zones d'exploitation de la forêt;
- Formation et information sur les dangers des résidus;
- Boisement de terres agricoles considérées comme peu propres à l'agriculture;
- Motivation à l'entretien des espèces de la forêt actuelle dans les portions agricoles.

La surveillance et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification

A Sao Tomé et Príncipe, il n'existe pas de système de surveillance et d'évaluation de la désertification qui fonctionne correctement.

Sur le terrain, on constate l'existence de petites stations agro-météorologique, mais en quantité très réduite.

Cependant, dans l'accord de partenariat, l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale) est en train de préparer des programmes liés aux informations relatives au financement de la mise en oeuvre de la Convention, d'examiner les activités destinées à renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes et d'envisager divers moyens d'améliorer l'efficacité du CST (Comité de la Science et de la Technologie).

En parlant des dernières conclusions et observations du groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat (GIEC), il convient de remarquer des questions très importantes qui intéressent la Convention, à savoir :

- L'élévation constante de la température annuelle moyenne en surface à l'échelle du globe;
- Les dégâts préparant la désertification, causés par la sécheresse dans de nombreuses régions du globe;
- Les dommages considérables causés par les incendies de forêts dus à la chaleur et à la sécheresse qui perdurent dans diverses parties du globe.

Il faut encore souligner que l'OMM a l'intention de préconiser la mise en place de systèmes d'observation plus performants à l'échelle nationale, régionale et internationale. Elle s'est engagée à collaborer avec les Parties à la Convention en vue d'améliorer les systèmes d'observation du temps, du climat et des ressources en eau, de façon à satisfaire les exigences de la Convention et à permettre aux pays en développement de contribuer plus activement à la collecte et à l'utilisation des données d'observation et de s'acquitter ainsi de leurs obligations à l'égard de la CCD.

L'accès des pays Parties touchés, en particulier des pays en développement, aux techniques, connaissances et savoir-faire appropriés

Sao Tomé et Príncipe est encore pauvre en ce qui concerne l'accès à ces connaissances. Mais ces dernières années, on voit sur le terrain quelques actions visant aux échanges des expériences en matière de savoir-faire.

Quelques ateliers/forums, même au niveau des autres conventions «soeurs» et aussi au niveau du GEF, en collaboration avec le PNUD, ont donné des opportunités très importantes aux représentants des communautés de s'intégrer dans un réseau avec des membres d'autres communautés et d'identifier les solutions à leurs problèmes. Cela a permis la formation des participants et une compréhension intégrée sur le développement durable. Les échanges sur les savoirs locaux et l'adaptation de techniques pratiquées ailleurs ont créé une confiance en soi et des compétences au niveau des communautés pour trouver



des solutions à leurs problèmes. Les ateliers de travail ont permis d'échanger des informations sur ce qui se passait à tous les niveaux, de la base au gouvernement national. Les représentants de la société civile, des ONGs et des communautés ont commencé à intérioriser le fait que d'une manière générale, le gouvernement a des ressources limitées et que le partenariat est essentiel pour la mise en oeuvre de stratégies durables.

Il est recommandé à ces groupes de commencer à s'appropriier et à se responsabiliser pour leurs besoins de développement, et chacun doit apporter ses compétences dans un cadre de partenariat pour éviter la dépendance vis-à-vis des donateurs.

Pour la réussite du PAN, les aspects suivants devraient être pris en compte:

- Les savoirs et pratiques locaux et traditionnels;
- L'approche genre;
- La formation et le renforcement des capacités;
- L'amélioration des connaissances et les échanges d'informations;
- L'accès à l'information.

#### **SENEGAL**

L'adoption par la communauté internationale, le 17 juin 1994, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), a marqué un temps fort dans la matérialisation des engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992.

Le Sénégal fut l'un des tout premiers pays à avoir signé et ratifié la CCD (en 1994), ce qui démontre l'importance que les plus hautes autorités attachent à la lutte contre la désertification.

Pays sahélien, au climat semi-aride tropical, le Sénégal a été durement éprouvé, depuis les années 70, par une succession de sécheresses et par une forte pression sur les ressources naturelles.

Avec une croissance démographique estimée à 2,9%, la population du pays est estimée à 9,52 millions d'habitants en 2000, dont 70% vivent en milieu rural. Mais avec une forte concentration s'opérant autour des grands centres urbains comme Dakar, la capitale (densité de 3796 en 1997 contre une moyenne nationale de 45).

Cette croissance démographique n'est pas du même niveau que la croissance économique, qui est fortement entravée par les contre-performances du secteur agricole qui constitue la base de l'économie nationale. Par ailleurs, les politiques d'ajustement structurel mises en oeuvre depuis 1978 et la dévaluation du franc CFA en 1994 n'ont pas permis de juguler de manière significative la précarisation des conditions de vie des populations, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

C'est dans ce contexte socio-économique, nécessitant la préservation des ressources naturelles pour une planification rigoureuse de leur exploitation dans le cadre d'un développement durable, que le Sénégal en tant que pays touché Partie à la CCD s'est attelé pendant trois années à élaborer l'instrument principal de mise en œuvre de la Convention qu'est le programme d'action national (PAN).

La préparation du PAN a été articulée à l'élaboration du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) qui constitue, pour notre pays, le cadre stratégique global devant permettre la prise en compte de la dimension environnementale dans le processus de développement économique et social.

Du fait du caractère transversal, transectoriel et sous-régional de la désertification, une articulation du PAN a été recherchée avec les autres stratégies et plans en vigueur dans les domaines socio-économiques (lutte contre la pauvreté, santé, éducation et formation, agriculture, foresterie, élevage, énergie, hydraulique etc.). De plus, les enseignements tirés des expériences antérieures en matière de lutte contre la désertification au niveau national ont été pris en compte.

De manière globale, le Sénégal dispose à l'heure actuelle d'un cadre institutionnel et juridique qui a favorisé la mise en œuvre d'une approche participative et décentralisée dans le cadre du processus d'élaboration du PAN, et qui devrait être le garant de sa bonne mise en œuvre.

En effet, plusieurs facteurs favorables au plan institutionnel et juridique peuvent être mis en exergue dans ce sens:

- le processus de régionalisation, qui confère aux collectivités locales l'exercice de larges compétences en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. C'est ainsi que plusieurs activités ayant trait à la lutte contre la désertification relèvent désormais des communes, communautés rurales et régions;
- l'adoption d'un nouveau Code forestier (Loi N° 98-03 du 08-01-1998 et décret N° 98-164 du 20-02-1998) permettant une gestion décentralisée des ressources forestières des terroirs par les collectivités locales sur la base de plans locaux d'aménagement approuvés par le représentant de l'Etat;
- l'organisation des différentes catégories d'acteurs non gouvernementaux dans des cadres structurés et fédérateurs qui épousent globalement le niveau de décentralisation administrative;
- l'existence au niveau de tous les échelons du territoire national (régions, départements, arrondissements) des services techniques décentralisés de l'administration chargés d'appuyer les producteurs;
- la mise en place du Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement (par décret N° 93-885 du 04 août 1993) qui est un cadre de concertation entre les différents acteurs et d'harmonisation des différentes politiques sectorielles en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Le CONSERE (Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement) qui fait office d'ONC (organe national de coordination), est une structure interministérielle dotée de trois organes:

- le Conseil Interministériel, organe de décision, présidé par le Premier Ministre;
- le Comité Permanent, organe de suivi, présidé par le Ministre chargé de l'Environnement;
- le Secrétariat Permanent (SP), organe d'exécution à équipe pluridisciplinaire animé par un Coordonnateur nommé par le MJEHP (Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique).

Par le biais du Secrétaire Permanent chargé de coordonner la mise en œuvre de la CCD, il:

- organise et anime des groupes de travail autour des thèmes centraux et de la gestion des ressources naturelles;
- développe l'information et la concertation des divers partenaires socio-économiques concernés par la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement;
- assure la mise en cohérence du PAN avec les autres exercices de planification et avec le PASR (programme d'action sous-régional).

Dans le but de mettre en pratique les principales dispositions de la Convention relatives au développement d'un partenariat dynamique entre les différents acteurs à toutes les étapes du processus, un groupe consultatif de réflexion (GCR), représentatif de l'ensemble des catégories d'acteurs (services de l'Etat, structures de formation et de recherche, ONG, secteur privé, mouvements associatifs, producteurs, femmes, jeunes, professionnels de la communication, élus locaux, etc.) a été mis en place.

C'est la création de ce groupe qui a permis de mettre en œuvre un mécanisme de pilotage collectif de la préparation du PAN/LCD à travers la concertation, la coordination et l'évaluation périodique durant tout le processus. Ce dispositif devrait permettre une mise en œuvre tout aussi participative.

Tout le travail effectué jusqu'à présent a été rendu possible grâce à l'engagement de toutes les catégories d'acteurs et au soutien des partenaires internationaux parmi lesquels il y a lieu de citer le PNUD-UNSO, l'USAID, les Pays-Bas, la France, la GTZ, l'ACDI (Agence Canadienne de Développement International), le secrétariat de la CCD, le CILSS et le Mécanisme mondial. Au Sénégal, la majeure partie de ces partenaires sont regroupés au sein du Groupe informel des Bailleurs de Fonds actifs dans l'environnement, dont le secrétariat est assuré par les Pays-Bas.

Ce groupe est destiné à permettre des échanges d'informations entre les partenaires internationaux, en vue d'assurer la cohérence des interventions développées par les uns et les autres. A travers des réunions de concertations élargies au SP, ce groupe est régulièrement informé de l'état d'avancement du processus et a toujours formulé, chaque fois que de besoin, des avis et suggestions.

Durant le processus, sans mettre en place des ressources spécifiques pour la préparation du PAN, l'Etat a dû adopter diverses stratégies (CONSERE, CSE, promotion de la concertation, appuis institutionnels divers) pour qu'il puisse arriver à son terme. De même, avec des partenaires au développement, pendant la phase d'élaboration, toutes les ressources financières prévues au départ par l'ONC n'ont pas pu être mobilisées à temps et dans leur totalité. Ce qui a entraîné quelques retards sur la programmation initiale.

Avec les engagements réaffirmés des bailleurs de fonds et l'adoption prochaine de mécanismes de financement bien adaptés pour le PAN, on peut s'attendre à une mobilisation conséquente des moyens requis avec une participation de l'Etat, des acteurs non gouvernementaux et des partenaires au développement.

Dans le même ordre d'idées, un certain nombre de mesures sont aujourd'hui arrêtées dans la perspective de:

- redynamiser le processus informel de concertation entre partenaires internationaux/ONC/autres acteurs;
- renforcer les capacités des acteurs et de l'ONC;
- renforcer le cadre institutionnel et juridique;
- renforcer la coopération technique;
- mettre en place dans les meilleurs délais un mécanisme de financement plus intégré de la lutte contre la désertification qui sera alimenté par des apports financiers divers (Etat, acteurs locaux, bailleurs de fonds);
- renforcer les capacités nationales et des acteurs en matière d'observation et de suivi des milieux, d'information et d'évaluation du processus de désertification et de suivi/évaluation du processus du PAN et des actions structurantes et opérationnelles retenues dans le PAN et dans le Programme d'Actions Prioritaires (PAP).

Au début de la phase de mise en œuvre du PAN, des actions ont été menées avec l'appui du Projet d'Appui à la mise en œuvre du PAN, financé par la GTZ.

C'est dans ce cadre qu'un atelier de programmation de la mise en œuvre du PAN a été organisé en février 1999 et que des missions de formulation du PAP ont été envoyées en mai 1999 dans les sites identifiés au niveau des six zones éco-géographiques. Certains partenaires se sont déjà engagés à participer au financement de la mise en œuvre du PAP en particulier et du PAN en général. C'est ainsi qu'à la demande du gouvernement sénégalais, le Mécanisme mondial a mis en place un don de 130,000 \$EU pour la mise en œuvre d'une phase pilote de un an. Les objectifs de cette phase sont entre autres, (i) de tester les possibilités de partenariat entre les acteurs en vue d'aboutir à une synergie et, (ii) l'efficacité du dispositif institutionnel ainsi que la capacité d'intervention des acteurs.

Du point de vue des actions de terrain, il y a lieu de noter:

- le renforcement du potentiel pour le reboisement qui a fait porter la production annuelle de plants de 12 millions à 34 millions avec une forte contribution des acteurs non gouvernementaux et des privés;

- le renforcement de l'éducation environnementale pour lui permettre de toucher 130,000 élèves et de s'intégrer progressivement dans les programmes scolaires;
- la formation des élus locaux et la collaboration avec les conseils régionaux dans le cadre de la mise en oeuvre des transferts de compétences, en particulier par la réalisation de plans forestiers régionaux;
- le renforcement et le développement des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation sur la désertification.

Parallèlement, la collaboration a été raffermissée avec les partenaires au développement dans le cadre de la mise en oeuvre du PAN, ce qui a permis le démarrage de projets importants comme :

- le projet sénégal-mauritanien de conservation de la biodiversité dans la vallée du Sénégal pour un coût de 12 millions de \$EU par le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) pour une période de 6 ans;
- le projet agroforestier de Diourbel financé par le FIDA pour un coût de 12 millions de \$EU sur 5 ans;
- le projet de reboisement du littoral financé par le Japon, d'un coût de 25 millions de \$EU;
- la création d'un Centre national de semences forestières avec l'appui des Pays-Bas pour une enveloppe de près de 1 milliard de FCFA à partir de janvier 1999.

A titre d'illustration, le volume de financement des activités de gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE) pour la période 1992-2007 est estimé à 342,7 milliards de FCFA, soit une moyenne annuelle de 22,85 milliards de FCFA contre 5 milliards de FCFA durant la période avant 1992. Sur l'ensemble de ces activités, 25% ont porté sur des actions d'agroforresterie, 13% sur la lutte anti-érosive et 11% sur la lutte contre la baisse de la fertilité des sols.

De plus, à l'instar des autres pays en développement, le Sénégal compte tirer profit des nouvelles initiatives que sont l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NPDA ou NEPAD) pour impulser un nouvel élan à la lutte contre la désertification. A cet effet, avec l'appui du Mécanisme mondial, un exercice visant à déterminer l'offre et la demande nécessaire pour lutter contre la désertification est en cours et devrait s'achever au plus tard le 31 mai 2002.

**SIERRA LEONE**

In the past two decades, policies, programmes and strategies have been developed to address desertification as a symptom of land degradation. One of these is the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD), which provides a legal framework for cooperation and active involvement of all stakeholders concerned with the environment.

The Government of Sierra Leone (GOSL) signed and ratified the UNCCD in 1994 and 1997 respectively, with the Division of Environment in the Ministry of Lands, Housing and Environment (MLHE) designated to coordinate and oversee all action plans and strategies to combat desertification. In the ensuing decade, national strategies and policies have been introduced but their successful implementation has remained elusive due to the ten-year internal conflict. These strategies, which are clearly spelt out in the National Conservation Strategy, the Tropical Forestry Action Plan and The National Environmental Action Plan, call for coordination and stimulation of national environmental management and promotion of environmental awareness.

Institutional reforms have been carried out to empower a government ministry to carry out environmental responsibilities. The Ministry of Lands, Housing and the Environment coordinated environmental management until 1996 when the responsibility was transferred to Transport and Communication. An Environmental Protection Section was established and to ensure coordination among line ministries and other bodies, a National Environmental Committee (NEC) was set up, along with a Technical Environment Committee with a mandate to assess specific environmental issues.

To address the underlying causes of environmental degradation, the Government formulated and adopted a National Environmental Plan in 1994 and later enacted a National Environment Protection Act in 2000. Although there is at the moment no National Convention Board to address the issue of desertification, there is a National Environment Board (NEB) with diverse membership that is very influential in policy matters and in the implementation of the environmental legislation. All these developments provide the legal and institutional frameworks for environmental management, policy formulation, decision-making, implementation and coordination of the UNCCD. The Director of Environment is the national focal point (NFP) for the implementation of the UNCCD.

Major scientific and technical activities that are in conformity with the principles of the Convention include the wood fuel programme, awareness raising of, and galvanizing public support for sustainable natural resource use and management using environmental education initiatives by non-governmental organizations (NGOs). The scientific community is also gradually establishing and operating a natural resource information and retrieval system and environmental management skills database. This move is in response to the poor environmental information systems in the country.

A strong participatory process in support of preparation and implementation of action programmes is ongoing and coherent. The major actors include NGOs, community-based organizations (CBOs), youth groups and women. The Sierra

Leone Association of Non-Governmental Organizations (SLANGO) is the body responsible for advocacy in coordinating the activities of NGOs and ensuring compliance with national policies, establishing implementation mechanism for programmes and projects that have components in line with the UNCCD obligations. Monthly inter-agency forums take place and SLANGO compiles, collates and submits these reports to the NFP for onward submission to the NEB.

To implement policies at local level, Provincial, District and Chiefdom Environmental Boards are established, though there is need for capacity building for these to function well. Some of the measures taken or planned within the framework of action programme to address environmental degradation outlined in the sectoral policies objectives include poverty alleviation, reforestation, biodiversity fuel wood exploitation, mining, fisheries and wild life. The plan of action is monitored within the framework of the National Environmental Action Plan (NEAP). The programmes are geared towards realizing the aims and objectives of the UNCCD at the national, subregional and regional levels. The Social Action and Poverty Alleviation (SAPA) programme is mandated to directly address poverty conditions. For example, poor rural farmers and other resource users are provided with micro-credit loans that would enable them to shift from resource utilization and degradation activities to trade. The development of the Biodiversity Action Plan is in progress. To realize the aims and objectives of the UNCCD at all levels, the Permanent Inter-state Committee for Drought Control in the Sahel and the African Development Bank have all been involved in providing assistance for the action plans to evolve. The capacity of the Government to finance programmes and projects is limited. As such, the NFP continues to coordinate mechanisms for financial support. It also continues to contact the Conference of the Parties to promote its national desertification funds. The GTZ is another possible strong partner in UNCCD activities.

With poor storage facilities and unclear documentation of information, there is a dire need for the setting up of a fully operational Environmental Information Network linked to international information systems.

#### **SOUTH AFRICA**

This document is the second report of South Africa as an affected country Party to the UNCCD. The document is an attempt to update the new developments with regard to combating desertification in South Africa since the first report.

South Africa has not produced a national action programme to combat desertification (NAP). The first stage in developing a NAP entailed gathering information on the state of land degradation in South Africa. This report was finalized in 1999. The actual drafting of South Africa's NAP is in process and a first draft will be concluded towards the end of 2002.

A range of actions has been taken in the past to combat land degradation in South Africa. This was elaborated at length in the previous report.

The UNCCD focal point rests with the Department of Environmental Affairs and Tourism (DEAT), headed by the Minister of Environmental Affairs and Tourism. Recent developments included the expansion of the national coordinating body (NCB) to incorporate a range of other role players, such as the provinces, academia, researchers and scientists. Other members are also co-opted when necessary.

South Africa hosted a SADC workshop on capacity building for resource mobilization, facilitated by the Global Mechanism (GM) from 7-11 May 2001. South Africa had its workshop back to back with the SADC workshop to finalize the NAP institutional arrangements.

International partners provided donor funding, services and technical advice in support of the formulation of the NAP. The GTZ, the Australian government and the World Bank (Global Environmental Facility) particularly have provided valuable support in the past year. Apart from the fact that South Africa has, since 1994, attended the international negotiating committees to develop the Convention and was represented at all five sessions of the Conference of the Parties, it is well supported by its international partners. An example of this is the recent mission of the UNCCD secretariat and the SADC Environment and Land Management Sector (ELMS) who visited the country early in February 2002 to give guidance and advice to South Africa in its efforts to have a NAP ready. This was preceded by a visit from Mr. Cheik Sourang of the GM who advocated the importance to develop a country partnership framework prior to drafting a national action programme.

#### **SUDAN**

Sudan's economy is based on agriculture. The main land use practices are cultivation, natural grazing and wood cutting for energy and furniture. Heavy usage of the renewable natural resources has led to soil degradation and desertification. The latest official statistics indicated that about two-thirds of the population live in rural areas. If serious measures are not taken, the future of natural resources will be at stake and ultimately the future of the rural poor. The two main practices which threaten the natural resource base are mechanized rain-fed agriculture and the traditional communal grazing.

There are some attempts in the area of improving traditional cultivation, but for the traditional way of livestock raising this is a long journey to go. Oil production may speed up the process of transformation of the rural communities and therefore lessen the pressure on natural resources. Another dimension which may lay a foundation for the process of transformation is a 25-year strategy (2003-2027) which is under preparation. The main objective of this strategy is the attainment of sustainable development and the prosperity and welfare of society. In this strategy combating desertification has been linked to food security, poverty alleviation and conservation of the environment.



The anticipated challenges that face combating desertification are:

- Horizontal expansion of rain-fed mechanized farming.
- Traditional rain-fed cultivation on fragile sandy soils.
- Pastoralism.
- Dependence of households on fuel wood energy.
- The position of the focal point.
- The civil war in the South and drought.

A model is found in the report showing the future prospects of dealing with these threats.

Some presidential and ministerial decrees have been issued in favour of the conservation of the environment and improving the livelihoods of the rural poor. The most striking ones are:

- prevention of tree cutting for a period of two years;
- rendering free of charge veterinary services vaccination of animals against contagious diseases; and
- protection of some natural grazing areas against wild fires.

The national NGOs have contributed to the awareness-raising programme and some of them have established nurseries and shelter belts in some rural areas. The constraints that may hinder the efforts of combating desertification is sectoral planning and poor coordination among these concerned. It is quite hopeful that the 25-year strategy will overcome this main obstacle. The NAP report has put the research and technology communities high on the agenda and clear guidelines for coordination of efforts have been stated. Also the NAP stresses the importance of formulation of a council and steering committee to act as mechanisms for conducting the process and bringing it to a successful conclusion.

On the participatory side all affected states have put forward their proposals. The NAP report is the product of all the stakeholders who participated in the national forum (October 1998).

Nothing has been done with the consultation process. This can be attributed to the fact that without having the NAP the negotiation with the other partners will be incomplete. Now after the finalization of the NAP the process will go ahead.

The lessons drawn from past experiences can be illustrated as follows:

- top-down approach will lead to failure of projects;
- dependence on foreign financial support will end in the collapse of projects as soon as the support comes to an end;
- the above factor leads to lack of sustainability.

Capacity building is one of the main priorities that support from the international community should concentrate on.

The financial support strategy depends on domestic resources and treats support from outside as supplementary.

The NAP report has given detailed information on the indicators for the measurement of drought and desertification conditions. Six groups of indicators have been identified and these can be illustrated in the following table.

Nature of indicators	Details and description
1. Socio-economic indicators	<ul style="list-style-type: none"> <li>- State of poverty in rural areas</li> <li>- Population pressure</li> <li>- Migration</li> <li>- State of nourishment</li> <li>- Availability of educational services</li> <li>- Availability of health services</li> <li>- Farmers-to-land ratio</li> </ul>
2. Other climatic indicators	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amount and distribution of rainfall</li> <li>- Period and extent of drought</li> <li>- Temperature records</li> </ul>
3. Biomass indicators	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Low productivity of biomass</li> <li>- Poor plant coverage</li> <li>- A change in plant morphology</li> <li>- Change in constitution of plant species</li> <li>- Number of endangered and extinct plant species in comparison to existing number of species</li> <li>- Deforestation</li> <li>- Ratio of usage of fuel wood energy to other usages of alternative energy</li> </ul>
4. Indicators related to other natural resources	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Land degradation, its causes and extent</li> <li>- Soil erosion, salinity, sodicity, pollution, compaction, low infiltration and low organic matter content</li> <li>- Quantity and quality of available water</li> <li>- Quantity of surface run-off and its content of solid matter</li> <li>- Content of ground water and its quality</li> <li>- Density of wildlife, endangered and extinct species</li> <li>- Depletion of biodiversity</li> </ul>
5. Agricultural development indicators	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ratio of cultivated land to arable land</li> <li>- Number of animal population in relation to pastoral land</li> <li>- Area of irrigated cropland</li> <li>- Number of agricultural machineries in relation to cultivated land</li> <li>- Crop and livestock productivity</li> </ul>
6. Response indicators	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquired development loans and grants</li> <li>- Stages reached in the implementation of NAP</li> <li>- State if a natural programme for the environment has been formulated and the stages of its implementation</li> </ul>

## SWAZILAND

### Recent and current plans and strategies

Progress has been made in the preparation of a number of policies and the implementation of the strategies outlined in the national report submitted in 1999. A draft environment support document has been prepared for the Swaziland Environment Action Plan (SEAP). It is currently undergoing a consultative process. It seeks to convert the priority actions of the SEAP into tangible and fundable projects. A draft National Environment Policy is currently being reviewed to be in line with other supporting policies and will shortly be submitted to Cabinet for approval.

The Swaziland Environment Management bill has gone through both houses of Parliament and is awaiting Royal Assent. A bill has been drafted under the National Disaster Management Policy Framework and will shortly be submitted to Cabinet for approval before being taken to Parliament.

The formulation of a Poverty Reduction Strategy and Action Plan is now at an advanced stage. A poverty reduction task force was set up to lead the process and is working with all stakeholders, such as government ministries and departments, parastatal agencies, communities, households, individuals, the private sector, non-governmental organizations and the donor community. The task force undertook a continuous wide consultation process throughout the country's regions and Tinkhudla (constituencies). To date a lot of useful information and suggestions have been collected, part of which has been incorporated in the draft document. The consultations helped Government to assess poverty in all its manifestation. This was followed by the formulation of the Poverty Reduction Strategy and Action Plan, which embodies strategies, policies and projects to reduce poverty in the short and long term. This is in draft form and will shortly be circulated to all stakeholders for comments.

The Government adopted a simultaneous approach to planning and implementation because of its great concern for poverty in Swaziland. While consultations and the planning formulation process are going on, implementation of key projects has also started. The Government has also set as a requirement that all capital projects included in the national budget from the 2002/2003 financial year onwards should be pro-poor.

The Government has moved further to mobilize and negotiate with existing sources of external assistance to favour poverty reduction in allocating external aid. Many projects under donor funding are now poverty-focused.

Developments in the water conservation and development strategies include the completion of the Maguga Dam. Irrigation development is at an advanced stage and some farmers associations have already started growing sugar cane. This is one of the cross border projects between the Kingdom of Swaziland and the Republic of South Africa. The Government has also concluded the planning process of the Lower Usuthu Irrigation Project and it is hoped that with the finalization of funding arrangements implementation will commence shortly.

The formulation of the population policy has also moved a step forward. A draft policy document is in Cabinet for approval and will then be submitted to Parliament in the form of a bill. The land policy formulation was completed long ago but the Government decided to delay the process until the completion of the constitutional review process. This was to ensure that the land policy is in line with the country's constitution, which is currently being drafted.

A draft of the National Forest Policy is with Cabinet awaiting approval. The consultations on the national forest legislation are intended to be completed by June 2002 and a final draft submitted to Parliament by September/October 2002.

All enabling activities were undertaken and completed with projects under the UNFCCC. The first communication to the Conference of the Parties (COP) has been prepared. A national implementation strategy has been developed and a National Steering Committee has been put in place.

A draft Energy Policy document has been produced and consultations concluded and the document will shortly be sent to Cabinet for approval. Demonstration projects emanating from the policy are being implemented.

#### Activities by NGOs

NGOs are engaged in a capacity-building programme funded by Danish Cooperation for Environment and Development (DANCED) through Yonge Nawe. This is to assist the establishment of an NGO consortium on land issues for sustainable development. The consortium has developed a proposal for funding by the Global Mechanism (GM) on a community exchange and education programme under the umbrella of SADC-RIOD. National NGOs have also organized themselves and produced a civil society report for the World Summit on Sustainable Development (WSSD).

#### Setbacks identified during the implementation of the strategies and policies

At least three major difficulties or problems were identified during the analysis of previous initiatives on combating land degradation. These are:

- shortage of funds to implement strategies and plans on a continuous basis;
- lack of human capacity and/or strategies for utilizing available human resources;
- delays in the decision-making process.

The above-mentioned problems and lessons were taken into consideration during the NAP process. The following are some of the strategies used to ensure that the NAP addresses them.

- Development of project proposal seeking for funding NAP being a subprogramme of broader national development strategies.
- Implementation through a multi-disciplinary and multi-institutional committee.

- Establishment of a National Environment Fund.

#### The National Steering Committee (NSC)

The national focal point as its secretariat for the day-to-day coordination and programme implementation serves the NSC. Currently the Committee has no specific budget allocated to it, but it benefits from resources allocated to the Land Use Planning Section where the national focal point is housed. Reviews have been made on the composition of the NSC and new members have been brought in as required. Some members have left and others joined the Committee due to job changes and promotions. The effectiveness of the Committee has gone down due to lack of funds for implementing projects.

#### *Supporting organs of the National Steering Committee*

The national focal point lost the services of a United Nations volunteer, as the contract had expired. This has created a gap in the capacity of this driving engine for the implementation of the NAP. The Government is still working on the empowerment of the capacity of the NFP but this is taking longer than anticipated due to delays in decision making.

#### *Operational modalities of the National Steering Committee*

The Ministry of Agriculture is currently developing an information system which the NFP will be part of. A number of sister organizations are also working on their own information systems and these include the Swaziland National Trust Commission, the National Biodiversity Unit and Yonge Nawe. The Steering Committee will benefit from all these systems and attempts are already being made such that these systems would link-up.

#### Review of existing land-related legislation

A review conducted on the above revealed a number of shortcomings. Attempts are being made to address the identified problems.

Attempts are also being made to address the problem of capacity. As mentioned before, NGOs have a programme, which is funded by DANCED. A proposal has also been submitted to the Global Environment Facility so that the country could be part of the self-assessment programme. It is hoped that the programme will not end with the assessment and identification of strategies but will go on and support the implementation of such strategies.

#### Measures taken to ensure the involvement of international Parties and interested entities

Consultations are constantly being held with resident donors on a regular basis. Special trips are also undertaken by government officials to capitals of donor countries to lobby for support. In addition, a donors' conference is also being planned where a support programme will be presented.

Linkages of the NAP with the subregional action programme (SRAP)  
and regional action programme (RAP)

The NAP and the SRAP are in line with each other as priorities identified in both are similar. Linkages have also been identified with the RAP, as most of the RAP programme is what the NAP intends to achieve at national level.

Financial and technical assistance for the NAP process

Beside the continuation of some of the programmes mentioned in the national report the following assistance has been received:

The UNCCD secretariat has contributed towards the preparation of documents for the donor conference and also the updating of the national report to COP 3.

National NGOs are supported by DANCED in a capacity-building programme. They will also be benefiting from a subregional programme on community exchange and education programme funded by the Global Mechanism.

Consultations are at an advanced stage with UNDP/UNSO, now the DDC, on the development of a programme document; they will assist in raising resources for its implementation. The programme is based on UNDP/UNSO (DDC) new focal areas which are:

- Local governance for effective natural resources management,
- Alleviating vulnerability,
- Mainstreaming.

The programme preparation exercise is funded by the Government of Norway.

Funds and technical assistance required

Funding and technical assistance required for the next three to five years is contained in the programme support document annexed to this report. These can be summarized as follows:

a)	Demarcation of chiefdom boundaries	US\$	55,000
b)	Master Plan on Water Development and Utilization		consultants
c)	Awareness raising and capacity building for communities	US\$	364,000
d)	Community-based degraded land rehabilitation	US\$	1,800,000
e)	Promotion of alternative sources of livelihood	US\$	450,000
f)	Construction of small to medium-scale dams	US\$	15,000,000
g)	Community-based woodland and forest management	US\$	600,000
h)	Operationalization of the National Environment Fund		consultants

## TANZANIA

Land degradation in Tanzania began to be noticed from the late 1920s. In certain parts of the country land degradation has significantly reduced the economic productivity of land to the extent of producing desert-like conditions. This alarming situation called for the launching of various initiatives, in an attempt to combat the situation. Ironically, despite such initiatives, land degradation has perpetually continued to escalate. Cognizant of the dangers which these conditions pose, Tanzania resolved to join hands with the international community by signing and ratifying the UNCCD in 1994 and 1997 respectively.

Several initiatives were deployed soon after the signing and ratification of the Convention. These initiatives were elaborated in the first national report on the implementation of the UNCCD in Tanzania in 1999. Since the first reporting, Tanzania has continued its effort towards combating desertification. During this second reporting, a number of initiatives have been made:

- Political will has grown - in recognition of the importance of environment issues, the parliament established a Parliamentary Committee on Environment in 2001. Its establishment is a clear testimony of the Government's commitment on issues related to environment, particularly land degradation.
- Formulation and completion of the National Biodiversity Strategy and Action Plan (NBSAP) in 2000. This strategy and action plan addresses issues on the following thematic areas: strategies and action plans for the management of aquatic biodiversity; strategies and action plans for the management of agro-biodiversity; and strategies and action plans for the management of terrestrial biodiversity.
- More participation of stakeholders in the implementation of the national action programme (NAP) - Several NGOs/CBOs were assisted in order to take part in the implementation of priority programmes of the NAP.
- Mainstreaming of environmental issues into the Poverty Reduction Strategy Paper 2001 - Environmental issues were integrated and mainstreamed into the PRSP due to its inter-sectoral nature. Furthermore, issues of the NAP were also integrated into the Rural Development Strategy 2001 and the Agricultural Sector Development Strategy 2001.
- Resource mobilization for the implementation of the NAP - Cognizant of the scarcity of financial resources for the implementation of the Convention, measures were taken to integrate the priority activities of the NAP into the ACP-EU Partnership Agreement as a resource mobilization strategy. As a result of this development, NAP implementation will be considered for support through the Ninth European Development Fund (EDF 9) from 2002. Furthermore, efforts have been made to continue approaching donors and other developing partners to solicit financial and technical support in the implementation of the Convention. To this effect, IFAD was approached and provided financial support in 2002 to the tune of US\$ 126,000 to support some of the activities of the NAP. The UNCCD secretariat in 2001 provided a total of US\$ 23,000 as financial support to hold a National Synergy Workshop, which had the main objective of exploring the opportunities of implementing the four conventions (UNCCD, UNFCCC, CBD and Ramsar) in a

concerted and coordinated manner so as to avoid duplication of efforts, build on synergy and efficient utilization of scarce financial resources.

- Policies - Efforts are continuing to streamline existing policies with a view to enhancing synergy and complementarity. This will reduce duplication of efforts and better allocate the meagre resources. Furthermore, various policies are being updated so that they take on board socio-economic changes that have occurred (refer to first report section 2.4). One of the main outcomes of this exercise is the formulation of the National Policy on non-governmental organizations (NGOs), which was adopted in 2001. The overall objective of this policy is to create an enabling environment for the NGOs to operate effectively and efficiently in the social and economic transformation of the country. The Government recognizes the significant role and contributions of NGOs in society and considers them important partners in the development process.

### TOGO

Le premier rapport élaboré en mai 1999 était axé sur les mesures prises au Togo pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le Togo vient de franchir l'une des étapes importantes de la mise en œuvre de la Convention par la validation au forum national les 17 et 18 décembre 2001 du PAN, qui est désormais un document de référence pour la lutte contre la désertification.

#### Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable

Les problèmes de désertification ont depuis fort longtemps constitué une préoccupation des autorités togolaises. Cette préoccupation s'est traduite depuis les années d'indépendance par la prise en compte de ce fléau dans l'établissement des stratégies et priorités dans le cadre des plans et politiques de développement.

En effet, sur le plan macro-économique, les réformes opérées ont visé la participation et la responsabilisation des populations aux activités touchant directement la production et faisant appel aux réformes institutionnelles qui accordent une place importante au secteur privé. Ainsi les orientations pour un redressement économique sont-elles fondées sur l'efficacité économique, le désengagement de l'Etat, la libéralisation et l'émergence d'un secteur privé plus actif et la décentralisation.

Le Togo s'est engagé dans l'élaboration de son Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). La politique qui sous-tend ce PNAE vise à une gestion saine et durable des ressources naturelles et de l'environnement. Ses stratégies sont orientées essentiellement vers un développement durable par l'intégration des considérations environnementales dans les programmes et projets de tous les secteurs de développement.

Ainsi, dans le domaine de l'agriculture, la politique de développement s'est fixée comme finalité l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.



Dans le domaine de l'élevage, l'accent est mis sur des stratégies devant permettre à ce secteur de contribuer à la lutte contre la désertification. Dans les domaines de la pêche, de l'énergie, du commerce, de la santé, des productions forestières, fauniques etc... des stratégies appropriées sont adoptées en vue de juguler le phénomène de la désertification. Malgré cette prise de conscience au niveau des autorités togolaises, ces préoccupations ne sont pas traduites dans les faits; ce qui est dû à certaines difficultés rencontrées dans l'exécution des plans et des stratégies. Les difficultés majeures sont enregistrées aux plans social, réglementaire, institutionnel et du financement.

#### Mesures institutionnelles prises pour la mise en œuvre du PAN

Le PAN a été validé au forum national les 17 et 18 décembre 2001. Il cadre parfaitement avec le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) et le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE), qui constituent un cadre de référence pour la gestion globale de l'environnement au Togo.

Les organes ci-après sont prévus dans le PAN validé pour la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit de:

- Conseils Régionaux d'Orientation et de Surveillance (CROS)

Au niveau de chaque région, il sera mis en place un conseil régional d'orientation et de surveillance du PAN. Il a pour rôle de définir la politique et la stratégie d'intervention, au regard des spécificités de chaque région, d'approuver le programme d'action de la coordination régionale et de valider les rapports d'activités.

- Conseil National d'Orientation et de Surveillance (CNOS)

Au niveau national, il y aura un conseil national d'orientation et de surveillance composé des responsables centraux des structures représentées au plan régional. Ce conseil sera doté d'un Secrétariat Technique, qui est l'organe de coordination des actions du PAN au niveau national.

- Comités de sélection des projets

Ce sont les comités Ad hoc chargés d'étudier et d'approuver les projets à financer dans le cadre du PAN. Ils sont mis en place au niveau de chaque région et sont autonomes.

Afin de disposer d'un cadre institutionnel cohérent et fonctionnel pour lutter contre la désertification, des mesures ont été prévues, notamment la redynamisation des comités villageois de développement durable, des comités locaux de planification, des comités préfectoraux de gestion de l'environnement, du comité national de l'environnement, de la commission interministérielle pour l'environnement. La plupart de ces structures ne sont pas fonctionnelles. Depuis le 19 novembre 2001, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières a été réorganisé pour mieux s'adapter au contexte actuel de développement durable.

S'agissant du cadre juridique et réglementaire, le Togo dispose d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires dont le degré de mise en application varie considérablement d'un secteur à un autre.

Quant aux ressources, le processus d'élaboration du PAN avait bénéficié des moyens matériels de la Cellule de Coordination du PNAE (le premier rapport en avait fait cas) et des appuis de la Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore, dont le directeur est le point focal de la CCD. Cependant, il sera nécessaire de doter le futur Secrétariat Technique de ressources adéquates pour lui permettre de se consacrer exclusivement aux actions de coordination du PAN pour la mise en œuvre efficace de la Convention.

#### Processus participatif dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Convention

Le processus d'élaboration du PAN a été conduit avec la participation effective de toutes les catégories sociales. Cette participation repose sur les concertations locales régionalisées, des études thématiques, des concertations par catégories d'acteurs et la tenue du forum national. Les détails sur ces concertations ont été relatés dans le premier rapport. Le forum national, qui a regroupé tous les acteurs du processus, a permis de finaliser les consultations. Il a réuni les autorités politiques, notamment les ministres et les députés, les partenaires en développement, les représentants des différents services de l'Etat impliqués dans le processus, les représentants des collectivités locales, des chefs traditionnels, des jeunes, des femmes, des confessions religieuses et des ONG.

Les divers organes prévus par le PAN, de même que leur modalité de fonctionnement, permettront d'assurer la continuité de ces consultations.

#### Processus consultatif et accord de partenariat avec les partenaires au développement

L'élaboration du PAN s'inscrit dans le cadre plus global du processus du PNAE et les partenaires impliqués se retrouvent souvent dans les réunions de concertations informelles avec la cellule de coordination et le centre de liaison national afin d'harmoniser leurs interventions.

L'élaboration du PAN a connu la participation des partenaires au développement dont la Banque Mondiale, la Commission Européenne, la BOAD, le PNUD, l'UNSO et le secrétariat de la CCD.

La mise en place des organes prévus par le PAN permettra de dynamiser le mécanisme de consultation des partenaires au développement, avec la participation de l'organe national de coordination et le centre de liaison national et la désignation éventuelle d'un chef de file des bailleurs de fonds.

### Mesures prises ou prévues dans le cadre du PAN

L'élaboration du programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) s'est faite selon une approche participative et consultative. Ce PAN/LCD, qui s'est fondé sur le diagnostic des expériences passées, a pris en compte et prévu des mesures pour la lutte contre la désertification.

Au titre du diagnostic, la dynamique et les manifestations du phénomène ont été analysées.

Du point de vue de la dynamique, il est relevé que la désertification commence par l'extension incontrôlée des cultures dans des zones à écologie fragile et à sols pauvres. Dans les zones déjà menacées par la désertification au Togo, le phénomène s'enclenche à partir d'une réduction sensible de la durée des jachères souvent due à la poussée démographique, à l'exploitation intensive et incontrôlée des ressources naturelles, notamment les ressources forestières et les sols, aux feux de brousse et au surpâturage.

Pour corriger ou enrayer ces phénomènes, quelques actions sont entreprises et sont d'ordre politique, institutionnel et réglementaire. Ainsi, le bilan de cette lutte contre la désertification peut être considéré comme positif malgré un tâtonnement de départ.

Au niveau forestier, les résultats obtenus ont contribué à la réalisation de cet objectif à travers la restauration du couvert végétal et forestier, et par conséquent à la protection des sols des zones d'intervention contre l'érosion.

Au niveau agronomique, en dehors des pratiques courantes d'amélioration de la fertilité des sols par la promotion de l'amendement organique, certaines pratiques traditionnelles notamment les cultures en terrasse, rentrent dans le cadre de la lutte contre la désertification.

Le document PAN Togo a été validé en décembre 2001. Sa mise en œuvre se fera à travers des programmes et projets en cours d'élaboration pour une gestion efficace des problèmes de désertification; elle nécessitera un important renforcement de la capacité nationale à combattre le fléau.

En dehors de ce renforcement de capacité, les grandes orientations du PAN/TOGO sont entre autres: la gestion durable des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté, le développement de mécanismes de mobilisation des ressources financières et de financement des actions de lutte contre la pauvreté, et le développement des systèmes d'information/communication, de suivi-évaluation et d'alerte précoce.

Ressources financières allouées au titre du budget national, aide financière et coopération technique

*Mécanismes financiers adoptés*

Il n'existe aucune mesure destinée à faciliter l'accès des acteurs locaux aux systèmes de financement décentralisé et aux fonds de développement qui pour la plupart sont en étude, comme par exemple le Fonds National pour l'Environnement (FNE), qui est un fonds à guichets multiples dont un guichet pour la lutte contre la désertification.

Pour combler ce vide, le PAN validé propose des ressources financières d'origine nationale et extérieure.

Ces sources de financement n'étant pas encore opérationnelles, on ne peut pas parler pour le moment du revenu des capitaux investis.

*Financement du PAN*

Appuis directs reçus pour l'élaboration du PAN :

Au plan national, l'Etat joue un rôle important à travers ses services techniques, qui interviennent dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAN. Il contribue également à travers des infrastructures, des équipements et des personnes ressources.

Au niveau multilatéral, les apports directs à la mise en œuvre sont venus du secrétariat de la CCD (30,000 \$EU) et du PNUD/UNSO (50,000 \$EU), soit un montant total de 80,000 \$EU auxquels il faut ajouter les fonds ayant servi à la conduite du processus consultatif et participatif dans le cadre du PNAE qui intègre le PAN.

Pour organiser le forum national de validation du PAN, le Togo a bénéficié de 11,701,255 francs CFA de la part de l'UNSO.

Un appui technique et financier avait été obtenu de l'UNSO pour l'étude préliminaire sur le Fonds National pour l'Environnement.

Pour l'élaboration du premier et de ce deuxième rapport national, le Togo a bénéficié de la part du Secrétariat Exécutif du CILSS des sommes de 2,450,000 francs CFA et de 2,624,000 francs.

Appuis indirects :

Ils concernent ceux obtenus auprès de divers bailleurs de fonds par les ONG et des programmes de sensibilisation intégrant la lutte contre la désertification, comme le financement du FEM en 1998 pour les changements climatiques et 700 millions de francs CFA de l'Union Européenne pour le PACIPE.

*Coopération technique mise en place*

Les appuis techniques :

Le Togo a reçu du secrétariat de la CCD et du CILSS un appui technique sous forme de prestation de service des experts envoyés en mission au Togo.

Les besoins de coopération technique par ordre de priorité :

- L'appui du secrétariat de la CCD pour la mise en place des organes de mise en œuvre du PAN validé;
- La formation des décideurs, des cadres, des chercheurs ainsi que les autres acteurs de la lutte contre la désertification;
- La mise au point des programmes conjoints inter-Etats de recherche pour une collaboration scientifique et technique dans le domaine de la lutte contre la désertification;
- Le renforcement de la coopération pour partage des connaissances, des expériences de réussite et d'échec et le transfert de technologies et de solutions aux problèmes communs de la gestion durable des ressources hydrauliques, végétales, animales, énergétiques partagées, etc.;
- Le renforcement de la coopération en matière d'information, d'éducation et de communication (IEC) pour l'éveil des consciences et le changement des comportements.
- La mise en place du système de surveillance, d'évaluation et d'alerte précoce des phénomènes de la désertification.

Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis et évaluation de ceux-ci

Les mesures prises pour évaluer et diminuer le rythme de dégradation de ces ressources se retrouvent dans les actions engagées d'ordre politique et institutionnel.

De même, le Togo a initié et exécuté seul ou conjointement avec les bailleurs de fonds à travers des organismes internationaux des programmes et des projets.

Au Togo, il n'existe pas de système d'information rapide et d'alerte précoce afin d'assurer efficacement la prévision des risques écologiques et la surveillance continue des phénomènes de la désertification. Il en est de même pour le système d'information et de suivi du littoral.

Dans le PAN qui vient d'être validé, on se propose de mettre en place un système d'information et d'alerte précoce sur la désertification. Il s'agira :

- d'élaborer un cadre conceptuel, méthodologique et opérationnel pour la mise en place du système d'information géographique (SIG);
- d'acquérir les images satellitaires pour la photo-interprétation et la cartographie thématique;
- de créer la banque de données comportant les indicateurs d'information rapide et de mesures d'alerte précoces;

- de gérer des informations sous forme de tableau de bord permettant de prendre des décisions en temps réels.

Il existe d'autres systèmes d'information et de suivi qui sont élaborés mais ne sont pas appliqués.

## TUNISIA

### Stratégie nationale de développement durable

L'Agenda 21 National a été adopté en 1995 par la Commission Nationale du Développement durable présidée par le Premier Ministre.

Le programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN) a été élaboré et adopté en 1998.

### *Stratégie du développement socio-économique*

Considérant l'importance du rôle de la promotion sociale dans la création d'une base solide et propice à la réalisation des objectifs de la croissance économique, le IX<sup>ème</sup> Plan de développement économique et social (1997-2001) a accordé une attention particulière à la lutte contre la pauvreté.

Les interventions du Fonds de solidarité nationale ont été intensifiées, et ce dans le cadre de la stratégie nationale de l'éradication des zones déshéritées, particulièrement dans le monde rural.

Le bilan de cette stratégie reflète une amélioration des revenus de la population au cours des deux dernières décennies (1980-2000) entraînant une régression notable de la pauvreté absolue dans le pays (12,9% en 1980 et 4,2% en 2000).

L'amélioration des conditions de vie de la population des zones les plus défavorisées et la lutte contre la pauvreté sont encore parmi les objectifs prioritaires du X<sup>ème</sup> Plan (2002-2006), qui préconise notamment le traitement économique de la pauvreté tout en impliquant dans ce domaine les associations à caractère social. C'est dans ce contexte que le PAN occupe une place de choix parmi les priorités du X<sup>ème</sup> Plan dans le cadre du développement durable du pays.

### *Les stratégies de protection des ressources naturelles*

Les stratégies de protection des ressources naturelles décrites dans le précédent rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sont sectorielles et concernent la conservation des eaux et du sol, la lutte contre l'ensablement et le sylvo-pastoralisme.

D'autres stratégies, telles que la Stratégie nationale pour la promotion de la femme rurale, le Programme de maîtrise de l'énergie, la Stratégie d'amélioration de la situation foncière dans le monde rural et la stratégie

nationale de la diversité biologique contribuent également à la protection des ressources naturelles.

Les réalisations physiques dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies sectorielles (projets sectoriels et projets intégrés), au cours des années 1999-2000, ont couvert globalement une superficie de 616,000 ha.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces stratégies sectorielles sont dues principalement aux problèmes fonciers et à l'insuffisance de motivation et d'organisation des populations.

#### *Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification*

Les acquis scientifiques dans le domaine de la lutte contre la désertification, pendant les deux dernières décennies, tels qu'ils ont été résumés dans le document du PAN, ont concerné principalement les régions à bioclimats aride et désertique du pays, où les problèmes de désertification se posent avec plus d'acuité, et qui sont couvert particulièrement par les programmes de recherche de l'IRA, principale institution de recherche spécialisée dans ce domaine.

Actuellement, les activités de recherche contribuant à la lutte contre la désertification sont réalisées par l'IRESA et l'IRA, et ce dans le cadre des programmes suivants : (i) Erémologie et lutte contre la désertification; (ii) Aridoculture et culture oasienne ; (iii) Parcours et plantes spontanées en zones aride et désertique; (iv) Elevage et faune sauvage en zones aride et désertique ; (v) Economie et société rurale en zone aride; (vi) Etude des milieux écologiques et sélection des espèces forestières destinées au reboisement; (vii) Sauvegarde du patrimoine forestier et valorisation de la production forestière ; (viii) Développement d'un système agro-sylvo-pastoral durable. Ces programmes s'intègrent dans les domaines de recherche prioritaires identifiés dans le cadre du PAN sans les couvrir entièrement. La communauté scientifique et technique est actuellement représentée dans l'Organe national de coordination.

#### *Mise en œuvre des recommandations du Comité de la Science et de la Technologie*

Promotion, utilisation et amélioration des connaissances traditionnelles : ce thème est en train d'être réalisé dans le cadre, d'une part, de l'installation d'une ferme traditionnelle dans le domaine de l'Institut des régions arides et, d'autre part, du projet «Valorisation du savoir-faire local concernant la lutte contre la désertification dans le centre et le sud de la Tunisie», dont le financement vient de faire l'objet d'un accord de principe de la part de l'Allemagne.

Repères et indicateurs: il n'a pas encore été établi de repères et d'indicateurs traitant des questions institutionnelles et socio-économiques, à l'exception des indicateurs d'impact du PAN concernant l'amélioration des conditions socio-économiques. L'ONC s'attachera à sensibiliser les institutions de recherche à ce sujet.

Etablissement de sites-pilotes servant à compléter les données sur la désertification issues de technologies avancées: la Tunisie dispose actuellement de six observatoires installés sur le terrain. Ces observatoires de suivi de la désertification combinent la télédétection avec les observations de terrain et sont opérationnels dans le cadre du partenariat Nord-Sud.

#### Mesures institutionnelles prise pour mettre en œuvre la Convention

##### *L'organe national de coordination (ONC)*

Le Comité national de lutte contre la désertification (présidé par le Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire) fait fonction d'ONC. Un décret fixant les attributions et la composition de l'ONC et des Comités régionaux et locaux de LCD est en cours de promulgation.

Cet organe de coordination dispose d'un secrétariat permanent.

Sa composition actuelle reflète son caractère intersectoriel et multidisciplinaire car comprenant tous les secteurs et disciplines.

Les Comités régionaux et locaux de LCD sont issus des Conseils régionaux et locaux de développement existant respectivement à l'échelle du Gouvernorat et de la Délégation.

Un système de circulation de l'information sur la désertification (SCID) vient d'être développé avec l'appui de l'OSS.

Pour renforcer l'ONC, les mesures prises sont : (i) La mise en considération des recommandations pertinentes de «l'Atelier national de mobilisation des ressources et des partenaires pour la mise en œuvre du PAN» (Tunis - septembre 2001) situées en annexe; (ii) la réalisation, à partir de 2002, du projet « Appui à la mise en œuvre du PAN » et « Appui à la mise en place d'un système de suivi-évaluation du PAN» initiés respectivement dans le cadre de la coopération tuniso-allemande et tuniso-italienne en collaboration avec l'OSS.

##### *Le Fonds national de lutte contre la désertification (FND)*

Le FND, institué en décembre 1988 par la loi n°97-88, a été adapté à la CCD. La structure administrative du FND, les critères et les modalités d'attribution des crédits feront l'objet d'un décret d'application de la loi précitée en prenant en considération les recommandations retenues lors de l'Atelier National cité précédemment. Ses sources de financement sont principalement: le budget de l'Etat, le secteur privé ainsi que les prêts et dons d'origine étrangère dans le cadre du partenariat prévu à cet effet par la Convention.

##### *Compatibilité du PAN avec d'autres stratégies en matière d'environnement*

Le X<sup>ème</sup> Plan de développement économique et social place le PAN parmi ses priorités visant le développement durable du pays.



### *Liens avec les programmes d'action sous-régionaux et régionaux*

Les activités du PAN en relation avec la mise en œuvre du programme d'action sous-régional de l'Union du Maghreb Arabe (PASR) sont réalisées dans le cadre du «Programme de développement intégré transfrontalier dans les écosystèmes arides maghrébins» et ce par la mise en œuvre du projet transfrontalier tuniso-algérien à Hazoua-El Oued. Le projet a démarré dans la partie tunisienne à Hazoua en 2000 avec un financement partiel sur le budget de l'Etat, en attendant que l'UMA puisse trouver une autre source de financement.

La participation de la Tunisie au projet DIS-MED intitulé «Appui à la mise en place d'un système de circulation de l'information à l'échelle des pays méditerranéens» constitue un lien avec le PASR de la Méditerranée septentrionale.

Le PAN s'inscrit dans le programme d'action régional (PAR) de l'Afrique et ce dans le cadre de l'intégration de la Tunisie dans le programme ROSELT/OSS mis en œuvre par l'OSS dans la zone circum-saharienne.

### *Accord du gouvernement*

Le PAN a été adopté officiellement par la Commission nationale du développement durable en juin 1998.

### *Cohérence et fonctionnalité du cadre juridique et réglementaire*

En vue de l'adaptation de la législation en vigueur relative à l'environnement et aux domaines connexes, il a été promulgué en 1999 et 2000 quatre lois modifiant ou complétant des lois existantes relatives à la protection des semences et plantes végétales et à la situation foncière. De même, deux nouvelles lois ont été introduites, l'une concernant l'agriculture biologique et l'autre relative aux groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche.

La mise en œuvre de la stratégie relative à l'amélioration de la situation foncière dans le monde rural a été entamée.

### Processus participatif à l'appui de la mise en œuvre du PAN

#### *Mode de participation des divers acteurs*

La mise en œuvre du PAN, depuis son adoption officielle en 1998, s'est progressivement effectuée dans le cadre du IX<sup>ème</sup> Plan quinquennal de développement économique et social (1997-2001), qui n'avait pas intégré explicitement dans sa démarche les principes de la Convention, ceux-ci étant actuellement pris en considération par le X<sup>ème</sup> Plan (2002-2006). Ainsi, le processus participatif à l'appui de la mise en œuvre du PAN a évolué compte-tenu de l'adoption progressive de l'approche participative et de la cadence à laquelle se réalise, à l'échelle locale, l'organisation des communautés rurales.

Bien qu'elles soient prévues par le PAN, la plupart des activités concourant à la lutte contre la désertification sont réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies sectorielles de protection des ressources naturelles; cette mise en œuvre s'effectue soit par des projets sectoriels eux-mêmes, soit par des projets intégrés de développement rural et de gestion des ressources naturelles ainsi que par des projets-pilotes.

Dans le cas des projets sectoriels, les communautés locales, en l'absence de structures représentatives, participent rarement à leur réalisation à l'exception de la population active en tant que main d'œuvre potentielle; de même, les ONG et la communauté scientifique sont rarement impliquées dans la mise en œuvre et l'évaluation de ces projets.

Par contre, lors de la mise en œuvre des projets intégrés, les communautés locales participent à la conception, élaboration, réalisation, suivi et évaluation des plans de développement participatifs (à l'échelle du terroir ou de « l'Unité socio-territoriale ») dans le cadre de leurs structures représentatives créées au démarrage des projets. Ces communautés sont appuyées par des ONG dans le cadre d'un partenariat population/administration/ONG. L'administration participe aux projets en qualité de maître d'œuvre chargé du volet financier et, en partenariat avec les ONG et les structures représentatives des communautés locales, elle en supervise la réalisation, le suivi et l'évaluation. Quant à la communauté scientifique, elle participe parfois à l'évaluation des projets et à la valorisation des acquis de la recherche dans le cadre de protocoles d'accords.

*Nature et ampleur des actions en matière d'information,  
d'éducation et de communication*

Le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire a mis en place le programme national de sensibilisation, d'éducation et de culture environnementales; dans le cadre de ce programme, l'organisation de plusieurs activités et manifestations est entreprise avec une visée éducative à l'intention du grand public et plus particulièrement des jeunes, la lutte contre la désertification n'y est pas spécifiquement abordée mais elle est évoquée généralement dans le thème relatif au reboisement en tant que l'un des objectifs visés par cette action.

En matière d'information relative à la désertification, il a été mis en place un système de circulation de l'information (SCID) avec l'appui de l'Observatoire du Sahara et du Sahel.

*Rôle des jeunes et de la femme rurale*

Une stratégie nationale visant l'intégration de la femme rurale sur les plans institutionnel, technique et opérationnel au niveau du secteur agricole et du développement rural a été solennellement adoptée en 1998. Des plans d'action régionaux pour l'implication des femmes rurales dans l'agriculture ont été élaborés et il a été créé, au sein du Ministère de l'Agriculture, une Direction chargée de la promotion de la femme rurale et du suivi de ce plan d'action.

La contribution des projets intégrés de développement rural et de gestion des ressources naturelles dans la prise en charge de la femme rurale s'est manifestée principalement par : (i) l'amélioration de son niveau technique par sa formation et son encadrement; (ii) l'octroi de prêts destinés à lui permettre de promouvoir des micro-projets; (iii) son assistance pour la création de jardins familiaux et la construction de citernes d'eau potable; (iv) sa sensibilisation pour participer aux activités des institutions communautaires et associatives, (v) l'alphabétisation des adultes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de maîtrise de l'énergie par l'Agence Nationale des Energies Renouvelables, il a été diffusé dans le milieu rural 10,000 fours familiaux améliorés et il a été expérimenté une cinquantaine de digesteurs familiaux pour la production de biogaz. De même, l'approvisionnement des zones rurales en eau potable a couvert 79,5% des besoins, alors qu'il n'en représentait en 1996 que 68,3%.

En sachant que l'éducation de la femme et sa formation dans le domaine agricole contribuent à diminuer la pression sur les ressources naturelles, il y a lieu de signaler qu'en Tunisie, l'élément féminin représente actuellement 20% de l'effectif des bénéficiaires de la formation professionnelle agricole.

La Tunisie a parié sur la jeunesse, puisque les jeunes y représentent plus de la moitié de la population, en assurant sa participation à la fixation des choix fondamentaux et en l'associant au processus de développement économique et social ainsi qu'à l'effort de conception des perspectives futures. Cette démarche a permis aux jeunes de contribuer à la lutte contre la désertification en participant notamment à l'effort national de développement économique et social des zones déshéritées et aux campagnes de reboisement.

#### Processus consultatif et partenariat à l'appui de la mise en œuvre du PAN

##### *Partenariat avec les pays affectés par la désertification*

La Tunisie continue de développer des relations de partenariat avec les pays affectés par la désertification. Elle a participé à l'élaboration du PASR des pays du Maghreb qui a été validé lors de la réunion des parties à Alger en 1999.

En vue de renforcer le partenariat avec les pays africains et méditerranéens, la Tunisie a participé à quatre ateliers et deux réunions consacrés aux thèmes liés à la lutte contre la désertification en Afrique et dans le bassin méditerranéen.

##### *Partenariat avec les pays du Nord*

La Tunisie a pris l'initiative d'organiser en septembre 2001, avec le soutien du Mécanisme mondial, un «Atelier national sur la mobilisation des ressources et des partenaires pour la mise en œuvre du PAN» à l'issue duquel des recommandations ont été adoptées pour associer les partenaires au développement au mécanisme de financement du PAN.

Mesures prises ou prévues dans le cadre du PAN

*Synthèse et évaluation des activités entreprises  
en vue de lutter contre la désertification*

Dans le document du PAN, un chapitre a été consacré à «l'évaluation de l'effort national de lutte contre la désertification». Cette évaluation a servi notamment à tirer les leçons du passé quant à la faible participation des communautés locales à cet effort d'une part, et à l'inadaptation de l'approche sectorielle utilisée pour juguler le phénomène de la désertification d'autre part.

*Inventaire, adaptation et intégration des projets  
en cours dans le cadre du PAN*

Suite aux recommandations de l'Atelier national précité sur la mobilisation des ressources et des partenaires pour la mise en œuvre du PAN, il a été entamé récemment, d'une part, une étude sur l'identification et l'élaboration d'une nomenclature des projets de lutte contre la désertification et, d'autre part, une étude sur le recensement des projets de développement existants qui nécessitent un appoint conceptuel, technique et financier pour être conformes aux principes de la Convention et être inscrits dans le cadre du PAN.

Dès la ratification de la Convention par la Tunisie en 1995, il a été initié des projets pilotes à caractère participatif dans les domaines de la foresterie et de l'aménagement des bassins versants, ainsi que des projets intégrés de développement rural et de gestion des ressources naturelles, en soulignant que des cartes agricoles régionales, élaborées en tant qu'outil d'aide à la décision, sont en cours de validation.

*Processus de formation et de renforcement des capacités  
pour combattre la désertification*

La mise en œuvre des projets intégrés de lutte contre la désertification a fait apparaître la nécessité de renforcer les capacités dans des domaines liés à la nature multidisciplinaire et participative de leurs activités. Le processus initié actuellement pour essayer de pallier cette lacune consiste : (i) à inclure systématiquement, parmi les activités prioritaires de ces projets, le renforcement des capacités des cadres, le développement des capacités des membres des structures représentatives des communautés locales et la formation de la population; (ii) à mobiliser davantage les institutions de recherche et d'enseignement supérieur agricoles pour accorder un intérêt particulier à la formation de cadres spécialisés dans la LCD, en soulignant que vient d'être institué récemment un DEA intitulé «Lutte contre la désertification et gestion durable des ressources».

*Investissements nécessaires pour la mise en œuvre du PAN*

La mise en œuvre du PAN à long terme (20 ans) nécessite des ressources financières importantes estimées en 1998 à environ trois milliards de dinars, soit l'équivalent de trois milliards de dollars américains. Cette estimation ne saurait être qu'approximative, car c'est seulement après la mise en œuvre

des projets-pilotes dans les différentes zones d'intervention que l'on pourrait apporter les ajustements nécessaires.

#### Ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de la Convention

##### *Ressources financières allouées au titre du budget national*

Pour appuyer la mise en œuvre de la Convention à l'échelle locale, il existe des mécanismes financiers destinés à faciliter l'accès des acteurs locaux aux moyens de financement des activités concourant à la lutte contre la désertification; il s'agit du Fonds spécial pour le développement de l'agriculture et de la pêche (FOSDAP), du Fonds de développement rural intégré (FODERI), du Fonds de solidarité nationale (26-26), de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et du Fonds national de lutte contre la désertification (FND).

Au cours de trois dernières années (1999-2001), le montant total des investissements réalisés dans le domaine de la lutte contre la désertification s'élève à 272,6 millions de dinars tunisiens (soit l'équivalent de 195 millions de dollars américains environ) correspondant à un investissement moyen annuel de 91 millions de dinars (équivalent à 65 millions de dollars environ). Quant aux investissements prévus pour la réalisation du PAN au cours du X<sup>ème</sup> Plan (2002-2006), ils ne sont pas encore fixés définitivement, car il faudra tenir compte des contraintes nationales au niveau macroéconomique.

##### *Mobilisation des ressources financières extérieures pour la mise en œuvre du PAN*

Tel qu'il a été mentionné au paragraphe ci-dessus, la Tunisie a pris l'initiative en septembre 2001 d'organiser, à Tunis, un «Atelier national sur la mobilisation des ressources et des partenaires pour la mise en œuvre du PAN», à l'issue duquel il a été convenu, d'une part, de mettre en place un «Comité de concertation inter-partenaires» pour le suivi de la mise en œuvre du PAN, et d'autre part de préparer un ensemble de projets prioritaires du PAN qui seront présentés à l'occasion de la prochaine «table ronde» avec les bailleurs de fonds pour examiner le financement du X<sup>ème</sup> Plan. A cet effet, les démarches nécessaires ont été entreprises auprès des partenaires de la Tunisie et des organisations internationales et régionales concernées.

#### Examen des repères et indicateurs pour mesurer les progrès accomplis

##### *Système de suivi-évaluation du PAN*

En vue de fournir à l'ONC les outils nécessaires pour assurer la mission de suivi-évaluation de la lutte contre la désertification sur la base d'une liste d'indicateurs fiables, il a été entamé, à la fin de 2001, la mise en œuvre du «Projet de mise en place d'un système de suivi-évaluation du PAN», et ce dans le cadre du partenariat de la Tunisie avec l'Italie et l'OSS. Le projet SMAP, dont l'objectif est la mise en place du suivi-évaluation du PAN en Tunisie et au Maroc, a été présenté pour financement à l'Union Européenne par l'UMA, l'OSS et les deux pays concernés.

*Suivi permanent des processus et dynamique de la dégradation des terres*

Bien que la Tunisie dispose actuellement de quelques observatoires installés sur le terrain, principalement dans les bioclimats aride et désertique (dont deux sont déjà pourvus de SIG), la nécessité d'installer un réseau de surveillance de la dégradation des sols demeure d'actualité, notamment dans les bioclimats semi-aride et subhumide sec, tout en signalant à cet égard qu'un projet LIFE-Pays tiers ayant pour objectif le suivi de la désertification par télédétection vient de démarrer en mars 2002.

**UGANDA**

Introduction

Uganda signed and ratified the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) in 1994 and 1997, respectively, and has in accordance with article 10 of the Convention, formulated a national action programme (NAP) to combat desertification. The Uganda NAP is a framework that seeks to ensure that strategic planning takes into account sustainable development issues of dryland areas with a focus on poverty alleviation, food security and sustainable environmental management.

Poverty eradication is the key development objective of the Government addressed through the Poverty Eradication Action Plan (PEAP). Under the PEAP, sector-wide plans have been developed. Agriculture being the lead sector for modernizing the economy, a Plan for the Modernization of Agriculture (PMA) has also been put in place. The NAP will re-enforce implementation of the PEAP and the PMA as it seeks to address land degradation and drought issues.

However, implementation of NAPs and the UNCCD in general is constrained by inadequate financial resources. In order to address this constraint, Parties are encouraged to prioritize and integrate NAPs into key national development frameworks and ensure budgetary allocation for NAP activities. Therefore, in addition to other actions, Uganda has focused its efforts on mainstreaming NAP priorities into national development strategies, promoting dialogue on resource mobilization, partnership building and development of synergies with other conventions and institutions.

*Purpose of the national report*

This report serves to inform Parties to the Convention about the situation in Uganda regarding measures taken to implement the UNCCD at the national level and to assess progress made towards achieving the objectives of the UNCCD. The report is also intended to contribute to strengthening of the institutional and human capacities of the national focal points and stimulate steps to integrate NAP into government development strategies in the context of sustainable development.

### National plans and strategies available in other social and economic areas

The Government has instituted macro-economic and civil service reforms and adopted policies of liberalization, privatization and decentralization which have guided the planning and implementation of national plans and strategies. Uganda's main development framework is the Poverty Eradication Action Plan (PEAP). The PEAP, guided by the Vision 2025, has four fundamental pillars, namely: creating an enabling environment for sustainable economic growth; good governance and security; increasing the incomes of the poor; and improving the quality of life of the poor. Building on the pillars of the PEAP, ministries prepare sector-wide plans (SWPs). These include, among others: the Plan for Modernization of Agriculture (PMA); National Agricultural Research Organization's Medium-Term Plan (MTP); Land Sector Strategic Plan (LSSP); Wetland Sector Strategy Plan (WSSP) 2001 - 2010; Rural Electrification Strategy and Plan (2001-2010); National Disaster Preparedness and Management Action Plan; Health Sector Strategic Plan; and Education Sector Investment Plan. The PEAP and sectoral plans also set the framework for preparation of District Development Plans (DDPs) and District Environment Actions Plans (DEAPs).

Weak institutional collaboration and coordination is a key constraint in planning and implementation of the above plans. In addition, local governments are constrained by limited financial resources and unable to see immediate benefits of investing in long-term environmental concerns such as desertification. They, therefore, give priority to immediate and urgent concerns, such as health and education.

The above constraints can be addressed through institutional capacity building and continuous sensitization of sectoral and local government planners and implementers on their roles and the need for institutional collaboration. Application of the Multi-Stakeholder Integrative Sustainable Planning (MISP) methodology (NEMA, 2001) recently developed by the National Environment Management Authority (NEMA) would further facilitate closure of the gaps between policies.

### Scientific and technical desertification control activities

Some of the scientific and technical activities identified under the NAP include studies to establish the extent of land degradation, economic costs of land degradation and drought, and land capability classification. Development and dissemination of energy-saving and post-harvest handling technologies, technologies that reduce drudgery on women, and early warning systems for small-scale farmers have taken place. The NAP also stresses the need to incorporate indigenous technologies, knowledge and skill, use of client-oriented technology approaches and systems, utilization of on-the-shelf technologies at research institutes and establish a national committee for science and technology for combating desertification.

Some research activities relevant to the UNCCD Committee on Science and Technology proposed under the National Agricultural Research Organization's (NARO) medium-term plan (2001-2010), include: development and promotion of appropriate crop varieties for drought prone areas; improved methods and

technologies for restoration and maintenance of soil fertility, conservation, sustainable management and efficient utilization of forest resources; agro-forestry and technologies for sustainable land use; integrated management of livestock diseases; dry season feeding strategies for ruminant livestock; improvement of the genetic potential of indigenous livestock; farm power sources, tools and implements for land preparation, planting, weeding and agro-processing; water harvesting and utilization technologies for households, crops and livestock. Other research activities include: technologies for post-harvest handling and storage of agricultural produce and enhancement of the quality and shelf life of fruits, vegetables, roots and tubers; diagnostic studies of client needs and market analysis for different product systems; integrating environmental concerns in technology generation and dissemination and other NARO activities; and policy research for improving productivity and sustainability of agricultural production systems.

#### Institutional measures taken to implement the Convention

A functional National Coordinating Body (NCB) was established in 1997. Details are highlighted in the first national report. However, restructuring of government departments and changes in the planning approach have affected the efficiency of the NCB. Hence, it has been recommended that the composition of the National Steering Committee (NSC) for NAP implementation be revisited to include representatives of those sectors having plans directly relating to implementation of the NAP; key working groups e.g. dealing with poverty, agriculture modernization and environmental issues; relevant donor sub-groups; and increase representation of civil society organizations.

Further to the institutional measures discussed in the first national report, additional areas of capacity building being planned include: awareness raising and continuous dialogue to build a critical mass of well-informed and well-placed individuals who can influence policy, budgets and legislation to integrate UNCCD and NAP issues; training sector planners, district technical staff and NGOs; sensitize national-level policy-makers and district councillors on the mainstreaming approach for NAP implementation; develop an information system for effective information exchange among stakeholders; and develop synergies with other conventions and institutions.

#### National action programmes as part of the national economic and social development and environment protection plans

The NAP, derived through a consultative process, is linked with the major national development frameworks, i.e. the PEAP and the PMA. The NAP priority programme areas include, among others: water development, management and conservation; afforestation and agro-forestry; improvement of marketing systems and infrastructure; support to local community level initiatives; and participatory planning and coordination of these initiatives. These priority areas are no doubt very consistent and relevant to the PEAP strategies for improving the livelihood and incomes of the poor as well as good governance for efficient delivery of services for poverty eradication. Similarly, they are consistent with the intervention areas of the PMA. The ongoing process to



mainstream NAP priority issues into national development plans includes preparation of position papers to strengthen the NAP as a strategic framework for action in the achievement of the objectives of the above plans. The national planning process in Uganda integrates the UNCCD principles of participation, partnership and programme approach, which are reflected in the broad participation of various actors in the planning process.

In the recent past, Uganda has instituted several legal and regulatory policies aimed at improving environmental management and to ensure sustainable development of the country. A number of these were highlighted in the first national report. However, since then several other policies have been instituted. These include: National Soils Policy (2001), Forest Policy (2000) and the Energy Policy (2000).

#### Participatory process in support of preparation and implementation of action programmes

The development of most policies and plans in Uganda usually consist of several broad consultative meetings and workshops involving wide representation of stakeholders, such as politicians, ministers, districts, donors, NGOs, private sector, civil society and the media. The planning processes at national, sectoral and district levels, including the budgeting process, have been designed with mechanisms to facilitate broad participation of stakeholders and take into consideration the views of local communities. Recent examples of this are the Participatory Poverty Assessment (2001), a basis for revision of the PEAP; the participatory processes to prepare the LSSP, Forestry Policy and Soils Policy; and the preparation of District Development Plans and District Environment Action Plans. Other activities carried out with broad participation of stakeholders include: consultation to formulate a strategy for mainstreaming gender into the NAP process; consultation meetings and workshops on the road map for NAP implementation; national forum on development of synergies between four environmental conventions; planning meetings and training to establish an Environment Information System (EIS) on the Internet; developing a Multi-stakeholder Integrative Sustainability Planning (MISP) methodology.

In addition, the ongoing process to prepare a road map for NAP implementation supported by the UNCCD secretariat and the Global Mechanism (GM) of the UNCCD has registered a high level of enthusiasm and participation of bilateral and multilateral partners, demonstrated by the high-level representation in meetings and other related activities.

At the national level, the Ministry of Gender, Labour and Social Development launched a National Action Plan on Women in December 1999. The plan gives a framework upon which interventions at community, district and national levels can be coordinated during the five-year period from 1999-2004. It particularly aims at achieving equal opportunities for women by empowering them to participate and benefit from economic and political development.

Consultative process in support of the preparation and implementation  
of NAPs and partnership agreements with developed country Parties  
and other interested entities

Government has requested all external partners to articulate their support around the PEAP. In the revised PEAP (May 2001), a list of Partnership Principles that can help in attaining efficiency gains in the allocation and management of resources among competing demands has been drawn. A number of additional measures have been put in place to ensure participation of international partners in supporting national development efforts, including the NAP. Steps have also been taken to sensitize and involve more actively the lead institution (Ministry of Finance Planning and Economic Development) in donor negotiations while planning the way forward for NAP implementation and the resource mobilization efforts. Donor coordination mechanisms have been established with a view to avoiding duplication but direct resources to fill critical gaps such as those that may be identified under the NAP resource requirement. One of the benefits of such mechanisms is the Common Country Assessment, a collaborative effort of UN agencies pooling together their analytical capacities to carry out the assessment using a people-centred approach. The mechanism is a better way of promoting synergies among their various programmes and partnership with other actors. Existing sector donors subgroups, e.g. on Agriculture, Water, Environment and Energy, provide an opportunity for dialogue with the Government and other stakeholders in planning and implementation of development programmes and projects, e.g. the donor subgroup on agriculture has been consulted in the ongoing preparation of a road map for NAP implementation. The other subgroups will also be consulted in due course.

Measures taken or planned within the framework of  
national action programmes

In addition to measures reported in the first national report, some of the established technical programmes and functional integrated projects to combat desertification that have been designed and/or implemented include: the Second Agricultural Research and Training Project; Technical Study for Livestock Water Points in Karamoja; Emergency Provision of Water for Livestock in the Karamoja Region; Sustainable Energy Use in Household and Industry Project; Assistance to Control of Contagious Caprine Pleuropneumonia (CCPP); Income Generation and Sustainable Livelihood through District Development Centres; and Land Use Change Analysis as an Approach for Investigating Biodiversity Loss and Land Degradation.

Other measures include a study to prepare a road map for NAP implementation and resource mobilization, develop synergies with other related environmental conventions, and prepare a Bill to establish a Uganda National Fund to Combat Desertification (UNFCD).

The NAP is also linked with the subregional action programme (SRAP) to combat desertification, particularly with regard to transboundary and cross-cutting issues. Some of the ongoing activities in this regard include: development of information networks; establishment of facilitation funds and National Desertification Funds; establishment of a Subregional Committee for Science

and Technology for UNCCD implementation; review and harmonization of legislation relevant to combating desertification; awareness raising on NAP and UNCCD for high-level policy- and decision-makers; and resource mobilization efforts for implementation of the NAPs and SRAP.

The regional action programme (RAP) has identified key thematic programmes consistent with the capacity-building needs outlined under NAP. Uganda has already benefited from the thematic programme on rangelands with information to enhance the ongoing preparation of a rangelands management policy.

NGOs and CBOs, through their umbrella association, the National NGO Coordinating Committee on Desertification (NCCD), have also carried out a number of initiatives with financing from CORDAID. The activities include establishment of a secretariat, carrying out awareness, consultation and planning meetings with local NGOs and CBOs in nine dryland districts and dissemination of information about NGO/CBO activities through a bi-annual newsletter called "NCCD News". Under the energy sector, ACDI/VOCA, Integrated Rural Development Initiatives (IRDI), ACORD Renewable Energy Development Centre (REDC) are involved in improved biomass energy dissemination, capacity building among local communities, improved stoves through commercialization of efficient wood stoves. Voluntary Services International (SVI), Lutheran World Federation and Church of Uganda are disseminating energy-saving technologies and soil and water conservation practices in Karamoja region. At the subregional level, NGOs in the Intergovernmental Authority on Development (IGAD), through the RIOD network are developing a partnership with the Global Mechanism (GM), CIDA and several other donor agencies to start a Community Exchange and Training Programme.

Financial allocations from national budgets in support of implementation as well as financial assistance and technical cooperation received

Uganda has demonstrated commitment to raising funds for environment and natural resource management. For example, the budget allocation for environment and natural resources increased 44-fold from 6.2 billion Ugandan Shillings in 1997/98 to 253.3 billion Ugandan Shillings in 2001/2002 fiscal year (Ministry of Finance, Planning and Economic Development (MFPED) 2002). Uganda has further benefited from debt relief amounting to US\$ 2 billion and these resources have been channelled to the key poverty reducing areas as identified in the PEAP. Compared with 1997/98, the year prior to receipt of the debt relief, expenditure in poverty reduction areas has increased from 144 billion Ugandan Shillings to 609 billion Ugandan Shillings in 2001/2002. This represents an increase of 353 per cent and underlines the country's commitment to poverty reduction.

Originally, it was planned that a Uganda National Fund to Combat Desertification (UNFCD) would be set up to address land degradation and desertification issues. Indeed, steps had been taken to this effect, including drafting a Bill for the fund, which was awaiting Cabinet's and Parliament's approval. However, due to a change in the planning process, it is now felt that financing desertification activities should first and foremost be integrated into the available sectoral financing mechanisms, such as the PEAP, PMA, National Agricultural Advisory Service (NAADS), Road and

Water Sectors, etc. Other funding opportunities that can be accessed include: Northern Uganda Social Action Fund (NUSAF), Land Fund, Rural Electrification Fund, Global Environment Facility (GEF), African Land and Water Initiative, Soil Fertility Initiative for Africa, and Critical Ecosystems Partnership Fund.

Review of benchmarks and indicators utilized to measure  
progress and assessment thereof

A system is being put in place to monitor environmental degradation in Uganda. NEMA's National Environment Information Centre (NEIC) has a key component for regular monitoring and evaluation. An Environmental Information Network (EIN) has also been established under NEMA, with about 21 member institutions.

Some sectoral initiatives currently involved in monitoring land degradation and vegetation change include: the National Biomass Study Project in the Department of Forestry, the Department of Soil Science, Makerere University, and Uganda Wildlife Authority. These units are, however, still limited in manpower and equipment. These environmental monitoring units are also working in isolation, without any formal collaborative measures. A monitoring system for the NAP is also not yet formulated. However, a number of impact indicators have been developed according to NAP objectives.

#### **ZAMBIA**

After the international community realized that desertification is a major socio-economic and environmental problem of concern to many countries of the world, the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) was formulated to address the problem. Zambia joined the rest of the World in addressing the desertification problem and mitigating the effects of drought. As a result, a number of activities have been implemented within the provisions of the Convention. Some of them are multi-sectoral while others are sectoral.

The following are the additional programmes to those that were already listed in the first national report:

- Provincial Forestry Action Programme (2000),
- Poverty Reduction Strategy Paper (2001),
- Zambia National Action Programme (2002),
- Agriculture Commercialisation Programme (2002),
- Wetlands Policy (2002).

The Government is implementing the strategies with support from various donor partners. A number of national non-governmental organizations (NGOs), local communities and the private sector are also participating in the execution of these programmes.

### Institutional coordination of NAP

The Ministry of Tourism, Environment and Natural Resources (MTENR) has continued to be the supreme body on environmental issues in Zambia. As regards the day to day implementation of activities on the Convention, a number of supporting organs that were established have continued to take a lead. These are:

- The national focal point, which is housed in the Department of Planning and Information (PID) in the MTENR.
- The NGO National Focal Point, which is "The Zambia Alliance of Women".
- NGO National Steering Committee on Desertification.
- District Development Coordinating Committees, which were not necessarily established for the NAP process but have been in place for some time. The NAP process has taken advantage of their presence and their Environmental Sub-Committees.

The National Steering Committee has continued to meet regularly, on a quarterly basis and sometimes more frequently as need arises, to discuss various issues pertaining to the implementation of the Convention and the NAP process.

For communication purposes each member of the Steering Committee is expected to report back to the institutions and organizations they represent. Communication amongst members of the Steering Committee is mainly through meetings, distribution of minutes from meetings, distribution of documents and the use of communication facilities such as email.

The National Steering Committee has access to a number of information systems and databases being kept by different institutions that are members. The national focal point coordinating the NAP process has used quite a number of these facilities as sources of information and for information dissemination.

#### *Some activities undertaken by the National Steering Committee*

Since its establishment in 1997 the National Steering Committee has implemented a number of activities as part of the NAP process. These include:

- Preparation of the draft NAP document for Zambia;
- Institutional strengthening at the grassroots level to facilitate the implementation of the NAP process;
- Awareness-raising consultations and capacity building;
- Inventory of key stakeholders;
- NGO/CBOs needs assessment;
- Preparation of the Roster of Experts;
- Preparation of a Study Proposal on Identification and Use of Indigenous Knowledge and Technologies in Combating Desertification and Mitigating the Effects of Drought. The Case of Central, Eastern, Lusaka, Southern and Western Provinces of Zambia.

The National Steering Committee has five programmes in the pipeline, namely support for drafting bankable projects/programmes to implement the Convention, implementation of catalytic support to two communities on reversing land degradation on a pilot basis, documentation of indigenous knowledge systems, establishment of a National Desertification Fund and printing of the national action programme.

#### The participatory process

The Government of Zambia has a communication mechanism in place for reaching the local communities. The communication channels are through the District Authorities. In addition a sectoral communication mechanism has been established through the District Environmental Facilitators, Forestry and Agriculture Extension Officers at the local level.

The issue of women's participation in the NAP process has also been taken very seriously. The Government has adopted the National Gender Policy whose focus is to empower women to participate in the decision-making process in the country. The national action programme on gender for implementing the Policy has also been prepared.

In addition to the NAP process outlined in the first national report, a second National Forum was held from 20 to 23 February 2002 at Andrews Motel in Lusaka, Zambia. This Forum mainly presented and reviewed the draft NAP document with the participation of key stakeholders. It served as a tool to enrich the NAP document before its presentation to the Government. It also provided an opportunity to validate the contents of the NAP.

#### Consultations with developed country Parties

The Zambian NAP has emphasized the need for developed country Parties and other interested entities to support the programmes prioritised in the NAP. Currently, UN agencies operating in Zambia have a stake in the UNCCD. These include UNDP, FAO, WMO, WFP, UNICEF, IFAD and UNESCO. In addition, there are numerous cooperating bilateral and multilateral agencies from the developed donor community that are in support of the UNCCD. It may prove difficult to solicit for funding for the implementation of the NAP, as different donors could have varying requirements to meet funding obligations. The NAP recommends the appointment of a Donor Community Facilitator. The Donor Community will be consulted on the appointment of the Donor Community Facilitator.

#### NAP programme areas

In the year 2000, a consultant was engaged to prepare a document on the Zambia National Action Programme on Desertification. After finalizing his work, the consultant presented the draft NAP to the Government, PID in the MTENR, the National Steering Committee and other stakeholders for review and validation of the contents of the document. This process facilitated consensus building on the contents of the NAP. The finalized NAP is now awaiting Cabinet adoption. A final draft document has been presented to the UNCCD secretariat for their information.

The vision of the NAP is to restore land productivity by using sustainable means of conserving it in order to reduce poverty and foster sustainable development. Its purpose is to identify the factors contributing to desertification and put in place practical measures necessary to combat desertification and mitigate the effects of drought.

The NAP aims at contributing to sustainable environmental management through the reduction/control of land degradation, thereby contributing to poverty reduction, food self-sufficiency and food security and ultimately contributing to economic growth. Its immediate objectives are to:

- Reduce the destruction of land resources in affected areas,
- Promote sustainable use of land resources,
- Increase public awareness and information dissemination on matters of land degradation,
- Provide a suitable policy and legislative framework for the implementation of the NAP,
- Establish and support effective administration and coordination of the NAP,
- Introduce and improve on assessments, planning and monitoring systems for the effective management of the NAP, and
- Establish partnerships with multilateral and bilateral institutions in the management of arid, semi-arid and sub-humid areas.

To achieve the stated objectives, the following programme areas have been proposed according to their priority:

- Early warning and preparedness,
- Forestry, ecosystems and species conservation,
- Water catchment and energy conservation,
- Collaboration and networking,
- Capacity building of programme coordination unit and other focal persons,
- Extension, public awareness and information dissemination,
- Land degradation assessments, monitoring and reporting,
- Easy-to-use, environmentally friendly technologies including indigenous knowledge,
- Livelihood improvement,
- Food self-sufficiency and food security,
- Human settlement management, and
- Legal and policy reviews.

#### Financial support and requirements

The Government of Zambia has funded a number of activities towards the development and implementation of the NAP process in the country as donor funds were not forthcoming. Though it is not easy to put a figure on the financial contribution by the Government, the majority of the activities have been funded from the local budget. In addition, the Government is providing the following:

Human resources: the facilitation and implementation of the UNCCD in Zambia is totally being managed by Zambians in government service and NGOs.

The Government is also providing office space, transport and facilities.

In order to facilitate access by local actors to environmental funding, the Government in 1998 established a Pilot Environment Fund (PEF) under the Environmental Support Programme (ESP) to finance community-based environment and natural resource management programmes and studies targeted at finding practical solutions on environmental problems. So far thirty community-based environment and natural resources micro-projects and fifty studies have been funded by PEF. Out of these, 16 micro-projects and 16 studies directly address land degradation issues. It is hoped that a fully-fledged National Environment Fund will be established taking into account lessons that will be obtained from the Pilot Environment Fund.

The Zambian Government has received the following financial assistance to the NAP process:

The UNCCD secretariat provided US\$ 9,000 for financing the Second National Forum. The UNCCD secretariat through SADC Environment and Land Management Sector (ELMS) provided US\$ 5,000 for preparing this second national report to the CRIC. The UNCCD secretariat has continued supporting the participation of two delegates to regional meetings and to sessions of the Conference of the Parties (COP). In addition local participants have been funded to participate in regional consultative meetings and workshops. SADC/ELMS has also supported the attendance of national participants to subregional workshops and consultative meetings.

#### Financial and technical cooperation needed

##### *Support for the drafting of bankable projects/programmes*

There is need for Zambia to come up with bankable projects/programmes after preparing its NAP document where the programme areas of intervention have been prioritized. These programmes/projects will facilitate the implementation of the NAP.

##### *Implementation of catalytic support to two communities on reversing land degradation on a pilot basis*

The Government of Zambia still feels that it is important to implement pilot catalytic support programmes starting with activities in two highly degraded districts. The programmes entail implementing agro-forestry practices and using forestry products to enhance the local community livelihoods. These programmes will require an amount of US\$ 100,000 and will run for two years.

##### *Documentation of indigenous knowledge systems*

The documentation of indigenous knowledge systems and technologies should also be done to enable local communities apply them.



*Establishment of a National Desertification Fund*

With the NAP put in place, there is urgent need to establish a National Desertification Fund to support community projects and the NAP implementation. This will include contracting consultancies, consultations with stakeholders and the holding of a national forum on the fund. This will require an amount of US\$ 40,000.

*Technical assistance requirement*

As earlier outlined in the first report, assistance would still be required from time to time from experienced international experts to support local teams that would be working on the above programmes.

*Benchmarks and indicators*

The Environment Council of Zambia (ECZ) is responsible for environment monitoring and disseminating its findings. At the moment no mechanism has been put in place for monitoring land degradation and no standards have been developed. The MTENR through PLD is working on the development of indicators for monitoring progress in the different programmes under the Ministry, of which desertification is one. For the purpose of assessing progress on the NAP process, benchmarks and indicators adopted by Southern Africa Development Community (SADC) member states have been used in this report.

**ZIMBABWE**

A multiplicity of factors have had a negative impact on the quality and quantity of resources in Zimbabwe leading to environmental and land degradation. Human activities and poverty have culminated in a number of environmental problems related to drastic changes in land use, technology, farming systems and economic demands on resources. The three-tier land tenure system, inherited from the colonial past of Zimbabwe, designated land into communal, large-scale commercial and small-scale commercial farming areas with the resultant income disparities and imbalances in ownership of resources including less access to land by smallholder farmers. These problems are worsened by the frequent occurrence of droughts compounded by excessive concentrations of human and livestock populations in ecologically marginal, dry and fragile environments in communal, small-scale commercial and resettlement areas.

Energy issues are also at the centre of land degradation in the rural sector. The over-dependence of rural communities on fuel-wood to meet their energy requirements has contributed to massive deforestation, which in turn has led to soil erosion, land degradation and water shortages through the siltation of rivers and dams. Land degradation in the rural sector has contributed to rural-urban migration creating environmental problems related to the urban poor. The growth of the urban sector in Zimbabwe has contributed to environmental problems such as pollution, which need urgent attention.

The problems of poverty and land degradation can also be understood in the context of the country's development strategies during the last few decades. A number of initiatives to address these problems have been taken by the Government, non-governmental organizations (NGOs), industry and the international donor community, but very little impact has been made. The major contributing factor to this poor performance has been the lack of a properly coordinated planning framework that is based on the participation of all interested stakeholders, particularly the affected local communities. Secondly, much of the development planning system has paid little attention to the intricate relationship between human and environmental well-being. The environment sector has been viewed as a separate sector standing outside the human well-being development planning equation. Society and the environment cannot be thought as two separate ecosystems; they are inextricably linked. The human society is part of the wider ecology. It is necessary therefore, that environmental management be done in the context of the overall human-environment well-being development process. The effective participation of all affected groups of the society in the integrated environmental and human well-being development process is key to the success and self-sustainability of whatever action plans emanate from the process. The NAP process is therefore expected to tie together these loose ends to ensure programme success through the facilitation of effective coordination/collaboration, partnership building and stakeholder participation.

In addition to the problems identified above, institutional and legislative arrangements for environmental management have been identified as hindering effective environmental policy delivery. There are many institutions, at least eighteen ministries in the country, which have some responsibility over environmental management. Environmental legislation is fragmented and scattered among these different jurisdictions and at times this creates policy conflicts. Harmonization is currently being undertaken with the aim to streamline legislation under the various actors and reduce the fragmentation. It is hoped that an integrated Environment Management Bill will be in place by December 2002.

The major problems being tackled under the NAP relate to and/or are inclusive of the following:

- Land degradation, which manifests itself mainly in the form of accelerated soil erosion. The problem is a result of over-exploitation and mismanagement of natural resources among other causes.
- Deforestation, which is a result of over dependence on fuel wood to meet energy requirements in rural areas. It is also a result of massive clearing of agricultural land in the newly resettled areas under the Government's fast track resettlement programme.
- Water shortage, due to siltation of rivers and dams and frequent droughts.
- Lack of comprehensive environmental policy.
- Unstreamlined environmental legislation as stated above.
- Poverty, the major problem here being the vicious cycle of poverty and environment degradation.
- Loss of biodiversity.
- Air and water pollution.

The Zimbabwean Government has responded to these environmental problems through a number of statutory instruments, policies, strategies and programmes. Many of these initiatives address recognized environmental and natural resources management needs of the various stakeholder groups.

The Government of Zimbabwe designated the Ministry of Mines Environment and Tourism as the focal point for the implementation of the NAP process leading to the setting up of the National Taskforce as a mechanism for coordination and harmonization of actions to combat land degradation at national and local levels. The institutional framework for the NAP process consists of the NAP Secretariat and the NDF management structure. The Department of Natural Resources, as the Government's implementing agency, together with the National Taskforce on Desertification have taken the lead in the implementation of the NAP process ensuring that all stakeholders and collaborators are involved in effective implementation of the NAP process at national level. At provincial and district levels, the Provincial Development Committee (PDC) and the Rural District Development Committee (RDDC) spearhead the NAP implementation, assisted by Provincial Strategy Teams (PSTs) and the District Strategy Teams (DSTs) established through the District Environmental Action Plan (DEAP).

A number of activities have been undertaken by the National Taskforce and other stakeholders that include production of background information, holding national forums and improving the public awareness level on the UNCCD among others. The need for a properly articulated communication strategy was recognized early on in the formation of the National Taskforce but due to lack of budgetary support, this has not yet been done. There, however, already exist institutional channels of communication, which the Taskforce has relied upon, these include: the use of networks, associations, and national administrative and political structures at the national, provincial and district levels.

The need for the active participation of international partners in the preparation and implementation of the NAP has been well articulated in the UNCCD document. The support of various international agencies, amongst them the UNCCD secretariat, the Office to Combat Desertification and Drought (UNSO), the United Nations Environment Programme (UNEP) have played a major role in giving both technical and financial support to the preparation and implementation of NAP. In addition some support has also been received through bilateral and multilateral programmes from such countries as Australia and Denmark, to name a few. Substantial support, both financial and technical has been received from UNSO/UNDP in support of the preparation of the National Desertification Fund and the NAP formulation process.

Subsequent to the NAP formulation process, substantial diagnostic work on past experience in the area of combating desertification was undertaken. This was through the support of UNSO under the Australian Support Fund. This work played a major role in understanding the problems the country was facing in the area of drought and desertification. The study also gave some recommendations on the possible way forward, especially in possible areas of technical intervention. The Australian Support also enabled the National Taskforce to support community local-level initiatives in Mberengwa, Gutu,

Bikita and Vungu districts, as well as conducting farmers study tour to Australia and exchange visits among the Zimbabwean farmers themselves. Following intensive deliberations in the first and second national forums held from 4-7 August 1997 and 24-26 November 1998 respectively, six priority programme areas have now been identified. These include water, energy, poverty eradication (alternative livelihoods), land rehabilitation, education, (public awareness and capacity building) and environmental information systems. The selection of these programme areas was undertaken after an intensive consultation process by the Taskforce to determine current ongoing projects/programmes related to desertification control and possible role of NAP in further enhancing them.

Zimbabwe has identified various possible sources of funding for its NAP process. These sources have been categorized into two viz.: domestic (national) and external (international). Realizing that the sustainability of NAP process financing depends on mobilization of local resources, the potential domestic sources that have been identified, include but are not limited to:

- Fiscal allocations from the Government (both recurrent and public sector investment programme),
- Financial and technical support from NGOs,
- Financial and other support from the private sector,
- Financial and other support from public-sector organizations, such as parastatals, local authorities and municipalities,
- Co-contributions to projects by the benefiting communities,
- The creation of a National Environment Revolving Fund,
- Investments.

Whilst Zimbabwe has articulated the likely sources of funds for the NAP process, accessing funds from these sources is dependent on the development of bankable project proposals for funding, and the design and establishment of an entity separate from central government financial management systems, through which resource providers could channel funds to projects, and government commitment to the NAP process.

Since the NAP document has yet to be adopted by the Government, efforts on mobilization of resources have mainly centred on preparatory work to identify activities to be prioritized in the NAP as well as the design and establishment of one of the effective methods of financing the NAP.

The issue of development of benchmarks and indicators to measure progress in the formulation and implementation of the NAP programme has been a subject of discussion by the national taskforce on desertification at its various meetings. The taskforce agreed that the NAP process in Zimbabwe will pass through three phases namely:

Phase One: which focused on raising awareness, partnership building and building of institutional framework at national level and identification of national priorities.

Phase Two: this phase focused on formulation of NAP activities in preparation of the implementation phase.

Phase Three: phase three deals with activities for ensuring NAP implementation. This phase is viewed as the practical implementation of the objectives and activities outlined in the NAP document. While this phase addresses issues related to policy and the legal frameworks adjustment, most of the activities are at local community level.

There is still need to perfect the benchmarks and indicators that have been identified for each of the above phases. More time is required before their effectiveness can be evaluated, this is particularly so for the NAP implementation phase, which is still in its infancy.

It is important to note that UNCCD principles of partnership building and participatory development approaches have been accepted in Zimbabwe, by the Government, NGOs, the private sector and affected communities. This is an important strength for sustainability of future efforts. This acceptance has been the result of an extensive awareness drive by the National Taskforce (that held workshops and forums to inform and educate communities countrywide). One of the notable achievements is the establishment of an NGO coordinating body specifically to liaise with the focal point on UNCCD issues, in particular but not exclusively covering, the production of a newsletter in vernacular, documentation of indigenous knowledge on combating desertification and drought, and the promotion of networking and exchange visits. Although these successes have been scored, one weakness has been the absence of a systematic assessment of the impacts of activities undertaken to date. It would be prudent to carry out this evaluation in order to provide pointers on areas of future intervention and redress past errors. For example, the information kit to schools, is a simplified synthesis of the UNCCD that provides practical examples and graphical presentations to facilitate understanding of desertification and drought issues. There is however, a need to evaluate the extent of use of the kit and the impact on pupils. Some of the consultative processes, however, helped to gather information that would make the NAP more coherent and harmonized with other development programmes. All that is needed now is the analysis of the information and eventual integration of NAP into related ongoing programmes. This will enable efficient and effective use of scarce national resources through integration of activities.

Since the ratification of the UNCCD, various measures have been undertaken to implement provisions of the Convention and are classified into institutional, technical and financial. With the support of UNSO funded by the Australian Support Fund, substantial diagnostic work of past experience with combating desertification was undertaken. This work played a major role in increasing the understanding of the problems the country is facing in the area of drought and desertification. It is clear that priorities in Zimbabwe hinge on six major programme areas, namely:

- Water resources management,
- Energy resources management,

- Land resources management,
- Education, public awareness and capacity building,
- Provision of alternative livelihoods,
- Environmental Information System for the NAP Process.

The selection of these programmes is a result of extensive consultations undertaken by the Taskforce. A spill-over benefit from these consultations was further insight into the possible institutional arrangements necessary for implementation of specific activities related to the identified priorities.

To date, a National Desertification Fund proposal document has been prepared including accounting and operational manuals. Once endorsed by the Zimbabwe Government through Cabinet and Parliament, it is envisaged that this will mark the beginning of a concerted effort to implement more vigorously activities within the prioritized programmes for which consensus has been reached.

A Land Care programme has been developed and implemented in the context of the Zimbabwe national action programme (NAP). This component of the programme received financial support from the Australian Government. The programme is aimed at utilizing the Australian land care experiences in order to adopt and adjust the concept as a strategy for drought mitigation and land degradation control in Zimbabwe. The programme has an exchange visit component which is aimed at promoting networking and sharing of experiences among Zimbabwean farmers as well as among the Australian and Zimbabwean farmers. One of its contribution to the NAP process is that it strengthened institutional arrangements at grass-roots level through the establishment of land care groups.

Activities beyond the NAP catalytic phase focus on NAP implementation. The NAP implementation phase is an ongoing process, which involves identification of areas that require policy and legal frameworks adjustment at national level in order to create an enabling environment for programme implementation. It also involves project identification, formulation and implementation by communities with technical and financial support from other partners at district and community levels.

A project proposal for the NAP implementation phase has been developed. The proposal which now awaits funding has five components. The main document outlines a five-year programme focusing on the three NAP priority areas of land, water and energy resources management. There are three project proposals emanating from each of the priority areas listed above, whilst the fourth proposal is an integrated programme focusing on land and water resources management.

## II. SUMMARIES OF REPORTS SUBMITTED BY SUBREGIONAL ORGANIZATIONS

### ARAB MAGHREB UNION

#### Introduction

La sous-région de l'UMA comprend cinq pays du Nord de l'Afrique: la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie et couvre une superficie globale de plus de 6 millions de Km<sup>2</sup>.

Le climat de cette région est caractérisé par des influences diverses : océanique, méditerranéenne et surtout saharienne, qui lui confèrent pour près de 90 % des terres le caractère des zones arides, semi-arides et sub-humides sèches.

A l'instar des pays du Sud, la région est soumise au phénomène de la désertification et à la dégradation des ressources naturelles. Les causes en sont multiples :

- les sécheresses récurrentes,
- les pressions sur les ressources naturelles et sur l'espace, résultant d'une forte croissance démographique,
- des structures et des statuts fonciers n'offrant pas les capacités et la stabilité nécessaires à une mise en valeur et à un développement durables,
- le peu d'intérêt accordé au développement de vastes zones marginales où les écosystèmes sont dans un équilibre précaire,
- des inégalités et des injustices dans les relations commerciales qui accentuent la dépendance des pays du sud et alourdit leur endettement vis à vis des pays du nord.

Conscients des dangers et des menaces qui pèsent sur leurs ressources naturelles, les pays de la sous-région ont engagé, bien avant le sommet de Rio, d'importants programmes et pris des mesures législatives et institutionnelles pour faire face aux graves atteintes qui affectent les écosystèmes les plus vulnérables.

Toutefois, il faut reconnaître que malgré la volonté affichée pour faire face aux graves menaces qui pèsent sur l'équilibre écologique des pays, les résultats demeurent encore en deçà des besoins et des attentes. En fait, la dimension des problèmes à affronter et des défis à relever est telle que les moyens nationaux disponibles et mobilisables s'avèrent insuffisants. Ces moyens englobent autant le financement que la connaissance, le savoir-faire et l'accès à l'information que les pays du Sud souhaitent acquérir et partager avec leurs partenaires du Nord.

Les pays Parties développés sont plus que jamais appelés à traduire par des actes concrets les engagements qu'ils ont pris vis à vis des pays Parties touchés et réaffirmés solennellement lors des multiples rencontres et forums internationaux.

En ce qui concerne la sous-région de l'UMA, les rapports présentés lors des réunions des trois dernières Conférences des Parties démontrent toute la volonté des pays et de leur union à se mobiliser pour appliquer les principes édictés par la Convention (CCD) et mettre en œuvre des actions concrètes de lutte contre la désertification. Le bilan des réalisations est encourageant mais requiert un soutien fort et continu de la part des partenaires. L'UMA tient à présenter ici ses remerciements aux pays et aux organisations internationales qui ont manifesté leur volonté de soutenir le PASR ou qui ont contribué à sa mise en œuvre.

#### Bilan des activités sous-régionales en matière de préservation des ressources naturelles

Les activités menées dans la région ont été nombreuses et diversifiées. Elles ont permis d'accumuler un capital d'expérience et de regrouper et synthétiser des études et recherches précieuses, utiles pour la poursuite et la réussite des programmes de lutte contre la désertification. C'est à ce titre qu'il apparaît utile de citer les principales, en les classant selon leurs objectifs:

- Les actions visant le renforcement des connaissances de base sur le processus de dégradation des ressources naturelles. C'est l'exemple du Programme International de Gestion Ecologique des Pâturages Arides et Semi-arides d'Afrique et du Proche et Moyen Orient (EASAR) - Le Projet régional de fixation des dunes (RAB 86/034)- Technologie de gestion des ressources en eau.
- Les actions orientées vers la préparation à la mise en œuvre des activités de lutte contre la désertification. C'est l'exemple des projets de développement des technologies courantes dans le domaine de l'administration des ressources en eau (RAB 89/003) et ceux initiés par l'OSS et ROSELT.
- Les actions d'appui institutionnel représentées par le projet d'Assistance Technique à l'Environnement en Méditerranée ou METAP (RAB 89/020) et le projet de Renforcement de l'Administration/Gestion de la Recherche Agronomique dans les pays Arabes (RAB 89/027).
- Les activités de coordination et d'appui aux programmes de lutte contre la désertification qu'illustrent les deux projets de «Ceinture verte trans-saharienne en Afrique du Nord» et le Centre Régional de Télédétection de Tunis.

#### Effort entrepris par l'UMA dans le domaine de la lutte contre la désertification

Depuis la création de l'UMA en février 1989, la sous-région dispose d'un cadre institutionnel d'intégration régional. Ce cadre institutionnel comprend des instances d'orientation de décision et de suivi de la mise en œuvre des directives, relayées par l'organe d'exécution : le Secrétariat Général.

La Charte Maghrébine (adoptée en novembre 1992) a permis notamment de définir la politique de l'UMA en matière de lutte contre la désertification et le développement durable dans la sous-région.



Un groupe de travail multidisciplinaire, rattaché au Comité Interministériel chargé de la sécurité alimentaire a contribué à la réalisation en 1993 d'une importante étude sur la lutte contre la désertification dans les cinq pays du Maghreb. Sur la base des conclusions et propositions auxquelles l'étude a abouti, le SG de l'UMA a entamé la réalisation du PASR en application des dispositions de la CCD, et notamment de l'article 11 de l'annexe 1 relative à l'Afrique.

Le PASR, adopté en septembre 1999, vise à créer un environnement favorable à :

- l'accès à l'information,
- l'amélioration des connaissances sur les phénomènes de dégradation des ressources naturelles,
- le renforcement des capacités,
- la mise au point d'une stratégie de lutte contre les effets de la sécheresse,
- la promotion de la coopération locale et inter-régionale dans la lutte contre la désertification et l'engagement de programmes transfrontaliers.

Les six projets retenus dans le PASR seront détaillés dans les chapitres qui vont suivre. On rappellera leurs intitulés :

- Projet d'appui institutionnel à l'organe sous-régional de coordination du PASR maghrébin,
- Evaluation du processus de la désertification au Maghreb et mise en place d'une base de données et d'un système de circulation de l'information sur la désertification,
- Projet sous-régional pour la promotion de l'approche participative,
- Projet de mise en place d'un réseau régional de surveillance continue des écosystèmes,
- Projet d'établissement de plans d'ensemble de préparation à la sécheresse et de secours en cas de catastrophes,
- Programme de développement intégré transfrontalier dans les écosystèmes arides maghrébins.

Si le PASR a constitué en soi un important acquis pour la sous-région maghrébine, l'UMA s'est lancée également dans la mise en œuvre de ses principes directeurs et a pris des initiatives multidirectionnelles pour y faire adhérer aussi bien les pays maghrébins que les autres partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Les activités menées et les résultats obtenus sont exposés dans le chapitre suivant, selon le canevas standard retenu par le Secrétariat Exécutif de la CCD.

#### Revue détaillée des activités réalisées au niveau sous-régional par l'UMA

##### *Renforcement de l'approche participative*

L'approche participative est l'un des principes fondamentaux et novateurs sur lesquels la Convention sur la lutte contre la désertification a particulièrement insisté. Trois éléments importants illustrent le souci de

l'UMA de veiller à développer ce principe dans les différentes phases de la mise en œuvre de la CCD.

- La préparation du PASR a été menée avec une forte implication des acteurs de la société civile maghrébine (conférences de Rabat en 94, de Tunis en 95, et de Marrakech en 95).
- Le projet sous-régional pour la promotion de l'utilisation de l'approche participative, qui figure parmi les six priorités du PASR. Ce projet vise à créer un environnement favorable pour impliquer de manière efficace et durable les populations concernées à travers:
  - l'établissement d'un bilan programme d'étude/action, de recherche et de formation en matière de mise en pratique de l'approche participative,
  - la maîtrise des méthodologies d'approche des populations pour la réalisation des activités de lutte contre la désertification,
  - le renforcement des capacités des structures chargées de la mise en œuvre et du suivi des activités de lutte contre la désertification,
  - l'identification des contraintes et l'instauration des conditions favorables à une participation réelle et consciente des populations aux efforts de lutte contre la désertification.
- Accord de coopération entre le Mécanisme mondial et le Secrétariat Général de l'UMA.

Cet accord, signé le 17 septembre 2001, a pour objectif global de «soutenir la mise en œuvre du PASR dans les pays de l'UMA, en renforçant la coopération intra-régionale et internationale dans le domaine de la lutte contre la désertification». Pour y parvenir, le projet a défini des objectifs intermédiaires:

- le renforcement du rôle de la société civile dans la mise en oeuvre des PAN et du PASR,
- la recherche de formules d'intégration des principaux acteurs dans le processus de prise de décision,
- la mise en place d'un mécanisme sous-régional chargé de drainer des ressources financières et de mobiliser des partenaires pour soutenir les PAN-PASR.

Des activités précises ont été identifiées et programmées qui prévoient: i) des études-inventaires des mécanismes de coordination existants des principaux partenaires susceptibles d'être sollicités, ii) l'organisation d'ateliers sous-régionaux sur l'approche participative et sur les modalités de mise en place d'un mécanisme sous-régional de mobilisation des ressources et des partenaires pour réaliser les PAN-PASR maghrébins.

*Cadre institutionnel et législatif: mise en place d'une  
unité technique de coordination*

Partant du principe que les problèmes écologiques en général et la désertification en particulier ne connaissent pas de frontière, la lutte contre les fléaux naturels nécessite la mobilisation aussi bien des structures nationales des pays concernés que des institutions sous-régionales et la coordination effective de leurs interventions. C'est dans ce cadre que

le Secrétariat Général de l'UMA a prévu la mise en place d'une unité technique de coordination qui aura pour mission d'apporter un appui technique aux Etats membres de l'UMA dans la participation et la mise en œuvre de leurs PAN, de mettre en oeuvre les activités du PASR et de renforcer la coopération inter-régionale et internationale dans le domaine de la lutte contre la désertification.

Les négociations engagées avec la Banque Islamique de Développement ont permis de conclure un accord global sur le financement des actions entrant dans le PASR et en particulier pour la mise en place d'une cellule opérationnelle chargée de la coordination, la programmation, le suivi des activités et l'évaluation sous-régionale de la lutte contre la désertification.

*Coordination et mobilisation des ressources nationales et internationales et conclusion d'accords de partenariat*

1. Coopération avec le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)

Elle a pris son départ dans l'accord commun signé à Niamey en 1997. Dans ce cadre, le CILSS et l'UMA ont engagé un projet de «Promotion de la Recherche-Développement dans la lutte contre la désertification» qui s'est concrétisé par l'organisation de deux ateliers en 1998 et 2000 à Medenine (Tunisie), avec l'appui de l'Observatoire du Sahara et du Sahel. Ces ateliers ont permis d'examiner l'état des lieux et de faire le bilan en matière de recherche-développement dans la lutte contre la désertification dans les deux sous-régions. A l'issue de ces deux ateliers, trois thèmes prioritaires de recherche ont été retenus et confiés à des chefs de files. Pour la sous-région du Maghreb, il s'agit de:

- la gestion intégrée des micro-bassins versants ou terroirs dont le chef de file est l'INRA Maroc;
- l'amélioration des systèmes de gestion agro-sylvo-pastoraux revient à l'URBT/CRSTRA Algérie;
- la lutte contre l'ensablement dont le chef de file est l'IRA Tunisie.

2. Coopération UMA-CILSS-OSS

Le séminaire organisé à Tunis en 1998 à l'initiative des trois organismes a été l'occasion de présenter et d'échanger les expériences de chaque pays participant en matière de recherche-développement dans la lutte contre la désertification, de définir un programme de coopération inter-régionale et d'étudier la mise en place d'un réseau de circulation de l'information pour la conduite de ce programme.

Par ailleurs, et suite aux recommandations des COP 1 et COP 3, l'UMA, sur invitation du CILSS, a participé à l'élaboration des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des dispositions prévues par la CCD.

### 3. Coopération avec l'ICARDA

L'UMA et l'ICARDA ont signé en juin 2001 une convention-cadre de coopération pour la mise en œuvre des programmes de recherche et la réalisation du PASR maghrébin. Les deux organismes ont ainsi réalisé une étude spécifique à l'amélioration des terrains de parcours naturels au Maghreb, thème qui rappelons-le s'inscrit dans la stratégie adoptée par les pays africains pour la mise en œuvre du PAR Africain.

### 4. Coopération avec la Banque Islamique pour le Développement

L'accord signé en janvier 2002 prévoit la participation de cette banque au financement des projets du PASR et en particulier le soutien à la création de l'unité technique appelée à veiller à la mise en œuvre de la CCD dans les pays de l'UMA (v. paragraphe ii).

### 5. Coopération avec le secrétariat de la CCD et le GEF

La coopération avec le secrétariat de la CCD est concrétisée par:

- l'appui du secrétariat de la CCD à la préparation et à la présentation pour financement par le GEF d'un projet pilote transfrontalier algéro-tunisien de lutte contre l'ensablement;
- la signature d'un mémorandum d'entente entre le secrétariat exécutif de la CCD et l'UMA, au terme duquel le premier accorde à l'UMA une contribution financière destinée à aider les pays de la sous-région dans l'élaboration et l'actualisation de leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre de la CCD.

### 6. Protocole d'accord entre le Mécanisme mondial et l'UMA

Le Mécanisme mondial a accordé un don à l'UMA destiné à soutenir la mise en œuvre du PASR en renforçant la coopération intra-régionale et internationale dans la lutte contre la désertification. Les actions soutenues visent à dynamiser l'implication de la société civile dans la mise en œuvre des PAN-PASR, l'identification de nouvelles approches pour améliorer le niveau de participation des principaux acteurs concernés et enfin la mise en place d'un mécanisme de partenariat sous-régional pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités retenues.

### 7. Coopération avec la Banque Mondiale

La déforestation, les déséquilibres des écosystèmes qu'elle génère, et l'accélération de l'érosion et de l'envasement des infrastructures hydrauliques qu'elle entraîne constituent des sources de préoccupation et d'inquiétude dans l'ensemble des pays de la sous-région. Certes, les pays du Maghreb ont réalisé de grands projets de lutte contre la déforestation et pour le reboisement de vastes zones, mais il n'en demeure pas moins que la dimension de l'entreprise est immense et nécessite des appuis conséquents et efficaces.

Pour appuyer les pays maghrébins dans leurs efforts de traitement des bassins versants, l'UMA collabore à la réalisation du «Projet d'Aménagement des Bassins Fluviaux en Afrique» initié par la Banque Mondiale.

Dans ce cadre, quatre études sont proposées au financement de la Banque Mondiale et concernent le bassin versant du Nord Ghafsa (Tunisie), le bassin versant du barrage Allal El Fassi (Maroc), et le bassin versant d'Oued Isser (Algérie).

#### 8. Coopération avec l'Union Européenne

La coopération de l'UMA avec l'Union Européenne s'inscrit dans le cadre du partenariat EURO-MED Programme SMAPB7/4100.

Elle concerne deux volets essentiels:

La mise en place de systèmes de suivi-évaluation des programmes d'action de lutte contre la désertification dans les pays maghrébins de la Méditerranée. Ce projet, comme évoqué dans le paragraphe v ii, a pour objectif d'aider les pays de la sous-région à renforcer leurs capacités de collecte et d'analyse des données de terrain, de surveillance régulière de l'évolution des écosystèmes dans les zones sensibles ayant bénéficié d'actions de lutte contre la désertification, et par-là de procéder aux modifications ou révisions des approches adoptées. Il vise également à instaurer et à renforcer les dispositifs nationaux de circulation de l'information sur la désertification, en pleine concordance avec le PASR/UMA. Ce domaine d'activité est mené avec l'appui de l'OSS.

La réalisation d'un projet pilote d'aménagement intégré de deux zones pastorales au Maroc et en Tunisie. Cette action vise à mettre en pratique des programmes proposés initialement par les populations concernées et dont ils assument la gestion avec l'appui logistique et la participation matérielle de tous les partenaires concernés: les éleveurs, les ONG et les services techniques.

Ce projet est piloté par l'Italie, qui travaille en étroite liaison avec les deux pays concernés et l'UMA.

#### *Liens et synergies avec les autres conventions des Nations Unies et avec les stratégies nationales de développement*

L'UMA a constamment veillé à inscrire ses programmes et ses activités dans le cadre d'une vision générale qui prenne en compte l'interdépendance entre les trois principales conventions sur l'environnement. De même, elle a recherché l'adéquation entre ses programmes et ceux adoptés par les pays membres. Trois points importants illustrant cette orientation.

a) La préparation du PASR a été conduite en liaison avec les structures responsables des pays membres impliquées dans la préparation des PAN. Le souci de veiller à la mise en adéquation entre le PASR et les PAN apparaît clairement à travers les priorités retenues dans les PAN de Tunisie et du Maroc à savoir: la promotion de la circulation de l'information, le

renforcement de l'approche participative, la connaissance et le suivi de la dynamique des écosystèmes.

b) L'organisation du Forum Maghrébin sur les synergies entre les conventions sur le développement durable.

L'initiative de l'UMA pour organiser ce forum répond à la nécessité de définir une approche commune dans les activités de lutte, susceptible de dégager une synergie effective entre les trois conventions. Elle répond aussi aux recommandations de l'atelier qui s'est tenu à Rome (janvier 2000) sur ce thème, au document de la COP 3 intitulé «collaboration et synergie entre les conventions de Rio pour la mise en œuvre de la CCD» et à la déclaration de la 8<sup>ème</sup> session de la Commission des Ministres Africains de l'Environnement (Abuja, mai 2000). Le Secrétariat Général de l'UMA a initié dans ce but une requête auprès de la CCD, du PNUD, l'UNSO et le Mécanisme mondial.

c) L'Agroforesterie

L'agroforesterie constitue un maillon important et un élément de liaison entre les trois conventions. La conférence Panafricaine de Ouagadougou (1997) et la conférence régionale préparatoire de la COP 3 (Nairobi 1999) l'ont retenue parmi les six réseaux thématiques du PAR Africain. L'UMA, en sa qualité de membre du Comité africain de mise en œuvre du PAR, a participé au lancement et aux activités des trois premiers réseaux programmés pour le biennium 2000-2001, dont celui de l'Agroforesterie et de la Conservation des sols. Elle continuera à apporter sa collaboration au lancement des trois autres réseaux.

*Mesures de réhabilitation des terres dégradées et système d'alerte précoce pour combattre les effets de la sécheresse*

1. Projets de développement intégré transfrontaliers

Le PASR propose, parmi ses programmes prioritaires, un projet de «développement intégré transfrontalier dans les écosystèmes arides maghrébins». Ce projet prévoit la réalisation d'actions pilotes de réhabilitation des terres en parallèle avec des activités pilotes sous-régionales telles que: la maîtrise de l'utilisation de l'eau au niveau de la collecte, du stockage et de la mobilisation des eaux de ruissellement et des eaux souterraines, la promotion des énergies renouvelables, le développement de l'agro-foresterie, et l'amélioration pastorale.

2. Projet de préparation pour l'ensemble de la sous-région d'une carte de délimitation des zones dégradées et/ou sensibles à la dégradation

Ce projet connaît un début de mise en exécution à la suite de la réunion qui s'est tenue en Tunisie en février-mars 2002.

3. Création d'un Observatoire Maghrébin de la Sécheresse

Les termes de référence pour le lancement de ce projet sont en cours d'élaboration.

*Suivi et évaluation de la désertification et de la sécheresse*

L'effort consenti dans ce domaine est matérialisé par trois actions principales:

a) Le projet de mise en place d'un réseau régional de surveillance continue des écosystèmes.

Figurant parmi les 6 projets prioritaires retenus par le PASR, ce projet vise à améliorer les connaissances sur le phénomène de la désertification, permettant ainsi aux décideurs de mieux orienter leurs actions de développement. Il s'agit d'aboutir à:

- la réunion d'une base de données sur les écosystèmes arides et semi-arides de la région,
- la mise au point d'une méthodologie de surveillance et de suivi,
- la mise en place d'un réseau sous-régional de surveillance et de suivi continu intégrant les réseaux nationaux.

b) Mise en place d'un système de suivi-évaluation des programmes de lutte contre la désertification dans les pays maghrébins.

Ce projet vise à renforcer les dispositifs nationaux de suivi-évaluation et de circulation de l'information. Présenté au financement de l'Union Européenne (Programme SMAP), il sera coordonné par un comité de pilotage dirigé par l'OSS et comprenant le SG de l'UMA et les Organes Nationaux de Coordination (ONC) du Maroc et de la Tunisie.

c) La mise en place d'un observatoire maghrébin de la sécheresse.

*Accès des pays Parties touchés en développement aux technologies appropriées, aux connaissances et au savoir-faire*

L'UMA a engagé de nombreuses activités visant à faire bénéficier ses pays membres des technologies avancées dans le domaine de la lutte contre la désertification. Nous citerons à titre d'exemple le projet DIS-MED, dont le but est «l'établissement d'un système d'information opérationnel au support des besoins de la planification dans la région de la Méditerranée». Dans ce cadre, lors du séminaire de Florence (juin 2001), la priorité a été accordée à l'élaboration d'une carte de sensibilité à la désertification et à la sécheresse. L'atelier réuni à Tunis en mars 2002 a permis de définir les modalités pratiques de réalisation des cartes et de fixer le planning des travaux et étapes suivantes.

#### **CENTRAL AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY COMMUNITY**

Après la ratification de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les pays de l'Afrique Centrale se sont attelés à la mise en œuvre selon les réalités de la sous-région et celles de chaque pays. Pour cette mise en œuvre, la CEMAC a défini un cadre de partenariat avec les Etats, avec le Secrétariat Exécutif de la CCD. Les discussions sont en cours pour l'établissement d'un cadre de coopération avec le PNUE et le CILSS.

L'approche participative est celle qui est retenue pour la prise de décisions; les consultations se font à travers les rencontres organisées et des contacts informels. Les négociations avec les pays développés n'ont pas encore été amorcées, toutefois elles sont inscrites au calendrier des activités de la CEMAC.

Pour réaliser et exécuter le PASR, les membres de la coordination auront besoin d'une création et d'un renforcement des capacités. Tout cela devra s'intégrer dans un appui financier et technique conséquent de la part des Etats et des partenaires au développement.

#### **INTERGOVERNMENTAL AUTHORITY ON DEVELOPMENT**

The nine IGAD/SRAP programme areas form the core of IGAD activities. However, with the new political decisions of IGAD leaders to involve the private sector and civil society in the implementation of the vision and mission of IGAD, there is need for additional consultative processes to adjust to this emerging challenge. It is for this reason that the need has arisen to revisit and review IGAD-SRAP structures and linkages between NAPs and SRAPs by focusing especially on the role of NGOs and CBOs and other relevant stakeholders. Consistent with the Khartoum IGAD Summit decision of November 2000, Member States have committed themselves to mobilizing domestic resources, including direct Member States' contributions to the financial component of the proposed subregional facility. Coincidentally, and because the original IGAD dealt with drought and desertification, it was easy to incorporate desertification issues into all the programmes. In implementing the Convention, however, the recurring question is the issue of its added value. We have noted that the local bilateral and multilateral donor representatives do not know about the Convention. Indeed invoking the Convention does not seem to have any effect with developed country partners, even those who have ratified the Convention. Nevertheless, the consultative and partnership building approach in programme formulation adopted by IGAD has been of enormous benefit beyond the production of project documents, and has been a good means of networking and knowledge dissemination.

During the reporting period, IGAD received financial assistance and technical cooperation from USAID, the European Union, Italy, Germany, the Netherlands, Sweden, Canada, UNIFEM, ADB, France, the World Bank and others. Additional support came from the UNCCD secretariat and other secretariats for certain studies and workshops. At present IGAD is exploring the possibility of undertaking desertification monitoring through funding from the Global Environment Facility (GEF). With regard to partnership, IGAD continued using



its established partnership framework with its development partners in the form of IPF (IGAD Partners Forum) at three levels (technical, ambassadorial and ministerial) to facilitate implementation of its projects and programmes. The development of a subregional support facility (SSF), which will have technical and financial arms, is also being linked to the proposed Donors Hub, focusing on the United Nations Food Security Initiative for the Horn of Africa. Additional sources of funding for UNCCD implementation will be the Regional Support Strategy (RSS) and the Regional Indicative Programme (RIP) to implement the ACP-EU Cotonou Agreement. With regard to information exchange between experts, IGAD has used all its forums to create awareness of the desertification problem. In addition, 72 national institutions are networked with the IGAD secretariat through the USAID-supported programme on Internet connectivity.

#### **PERMANENT INTER-STATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL**

Conformément à la décision 11/COP.1 appelant les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) ainsi que les sous-régions à soumettre régulièrement à la Conférence des Parties un rapport, la sous-région ouest-africaine se joint à la communauté internationale pour soumettre son second rapport à la sixième conférence des Parties. Ce rapport souligne les principales activités entreprises depuis la soumission de son premier rapport. Le rapport a été examiné et adopté par le Comité Sous-Régional de Coordination, instance désignée à cet effet pour la sous-région, le 25 avril 2002 à Saly Portudal (Sénégal).

Le rapport est structuré en six points et une annexe portant sur les mécanismes et indicateurs utilisés pour évaluer le progrès accompli dans la mise œuvre de la CCD. Pour les points traités, on note successivement :

- Les secteurs de coopération inscrits au PASR/AO;
- Le processus consultatif et les accords de partenariat établi;
- Les ressources de financement allouées entre 2000 et 2001 à la mise en œuvre du PASR;
- L'examen des repères et indicateurs pour mesurer les progrès accomplis et évaluer les effets et le suivi de la désertification dans la sous-région;
- Les contraintes rencontrées;
- Les perspectives de 2002 à 2005.

Au niveau des secteurs de coopération :

Le PASR adopté par les chefs d'Etats en décembre 1999 porte sur huit domaines thématiques, à savoir :

- Gestion durable des ressources hydrauliques partagées,
- Gestion durable des ressources végétales et animales partagées et/ou transfrontalières,
- Gestion durable des ressources énergétiques,
- Lutte contre les ennemis des cultures et des essences forestières,
- Alerte précoce et atténuation des effets de la sécheresse,

- Coopération scientifique et technique,
- Information, formation, communication,
- Développement des échanges commerciaux intra-régionaux des produits locaux.

Ces huit domaines sont confiés à des chefs de file qui sont des OIG ou des ONG de la sous-région pour leur mise en œuvre en collaboration avec les autres OIG compétentes dans l'un des domaines susmentionnés.

Au niveau du processus consultatif et des accords de partenariat on peut noter :

La mise en place de cadres ou d'arrangements institutionnels tels que des mécanismes de coordination et de pilotage qui ont été imaginés et mis en place pour assurer au processus un caractère à la fois participatif et efficace, compte tenu du contexte socio-politique des pays de la sous-région.

Ces mécanismes sont :

- L'organe de décision politique;
- Le forum sous-régional des acteurs;
- Le Comité sous-régional de coordination (CSRC);
- Le Secrétariat technique du CSRC;
- Les groupes thématiques.

Depuis notre dernier rapport sous-régional de 1999, les organes qui se sont réunis sont:

- L'organe de décision politique constitué des chefs d'Etat et de gouvernements des pays Parties au Programme qui s'est réuni en décembre 1999 pour adopter officiellement le PASR;
- Le Comité sous-régional de coordination qui s'est réuni en 1999 et en 2000, notamment autour de thèmes comme la synergie des conventions et la mobilisation des ressources. Le CSRC est chargé des tâches principales suivantes :
  - La définition des priorités;
  - L'arbitrage entre les actions en fonction des priorités et des ressources disponibles;
  - La validation de tous les documents et travaux d'études ou de faisabilité;
  - La validation des documents à présenter par son secrétariat technique au forum ou à la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement;
  - L'appui à la facilitation et à la conclusion d'accords de partenariat.
- Présidé par la CEDEAO, le CSRC se réunit tous les ans ou à chaque fois que de besoin. Il est composé des structures, institutions et organisations suivantes :
  - Les centres de liaison (CEDEAO et CILSS);
  - Les représentants des Etats (les 17 organes nationaux de coordination);
  - Les représentants de la société civile (un représentant du RIOD-AO, un représentant des mouvements et associations de jeunes, un représentant

des mouvements et associations de femmes, un représentant des organisations paysannes);

- Les représentants des institutions financières sous-régionales et régionales, notamment la BAD et la BOAD;
- Les chefs de files thématiques.
- Les groupes thématiques. Dans le contexte du PASR-AO, les groupes thématiques sont à la fois un cadre de réflexion scientifique et technique et un espace de concertation et de coordination qui doit permettre d'identifier et de proposer des actions susceptibles de contribuer à la résolution des problèmes et à la levée des contraintes liées à leurs domaines respectifs. Ces groupes ont été constitués à partir des huit domaines d'intervention prioritaires et sont constitués chacun des acteurs sous-régionaux intervenant ou ayant des compétences pertinentes dans le domaine concerné. Leur bon fonctionnement devrait favoriser la synergie des actions de tous leurs membres et éviter les doubles emplois.

Au niveau des mesures prises dans le cadre de la création des synergies entre les conventions et de la lutte contre la pauvreté, le CILSS a entrepris les actions suivantes:

- La mise en place d'une unité spécialement chargée du suivi de la mise en œuvre de la CCD en Afrique de l'Ouest, notamment du pilotage de la mise en œuvre du PASR-AO (Programme d'Action Sous-Régional de Lutte Contre la Désertification en Afrique de l'Ouest) et de l'appui aux pays pour la préparation et la mise en œuvre des PAN.
- La mise en œuvre de diverses actions visant à faciliter la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre de la CCD dans la sous-région. Parmi les initiatives prises en ce sens, on peut citer (i) des ateliers (Conakry, 2000 et Bamako, 2001) et études réalisées dans le domaine de la synergie des conventions environnementales, des études de cas au Burkina Faso et en Gambie sur les possibilités et les modalités de prise en compte des PAN dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, le lancement, en partenariat avec la France, de l'initiative régionale environnement mondial et lutte contre la désertification. Il est par ailleurs important de souligner que cette organisation fait partie de celles qui, dans la sous-région, inscrivent annuellement dans leurs budgets d'opération, une ligne pour le soutien à la mise en œuvre de la CCD.
- La mise en œuvre de diverses actions de renforcement des capacités des acteurs en matière de lutte contre la désertification, notamment la mise en place et l'appui au fonctionnement et aux opérations de la plate forme des paysans du Sahel, du réseau des femmes sahéliennes et de la plate forme des jeunes du Sahel.
- La mise en œuvre du projet de communication participative en appui à des actions communautaire de lutte contre la désertification (PCP) au Tchad et au Burkina Faso. Ce processus est conduit avec l'appui financier du CRDI (Centre de Recherches pour le Développement International).

Au niveau des accords de partenariat et des appuis des partenaires de coopération :

La sous-région sous l'égide des deux centres de liaison (CILSS, CEDEAO) a pris des contacts avec divers partenaires pour mieux les impliquer dans la mise en œuvre de la CCD aux niveaux sous-régional et national. Parmi ces partenaires, on peut citer:

- Le secrétariat de la CCD. Ces contacts ont abouti à la signature d'un accord de coopération entre le CILSS et le secrétariat de la CCD pour la période 2002-2003. Des projets transfrontaliers (Burkina-Mali; Burkina-Niger; Mali-Niger; Mali-Sénégal; Mauritanie-Mali, etc.) ont été mis en œuvre.
- Le Mécanisme mondial, avec l'organisation d'une rencontre sur la mobilisation des ressources financières. A ce niveau, on a abouti à la mise en place d'un fonds de facilitation d'un montant de 350,000 dollars EU. Ceci afin de permettre la mise en œuvre de la CCD dans la sous-région.
- La coopération française. Il a permis de concevoir et de démarrer en octobre 2001 un projet commun dénommé «initiative régionale environnement mondial et lutte contre la désertification». Avec ce projet il s'agira, tant pour le CILSS que pour ses partenaires français, de tester les modalités de financement des projets de LCD par des fonds destinés à préserver l'environnement mondial et d'améliorer leurs connaissances sur les liens entre l'environnement mondial et la LCD, à travers une composante «suivi et capitalisation scientifique».
- L'Union Européenne. Les contacts à ce niveau ont permis au CILSS d'obtenir une subvention d'environ 265,000 \$EU pour le financement des activités du PASR.
- L'Union Européenne a décidé de renouveler l'expérience du programme énergie solaire I (PRS I) par le lancement d'une seconde phase du Programme appelée PRS II. D'un montant d'environ 66 millions de dollars EU<sup>1</sup>, le PRS II devrait servir d'instrument pour appuyer et accompagner les Etats membres du CILSS dans les réformes institutionnelles, économiques et sectorielles en cours et pour appuyer et accompagner la mise en œuvre des directives issues des rencontres internationales relatives à l'accès à l'eau potable.
- L'Union Européenne et la Coopération Allemande ont permis de lancer le projet régional PREDAS.
- Le PNUD/UNSO. Les contacts avec le PNUD/UNSO dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD en Afrique de l'Ouest sont quasi-permanents et cette institution s'investit énormément dans les activités initiées par les centres de liaison et même par les ONC au niveau national. En termes financiers, ces soutiens, pour la période 1999-2001, dépassent 50,000 \$EU.

Le CILSS a par ailleurs développé diverses initiatives avec des pays, sous-régions et organisations africaines comme l'UMA et l'OSS. Dans ce cadre, on peut citer le programme fédérateur OSS-CILSS-UMA de recherche-développement en matière de lutte contre la désertification au Sahel et au Maghreb. Ce programme comprend trois thèmes, confiés chacun à un couple de chefs de file au Sahel et au Maghreb :

---

<sup>1</sup> Ce montant prend en compte la contribution financière de l'Union Européenne, celle des Etats membres du CILSS et celle des bénéficiaires.

- Proposer à des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb des outils pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité et de la pertinence de leurs PAN. Les fruits de cette collaboration ont été soumis à la COP 5 dans le cadre de la mise en œuvre de la décision 11/COP.4.
- Les projets pilotes transfrontaliers à l'interface du Maghreb et du Sahel qui sont entrés dans une phase active.
- Intégration du PASR dans la NEPAD lors du Sommet des chefs d'Etats.

Au niveau de la mobilisation des ressources financières, on peut noter que les ressources financières allouées en 2000 et 2001 et les besoins pour les prochaines années se présentent comme suit :

Le CILSS (Secrétariat Exécutif, Centre régional AGRHYMET, Institut du Sahel), l'IPD/AOS (Institut Panafricain pour le Développement Afrique de l'Ouest/Sahel) et l'OCLALAV (Organisation Commune de Lutte Anti-Acridiénne et de Lutte Anti-Aviaire) ont dégagé sur leurs propres ressources des financements pour les activités du PASR-AO. En ce qui concerne le CILSS, ces ressources pour la période 2000-2001 ont été d'environ un million seize mille (1,016,000) dollars des Etats Unis avec ses partenaires habituels (Allemagne, USA, Canada, Pays-Bas, Italie). Pour l'IPD/AOS, l'effort de contribution à la mise en œuvre du PASR a été d'environ 118,000 \$EU et de l'OCLLALAV plus de 8,000,000 de francs CFA.

Pour les cinq prochaines années, outre les frais de coordination du programme dans son ensemble, qui sont chiffrés à 1,379,310 \$EU, les besoins de financement pour les activités et projets déjà identifiés par les groupes thématiques sont évalués à 41,097,181 \$EU.

Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis et évaluation :

Le suivi-évaluation a été identifié par les acteurs de la sous-région comme une composante essentielle du PASR et une activité prioritaire pour l'ensemble des groupes thématiques et les centres de liaison. Dans le contexte de ce programme, le suivi-évaluation doit servir à donner de manière continue aux décideurs et aux acteurs des informations leur permettant de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que les mécanismes de coordination et de pilotage mis en place sont fonctionnels et productifs ?
- Est-ce que les actions qui sont conduites provoquent les changements escomptés dans le comportement des hommes envers la nature, dans la coopération inter-institutionnelle en matière de LCD et dans l'état et la qualité des ressources naturelles ?

Une série d'indicateurs a été alors élaborée pour le suivi de la mise en œuvre du programme et pour le suivi des impacts des activités menées ou des mesures prises. C'est ainsi que depuis 2000, le Centre Régional AGRHYMET met en œuvre diverses activités et opérations qui vont de la collecte des données de base (climatologiques, hydrologiques, agricoles, agrométéorologiques, phytosanitaires, pastorales, démographiques) et satellitaires (NOAA, METEOSAT,

LANDSAT, SPOT-VEGETATION, etc...) au développement des capacités des États et des services à faire face aux aléas et aux crises alimentaires et environnementales. Ces activités répondent directement aux trois principales thématiques techniques définies par le groupe spécial « Système d'alerte précoce » (décision 14/COP.3) de la CCD, à savoir : i) la collecte, l'accessibilité et l'intégration des données; ii) l'évaluation et la prévision de la sécheresse et de la désertification et les mesures de planification préalable; iii) la diffusion aux utilisateurs finaux d'informations sur les applications des systèmes d'alerte précoce et des dispositifs de surveillance et de d'évaluation de la désertification et le renforcement des mécanismes d'intervention appropriés.

La composante de diffusion de l'information au Centre Régional AGRHYMET permet d'informer et de sensibiliser les Etats membres et la Communauté Internationale aux problèmes de sécurité alimentaire et d'environnement. Les informations produites sont diffusées auprès des utilisateurs par différents supports. En particulier, le Centre édite et diffuse (support papier et sur Internet) un bulletin mensuel qui donne la situation agroclimatique et environnementale dans la région sahélienne. Il publie également des articles scientifiques sur l'état des connaissances en matière de suivi de la sécheresse au Sahel.

Contraintes rencontrées par les groupes thématiques et par les pays :

Au niveau des pays :

- Une absence de priorité accordée au suivi-évaluation par les autorités nationales, notamment dans l'allocation des ressources;
- La non-visibilité sur l'engagement financier des autorités de la sous-région dans le cadre de la mise œuvre des PAN;
- Le manque d'harmonisation des échelles de mesure et de représentation des données;
- Une insuffisante compréhension du PAN : dans de nombreux pays, le PAN est perçu comme un programme sectoriel, celui du Ministère qui coordonne son élaboration et/ou sa mise en œuvre;
- Une connaissance insuffisante des outils et des produits existants en matière de suivi-évaluation.

Au niveau des groupes thématiques :

- L'absence d'un cadre coercitif de coordination et d'harmonisation entre les différentes organisations,
- La difficulté des membres des groupes à se prendre en charge lors des rencontres des groupes;
- L'insuffisance des ressources financières au fonctionnement des groupes.

Perspectives pour la période 2002-2005 :

A ce niveau, on peut retenir :

- Constituer un référentiel régional d'évaluation et de caractérisation de l'état des ressources naturelles et de l'environnement au Sahel et surtout

de la désertification (état des lieux, cartographie de base). Il s'agira de renforcer la collecte et la gestion des données (données biophysiques et socio-économiques, données à référence spatiale, etc.) et d'améliorer les systèmes de traitement et d'analyse, afin de mieux connaître l'état des ressources naturelles et de l'environnement au Sahel;

- Appuyer les pays dans la recherche de financement pour la mise en œuvre des PAN;
- Appuyer les pays ne disposant pas de PAN à l'élaborer;
- Suivre et évaluer les dynamiques d'évolution des écosystèmes sahéliens. Les actions prévues visent à mieux connaître les mécanismes et les conditions déterminant les variations spatio-temporelles des états de l'environnement au Sahel. Elles permettront de définir des politiques et des stratégies de lutte contre la désertification et d'adaptation à la sécheresse;
- Etablir un comité sous-régional de coordination des différentes conventions environnementales en lieu et place du comité sur le suivi de la CCD uniquement;
- Recherche de financement pour la mise en oeuvre des documents opérationnels des différents groupes thématiques;
- Avoir un Système d'information sur l'environnement et sur Internet en Afrique de l'Ouest (SISEI/AO) fonctionnel.

#### **SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY**

The fourteen Southern African countries namely Angola, Botswana, Democratic Republic of Congo, Lesotho, Malawi, Mauritius, Mozambique, Namibia, South Africa, Swaziland, Tanzania, Zambia and Zimbabwe continued to address the problems of desertification identified in the SADC Subregional Action Programme (SRAP) to Combat Desertification in Southern Africa. The SADC SRAP was adopted and approved by the SADC Council of Ministers in 1997. The purpose of this report is to review progress made since the third session of the Conference of Parties (COP 3) of the UNCCD, held in Recife, Brazil, in 1999.

The SADC subregion continued to operationalize the SADC SRAP by developing specific programmes and activities under the seven priority programme areas namely: Capacity Building and Institutional Strengthening; Strengthening e.g Early Warning Systems; Cooperation in the Sustainable Management of Shared Natural Resources and Ecosystems; Information, Collection, Management and Exchange; Development and Transfer of Appropriate Technology to the Community Level; Development of Alternative Sources of Energy; and Socio-economic issues.

Phase I of the Land Degradation and Desertification Control Programme was completed. It aimed at selecting four centers of excellence to lead the SADC subregion in the development and implementation of capacity building, training, policy and methodology development programmes for community level development in the key four priority areas identified by member states namely: rural energy development; range management; environmental law; and community planning; appropriate technology and indigenous knowledge. The four centres have been selected and approved by the SADC Council of Ministers.

Three-year plans and budgets have been developed for these centers for implementing UNCCD in the respective areas of expertise.

The subregion also continued to address transboundary natural resources management issues by identifying and implementing specific activities in the Kalahari-Namib initiative (Botswana, Namibia and South Africa) and support to the Limpopo basin initiative under the Africa Land and Water Management Initiative being supported by the World Bank. A donors' roundtable to sensitize and seek support for the development and implementation of the prioritized projects will be held later in the year.

The SADC Environment and Land Management Sector (ELMS) continued to provide technical backstopping to member states. Eight member states have developed their national action programme (NAP) documents and these have been approved by their Parliaments. Three member states, namely Lesotho, Swaziland and Tanzania, are developing "project concepts" on NAP investment projects and these will be submitted to SADC-ELMS and the Global Mechanism (GM) for donor support.

The SADC subregion continued to forge partnerships with other African subregions and cooperating partners on resource mobilization for the UNCCD in Southern Africa. The SADC subregion and the subregion of the Intergovernmental Authority on Development (IGAD) held a joint workshop in Mombasa, Kenya, from 2-4 October 2000 to identify opportunities for mobilizing resources through existing financial and technical support mechanisms. As a follow-up to the Mombasa workshop, a SADC Workshop on Partnership and Capacity Building for implementation of the UNCCD in Southern Africa was held in Pretoria, South Africa, from 7-11 May 2001. The workshop recommended establishment of a SADC Subregional Support Facility for Southern Africa (SSFSA). A Contact Group comprising Swaziland, Tanzania, Zimbabwe, SADC Hub and SADC-ELMS was established to develop guidelines for accessing the SSFSA and also to develop a regional capacity-building framework. These guidelines were approved by the SADC Council of Ministers in February 2002.

The subregion continued to implement ongoing programmes of relevance to the SRAP. SADC-ELMS, together with its subregion partners the World Conservation Union (IUCN) and Southern African Research and Documentation Centre (SARDC), produced the report on the State of the Environment in the Zambezi Basin (2000), and is in the process of finalizing the second State of the Environment Report for Southern Africa.

The SADC subregion is actively participating in the preparatory process for the 2002 World Summit on Sustainable Development (WSSD) to be held in Johannesburg, South Africa, in August/September 2002. This preparatory process is being spearheaded by the SADC Steering Committee on Preparation for the 2002 WSSD. The consultative process, which involved key stakeholders e.g. government ministries, NGOs and the private sector, culminated in the SADC Subregional Forum held in Mauritius from 17-19 September 2001. The forum identified fifteen core issues, namely poverty, security and stability, international environmental governance (IEG), food security, energy, climate change, biodiversity, water, land degradation and desertification, marine and coastal management, market access, and capacity building and technology



transfer. These core priority issues were included in the Africa regional position.

The SADC subregion has learned several lessons: in order effectively to implement the UNCCD further alternative sources of funding should be explored; mainstreaming of the NAP in the national budgeting process is critical; consultative partnership creation involving key subregional stakeholders and development partners is essential; gender mainstreaming in the implementation of the NAP is important; and the linkages between all Multilateral Environmental Agreements (MEAs) especially the UNCCD, the Convention on Biological Diversity (CBD) and the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) is absolutely critical.

#### SADC Subregional Action Programme (SRAP)

The SADC SRAP identifies seven priority areas that are better handled at the subregional level. The key seven SADC priority programme areas are Capacity Building and Institutional Strengthening; Strengthening of Early Warning Systems; Cooperation in the Sustainable Management of Shared Natural Resources and Ecosystems; Information, Collection, Management and Exchange; Development and Transfer of Appropriate Technology to the Community Level; Development of Alternative Sources of Energy; and Socio-economic issues. The SADC subregion continued to develop specific programmes and activities to implement the seven priority areas as outlined in the subsequent sections.

#### *Institutional framework for implementation of SADC SRAP*

Following a prior assessment exercise of SADC national institutions, the SADC Council of Ministers in 1997 approved the Desert Research Foundation of Namibia (DRFN) as lead institution for capacity building and institutional strengthening, with overall responsibility for institutional capacity building, training of trainers in relevant fields, and desertification research activities.

In order to assist DRFN to discharge this subregional mandate, a SADC project was developed for strengthening the DRFN. Phase I of the project which is supported by Germany, will be completed by the end of April 2002. Phase II, which will involve implementation of the training and research programmes, will begin as soon as resources have been secured.

#### *Programme development for the SADC SRAP*

##### 1. Land degradation and desertification control programme

Subprogramme 1 Phase one of this programme is aimed at selecting four centres of excellence to lead the SADC region in the development and implementation of capacity building, training and policy and methodology programmes for community-level development in the four key priority areas identified by member states, namely rural energy development; range management; environmental law; community planning; and appropriate technology and indigenous knowledge. The four centers have been selected and approved by the SADC Council of Ministers. Three-year work plans and budgets have been

developed for these centers for implementing the UNCCD in the respective areas of expertise. Technical assistance needs for each area have also been identified.

The SADC Centres of Excellence are the Tanzania Traditional Energy Development and Environment Organization (TaTEDO) and the Tanzania Commission for Science and Technology (COSTECH) for rural development, the Department of Animal Science, University of Zimbabwe for range management; University of South Africa for environmental law; and University of Natal, South Africa for community planning, appropriate technology and indigenous knowledge.

SADC-ELMS and SADC Water Sector, together with their subregional partners, the World Conservation Union (IUCN) and SARDC produced the 2000 State of the Environment Report for the Zambezi River Basin. SADC-ELMS, together with these partners, is also finalizing the Second State of the Environment Report for Southern Africa as a direct contribution to the 2002 World Summit on Sustainable Development (WSSD) to be held in Johannesburg, South Africa, in August/September 2002.

## 2. Identification and implementation of transboundary natural resources management projects

SADC subregion is continuing to address transboundary natural resources management issues. To this end a SADC wide inventory of transboundary projects, including a strategic support to these sites, is being undertaken. This initiative includes:

- Support to the Limpopo basin initiative under the Africa Land and Water Management Initiative (ALWMI) being supported by the World Bank.
- A phase one project proposal on "Support for development of transboundary communities" activities in the Kalahari-Namib region (Botswana, Namibia and South Africa) has been developed as a component of a larger project covering the original six countries in the Kalahari-Namib region. Activities envisaged under phase one include identifying specific areas in north-eastern Namibia, north-western Botswana, and north-western South Africa for project formulation and implementation; e.g. small-scale irrigation, water resources management rehabilitation of degraded rangelands and other local communities for income generation. Agreements have been signed between UNDP and SADC-ELMS to access the US\$ 35,000 secured through the UNCCD secretariat from the Perez Guerero Trust Fund, and additional US\$ 100,000 has been secured from the Organization of African Unity (OAU) through the UNCCD secretariat.
- Subregional consultants have been selected to do an inventory of all transboundary natural resources management projects under the Africa Land and Water Initiative. A SADC subregional stakeholders' consultative workshop will be convened to consider and prioritize the proposals suggested from the inventory of transboundary projects. A donors' roundtable to sensitize and seek support for the development and implementation of the prioritized projects will be held later in 2002.

### 3. The SADC Multidisciplinary Scientific and Technical Consultative Committee (MSTCC)

The MSTCC meeting held in Hwange, Zimbabwe, in 1998 chose DRFN as the Secretariat of the Committee. SADC-ELMS and DRFN are continuing to seek funding to support implementation of the one-year programme of work for the MSTCC agreed during the Hwange meeting.

### 4. Other programmes of relevance to the SADC SRAP

SADC-ELMS and the SADC Water Sector, together with their subregional partners, the World Conservation Union (IUCN) and the Southern African Research and Documentation Centre (SARDC) produced the 2000 State of the Environment Report for the Zambezi River Basin. SADC-ELMS, together with these partners, is also finalizing the second State of the Environment for Southern Africa report as a direct contribution to the 2002 World Summit on Sustainable Development (WSSD) to be held in Johannesburg, South Africa, in August/September 2002.

The five-year second phase of the SADC Regional Environmental Education Programme is now under implementation with support from Sweden (Sida) and Denmark (DANCED/DANIDA). The second phase focuses on environmental education production of training materials, networking, capacity building, and policy development in SADC member states.

A three-year phase IIA of the SADC Environmental Information Systems (EIS) training programme housed and implemented by the University of Botswana on behalf of SADC, is under implementation. Phase IIA focuses on decentralizing training in Geographic Information Systems (GIS) and remote sensing in initially six universities, namely University of Botswana, University of Lesotho, University of Namibia, University of Venda (South Africa), University of Zimbabwe and University College of Lands and Architectural Studies (UCLAS) in Tanzania.

#### Partnerships and resource mobilization for the UNCCD in southern Africa

##### *Consultative process for partnership and resources mobilization*

The SADC and IGAD subregions held a joint workshop in Mombasa, Kenya, from 2 to 4 October 2000, to discuss the issue of resource mobilization for UNCCD implementation in affected countries. The workshop brought together 56 participants representing UNCCD national focal points, NGOs, the private sector, World Bank and OAU. The overall objective was to discuss opportunities for mobilizing resources, especially through existing financial and technical support mechanisms and new initiatives. The workshop recommended that:

- a) Each NAP and SRAP focal point should develop and coordinate the implementation of a resource mobilization strategy including mainstreaming in national budget processes;

b) The GM should take the necessary steps to finalize and implement the Communication Strategy and Regional Capacity-Building Platform for mobilization of resources;

c) The Integrated Land and Water Management Action Programme for Africa being spearheaded by the World Bank should be finalized, taking into account the need to involve national, subregional and regional institutions to ensure ownership of the initiative.

SADC follow-up consultations for the Mombasa workshop were held in Pretoria, South Africa, from 7-11 May 2001. The Pretoria consultations brought together some SADC development partners (IFAD, CIDA, GTZ, UNDP and UNEP/GEF) and IGAD. Delegates from SADC member states consisted of delegates representing ministries of agriculture, planning and finance; national UNCCD focal points and the SADC International Network on Desertification and Drought (RIOD). The participants recommended amongst other things that:

- All SADC governments and development partners should mainstream national needs for implementing the UNCCD into planning and budgeting and development frameworks.
- A contact group comprising Swaziland, Tanzania, Zimbabwe, SADC Hub, SADC-ELMS should review and develop regional capacity-building framework.

SADC should establish a Subregional Support Facility (SSF) to finance follow-up activities. The UNCCD-GM would provide an initial capitalization of US\$ 350,000. The SADC Council of Ministers approved the establishment of this Facility and Guidelines for member states to access the funds.

#### *SADC Subregional Support Facility for Southern Africa*

The SADC region has established a SADC Subregional Support Facility for Southern Africa (SSFSA) as one of the mechanisms for funding the activities of a SADC Subregional Framework of Partnership for Combating Land Degradation and Poverty in Southern Africa (SFPSA).

The SSFSA comprises two or more windows operating on a grant basis; a multi-donor window housed by the SADC Hub and managed by SADC-ELMS, and one or more single-donor window(s) also managed by SADC-ELMS under terms and conditions of the concerned donor(s). The catalytic resources provided by the GM would finance "enabling activities" in relation to the NAP process to specific country needs; and a concerted approach to identification and management of transboundary national resource management project.

The SADC Contact Group at its meeting held in Dar es Salaam, Tanzania, in September 2001 recommended guidelines for member states for accessing SSFSA. These guidelines were approved by the Council in February 2002. The first draft, Subregional Support Facility in Southern Africa (SSFSA) Global Mechanism Contribution and Co-financing from Africa Land and Water Management Initiative, Work Plan and Budget for 2001 to 2002 was produced in December 2001 and distributed to UNCCD national focal points, the GM, the UNCCD secretariat and development partners for comments in preparation for an inception workshop to consider and approve the work plan and budget. The

draft has since been revised to cover the period from 2002 to 2003, and an inception workshop is planned to take place in the first week of May 2002.

A work plan and budget for the implementation of the demonstration phase of the ALWMI in the Limpopo river basin, proposals and requests to the World Bank for funding the pilot/demonstration phase activities of the Africa Land and Water Management Initiative (ALWMI) in the Limpopo River Basin in Southern Africa, has been developed. In addition to preparing the work plans and budgets, targeted technical assistance to facilitate systematic integration of UNCCD-related activities is being identified.

#### Support to national action programmes

SADC-ELMS continued to provide technical backstopping to member states in environment and natural resources management. Regular contact with national focal points has been maintained to provide technical support and monitor progress in capacity building and mainstreaming NAP into national budgeting and other national sustainable development frameworks. SADC-ELMS, working closely with the UNCCD secretariat, assisted some member states to prepare their draft NAP documents. Eight SADC member states have developed their NAP documents and these have been approved by their Parliaments.

SADC member states have also been advised to initiate the elaboration of long-term bankable projects drawn from NAP priority programme areas. Three countries, Lesotho, Swaziland and Tanzania, are at an advanced stage in the process of submitting "project concepts" to SADC-ELMS and UNCCD-GM on NAP investments projects.

At the fifth session of the Conference of the Parties to the UNCCD (COP 5), SADC Ministers and UNCCD national focal points requested the Chairperson of the SADC Committee of Ministers of the Environment to convene a joint meeting of Ministers of Agriculture, Environment, Finance and Planning. The meeting will be held in the context of wider WSSD preparations for the SADC subregion in early June 2002. The objective of this meeting is to sensitize the Ministers of Finance to the mainstreaming of NAP into their budgeting process and to urge Ministers of Finance to submit requests for support of the NAPs to the African Development Bank.

#### SADC subregional preparations for the 2002 World Summit on Sustainable Development

The SADC subregion, like all other subregions of the World, has actively participated in the preparatory process for the 2002 World Summit on Sustainable Development (WSSD) to be held in Johannesburg, South Africa, in August/September 2002. The SADC Council of Ministers appointed the SADC Steering Committee for preparations for the WSSD. This Committee is composed of six countries, namely Lesotho, South Africa, Botswana, Zimbabwe, Angola, Seychelles and all SADC sectors e.g. Health, Trade and Industry, Agriculture and Natural Resources and Mining etc, spearheaded by SADC-ELMS.

At the African regional level, SADC-ELMS is part of the Expanded Joint Secretariat for Preparations for the WSSD. Members of this Expanded

Secretariat comprise the UNEP, ECA, ADB, UNDP, Capacity 21 and the six African subregional organizations namely SADC, IGAD, CILSS, AMU and ECOWAS. The Expanded Secretariat is charged with the overall mandate to coordinate preparations for the WSSD at regional, subregional and national levels.

At the SADC subregional level the preparatory process is coordinated by the SADC Steering Committee on the WSSD under the overall leadership of SADC-ELMS. Several SADC subregional consultations involving all subregional stakeholders such as government ministries, SADC sectors, the private sector and major groups (NGOs, women's groups, etc) were held. This elaborate consultative process culminated in a SADC subregional forum held in Mauritius from 17-19 September 2001 to agree on a SADC position on key priority issues for the WSSD. These key priority issues are: poverty; security and stability; financing for sustainable development; health; waste; international environmental governance (IEG); food security; energy; climate change; biodiversity; water; land degradation and desertification; marine and coastal management; market access; capacity building and technology transfer. The SADC position was incorporated into the Africa Position agreed at the African Preparatory Conference for the World Summit on Sustainable Development held in Nairobi, Kenya, from 15-18 October 2001.

#### Lessons learned

The SADC subregion has learned a number of lessons during the implementation of the subregional action programme (SRAP) and the national action programmes (NAPs). These include:

- Need to widen and diversify the resource base for the implementation of the UNCCD, including mainstreaming NAP into national budgeting and development planning process. These could be achieved by sensitizing desk officers dealing with NAP, Ministries of Finance and Economic Planning. Creating awareness among policy-makers such as Ministers of Finance and Economic Planning, Agriculture and Natural Resources on the importance of the UNCCD as a vehicle for addressing poverty in the SADC region.
- Creation of partnerships between different subregional stakeholders such as key government ministries (Finance, Planning, Agriculture, Natural Resources etc), the private sector and major groups such as women's groups, youth etc. and development partners.
- Capacity Building for UNCCD national focal points especially in the areas of project development and formulation; and negotiation skills in resource mobilization.
- Gender mainstreaming in the development and implementation of new and ongoing projects is critical.
- Creating linkages and synergies between all multilateral environmental agreements (MEAs) especially UNCCD, UNFCCC and CBD is critical.
- Enabling institutional and policy frameworks for coordination at the national and subregional level is important.